

Glanures Gaspésiennes

par

J. Camille Pouliot
Juge à la Cour Supérieure

La Grande Aventure

de Jacques Cartier

NOTES de 1534 et 1535-36

(accompagnées de graphiques, indiquant
dans leur ordre chronologique les
escarpements de Cartier.)

ÉPAVE BI-CENTENAIRE

Découverte au Cap des Rosiers en 1908.

QUÉBEC

1934.

Glanures Gaspésiennes



J. Camille POULIOT

Juge à la Cour Supérieure.

La Grande Aventure

de

Jacques Cartier

ÉPAVE BI-CENTENAIRE

Découverte au Cap des Rosiers en 1908.



Québec, 1934.

RELATION ORIGINALE
du voyage de
JACQUES CARTIER
au Canada
en 1534.

Publiée par

H. MICHELANT et A. RAMÉ

PARIS

Librairie Tross

5 rue Neuve des Petits Champs 5.

1867.

LES TITRES DES CHAPITRES, insérés en marge, sont empruntés à la traduction italienne publiée par Ramusio en 1556.

L'édition de Ramusio, publiée en italien à Venise, en 1556, était, dit M. P. H. Biggar, intitulée :

“ Prima Relationes di Jacques Cartier, della Terra Nuova detta la Nuova Francia trovata nell'anno M. D. XXXIIII ”.

D'après M. l'abbé Roy, qui vient de publier une étude sur Cartier, dans son volume, intitulé “ ALBUM-SOUVENIR ”, la relation originale publiée par Michelant, en 1867, est évidemment l'oeuvre de Cartier lui-même.

“ Cette relation originale, ajoute-t-il, est le plus sûr document que l'on puisse consulter sur le voyage de Cartier ”.

Glanures Gaspésiennes

*La France est toujours là, semez de jours nouveaux
Elle va prodiguant la divine semence
Laisant par derrière elle une traînée lumineuse
D'exemples immortels et d'immortels travaux.*

*O mon pays, ce fut dans cette aube de gloire
Que s'ouvrit le premier feuillet de ton histoire*

LOUIS FRECHETTE.

"La Légende d'un Peuple".

PREMIÈRE PARTIE :

Relations de 1534 et de 1535-1536.

*Accompagnées de graphiques indiquant, dans leur
ordre chronologique, les escales de Jacques Cartier.*

DEUXIÈME PARTIE :

Découverte d'un médaillon de Jacques Cartier.

TROISIÈME PARTIE :

Hommages Canadiens à l'illustre Capitaine Malouin et aux preux marins qui l'accom- pagnaient.

QUATRIÈME PARTIE :

L'oeuvre de la Propagation de la foi en Canada et les Missions de la Gaspésie.

CINQUIÈME PARTIE :

Gaspé, Percé et les Iles de la Madeleine :

Aperçus Biographiques.

Anecdotes et Souvenirs de Voyage.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

- VIE DE LA VENERABLE MARIE-CRESCENCE DE KAUFBEUREN,
J. E. Frenette, Editeur, 1895.
- REMINISCENCES DE VOYAGE, J. E. Frenette, Editeur, 1er janvier 1901.
- AUTOUR DE L'ORDONNANCE DE LA MARINE DE 1681,
"Glanures historiques et légales"—Dussault et Proulx, Québec, 1925.
- QUEBEC ET L'ILE D'ORLEANS, "Evocations historiques",
L'Action Catholique, 1927.
- QUEBEC AND THE ISLE OF ORLEANS, "Historical Reminder",
L'Action Catholique, 1927.
- L'ILE D'ORLEANS, "Glanures historiques et familiales",
L'Action Catholique, 1927.
-

OUVRAGES DE MADAME EUGÉNIE LEMIEUX POULIOT:

JEUX INSTRUCTIFS POUR ENFANTS :

- "QUI SAIT ?", 1ère série, Enrg. 1908.
- "QUI SAIT ?", 2ème série, Enrg. 1908.
- "QUI SAIT ?", 3ème série (Histoire du Canada) Enrg. 1908.
- "EN ROUTE POUR LE NOUVEAU-MONDE AVEC JACQUES CARTIER".
(1934)
- "EN ROUTE WITH JACQUES CARTIER TO THE NEW WORLD". (1934).
-

PRINCIPAUX OUVRAGES ANGLAIS SUR

LA GASPÉSIE :

- "THE HEART OF GASPE",
John Mason Clarke,—McMillan Co., 1913.
- "L'ILE PERCEE",
John M. Clarke,—Yale University Press, 1923.
- "TREASURE TROVE IN GASPE",
Mrs. Grant Macwhirter,—Quebec. The Telegraph Printing Co., 1919.
- "A RECENTLY FOUND PORTRAIT-MEDAILLON OF JACQUES CARTIER",
Dr John M. Clarke—Director of the New-York State Museum, N. Y.
-

Enregistré conformément aux dispositions de la loi de 1921 et de ses
amendements concernant le droit d'auteur.

Tous droits réservés.

LETTRE-PREFACE

*A l'Honorable J.-Camille Pouliot,
Juge à la Cour Supérieure,
Québec.*

Cher Monsieur le Juge,

Vous vous proposez de publier des GLANURES GASPESIENNES. Ces Glanures seront surtout un recueil de documents historiques, et à ce seul titre, elles offriront un intérêt très spécial.

A l'occasion du quatrième centenaire de la découverte du Canada et de l'érection de la croix de Gaspé par Jacques Cartier, on ne saurait trop recueillir et grouper les écrits qui rappellent l'œuvre du découvreur et le geste symbolique de la prise de possession des terres nouvelles par l'envoyé de la France ; on ne saurait non plus trop bien faire connaître l'histoire de cette Gaspésie qui attire, en ce moment, tous les regards et toutes les sympathies. Vous voulez apporter votre contribution à cette œuvre d'éducation populaire et il faut vous féliciter de ce dessein.

Les récits de Jacques Cartier que vous allez reproduire, écrits dans cette langue à la fois dépouillée et savoureuse que l'on aime toujours à retrouver dans les textes du seizième siècle, méritent d'être connus davantage des lecteurs canadiens. Ils sont le témoignage authentique des origines françaises et religieuses de notre pays.

D'autre part, l'histoire des missions gaspésiennes est à la fois trop attachante et trop ignorée pour que l'on ne vous sache pas gré de nous la faire connaître. Vous utilisez pour cela ces relations de missionnaires que vous citez, notamment celles de Messires F. X. L. Blais, J.-B. Côté, F. X. Bossé et E. Guilmette. On y retrouve tout leur zèle d'apôtres et de patriotes.

Ces missions gaspésiennes sont la suite nécessaire de l'œuvre d'évangélisation que l'Église voulut entreprendre avec les pionniers de la découverte et ceux de l'établissement du Canada. Cette œuvre, l'Église l'accomplit au cours du siècle passé avec ces prêtres vaillants, avec ces missionnaires qui accompagnaient, en Gaspésie, les colons qui y allaient s'établir.

Vous avez aussi reproduit, avec abondance, des pages qui ont été écrites sur Percé. Ces pages et celles que vous écrivez vous-même, ont leur place naturelle dans un recueil documentaire sur la Gaspésie. Percé est tout à la fois pour la Gaspésie une beauté originale, une grâce et une richesse.

Portant votre regard sur les plus lointains horizons de Gaspé, vous invitez vos lecteurs à vous suivre jusqu'aux Iles de la Madeleine. Vous rappelez sommairement l'histoire de ces Iles et vous ajoutez à ce sommaire historique, des anecdotes populaires. Cela complète le cycle de vos utiles informations.

Vos GLANURES GASPESIENNES représentent donc un ensemble de renseignements qui viennent à leur heure et qui vont davantage répandre l'image, les souvenirs, les justes aspirations de la Gaspésie.

Vous contribuerez vous-même, Monsieur le juge, à développer la fortune économique de cette région,—l'une des plus pittoresques de la Province de Québec,—en faisant ainsi connaître l'immensité du territoire confié à la sollicitude des pouvoirs publics, en rappelant le travail opiniâtre, mais combien fécond, des ouvriers de la première heure, la marche ascensionnelle de la Gaspésie vers le progrès et en mettant en relief, à l'occasion du quatrième centenaire de sa découverte par Cartier, ses ressources, ses richesses, ses beautés incomparables, voire même des menus faits de l'attachante petite histoire gaspésienne.

Juillet 1934.

CAMILLE ROY, P. A.

AVANT-PROPOS

Le 20 mai 1927, Lindberg, seul dans son monoplan, "The Spirit of Saint Louis", partait de New York pour la traversée de l'Atlantique via Terre-Neuve, l'Irlande et l'Angleterre et, le jour suivant, atterrissait au champ d'aviation Le Bourget, à Paris, ayant parcouru sans arrêt, en trente-trois heures et demie, une distance de 3,620 milles.

Cet exploit prestigieux a jeté le monde dans l'émerveillement.

La croisière de circumnavigation aérienne qu'il accomplit, en 1932, avec sa femme, sur son monoplan "Lockheed Sirius" au cours de laquelle il parcourut 47,000 kilomètres (au-delà de 30,000 milles) couvrant 27 pays et faisant 42 escales a également suscité, à bon droit, l'admiration de l'univers entier.

Pour se diriger dans cette randonnée hauturienne, l'Américain avait l'avantage d'avoir une machine des plus perfectionnées, munie des instruments de précision les plus modernes lui permettant de s'assurer des conditions atmosphériques, de connaître, à chaque instant, l'altitude de son vol, de réperer la longitude et la latitude dans laquelle évoluait la nef ailée.

Près de 400 ans auparavant, **le 20 avril 1534**, un hardi navigateur malouin, porteur d'une commission, en date du 31 octobre 1533, qu'il tenait de la faveur de l'amiral Chabot, Sieur de Brion, "pour voyager, découvrir, et conquérir, à

Neuve-France, ainsi que trouver, par le Nord, le passage de Cathay”, c’est-à-dire atteindre la côte orientale nord de la Chine, se rappelant la parole de Colomb que le “Paradis est en Orient, séparé de la terre par un long destroit”, quittait le port de Saint-Malo et, après avoir côtoyé les rochers de l’archipel armorique, où s’étagaient les anciens châteaux bretons, prenait la haute mer, cinglant vers l’inconnu.

Dans l’antiquité, c’était plutôt, dit M. Charles de la Roncière, par des moyens empiriques que les pilotes se dirigeaient vers “l’Ile des Morues”. Sachant que les “grands auzets” faisaient leur apparition à cent lieues de terre, que les oiseaux blancs de moindre taille indiquaient la proximité des bancs, ils observaient le vol de la gent ailée.

La profondeur de l’eau servait également à connaître la distance de terre; le nombre de brasses correspondait ordinairement au chiffre de lieues de la terre. Puis, certains amers, tels que montagnes ou caps caractéristiques servaient à renseigner les pilotes.

Au temps de Cartier, on ne connaissait que la boussole de l’amalfitain Agioja, l’astrolabe, et la rose des vents, (rosette de bronze graduée, portant une alidade avec ses pointes pour prendre la hauteur du soleil).

Il est cependant à présumer que Cartier connaissait le Manuel de Martin Hoyarsabal, intitulé “Regiment pour prendre l’alture du soleil et l’estoile du Nord pour les Terres-Neuves”.

Celui-ci indiquait les coordonnées dont on usait à cette époque : la distance, le rhumb de vent, la nature des fonds, les amers ou requêtes visibles du large et une table perpé-

tuelle de la déclinaison, qui variait suivant les lieux par les données de l'astrolabe ou du bâton de Jacob.

Si la randonnée aérienne de Lindberg, à laquelle la science moderne a apporté le précieux concours de ses plus récentes découvertes, ne cesse de faire l'admiration du monde entier, ne sommes-nous pas justifiables, nous, Canadiens descendants des Croisés, de porter ce sentiment à sa quatrième puissance et jusqu'à l'exaltation d'une reconnaissante vénération, en hommage au génie aventureux de Jacques Cartier qui, il y a déjà quatre siècles, dans des conditions exceptionnellement aléatoires, avec deux petits navires dont l'un, un courlieu ressemblant à un "grand auzet", mettant toute sa confiance dans "l'Étoile de la mer", dirigea sa frêle caravelle vers les horizons français de la Mer Ténébreuse, à la recherche du chemin des âmes ?

L'on sait qu'en 1540, Charles Quint, roi d'Espagne devenu empereur d'Allemagne, après sa victoire de Pavie, et après que François Ier, par un acte du Parlement, eut réuni à la France le Duché de Bretagne, malgré l'opposition de la Reine Anne de Bretagne, s'autorisant de la fameuse bulle du pape Alexandre VI qui, armé de son trident papal, avait séparé le globe terrestre en deux hémisphères et avait cru devoir "partager entre les Espagnols et les Portugais, le monde à découvrir", dépêcha au roi de France, le grand commandant d'Alcantara afin de le dissuader de continuer ses expéditions d'outre mer.

L'histoire a conservé la fière réponse que François Ier fit à Charles Quint : "Le soleil luit pour moi comme pour les autres. Je voudrais bien voir la clause du testament d'Adam qui m'exclut du partage du monde."

Déjà à cette époque, la France se réclamait, à juste titre, des glorieuses découvertes de Jacques Cartier qui, dès 1534 et 1535-36, lui avait donné tout un monde: le Canada.

Le bruit des conquêtes de Cartier s'était répandu dans toute l'Europe, grâce à l'indiscrétion du Portugais Lagarto.

UN INTERVIEW ROYAL

Cet épisode mémorable mérite d'être rappelé :

Le 22 janvier 1539, Lagarto se présenta à la Cour du Roi de France. François Ier, conquis par ses belles manières, heureux de mettre à profit les vastes connaissances dont il faisait montre, lui donna confiance ; il lui relata, dans tous ses détails, les voyages de Cartier, la rencontre des deux sauvages amenés en France, la découverte du Saguenay "où abonde l'or, l'argent, le poivre et la muscade", le débarquement de Cartier à l'Île d'Orléans, en 1535, son séjour à Stadaconé, son voyage jusqu'à Hochelaga, "la digue des Castors". Il alla même jusqu'à montrer à Lagarto une carte richement enluminée. Plusieurs prétendent que c'est la carte harléienne conservée au British Museum de Londres et où est figuré en pied Jacques Cartier.

Pendant son séjour à la Cour de France, Lagarto avait même réussi à se faire présenter à l'Amiral Chabot, dont il avait capté les bonnes grâces.

Détail qui démontre bien le flair, la sagacité et l'habileté de Lagarto—ce précurseur du reporter américain moderne—le soir même, la teneur de l'interview royale du 22 janvier 1539, était connue de toute la Cour, à Lisbonne.

On me pardonnera sans doute d'avoir consigné ici ces quelques détails historiques, que ceux des lecteurs canadiens qui les ignorent aimeront à connaître et que j'ai puisés moi-même dans l'ouvrage si documenté de M. Charles de la Roncière.

Puisque, comme l'écrit Henri Hodent, la France contemporaine prend plaisir à retracer son histoire et à commémorer les souvenirs d'un passé lointain, l'épopée canadienne qui n'est, en somme, que le rayonnement de l'expansion française m'a semblé digne de servir de thème aux réjouissances populaires que suscite par tout le Canada, le quatrième centenaire de Cartier.

Le but de ce livre serait atteint s'il contribuait un tant soit peu à développer et à accentuer le nationalisme Canadien.

Dès avant le XVIème siècle, bretons, basques et danois fréquentaient les côtes de Terre-Neuve.

La pêche de Terre-Neuve, dit M. de la Roncière, était la vie de Saint-Malo et maintes ordonnances rendues à St-Malo déterminent les zones destinées au séchage de la morue.

Un acte de l'abbaye de Beauport, en date du 14 décembre 1514, déclare toucher la dîme sur la traite des morues et merlans "tant à la coste de Bretagne, la Terre-Neuve, l'Islande, qu'ailleurs, depuis 60 ans."

SOMMAIRE DES TROIS VOYAGES DE CARTIER

Cartier, à son premier voyage, était accompagné de son beau-frère, Macé Jalobert, comme maître d'équipage, de Jehan Poulet à titre de surintendant de l'expédition et de

ses deux neveux, Etienne Noel et Michel Audiepre. C'est ce dernier qui, au décès de Cartier, le 1er septembre 1557, se chargera de ses obsèques.

De retour à Saint-Malo le 5 septembre 1534, Cartier appareilla de nouveau à Saint-Malo, le 19 mai 1535, fête de Saint-Yves, patron des marins de Bretagne, pour sa deuxième expédition vers le Nouveau-Monde, avec trois navires, "La Grande Hermine", "la petite Hermine" et "l'Émérillon". Il ne fut de retour à Saint-Malo, de cette seconde expédition, que le 6 mai 1636, ayant passé l'hiver en Canada.

Le 17 octobre 1540, François Ier, loin d'obtempérer à l'ukase de Charles Quint, octroyait à Jacques Cartier des lettres patentes, le nommant "Capitaine Général de la flotte du Canada et Maître Pilote d'une nouvelle expédition projetée."

Jean-François de la Roque de Roberval, directeur de l'exploitation des mines d'or, d'argent et des métaux précieux du royaume, fut nommé par le roi "Lieutenant-Général, chef, ducteur et capitaine de l'entreprise."

La flotte de Roberval n'étant pas prête, Cartier appareilla le 23 mai 1541 avec six navires malouins. Trois de ses navires furent séparés par la tempête, pour ne se retrouver qu'au mois d'août 1541 à la rivière Sainte-Croix.

Cartier, redoutant l'épidémie du scorbut qui avait sévi l'année précédente, alla se fixer au Cap Rouge, à quatre lieues en amont de la rivière St-Charles, à un endroit qu'il appela Charles Bourg Royal, où il fit construire, au sommet du promontoire, un fort relié au fortin du bord de l'eau.

Roberval n'étant pas encore arrivé à Stadaconé au

printemps 1542, Cartier reprit, en juin, la route de la France. Ayant rencontré, à Terre-Neuve, la flotte de Roberval, Cartier refusa de rebrousser chemin et appareilla, de nuit, pour St-Malo.

C'est à peu près tout ce qui est connu de la relation du troisième voyage de Cartier.

Nous n'avons pas cru devoir la reproduire dans ce livre ; la relation de ce troisième voyage étant incomplète il était sans intérêt de la publier.

**LES TROIS PREMIERES PUBLICATIONS DES VOYAGES
DE CARTIER : EN 1556, EN 1598 ET EN 1600**

La relation du premier voyage a été connue pour la première fois du public, d'abord, en 1556, par la traduction Italienne qu'en a faite Ramusio, puis, en 1598, par la version française de la traduction Italienne, faite par Petit Val et publiée à Rouen, et enfin en 1600 par une traduction anglaise par Haklyut.

C'est là la seule documentation connue à venir à 1867. connue à venir à 1867.

**DECOUVERTE DE LA RELATION ORIGINALE DU PREMIER
VOYAGE DE CARTIER, EN 1867**

C'est alors que M. Millerant découvrit "la relation originale" du premier voyage de Cartier, conservée à la bibliothèque nationale, à Paris, comme manuscrit M. S. F. R. 5559, collection Moreau, Volume 841, folios 52-68.

En 1843, la Société littéraire et historique de Québec avait obtenu de la Législature une allocation de trois cents louis pour faire éditer, en français, la relation des deux

premiers voyages de Cartier. Cette édition de 1843 est depuis longtemps épuisée.

Quant à la relation originale du premier voyage de Cartier, trouvée en 1867 par Millerant, elle n'a jamais été éditée en Canada, que je sache.

Nous avons tenu spécialement à publier, dans ce volume, le texte de "la relation originale" du premier voyage de Cartier, non seulement parce que le texte n'en a jamais été publié en Canada, mais aussi à raison du fait que cette "relation originale" est considérée maintenant comme la seule authentique, pour avoir été rédigée sous la direction immédiate de Cartier, si même elle n'a pas été écrite et signée par lui.

Le vieux français dans lequel est rédigée cette relation ajoute, me semble-t-il, à la saveur pittoresque du récit.

Cette "relation originale" du premier voyage de Cartier par Michelant, constitue, à mon avis, l'építome de nos origines françaises, un "catéchisme historique" méritant, j'estime, de figurer à côté du catéchisme religieux que l'on apprend à nos enfants, dès leur entrée à l'école.

Ce sont ces considérations qui m'ont décidé à entreprendre la publication des "Glanures Gaspésiennes".

Cédant, à l'instar de quelques compatriotes, aux impulsions d'un patriotisme qui s'impose à tout canadien, j'ai voulu, de ma chambre de malade, apporter mon humble contribution aux fêtes du IV^{ème} centenaire, et aider à mettre en relief "la belle province de Gaspé" que le pilote Jean-Alphonso eut pu nommer le "Paradis terrestre" et en même temps rendre un hommage mérité de gratitude à ces preux missionnaires, Récollets, Jésuites, prêtres séculiers,

qui ont élevé aux quatre coins de la Gaspésie un monument de foi "aere perennius", qui rappelle à ceux qui, aujourd'hui, moissonnent dans l'allégresse, et leurs labeurs et leurs sacrifices.

Me pardonnera-t-on, si non content de glaner dans les bosquets historiques de l'Île d'Orléans et dans les prés fleuris que baigne le St-Laurent, j'ai, cette fois, orienté mes recherches vers le périple du golfe, à l'occasion des fêtes du IV^{ème} centenaire de Cartier, pour cueillir de-ci de-là, pour les offrir comme "des roses de Provins et aultres herbes de grand odeur", ces gerbes de menus faits et d'anecdotes qui ont eu la Gaspésie pour théâtre.

Loin de moi la pensée d'avoir fait une œuvre littéraire. Ma seule ambition est de faire œuvre utile de compilation et de documentation historique, pour l'avantage de ceux de mes compatriotes qui désirent puiser leurs connaissances aux sources vives et limpides, quoique cachées, de la petite histoire.

Mon travail m'a été grandement facilité par la bienveillance de collaborateurs distingués auxquels il m'est un doux devoir de rendre ici un public hommage : M. P. H. Biggar, Archiviste du Canada à Londres, qui a eu l'extrême courtoisie de me permettre la reproduction de la carte accompagnant son ouvrage, "Les voyages de Cartier" et de m'autoriser à reproduire ses copieuses annotations ; M. William F. Ganong, professeur à l'Université de Northampton, Mass., M. Harrison, F. Lewis, M. Noah Clarke, du New York State Museum, qui a généreusement consenti à rendre à la Province de Québec le médaillon de Cartier trouvé au Cap des Rosiers en 1908, M. Charles de la Roncière, M. Edmond Buron, de la Bibliothèque Nationale,

Paris, M. le Sénateur Garnier-Duparé, maire de St-Malo, M. Pierre Gandon, artiste-graveur, de Paris, qui a gracieusement laissé insérer au frontispice de mon livre, la magnifique gravure exécutée par lui pour les fêtes de St-Malo. A tous ceux qui m'ont fourni des précisions dont mes lecteurs auront l'occasion de bénéficier, j'adresse un cordial merci.

Un moment, j'ai craint que mon livre ne serait pas publié à temps pour les fêtes qui s'ouvrent à Gaspé le 27 août courant. La coopération, la bonne volonté de tous a heureusement rendu la chose possible.

Je me plais à croire que les lecteurs, à cause de la sincérité de mes efforts, ne verront pas d'un mauvais œil, mais plutôt avec indulgence, ces "Glanures Gaspésiennes" qui ne paraîtront qu'à la onzième heure, à l'aube du jour où sera dévoilé, dans une splendeur de décor incomparable et avec une solennité inouïe dans nos annales canadiennes, la Croix commémorant le IV^{ème} Centenaire de la découverte du Canada qui, né dans les lys, à l'ombre de la Croix, a grandi dans les roses, vers la poursuite d'un idéal commun, suivant la belle formule de Graham Spy :

Une nation ; deux cultures,
Une loyauté ; deux races,
Deux passés glorieux, mais un seul avenir.

J.-CAMILLE POULIOT.

Arthabaska, P. Q., 20 août 1934.



JACQUES CARTIER 1491-1557

P. Gandon

Gravure-souvenir exécutée par Pierre Gandon à l'occasion du IV^e Centenaire, à la demande du gouvernement français.

RELATION ORIGINALE

Collection Moreau 814-B. 52-68

(1867)

LE VOIAGE

DE

JACQUES CARTIER

Comment le
Capitaine
Jacques Cartier,
estant parti
avec deux
navires de
Saint Malo,
arriva à la
Terre Neuve,
dite la Fran-
ciscane, et
entra dans le
hable de sainte
Katherine.

Après que Missire Charles de Mouy, cheva-
lier, seigneur de la Milleraye et Visadmiral de
France, eut prins les sermens et faict jurez les
Cappitaine, maistres et compaignons desditz
Nauires de bien et loyaulment soy porter au
seruice du Roy soubz la charge dudit Cartier.

Partimes du havre et port de *Sainct Malo*
auecques lesdits deux nauires du port d'environ
soixante tonneaulx chaincun, esquipez les deux
de soixante ung homme, le *vigntiesme jour*
d'April oudit an, Mil cinq cens trante qua-
tre (1); et auecques bon temps nauigans et

(1) Pour se faire une idée de l'approvisionnement de
la flotte de Cartier, on peut consulter G. Fournier, "Hydro-
graphie de la Navigation, 1643":

"Chaque navire recevait un baril de biscuit par soixante

vinmes à *Terre Neuffue le dixiesme jour de May*, et aterrames à *Cap de Bonne viste* estans en quarante huyt de grez et demy de latitude et en. . . . degré de longitude. Et pour le grant nombre de glasses qui estoit le long d'icelle terre, nous conuint entrer en vng haure nommé *Sainte Katherine* (2) estant au Su Surouaist d'icelui Cap, environ cinq lieues où fumes l'espace dix jours, attendant nostre temps et acoustrant noz barques.

Comment ilz arrivèrent à l'Isle des Ouaiseaulx, et un grand nombre d'ouaiseaulx qui s'y trouvent.

Et le *XXIe jour dudit mois de May*, partimes dudit hable avecques vng vent de Ouaiſt, et fumes portez au Nort, vng de Nordeist de Cap de *Bonne viste*, jucques à *l'Isle des Ouaiseaulx* (3) laquelle isle estoit toute avironnée et circuitte d'un bancq de glasses rompues et departies par pièces. Nonobstant ledit banc, noz deux barques furent à ladite isle pour auoir des ouaiseaulx, desqueulx y a si grant nombre, que c'est vne chose increable, qui ne la voyt;

hommes par jour, soit environ une livre chacun. Un demi-baril de lard de douze livres est attribué à chaque homme pour une croisière de quatre mois, plus un boisseau de pois par homme, une provision de morue sèche et verte et de harengs proportionnée à la longueur du voyage, de l'huile d'olive, du beurre, de la moutarde, du vinaigre, un pot de cidre chaque jour de la semaine et du vin le dimanche.

Chaque vaisseau est en outre pourvu de deux cents livres de chandelles, que l'on conserve dans des coffres de sapin.

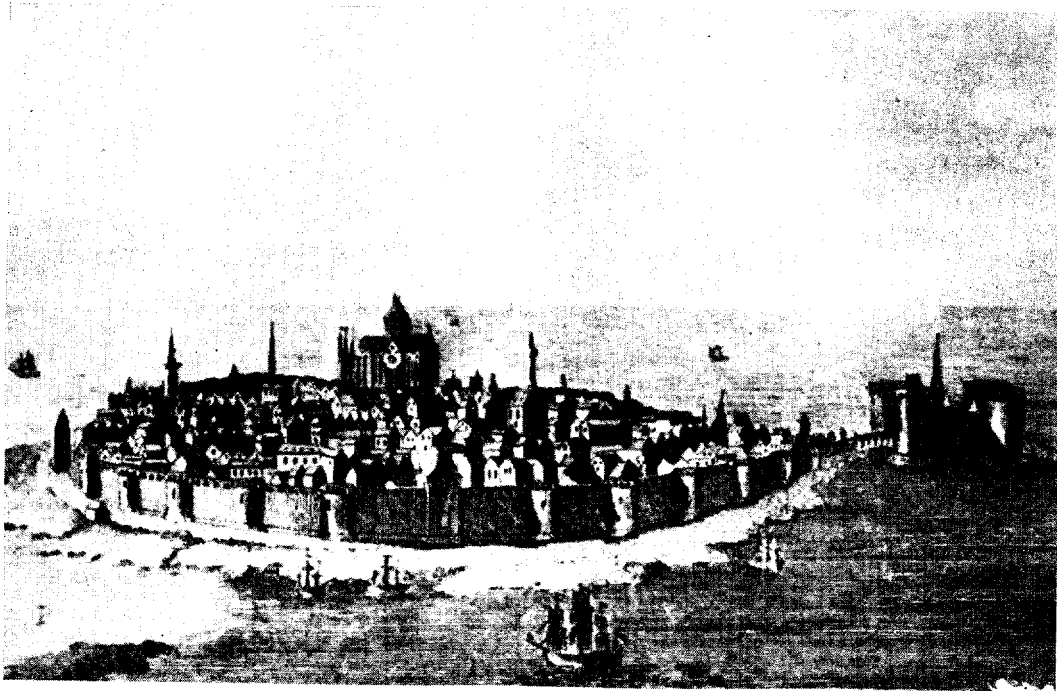
Détail souligné par Fournier :

L'engagement est jusqu'au retour.

Si un membre de l'équipage meurt durant le voyage, son plein salaire est à la veuve."

(2) (Maintenant "Katalina") Du nom de Catherine Des Granches, fille de Jacques Des Granches, connétable de St Malo, qu'il avait épousée le 2 mai 1519.

(3) Désignée dans les cartes marines sous le nom de "Funk Island" (49° x 45' 29"), se trouve à 31 milles nord nord-est du Cap Freed, Terre-Neuve.



Vue de Saint-Malo, France, au 16ième siècle.

car nonobstant que ladite isle contienne enuiron vne lieue de circumferance, en soit si très plaine qu'i semble que on les ayt arimez. Il y en a cent plus à l'enuiron d'icelle et en l'oir que dedans l'isle, dont partie d'iceulx ouaiseaulx sont grans comme ouays noirs et blancs, et ont le bec comme vng corbin, et sont tousiours en la mer, sans jamais pouoir voller en l'air pour ce qu'ilz ont petites aesles, comme la moitié d'vne; de quoy ilz vollent aussi fort dedans la mer, comme les aultres ouaiseaulx font en l'air; et sont iceulx ouaiseaux si gras que c'est vne chose merueilleuse. Nous noumons iceulx ouaiseaulz "Apponatz" desquelx noz deux barques en chargèrent, en moins de demye heure, comme de pierres, dont chaincun de noz nauires en sallèrent quatre ou cinq pippes, sans ce que nous en peumes mangier de froys.

De deux sortes d'ouaiseaulx, l'une appelée godez, l'autre margaulx; et comment ilz arrivèrent à Karpont.

Dauantaigne, y a vne aultre sorte d'ouaiseaulx qui vont en l'air et en la mer, qui sont plus petiz, que l'on nomme "Godez", qui se ariment et meptent à ladite isle soubz les plus grans. Il y en avoit d'aultre plus grans, qui sont blans, qui se mettent à part des aultres en vne partie de l'isle, qui sont fort mauaiz à assallir; car ilz mordent comme chiens et sont nommez "Margaulx". Et néantmoins que ladite isle soyt à quatorze lieues de terre, les ours y passent à no de la grant terre pour mangier desdits ouaiseaulx, desquelx noz gens en trouvèrent vng, grant comme vne vache, aussi blanc

comme vng signe, qui sauita en la mer dauent eulx; et le lendemain qui est le jour de la Penthecouste, en faisant nostre routte vers terre, trouuames ledit ours enuiron le my chemin, qui alloit à terre aussi fort que nous faisons à la voile; et nous, l'ayant aperceu, luy baillames la chasse o noz barques et le prinmes à force; la chair duquel estoit aussi bonne à mangier comme d'vne génise de deux ans.

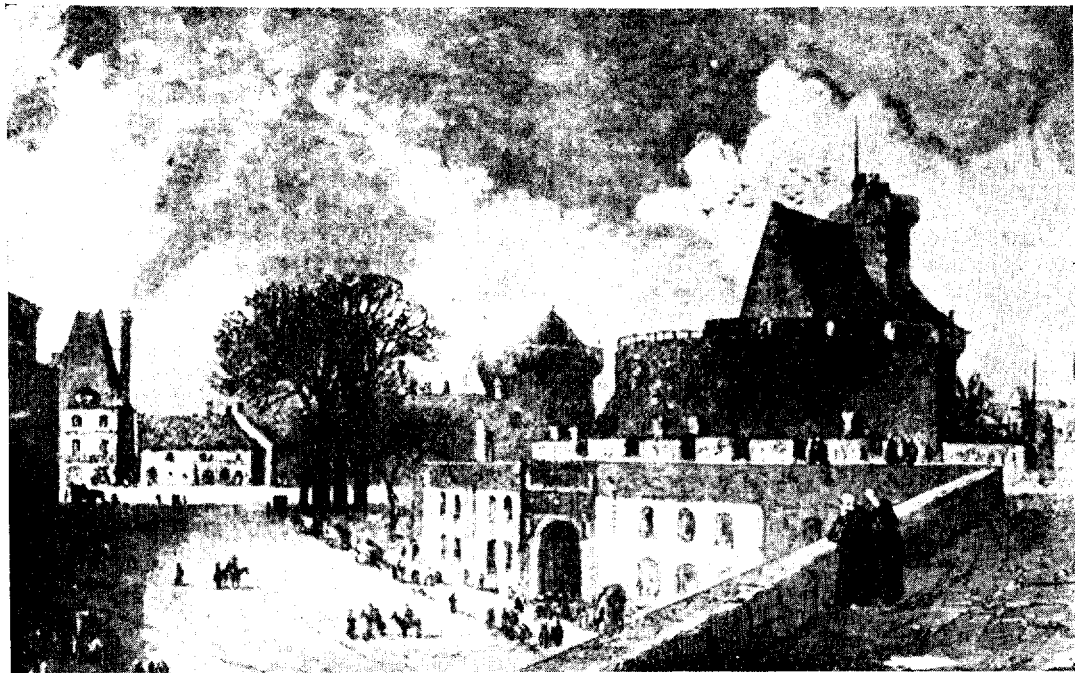
Le mercredi, *XXVIIe du dit mois*, nous arivames à l'entrée de la *baye des Chasteaulx* (4), et pour la contrariété du vent et du grant nombre de glaces que trouuames, nous conuint entrer dedans vng hable, estant aux enuiron d'icelle entrée, nommé le *Rapont* (5) où nous fumes sans en pouair sortir jucques au *neufiesme jour de Juign* que en partismes pour passer o l'aide de Dieu cultre; le dit *Rapont* est en cinquante et vng degrez et demy de latitude.

**Description
de la Terre
Neuve depuis
Cap Rouge
jusques à celui
de Dégrat.**

La terre, depuis *Cap Rouge* jucques au *Dégrat*, est la pointe de l'entrée de la baye, gist de cap en cap Nort Nordest et Su Surouaist; Et est toute ceste partie de terre à isles adiaczantes et près les vnes des aultres, qu'il n'y a que petites ripvières par où bateaux peuvent aller et passer parmy; Et à celle cause y a plusieurs bons hables dont ledit hable du *Ra-*

(4) Le "Déroit de Belle-Isle".

(5) Karpunt ou Kirpont, Latitude 51.36".



La place Saint-Thomas, Limoulu, France. Au fond, à gauche, la maison qu'a habitée Jacques Cartier.

pont et celui du *Degrat* sont en l'une d'icelles isles, icelles qui est la plus haulte de toutes, ou dessus de laquelle l'on voyt clairement les *deux belles isles* qui sont près *Cap Rouge*, où l'on compte vingt cinq lieues; audit hable de *Rapont* y a deux entrées, l'une vers l'Est et l'autre vers Su de l'Isle: mais il se fault donner garde de la bande et pointe de l'Est, car se sont bastures et pays somme; Et fault ranger l'isle de l'Ouaist à la longueur de demy cable ou plus près qu'il veult, et puis s'en ailer surs le Su vers le *Rapont*; et se fault donner garde de trois basses qui sont soubz l'eau on chenal devers l'isle de l'Est. Il y a de fontz par le chenal troys ou quatre brasses et beau fons; l'autre entrée gist Est Nordest et Su vers l'Ouaist à saultez à terre.

De l'Isle de
sainte
Katherine,
à présent
ainsi nommée.

Partant de l'apointe du *Degrat* et entrant en ladite baye, faisant l'Ouaist, vng quart du Norouaist, l'on double deux isles qui demeurent de babort, dont l'une est à trois lieues de ladite pointe et l'autre environ sept lieues de la premiere, qui est platte et basse terre, apparoisante estre de la grant terre. Je nomme icelle *isle Sainte Katherine* (6) au Nordest de laquelle y a hesiers et mauuais fons environ vng quart de lieue, par quoy luy fault donner Run. La dite isle est le *hable des Chasteaulx* gissent

(6) Du nom de Katherine du Brésil que Cartier avait ramenée de ce pays et dont sa femme était la marraine, avec Guyon Jamin comme parrain.

Nort Nordest et Su Surouaist, Et y a entreulx quinze lieues; et dudit *hable des Chasteaulx* au *hable des Buttes*, qui est la terre du Nort de ladite baye, gisante Est Nordest et Ouaist Surouaist, y a entr'elx doze lieues et demye; Et à deux lieux dudit *hable des Buttes* est le *hable de la Balaine*; le travers duquel *hable*, sçavoir à tierce partie de la trauersée de ladite baye, y a trante huyt brasses et font de taygnay. Dudit *hable de la Ballaine* jucques à *Blanc Sablon* y a lieues audit Ouaist Surouaist, et se fault donner garde d'vne basse qui est sur l'eau, comme vng bateau, au Suest dudit *Blanc Sablon* (7), trois lieues hors.

Du lieu appelé Blanc Sablon; de l'isle de Bouays; et de l'isle des Ouaiseaulx; la sorte et quantité d'ouaiseaulx qui s'y trouvent; et du port appelé les Islettes.

Blanc Sablon est vne couche où il n'y a point d'abry de Su ny du Suest; Et y a au Su Surouaist d'icelle couche deux isles, dont l'vne a nom *l'isle de Bouays* et l'autre *l'isle des Ouaiseaulx* (8), où il y a grant nombre de "Codez" et de "Richars" qui ont le bec et les piedz rouges et hairent dedans des pertuis soubz terre, comme connins. Ayant doublé un cap de terre qui

(7) La baie de Blanc Sablon, située à l'entrée du Déroit de Belle-Isle, tire son nom des sables blancs d'une petite rivière qui lui apporte le tribut de ses eaux.

De Bonne Espérance à Blanc Sablon, il y a six lieux. De l'île aux Bois aux côtes de Terre-Neuve, il y a sept lieues.

Une partie de Blanc Sablon fait partie de Terre-Neuve, tandis que la partie sud-ouest appartient au Labrador canadien.

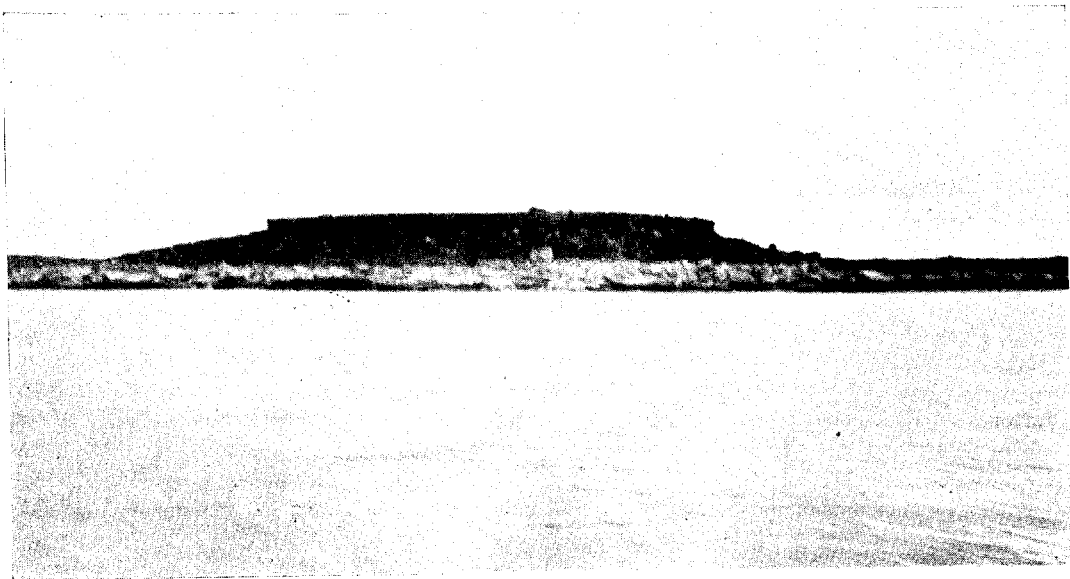
Il y avait autrefois à Blanc Sablon de grands établissements de pêche, propriété de Jersais : M. de Quetteville, M. Labault et M. Leboutillier de Paspébiac.

(8) "Greenly Island", où les aviateurs Huenefeld, Koelb et Fitz-Maurice atterrirent avec "le Bremen" en 1928.

"Entre Blanc Sablon et Brador est l'île aux Perroquets, qui a reçu son nom d'une espèce de canard à tête de perro-



Puits de Rotheneuf, France, où, d'après la légende, Cartier aurait puisé son eau avant de partir pour la découverte du Nouveau-Monde.



L'île aux Oiseaux, "Greenly Island", où le "Bremen" a atterri en 1928.

est à vne lieue de *Blanc Sablon*, y a vng hable et passage, nommé *les Islettes*, qui est milleurs que *Blanc Sablon* et là se fait grant pescherie. On dit lieu *des Islettes* (9), jucques à vng hable nommé *Brest* audit art de vent y a dix lieues. Celuy hable est en cinquante et vng degrez, quarente, cinquante cinq mynutttes de latitude et en. . . . de longitude. Dempuis *les Islettes* jusques audit lieu y a isles et est ledit *Brest* en isles; Et dauantaigne, rangeant la coste à plus de troys lieues hors, sont toutes isles à plus de doze lieues loingn dudit *Brest*; quelles isles sont basses et voyt on les haultes terres par dessurs.

Comment ilz entrèrent au port de Brest avec les navires et allans oultre vers l'ouest passèrent parmy les isles, lesquelles trouvèrent estre en si grant nombre qu'il n'estoit possible les nombrer; et les nommèrent Toutes Isles.

Le dixiesme jour dudit moys de Juign en- trames dedans ledit hable de *Brest* (10) o nos navires, pour auoir des eaux et du boays. Et nous parez et passez outre ladite baye, et le jour "Saint Barnabé", après la messe ouye, nous allames o noz barques oultre ledit hable, vers

quet. L'île est couverte de ces oiseaux; et à chaque instant on voit quelque volier s'éloignant vers la mer ou revenant vers l'île. C'est un temps de travail pour eux; car les petits sont maintenant nombreux et pour les nourrir, il faut que les pères et mères fassent la chasse au lançon. Le lançon est un très petit poisson dont les oiseaux et la morue sont friands. Comme il est maintenant abondant dans la baie, les perroquets vivent en épicuriens. Ceux d'entre eux qui n'ont pas de famille à nourrir sont en plein carnaval; car ils n'ont qu'à flâner et qu'à manger; et quelques-uns sont si gras qu'ils ont à peine à se lever lorsqu'ils sont poursuivis par les chasseurs."

(9) (Bradore Bay) Devenue la baie de Phelipeaux, où a été bâti le fort de Pontchartrain pour la protection des pêcheurs français, maintenant connu sous le nom de "Old Fort Bay". Deux grosses montagnes, appelées par les indigènes, "les mamelles de Bradore", indiquent l'entrée du port.

(10) Baie de Bonne Espérance, que la tradition désigne sous le nom de baie du vieux fort.

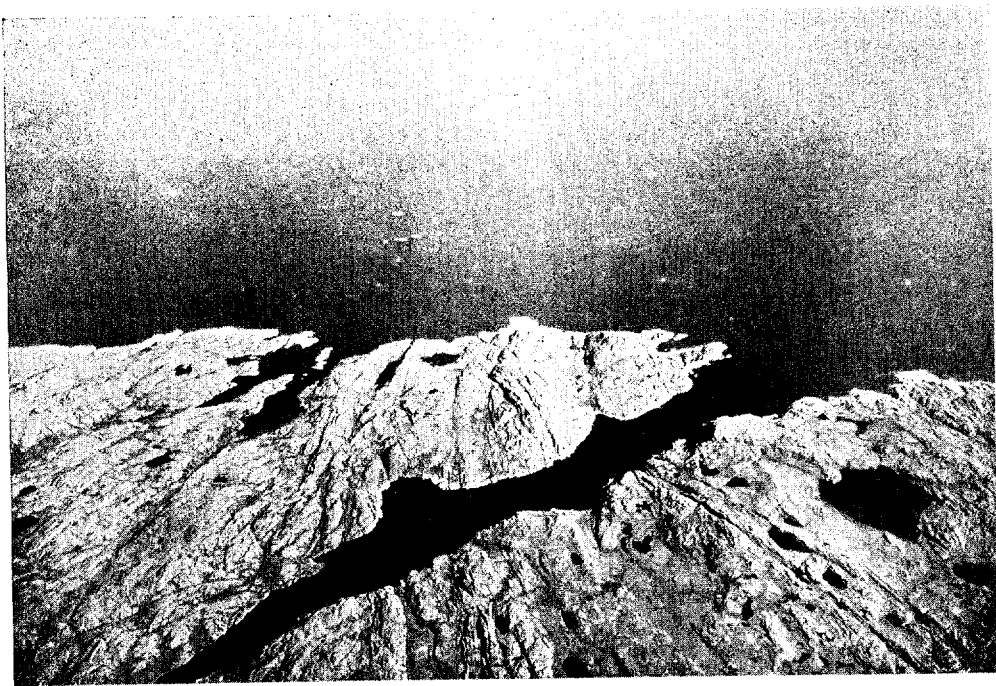
l'Ouaist, descourir et veoir quelz hables il y avoit. Nous passames parmy les isles qui sont en si grant nombre qu'il n'est possible les sçavoir nombrez, qui contiennent environ dix lieues oultre ledit hable. Nous couchames en l'une d'icelles isles pour la nuyt passez et y trouuames en grant quantité d'œufs de cannes et aultres ouaiseaulx, qui hairent est isles: lesdites isles furent nommées *Toutes Isles* (11).

**Du Port
appelé Saint
Anthoine, port
Saint Servan,
port Jacques
Cartier, de
la rivière
nommé Saint
Jacques; des
costumes et
vestemens des
habitants de
l'isle de Blanc
Sablon.**

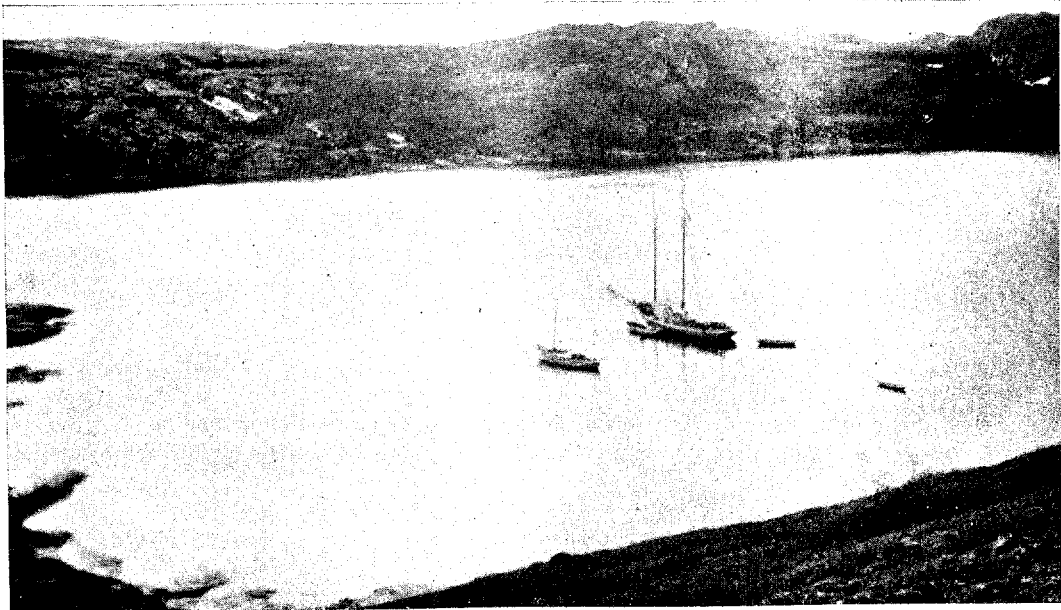
Le lendemain, dozeiesme, nous persumes oultre lesdites isles; et à la fin du fort d'icelles nous trouuames vng bon hable qui fut nommé *Saint Anthoine*; Et oultre, environ vne lieue ou deux, nous trouuames vne petite ripuiere fort profonde, qui a la terre au Surrouaist, Et est entre deux haultes terres. C'est vng bon hable, et fut planté vne croix auidit hable et nommé *Saint Seruan* (12); au Surrouaist du dit hable et ripuiere, environ vne lieue, y a vng islot ront comme vng four, auironné de plusieurs aultres plus petiz islotz, qui donne congnoissance desdits hables. Plus oultre, à dix lieues, y a vne aultre bonne ripuiere plus grande, où il y a plusieurs saulmons; Nous la

(11) Townshend, "Audubon Labrador", estime le nombre de ces îles à 4,000.

(12) "Rocky Bay". C'est à cet endroit que fut plantée la première croix dans le nouveau monde, le lendemain de ce jour où avait été célébrée, dans le havre de Brest, la première messe. Au point le plus élevé de l'entrée est de la baie, il y a maintenant un amoncellement de pierres que les marins considèrent comme une marque de reconnaissance, dit le Dr H. F. Lewis, dans un travail lu à la Société Royale du Canada, à Québec, le 23 mai dernier.



Promontoire de St-Servan où fut érigée, par Cartier, le 11
juin 1534, la première croix dans le Nouveau-Monde.
Courtoisie de la Canadian Air Force.



Port de Saint-Servan. Courtoisie de la Commission des
Monuments Historiques du Canada.

noumasmes la *ripiere Saint Jacques* (13). Éstans à icelle, nous aperseumes vng grant nauire qui estoit de “la Rochelle”, qui auoit passé la nuyt [cherchant] *le hable de Brest*, où il pensoit aller faire sa pescherie; et ne sçauoit où ilz estoient. Nous allames à bort avecques noz barques, Et le mysmes dedans vng aultre hable à vne lieue plus à Ouaist que ladite ripuiere Saint Jacques, *Lequel je pencze l'un des bons hables du monde; Et iceluy fut nommé le hable Jacques Cartier* (14).

Si la terre estoit aussi bonne qu'il y a bons hables, se seroit vng bien; mais elle ne se doit noumer *Terre Neuffue*, mais pierres et rochers effrables et *mal rabottes*, car en toute ladite coste du Nort, je n'y vy vne charetée de terre, et si descendy en plusieurs lieux; fors à *Blanc Sablon*, il n'y a que de la mousse et de petiz bouays avortez; fin, j'estime mieulx que autrement que c'est la terre que Dieu donna à “Cayn”.

Il y a des gens à ladite terre qui sont assez de belle corpulance, mais ilz sont gens effarables et sauuaiges. Ilz ont leurs cheueulx liez sur leurs testes en faczon d'une pougnye de

(13) Au sentiment de plusieurs historiens, la rivière appelée Saint Jacques par Cartier est la rivière “Shecatica”.

(14) Ce nom subsista sur les cartes marines jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, alors qu'il fut changé en celui de “Cumberland Harbour”. La Société Géographique du Canada et la Société de Géographie de Québec se rendant au vœu formulé officiellement par la Société Royale, à sa réunion plénière, tenue au Château Frontenac à Québec, le 23 mai dernier, ont, à l'occasion du 4ième centenaire de Cartier, redonné au “Cumberland Harbour” le nom original de “Jacques Cartier”, qu'il tenait du découvreur lui-même.

fain teurcze et vng clou passé par my ou aultre chose, Et y lient aulcunes plumes des ouai-seaulx. Ilz se voistent de peaulx de bestes, tant hommes que femmes; mais les femmes sont plus closes et serrées en leurs dites peaux et sçaintes par le corps. Ilz se paingnent de certaines couleurs tannées. Ilz ont des barques en quoy ils vont par la mer, qui sont faictes d'escorche de bouays de boul, o quoy ilz peschent force lous marins, Dempuis les avoir veuz, *j'ay seu que là n'est pas leur demeurance et qu'ilz viennent des terres plus chauldes*, pour prendre desditz lous marins et aultres choses pour leur vie.

D'aulcuns caps, à sçavoir:
 Cap Double,
 cap Pointu,
 cap Royal et
 cap de Latte;
 des monts des
 Granches,
 des isles
 Coulombiers,
 et d'une grande
 pescherie
 de molues.

Le XIIIe jour nous retournasmes à nos dites barques à bort pour faire voile, pour ce que le temps estoit bon; Et *le dymenche, XIIIe*, *fysmes chanter la messe et le lundy, XVe*, appareillames dudit *Brest* et *fysmes* la routte sur le *Su*, pour auoir la congnoissance de la terre que nous y voyons aparaisante à deux isles. Mais quant nous fumes au mytan de la baye ou enuiron, nous congneumes que s'estoit terre ferme, dont y auoit gros cap double, l'un par dessus l'autre; Et pour ce le noumames *cap Double*. Au parmy de la baye sobzdames à cent brasses et fontz curé. Il y a de traverser de *Brest* audit *cap Double*, enuiron vingt lieues; Et à cinq ou six lieues souldames à quarante brasses. Nous trouuames ladite terre estre gisante au



Havre Jacques Cartier (vue aérienne). Courtoisie de la Canadian Air Force.



Havre Jacques Cartier. Courtoisie de la Commission des
Parcs Nationaux du Canada.

Nordest et Surrouaist, vng quart du Nord et du Su.

Le lendemain, XVIe dudit moys, nous sillames le long de la coste au Surrouaist, vng quart du Su, enuiron trante cinq lieues, depuis cap Double où trouuames des terres à montaignes moult haultes et effarables, entre lesquelles y a vne apparoissante estre comme une granche, et pour ce noumames ce lieu les monts de Granches (15). Icelles haultes terres et montaignes sont hachées et creuses, Et y a entre elles et la mer des basses terres.

Ladite journée auparavant n'auions eu congnoissance d'aultre terre pour les bruines et obscurité du temps, qu'il faisait, et au soir nous aparut une faulte de terre, comme vne entree de ripuiere, entre les dits *mons des Granches* et vng cap qui nous demouroit au Su Surrouaist, environ trois lieues de nous. Celuy cap est par le hault de luy tout rongné et par le bas vers la mer, est à poincte; Et pour ce le noumames *cap Pointu; au Nort de luy, à vne lieue, y a vne isle platte.*

Et pour ce que voullymes auoir congnoissance d'icelle entrée pour veoirs s'il y auoit aulcune bonne posée et haure, mysmes la voile bas pour la nuyt passez.

(15) Il semble bien que ce nom de Granches a été donné à cause du nom de famille de la femme de Cartier.

Le lendemain, XVIIe dudit moys, nous eumes tourmente de vent du Nordeist et mys-mes au pepefil à courir et à la cappe (16), et fysmes de chemin, vallant le Surouaist, trante sept lieues jucques ay jeudy matin que nous estions le travers d'une baye plaine de isles rondes comme coulombiers. Et pour ce leur donnames à nom les Coulombiers et la baye Saint Jullian, de laquelle jucques à vng cap qui demeure au Su, vn quart du Surouaist, qui fut nommé Cap Royal, y a sept lieues; Et à Ouaist Surouaist dudit cap y a vng aultre cap qui est bien rongné par le bas de luy et rond par le hault, au Nort duquel, enuiron demye lieue, y a une isle basse. Celuy cap fut nommé Cap de Latte. Entre cestz deux caps y a terres basses, par dessus lesquelles y en a de moult haultes, en semblance de y auoir ripuieres. A deux lieux de cap Royal y a vint brasses de parfont et la plus grande pescherie de grosses molues qui soit possible; desquelles mollues en prysmes, en attendant notre conpaignon, plus d'un cent, en moins d'un heure.

D'aucunes
isles entre
le Cap Royal
et le cap
de Latte.

Le lendemain, XVIIIe jour dudit moys, le vent nous fut contraire et grant vent et retournames vers cap Royal cuider trouver hable. Auecques nos barques fumes descourir entre ledit cap Royal et cap Delatte, et trouuames

(16) Bourdeau dit que "mettre à la cape consiste à amar-rer le gouvernail bien ferme et immobile, à abaisser les masts de hune et troussez toutes les voiles sauf le Pafi qu'on laisse boursoffier."

que parsurs les basses terres y a vne grande baye fort parfonde et isles dedans, laquelle est close deuers le Su desdites basses terres, qui font vng costé de l'entrée et *cap Royal* l'autre. Lesdites basses terres s'auacent en la mer plus de demye lieue de pays plat et mauuais fons, et au parmy de l'entrée y a un isle. Ladite baye est en quarante huyt degrez et demy de latitude et en degrez de longitude. Celuy jour de trouuames hable pour poser et tynmes pour la nuyt à la mer, le cap à Ouaist.

De l'isle
nommé
Saint Jehan.

Dempuis ledit jour *jucques au XXIIIe jour dudit mois*, qui est le jour "saint Jehan", eumes tormente et vent contraire et serraison, tellement que ne peumes auoir congnoissance de terre *jucques audit jour "saint Jehan"*, que nous eumes congnoissance d'un cap de terre qui nous demouroit au Suest, qui, à *nostre esme*, nous demouroit au Surouaist de *Cap Royal*, enuiron trante cinq lieues; et celuy jour fist bruimes et mauuais temps et ne peumes approcher de ladite terre; et pource que s'estoit le jour Mons^{sr} "saint Jehan" nommames le *cap saint Jehan*.

D'aucunes isles
nommées les
isles de
Margaulx;
et des sortes
d'ouaiseaux et
bestes qui s'y
trouuent; de
l'isle de Brion,
et du cap du
Dauphin.

Le lendemain, XXVe jour, fist mauuais temps, obscur et venteux et fymes courrir à Ouaist Nourouaist partie du jour, et le soir nous mysmes en trauers *jucques au second quart que apparouillames*; et lors, par *nostre esme*, estions au Norouaist vng quart d'Ouaist

dudit *cap saint Jehan*, dix sept lieues et demys. Et lorsque appareillames, le vent estoit Norouaist, et fymes courrir au Surouaist quinze lieues, et vynmes trouver trois isles, dont y en auoit deux petites et acorez comme murailles, tellement que possible n'est de monter dessus. Entre lesquelles y a vng petit forillon; Icelles isles aussi plaines de ouaiseaux que vgn pré de herbe, qui heirent au dedans d'icelles isles, dont la plus grande estoit plaine de "Margaulx" qui sont blancs el ptus grans que ouays; Et en l'autre y en auoit paroillement en vne quantité d'elle, et en l'autre plaine de "Godez", et au bas y auoit paroillement desdits "Godez" (17) et des "grans Apponatz" (18) qui sont paroitz de ceulx de l'isle dont est cy dauant faict mencion. Nous descendismes au bas de la plus petite et tuames de "Godez" et de "Apponatz" plus de mille; et en prinmes en noz barques ce que nous en voullumes. L'on y eust chargé en vne heure trente icelles barques. Nous nommames icelles isles, *isles de Margaulx* (19).

A cinq lieues desdites isles estoit l'autre isle, à Ouaist d'elles, qui en enuiron deux lieues de long et autant de leise. Nous y fumes posez pour la nuyt pour auoir des eaux et du bouays

(17) Pingouins coummuns (razor billed auk).

(18) Le grand pingouin (great auk).

(19) Ou "Rocher des Oiseaux", (latitude 47.50") (Birds Rock). L'illustration ci-contre du rocher des Oiseaux est une photographie d'une peinture faite en 1908 par Wilfrid Bourque, le gardien du fort et qui trouua une mort si tragique en mars 1911. Le Fargaul ou Margot s'appelle aussi "fou de besan".

à feu. Icelle isle est rangée de sablons et beaux fons et possagée à l'antour d'elle, à seix et à sept brasses. Ceste dite isle est la milleure terre que nous ayons veu, car ung arpant d'icelle terre vault mielx que toute la Terre Neufue. Nous la trouuames plaine de beaulx arbres, prairies, champs de blé sauuaige et de poys en fleurs, aussi espes et aussi beaulx que je vis oncques en Bretagne, qu'ilx sembloient y avoir esté semer par laboureaux. Il y a force grouaiseliers, frasiens et rosses de Provens, persil et aultres bonnes herbes de grant odeur. Il lui y a entour icelle ille plusieurs grandes bestes, comme grans beuffz, quelles ont deux dans en la gueulle, comme dans d'olifant, qui vont en la mer; De quelles y en avoict une qui dormoict à terre à la rive de l'oau. Et allames o nos barques pour la cuydez prendre; mais incontinant que fumes auprès d'elle, elle se gecta en la mer. Nous y vimes paroillement des ours et des renarz. Celle ille fut nommée *l'ille de Bryon* (20). Aux environ d'icelles illes y a de grandes marées, qui portent comme Suest et Norouaist. Je présume mielx que aultrement, à ce que j'ay veu, qu'il luy aict aulcun passage entre *la Terre Neuffue* et *la terre des Bretons*. Cy ainsi estoit, se seroit

(20) Ainsi nommé en l'honneur de Philippe Chabot, sieur de Bryon, créé grand amiral de France par François Ier, à son retour, après la victoire de Pavie. Une légende veut que la grande protection accordée par l'amiral Chabot à Cartier provient du fait que celui-ci aurait sauvé la vie de son fils ou neveu.

une grande abreuiacion, tant pour le temps que pour le chemyn, se se treuue perfection en ce voyage. A quatre lieues de ladite ille, il luy a vng beau cap que nommames *cap du Dauphin* (21), pour ce que c'est le commencement des bonnes terres.

Le XXVIIe dudit moys de Juin nous rangeames ladite terre, qui gist Est Nordest et Quaist Surouaist, et semble de loing que se soinct butterolles de sables, pour ce que se sont terres basses et araineusses. Nous ne pumez aller ny dessandre à icelles pour ce que le vent en venoit, et les rangeames celluy jour, enuiron quinze lieues.

De l'isle
nommée
Allezay,
et du cap
Saint Pierre.

Le lendemain rangeames icelle terre enuiron x. lieuz, jusques à vng cap de terre rouge, qui est vng cap rongné, au dedans duquel y a vne ainze qui s'abat au Nort et poys soume; il luy a vng sillon et perroy qui est entre la mer et vng estanc. D'icelluy cap de terre et estanc à vng aultre cap de terre y a enuiron quatre lieues; ce fant la terre en demy cercle et tout rangé de sablons faict comme vng fossé, par sur lequel et oultre yceluy, y a comme manière de marestz et estancq, tant comme l'on peult voires. Et auparauant ariuez au premier cap y a deux petites illes assez près de terre; Et à cinq lieues dudit second cap, y a vne ille au

(21) En l'honneur du fils aîné du Roi, le prince François, qui mourut subitement le 10 août 1536.

Surouaist qui est moult haulte et pointue, qui par nous fut nommé *Allezay* (22). Le premier cap fut nommé le *Cap St Pierre* (23), pour ce que le jour dudit saint y ariuames.

Du cap
appelé Cap
d'Orléans; de
la rivière des
Barcques;
du cap de
Sauvaige; et
de la qualité
et température
de ce pays.

Dempuix ladite *ille de Bryon* jusques audit lieu y a beau fons de sablon et certaine sonde, qui asoumist, comme l'on aproche de terre. Également, à cinq lieues de terre y a vingt cinq brasses et à une lieue doze brasses, bort a terre seix brasses et partout beau fons; et pour ce que vouillions abuoir plus emple cognoissance dudit paroige, mismes les voilles bas et en trauers.

Et le lendemain, *peneultime jour dudit moys*, le vent vint au Su, vng cart de Surouaist, et fisme couriz jusques au mardi derroin jour dudit moys, sollail à l'Ést, sans auoir cognoissance d'aulcune terre, fors que le soir, sollail recon-sant, nous vysmes terre aparoissance comme deux illes, que nous demeuroict à Ouaist Surouaist, enuiron IX ou X lieues. Et celuy jour fismes à Ouaist jusques au landemain, sollail à l'Ést, enuiron quarante lieues; Et faissant chemyn, eusmes la cognoissance de ladite terre que nous auoit aparut comme deux illes, que

(22) Appelée "l'île au Mort" (Deadman Island), se trouve à 56 milles du Rocher aux Oiseaux et à 5 lieues du Cap Amherst. Le poète Thomas Moore, se trouvant à passer près de cette île, un soir de septembre 1804, composa une poésie, dont on trouvera le texte au chapitre traitant des Iles de la Madeleine.

(23) A la pointe nord de l'île d'Entrée. D'après le Dr H. F. Lewis, le cap auquel Cartier donna ce nom était à l'ouest de l'île Grindstone "cap aux meules", du côté Sud de "l'Étang du Nord".

c'estoit terre ferme que gissoit Su Suest et Nort Norouaist jusques à un cap de terre moult beau, nommé *cap d'Orléans*, (24).

Toute ycelle terre est basse, vnye, la plus belle qui soict possible de voir et plaine de beaulx arbres et prairies; mais en icelle ne peumes trouvez hable, pour ce que c'est basse terre et poys soume et toute rangée de sables. Nous y fumecs en pluseurs lieulx op nos barcques, Et entre les aultres, dedans une belle ripuiere de peu de fons, où vysmes des barcques de sauuaiges, qui trauersoinct ladite ripuiere qui, pour ce, fut nommée *ripuiere de Barcques* (25); Et n'eumes aultre congnoissance d'eulx, pour ce que le vent vint de la mer qui chargeoict alla coste et nous conuint retires o nosdites barcques à nos nauires. Et fysmes couriz au Nordest jusques au lendemain, sollail à l'Est, *premier jour de Juillet*, alla quelle heure vingt brumes et serraision, et mysmes les voylles bas jusques enuyron dix heures qu'il esclardit; et eumes congnoissance dudit *cap d'Orléans*, et d'un aultre qui en demeuroict enuiron sept lieues au Nort, vng cart du Nordest, qui fut nommé le *cap dez Sauuaige* (26), au Nordest

(24) Ainsi nommé, dit Belleforest, du nom de Prince Charles, Duc d'Orléans, troisième fils de François Ier, et qui mourut le 8 septembre 1545. Maintenant appelé "Kildare" en l'île du Prince Edouard.

(25) Des reliques indiennes furent trouvées en 1860 à cet endroit maintenant "Baie Richmond", île du Prince Edouard.

(26) Dans l'île du Prince Edouard.

duquel, enuiron demye lieue, y a ung *hessier et bancq de pierres fort dangereux* (26a)

A celuy cap nous vng homme qui couroit après nos barques, le long de la coste, qui nous fessoict pluseurs signes que nous retournerions vers ledit cap; et nous, voyans telz signes, commanzames à nages vers luy, et luy voyant que retournions, commença à fuir et à s'en couriz dauant nous. Nous dessandimes à terre dauant luy et luy mismes vng cousteau et vne sainture de laine sur vne verge, et puis nous en allames à nos nauires.

Celui jour rangeames ladite terre, neuff ou dix lieues, pour cuydez trouuer hable, ce que ne peumes; car comme j'ay cy dauant dit, c'est terre basse et soume. Nous y dessandimes celuy jour en quatre liex, pour voir les arbres, quelx sont merueilleusement beaulx et de grande odeur, et trouuames que c'estoinct cedres, iffz pins, ormes blans, fraignes, sauldres, et aultres pluseurs à nous incongneuz, touz arbres sans fruictz. Les terres où il n'y a vouays, sont fort belles et toutes plaines de poys, grouaiseliers blans et rouges, frasses, framboysse et blé sauuaige, comme seille; "quel il semble y abouir esté semé et labouré." C'est terre de la meilleure temperance qui soict possible de voir et de grande chaleur, et y a

(26a) A l'extrémité nord-ouest de l'île du Prince Edouard "North Point".

pluseurs teurtres et ramyers et aultres ouai-seaulx. Il n'y a faulte que de hables.

De la baye nommée Saint Lunaire, et autres notables bayes et caps de terre: et de la qualité et bonté de ces terres.

Le lendemain, second jour de Juillet, nous apersumes la terre au Nord de nous qui tenoict o celle de dauant toute rangée, et congneumes que c'estoict vne baye qui a enuiron vngt lieues de parfont et autant de trauersée. Nous la noumasmes la baye *Saint Limaire* (27) Nous fumes au cap de deuers le Nort o nos barcques, et trouuames le pays sy soume que a plus et vne lieue de terre, ne y abuoict que vne brasse d'eau (28). Au Nordest dudit cap, enuiron sept ou ouict lieues, nous demeuroict vng aultre cap de terre, et entre les deux y a vne baye, en manière de triangle (29), qui estoict moult parfonde, dont le plus loign que pussion voirs d'icelle nous demeuroict au Nordest, et estoict toute rangée de sablons, pays soume; à dix lieues loign de terre y a vngt brasses de parfont; dempuix ledit derrenier cap jusques audit bout et cap de terre y a quinze lieues, et nous estans le trauers dudit cap, apersumes aultres terres et cap qui nous demeuroict au Nort vng cart du Nordest, tout alla veue. La nuyt fist mauuais temps et grant vent, et nous conuint meptre alla cappe jucques au matin, *tier jour de Juillet*, que le vent vint à Ouaist et

(27) St-Lunaire, (Nouveau-Brunswick) en l'honneur d'un évêque breton dont la fête tombait le 1er juillet.

(28) Pointe Escumenac.

(29) Baie Miramichi.

fysmes porter sur le Nort pour auoir la congnissance de ladite terre qui estoit vne haulte terrè, qui nous demeuroict au Nort Nordest par sur les bassez terres, entre lesquelles basses lesquelles basses terres et les haultez y abuoict vng grande baye et ouerture (30) où il luy abuoict cinquante et cinq brasez de parfont par aucuns lieulx, et large de enuyron quinze lieues; et pour ladite parfondeur et laisse et changement de terres, eumes espoir de y trouues le passage, comme il luy a au passage *des Chasteaulx*. Icelle bays gist Est Nordest et Ouaist Surouaist, Et est la terre de deuers le Su de ladite baye aussi belle que boine terre, labourable et plaine de aussi belles champaignes et prairies que nous ayons veu, et vnye comme vng estancq; et celle deuers le Nort est une terre haulte, à montaignes, toute plaine de arbres de haulte fustaille de pluseurs sortez, et entre aultres y a pluseurs cèdres et pruches aussi beaulx qu'il soict possible de voir, pour faire mastz suffisans de mastez nauires de troys cens tonneaulx et plus; en la quelle ne vysmes vng seul lieu vyde de bouays, fors en deux lieulx de basses terres, où il luy abuoit des prairies et des estancq moult beaulx. Le parmy de ladite baye est en quarante sept degrés et demy de latitude, et lxxiiij degrés de longitude.

(30) La baie de Chaleur.

Du cap
d'Espérance
et de la con-
che Saint
Martin; et
comment sept
barques
d'hommes
sauvaiges
s'approchèrent
de nostre bar-
que, et ne se
voullans retirer
furent estonne
par deux
passevolland et
lançes à feu;
et comme ils
s'enfuirent à
grande haste.

Le cap de ladite terre du Su fut nommé *cap d'Espérance* (31), pour l'espoir que abuions de y trouues passage; et *le quart jour dudit moys*, jour "Saint Martin", rangeames ladite terre du Nort pour trouuez hable, et entraimes en une petite baye et conche de terre toute ouuerte deuers le Su, où il n'y a aulcun abry dudit vant, et la noumames la *conche Saint Martin*; et fusmes dedans la dite conche *dempuix le quart pour jusques au dozieme jour dudit Juillet* (32).

Et ce temps que nous fusmes en ladite conche, fusmes *le lundi seixième, après auoir ouy la messe*, avecquez vne de nos barques pour descourriz *vng cap* et point de terre qui nous demouroict à sept ou ouict lieues à *l'Onaist* de nous, pour voir comme ladite terre se raba-toict; Et nous estans a demye lieue de ladite pointe, apersumes deux bandes de barques de sauuaiges, qui trauersoinct de leur terre à l'austre où ilz estoit, plus de quarante ou cin-

(31) Il semble qu'il y ait une erreur de lecture du manuscrit qui donne à supposer qu'il y avait à Miscou un cap qui justifiait ce nom. Il est au contraire, de notoriété publique que Miscou constitue une île basse et plate, sans aucun cap qui le domine. Il est à présumer que c'est véritablement au cap que l'on entrevoyait, au "nord de la baie" que Cartier a voulu donner le nom de Cap d'Espoir, nom sous lequel il est actuellement connu. De Miscou, en effet, on aperçoit au nord, dans le lointain, un cap surmonté d'une très haute montagne (1230 pieds), le mont Ste Anne ou table à "Rolante", près de Percé. On a sans doute voulu y attribuer ce nom, dans l'espoir d'y trouver enfin le passage tant désiré.

(32) "Conche": baie ou anse. C'est pendant ce séjour à la conche St Martin (Port Daniel) que Cartier alla avec des barques explorer la côte sud de la Baie de Chaleur, jusqu'à près de Ristigouche, distant d'environ 75 milles. Les endroits qu'il visita semblent être Paspébiac, Carleton, Escuminac et Dalhousie. On peut dire que c'est à Port Daniel que Cartier aurait, pour la première fois, touché le sol de la Nouvelle France, car c'est à Port Daniel que passe la ligne de séparation entre la Province de Québec et le Labrador.

quante barcques, et dont l'une desdites bandes de barcques ariuoict alla dite pointe, dont il sautèrent et dessendirent à terre vng grand nombre de gens quelx fessoinct vng grant bruict et nous fessoinct plusieurs signes que nous allissions à terre, nous montrant des peaulx sur des bastons. Et pour ce que n'auions que vne seulle barcque, n'y voullimes allez et n'ageames vers l'autre bande qui estoict alla mer.

Et eulx voyans que nous fuyons, esquipèrent deux de leurs plus grandez barcques pour venir après nous, auecques lesquelles se bandèrent cinq aultres de celles qui venoint de la mer, et vindrent jusque auprès de nostre dite barcque, dansant et faisant plusieurs signes de voulloir nostre amytié, nous disant en leur langaige : "Napou tou daman asurtar" (33), et aultres parolles que n'entendions. Pour ce que n'auions, comme dit est, que l'une de nos barcque, ne nous voullusmes fiez en leurs signes, Et leurs fysmes signes que eulx se retirassent, ce que ne voullirent; mes nagèrent de si grande force, qu'ilz avironnèrent notre dite barcque auecques leurs sept barcques; Et pour ce que, pour signe que nous leurs fissions, ne se vouillirent retirez, nous leurs tirames deux passeuolans (34) par sur eulx, Et lors ce mydrent a

(33) Le Père Pacifique qui est très familier avec la langue micmac, prétend que ces expressions veulent dire : "Ami, ton semblable t'aimera".

(34) Nom d'une petite bouche à feu à canon postiche alors en usage.

retournez vers ladite pointe, Et fidrent vng bruict merueilleusement grant, après lequel commancèrent à retournez vers nous comme dauant; et eulx estans jouxte nostre dite barcque, leur lachames deux lanses à feu (34a), que passèrent parmy eulx, qui les estonna fort tellement qu'ilz se mydrent alla fuyte à moult grant haste et ne nous suyirent plus.

Comment les-dits sauvaiges venans vers les navires; et les nostres allans vers eux, dessandirent partie des uns et des autres à terre; et comment lesdits sauvaiges avec grande joye. commencèrent à traffiquer avec les nostres.

Le landemain partie des dits sauuaiges vindrent auecques neuff barcques alla pointe et entree de la conche où estions possés o nos nauires (35); Et nous estans aduertiz de leur venue, allames o nos deux barcques olla dite pointe et entrée, où ils estoit; et incontinent qu'ilz nous aperceurent, se mysdrent à fuyr, nous faisant signes qu'ilz estoit venuz pour traffiquer auecques nous, et nous montrèrent des peaulx de peu de valleur, de quoy ils s'accultrent. Nous leur fysmes paroillement signe que nous ne leur vouillyons nul mal, Et dessandismes deux hommes à terre pour allez à eulx leurs portez des coulteaux et aulstres ferremens et vng chappeau rouge (36) pour donnez alleur cappitaine, Et eulx, voyant ce, dessandirent partie d'eulx à terre auecques desdites peaulx, Et traficquèrent ensemble et demenèrent vne grande et merueilleusse joye d'auoir et recouurer desdits ferremens et aulstres chosses, dansans et faissant plusieurs serymonyés, en gec-

(34a) Fusée lancée par un petit canon portatif.

(35) A la pointe ouest de Port Daniel.

(36) Chose toujours précieuse aux yeux des "peaux rouges".

tant de la mer sur leur testes avecques leurs mains, et nous baillèrent tout ce qu'ilz avoient, tellement qu'ilz s'en retournèrent touz nulz, sans aucune chose auoir sur eulx, et nous fidrent signe que le lendemain retourneroient avecques d'aultres peaulx.

Comment après que les nostres eurent envoyé deux hommes à terre avec marchandise, vindrent environ 300 sauuaiges, en grande joye; de la qualité de ce pays, et de ce qu'il produit; et d'une baye nommée baye de Chaleur.

Le jeudi, VIIIe dudit moys (37), pour ce que le vant n'estoict bon pour sortir o nos nauires, esquippames nosdites barcques pour allez descouriz ladite baye, et courumes celuy jour dedans enuiron xxv. lieues; *Et le lendemain*, au matin, eusmes bon temps et fysmes porter jusques enuiron dix heures du matin, à laquelle heure eusmes cognoissance du font de ladite baye, dont fusmes dollans et masriz; au font de laquelle baye y abuoict par dessus les basses terres des terres "à montaignes moult haultes" (38); et voyant qu'il n'y abuoict passage, commanzames à nous en retournez. Et faisant nostre chemyn le long de la coste, vismes lesdits sauuaiges sur l'orée d'un estanc et basses terres, qu'ilx fessoient plusieurs feux et fumées. Nous allames audit lieu et trouuames qu'il luy abuoict "une entrée de mer qui entroict audit estanc", et mysmes nosdites barcques d'un costé de ladite entrée (39). Lesdits sauuaiges passèrent à vne de leurs barcques et nous apportèrent des pièces de lou marin tout

(37) Le jeudi du mois de juillet tombait le 9.

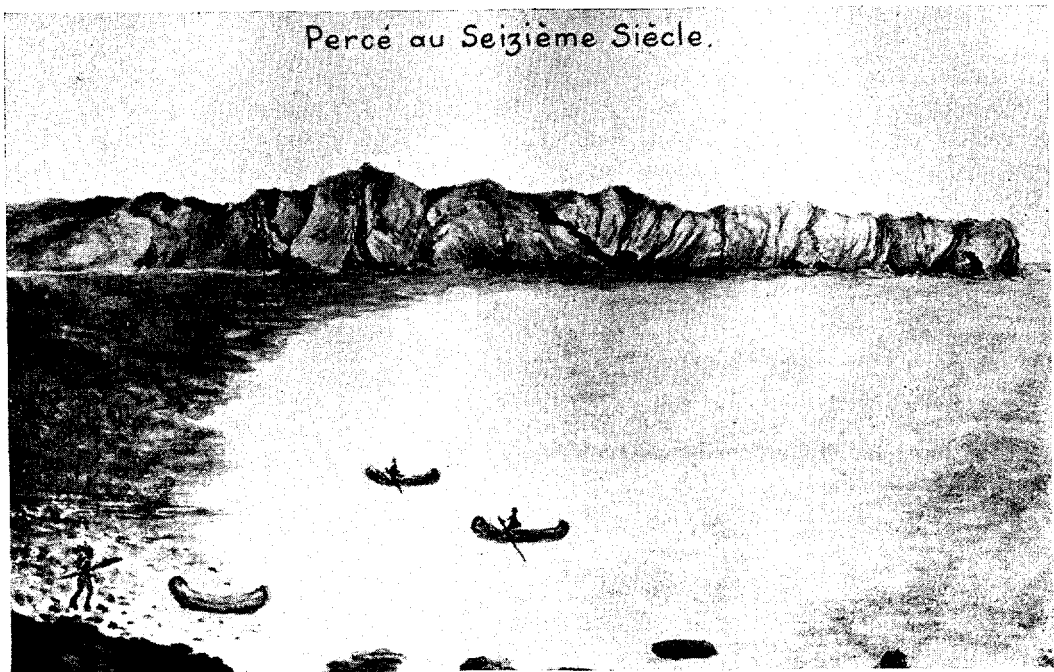
(38) A l'embouchure de la rivière Ristigouche, près de Tracadigash maintenant Carleton.

(39) Montagnes de Carleton.

cuict, qu'ilz mysrent sur des pieces de bouays, et puis se retirèrent, nous faisant signe qu'ils les nous donnoient. Nous enuoyasmes deux hommes à terre avecques des hachotz et couteaulx patenostres et aultre marchandie, de quoy ilz demenèrent grande joye; Et incontinant passèrent alla foulle, o leurs barques, du costé où nous estions, avecques peaulx et ce qu'ilz abuoint pour abuoir de nostre marchandie, et estoit en nombre, tant hommes, femmes que enffens, plus de troys cens, dont partie de leurs femmes que ne passèrent, danczoint et chantoient, estantes en la mer jusques aux jenouz. Les aultres femmes qui estoit passées de l'aultre costé où nous estions, vindrent franchement à nous et nous frotoient les bratz avecques leurs mains, et puis leuoint les mains joingtes au ciel, en fessant plusieurs signes de jouays; et tellement se assurèrent avecques nous que enfin marchandames, main à main avecques eulx, de tout ce qu'ilz abuoint, qui est chose de peu de vateur.

Nous congneumes que se sont gens qui seront fassilles à convertir, que vont de lieu en aultre, vivant et prenant du poyson au temps de pescherie pour viure. Leur terre est en chaleur plus temperée que la terre d'Espaigne, et la plus belle qui soit possible de voir, et aussi eunye que vng estanc. Il n'y a cy petit lieu vide de bouays et fust sur sable, qui ne soit plein de blé sauuaige, qui a l'espy comme seilgle et le grain comme auoyne, et poys aussi aspez

Percé au Seizième Siècle.



Percé au 16ième siècle, d'après une ancienne aquarelle.

“comme si on le sy abuoict semez et labourer”, grouaiseliens blans et rouges, frassez, fram-bouayasses et roses rouges et aultres herbez de bonne et grande odeur; paroillement y a force belles prairies et bonnes herbes et estancq où il luy a force saulmons. Je estime mielx que aultrement que les gens seroient facilles à conuertir à nostre sainte foy. Ilz appellent ung hachot en leur langue “Cochy” et une cousteau “Bacan” (40). Nous nommames ladite baye, la baye “de Chalcur” (41).

Dvne aultre nation de sauvaiges, et de leurs coutumes, façons de vivre et de s'accoustrer.

Nous estans certains qu'i n'y auoit passage par ladite baye, fysmes voille et aparoillames de ladite *conche Saint Martin, le dimanche, douziesme jour de Juillet*, pour allez chercher et decouvriz outre ladite baye; et fysmes couriz à l'Est le long de la coste, qui ainsi gist enuiron dixouict lieues jusques au *cap de Pratto* (42).

(40) D'après le Père Pacifique ce mot devrait s'écrire “oagan”.

(41) Probablement à cause de la chaleur éprouvée ce jour-là. D'après le Père Pacifique les Micmacs appellent encore aujourd'hui Port Daniel “epsegeneg, où l'on se chauffe”. Le nom de baie “des Chaleurs” est mentionné sur les cartes de Deliens, de Desceliers et de Mercator.

(42) Suivant Biggar, le cap Pratto est le Cap d'Espoir situé à trente milles de Port Daniel. D'après Ganong et Baxter, le cap Pratto serait le Cap Blanc, et d'après le Dr Clarke, le cap Pratto serait le rocher de Percé et le terrain avoisinant de Mont Joli, lequel, dit le savant géologue, aurait été relié à l'époque Devonienne à la terre ferme de la Perisie. De Costa, dans son livre, Winsor's Narrative, History of America, dit qu'en 1634 Cartier découvrit un cap appelé Pratto, du nom d'un chanoine de St-Paul de Londres, Albert de Pratto, et que partant ce n'est pas Cartier qui le baptisa de ce nom.

Le fait qu'un nommé Albert de Pratto était déjà venu à Terre-Neuve, rend la chose vraisemblable.

Le Dr Harrison F. Lewis, dans le travail lu à la récente réunion de la Société Royale, tenue à Québec en mai 1934, émet, lui aussi, l'opinion que le Cap Pratto n'est autre que

Et là trouuames vne merueilleuse marée, petit fontz et la mer fort malle, Et nous conuint serrez à terre entre ledit cap et une ille qui est à l'Est d'iceluy, enuiron vne lieue; et là possames les ancrez pour la nuyt. Et le *landemain, au matin*, fismes voile pour debuoir rangez la-dite coste qui gist Nort Nordest; mais ils sou-ruint tant de vant controire, qu'i nous conuint relacher de là où nous estions partiz et y fusmes ledit jour et la nuyt jusques au *landemain que*

le rocher de Percé, où les vaisseaux devaient nécessairement changer leur course pour rentrer dans la baie de Gaspé ou pour retourner en Europe. Et voici l'une des raisons sur lesquelles il étaye son opinion :

"Now it is at Percé Rock, not at White Head nor at Cape d'Espoir, that the trend of the Gaspé coast changes sharply, being generally northeast and southwest to the westward of the Rock and generally north end south on the Gulf side of it. If the wind was such on July 12th, 1934, that Cartier could sail from Port Daniel to Cape d'Espoir or White Head, there was nothing to prevent his continuing on as far as Percé Rock, for this involved little or no change of course. But at Percé Rock he would have to alter his course from northeast to nearly north, if he wished to continue to follow the coast, and the wind that had brought him so far would, if between north and northwest, not serve for the new course, so that he would naturally anchor just west of the great Rock, where he would have good shelter from a wind and could await a change that would enable him to proceed farther."

S'il en était ainsi, et si le rocher de Percé était au XVI^e siècle relié à la terre ferme, on s'explique facilement que Cartier n'ait pas fait mention du rocher de Percé, maintenant séparé de la terre ferme par plusieurs centaines de verges. On s'explique dès lors plus facilement que Cartier ait pu, les 12 et 13 juillet, trouver à l'ouest du Cap Pratto, ou rocher de Percé, sous l'île Bonaventure haute de 400 pieds, un abri parfaitement sûr contre les vents et les tempêtes du nord qui l'assaillirent alors.

D'après nous et en toute déférence pour l'opinion contraire, c'est à "Grande Grève" ou Grandgrave, à l'abri des hautes montagnes du nord de la baie de Gaspé que Cartier vint chercher protection contre la tempête qui s'éleva alors et nullement dans la baie de la Pointe St-Pierre où le vent ne se faisait pas sentir et où il eut partant été impossible à Cartier de perdre une ancre par l'effet de la tempête. Le 16 juillet le vent renforça tellement que ne se sentant plus en sûreté à "Grande Grève" Cartier résolut d'entrer plus avant dans la rivière, jusqu'à ce qu'il trouva un bon hable et sûr, ce qui semble bien être la baie de "Penouille" en face de Sandy Beach, où il y avait onze brasses et demi d'eau et où il était protégé contre tous les vents.

fismes voille, et vysmes le treuers d'une ripuiere qui est à cinq ou seiz lieues dudit cap au Nort (43). Et nous estans le trauers d'icelle ripuiere, nous vint le vant controire et force bruymes et monueue, et nous conuint entrer dedans icelle riuyere, *le mardi, XIIIe jour dudit mois*, et posames à l'entree *jusques au XIe*, espérons auoyr bon temps de sortye. Et *le dit jour XIe, qui est Jeudi*, le ven renforça tellement que l'un de nos nauires perdit une ancre et nous conuynt entrer plus avant, sept ou huit lieues amont icelle riuiere, *en vng bon hable et seur* que nous auions esté voyr avec nos barques. Et pour le manueys temps accauze et nonueue qu'il fist, fusmes en icelluy hable et ryviere *jusques au XXVe jour dudit moy*, sanz en pouuoyr sortir; durant lequel temps nous vint grant nombre de sauuages qui estoient venus en ladite riuiere pour pescher des masquereaulx, desquelz il y a grant habondance; et estoient tant hommes, femmes que enffans plus de deux cens personnes qui auoyent envyron quarante barques, lesquelz après auoyr vng peu esté à terre avecques eulx, venoyent franchement avec leurs barques aborder prez de noz nauyres. Nous leur donnasmes des coulteault, pastenostres de voyrre, peignes et aultres besongnes de peu de valleur; de quoy faisoient plusieurs signes de joyes, leuaent les

(43) D'ailleurs la distance qu'il dit avoir parcourue à partir du Cap Pratto démontre qu'il avait pénétré plusieurs milles dans la baie de Gaspé sans arrêter à la Pointe St-Pierre

mains au ciel en chantant et dansant dedans leurs barques. Celle gent se peult nommer sauuaiges, car c'est la plus pouure gent qu'il puisse estre au monde, car tous ensemble n'auoyent la valler de cinq solz, leurs barques et leurs raitz à pescher hotez. Ilz sont tous nudz, reserué une petite peau de quoy ilz couurent leur nature, et aulcunes vieilles peaulx de bestes qu'ilz gectent sur eulx en escharpes. "Ilz ne sont point de la nature ny langue des premiers que auions trouué". Ils ont la teste touzée à reons tout à l'entour, reserué vng rynet en le hault de la teste qu'ilz laissent long comme vne queue de cheual, qu'i lyent et serent sur leurs testes en vng loppin avecques des coroyes de cuyr. Il n'ont aultre logis que soubz leurs dites barques qu'ilz tournent auant de se coucher, sur la terre (44) dessoubz icelles. Ilz mangent leur chair quasi crue, après estre vng peu eschauffée sur les charbons et pareillement leur poisson. Nous fusmes "le jour de la Magdelaine" o noz barques au lieu où ilz estoient sur l'orée de l'eaue (45), et descendis-mes fronchement parmy eulx, de quoy ilz demenèrent grand joye et se prindrent tous les hommes à chanter et danser en deux ou troys bandes, faisant grant signe de joye de nostre venue. Mays ilz auoyent fait fouyr toutes les

(44) Ce qui semble indiquer que Gaspé n'était pas le lieu de résidence ordinaire de ces sauvages, puisque, comme dit Lescarbot, "ils logeaient sous leurs barques ou cannots".

(45) Ce qui semble indiquer que Cartier s'est rendu alors à leur lieu de campement, plus au fond de la baie.

jeunes femmes dedans le boys, fors deux ou troys qui demeurèrent, à qui nous donnasmes chacun vng pigne et à chacune vne petite clochette d'estang, de quoy ilz firent grande joye, remercyant le cappitaine en lui frottant les bras et la poictryne avecques leurs mains; Et en voyant que il aucyt donné à celles qui estoient demeurées, firent venir celles qui estoient fuyes au boys, pour en auoyr autant comme les aultres, qui estoient bien vne vingtaine qui se assemblèrent sur ledit cappitaine, en le frottant avec leurs mains, qui est leur façon de faire chère, et il leur donna à chacune sa petite rangette d'estaing de peu de valeur; Et incontinent se assemblèrent ensemble à deuiser et dyrent plussieurs chansons.

Nous trouvasmes grant quantité de macque-reaulx qu'ilz auoyent pesché bien a bor de terre, avecques des raiz qu'ilz ont à pescher, qui sont de fil de chanure qui croist en leur pays, où ilz se tiennent ordinairement, car ilz ne vyennent à la mer que au temps de la pescherye, ainsi que j'ay sceu et entendu. Pareillement y croist de groz mil, comme poix, ainsi que au Bresil, qu'ilz mangent au lieu de pain, de quoy ilz auoyent tout plain avecques eulz, qu'i nomment en leur langaige "Kagaige"; pareillement ont des prunes qu'ilz sechent, comme nous faisons, pour l'yuer, qu'i nomment "Honnesta", les figes, noix, poires, pommes et aultres fruitz et des febues qu'i nomment "Sahe", les noix

“Daheya”, les figues “Honnesta”, les pommes. . . . Se on leur monstre aucune choses de quoy ilz n’ayant point et qu’i ne sçauent que c’est, ilz secoquent la teste et dyent Nouda, qui est à dire qu’il y en a point et qu’ilz ne sçauent que c’est. Des choses qu’ilz ont, ilz nous ont monsté par signes la façon comme il croyst et comme ilz l’acoustrent. Ilz ne mangent jamays chose où il y ait goust de sel. “Ilz sont larrons à merueilles de tout ce qu’ilz peuuent desrober.”

Comment les nostres plantèrent une grande croix sur la poincte de l’entrée dudit hable, et comment est venu le capitaine de ces sauvaiges, et comment après vne grande harangue, il fut appaisé par nostre capitaine, et resta content que deux de ses fils allasent avecques luy.

Le XXIIIe jour dudict moys nous fismes faire vne croix de trente pieds de hault, qui fut fete deuant pluseurs d’eulx, “sur la poincte de l’entrée dudit hable” (46), soubz le croysillon de laquelle mismes vng escusson en bosse à troyes fleurs de lys, et dessus vng escripteau en boys en grant, en grosse lettre de forme (47), où il y auoit “Vive le Roy de France”; Et icelle croix plantasmes sur la dicte poincte deuant eulx, lesquelz la regardèrent faire et planter; Et après qu’elle fut esleuée en l’air, nous mismes tous à genoulz, les mains jointes, en adorant incelle deuant eulx et leurs fismes signe, regardant et leur monstrant le ciel, que par icelle estoit nostre Redemption, de quoy ilz

(46) Biggar, au sujet de l’emplacement où fut plantée la croix par Cartier, dit (p. 64): “Since the cross was intended to serve as a landmark for entering the harbour, it was probably set up on the Peninsula, as it is called, which lies opposite to Sandy Beach point.”

(47) Honguedo, appelé plus tard Gaspé.

frent plusieurs admyradtions, en tournant et regardant icelle croix (48).

Nous estans retournez en nos nauires, vint le cappitaine, vestu d'une vielle peau d'ours noire, dedans une barque avecques trois de ses filz et son frère, lesquelz se aprochèrent si près du bord, comme auoyent de costume, et nous fit vne grande harangue, nous monstrant ladite croix et faisant le signe de la croix avec deux doydz, et puis nous monstroit la terre tant à l'entour de nous, comme s'il eust voulu dire que toute la terre estoit à luy, et que nous ne deuyons pas planter ladite croix sans son congé. Et après qu'il eut finy sadite harangue, nous luy monstrasmes une hache, faignant la luy bailler pour sa peau, à quoy il entendit et peu à peu s'aprocha du bout de nostre nauire, cuydant auoyr ladite hache; Et l'un de noz gens estant dedans nostre bateau, mist la main sur sa dite barque et incontinent il en entra deux ou troys dedans leur barque et les fist on entrer dedans nostre nauire, de quoy furent bien estonnez, et eulx estans entrez, furent assenez par le cappitaine qu'ilz n'auoient nul mal, en leur monstrant grant signe d'amour; et les fist on boyre et manger et faire grant

(48) Le jour de la Fête-Dieu, en mai 1909, un Canadien, le Capitaine J.-Elzéar Bernier, au cours de découvertes dans les régions Arctiques, renouvela le geste de Cartier. Prenant possession, au nom de la Couronne d'Angleterre, d'un immense territoire, il érigeait une croix sur l'Île Melville. Un peu plus tard, le Capitane Bernier érigeait une autre croix à l'Île de Baffin, à l'entrée de la baie Artique.

chère, et puis leur montrasmes par signe que ladite croix auoit esté plantée *pour faire merche et ballise, pour entrer dedans le hable* et que nous y retournerions bien tost et leur apporteryons des ferremans et aultres choses, et que nous vouillyons amener “deux de ses filz” avecques nous, Et puy les rapporteryons audit hable (48a) et acoustrasmes seditz

(48a) L'Escarbot dit que le Cap de Pratto est le commencement de la baie des Chaleurs.

La carte du Daulphin, 1546, celle de Belleforest 1577, et de Petit Val portent cependant “Cap de Pré”.

Il serait étonnant que Cartier eut donné un nom portugais ou espagnol tel que Pratto au lieu d'un nom français, si ce mot signifie un pré.

D'autre part, si Pratto est un nom propre, il est plausible de croire qu'il s'applique à Albert de Pratto qui, en 1527, avait adressé au Cardinal Woolsey le récit d'un voyage qu'il venait de faire à Terre-Neuve.

Le Cap de Percé étant connu sous le nom de Pratto, il est raisonnable de croire que Cartier n'ait pas voulu lui donner un autre nom.

Le rocher de Percé n'est-il pas l'endroit sous lequel Cartier est venu abriter ses vaisseaux plutôt que le Cap Rouge ou le Cap Blanc, qui se trouve entre Percé et le Cap d'Espoir ?

La position magnétique qu'occupe l'île de Bonaventure par rapport au rocher de Percé, semble confirmer cette hypothèse.

Si originairement, suivant la théorie soutenue par des savants géologues, tel que le Dr Clarke, le rocher de Percé était relié à la terre ferme et s'il l'était encore en 1534, on s'explique facilement que Cartier soit venu, deux jours consécutifs, chercher abri à l'est de ce rocher, contre les deux vents contraires qui, d'après Nicolas Denys, “The Champlais Society Edition”, page 220, sévissent bien souvent entre le Cap d'Espoir, le Cap Blanc, ou Cap Enragé.

D'autre part, si le rocher de Percé offrait alors l'aspect unique qu'il offre aujourd'hui ou s'il était alors “troué de trois ou quatre arches, dans l'une desquelles une barque, toute matée et à pleines voiles, pouvait, à marée haute, “passer”, comme le dit le Père Leclerc, il est difficile que Cartier ne l'ait pas lui-même constaté et n'en eut pas fait mention dans sa relation. Relations de la Gaspésie, Edition Champlain Society, page 169.

“L'île de Percé, ajoute le Père Leclerc, n'est séparée de “la terre ferme que de deux ou trois arpents de terre. Il “semble qu'elle y ait été jointe autrefois et qu'elle en ait “été divisée par les orages et tempêtes de la mer.”

Nous croyons devoir accepter la théorie du professeur Ganong, du Dr Lewis à savoir, qu'il y a quatre siècles, le rocher de Percé était relié à la terre ferme.

Nous reproduisons, dans ce volume, la photographie

deux filz de deux chemises et de liurées et de bonnets rouges, et à chascun sa chainette de laton au col, se quoy se contentèrent fort et baillèrent leurs vieulx hallyons à ceulx qui retournoient; et puis donnasmes aux troys que renuoyasmes, à chacun son hachot et deux cousteaux, de quoy menèrent grant joye et eulx

d'une peinture par Madame John Racey, faite sur place en 1832 et qui fait voir deux arches dans le rocher de Percé.

Le roc, formant le cintre de la voûte d'une de ces arches, s'est effondré quelques années plus tard, en 1545, laissant le rocher de Percé dans l'aspect qu'il présente aujourd'hui.

Si donc un effondrement a pu, en quelques années, changer l'apparence du rocher de Percé, n'est-il pas raisonnable de croire que dans la succession des temps, pendant quatre siècles, une partie du rocher liée à la terre ferme, se soit elle-même effondrée ?

Il semble avéré que les eaux ont baissé, peut-être de soixante pieds, depuis quatre siècles.

Le rocher de Percé était donc alors d'une soixantaine de pieds moins élevé qu'il ne paraît actuellement.

Les parois de cette muraille à la partie inférieure du rocher, émergeant progressivement de l'eau, se sont minées et effritées sous l'action corrodante du soleil, des vagues et des vents.

Ceci expliquerait, à notre sens, l'état actuel du rocher de Percé.

Nous avons cru, pour faire mieux comprendre l'itinéraire suivi d'après nous par Cartier, à partir de Cap Pratto, devoir reproduire dans la carte ci-jointe, le tracé de ce parcours.

Déjà nous avons cité l'opinion de Lescarbot, du Professeur Ganong et du Dr H. F. Lewis, à l'effet que le Cap Pratto était le Rocher de Percé qui, du temps de Cartier, était relié à la terre ferme.

Nos lecteurs seront sans doute intéressés à connaître l'opinion d'un de nos marins des plus expérimentés, le capitaine J. Elz. Bernier, l'explorateur des régions arctiques, donnant sa version sur le trajet fait par Cartier, et l'endroit où Cartier avait ancré ses vaisseaux entre l'île Bonaventure et la terre ferme, le 13 juillet 1354.

Le tracé ci-dessus est conforme à l'interprétation donnée par le Capitaine Bernier dans sa lettre du 6 juillet 1934 :

"Il a dû mouiller vers le centre de la baie, par les 16 brasses. Le lendemain il appareilla et entra dans la baie de Gaspé, et les vents étant de bout et ayant 40 brasses il a dû côtoyer la côte nord et mouiller dans la baie "Grande Grève", dans les 16 brasses d'eau. Un de ses navires perdit une ancre et l'autre a dû louvoyer. Le vent diminué, il envoya ses chaloupes en avant pour reconnaître le fond de la baie; on a remarqué par le sondage le grand banc de sable, appelé "Sandy Beach". Ayant trouvé seulement que 10 à 11 brasses les deux bateaux de Cartier ont dû mouiller à un mille de la Péninsule, par les 10 à 11 brasses."

estans retournez à la terre, dyrent les nouvelles aux autres. *Enuyron midi d'icelluy jour*, retournerent six barques à bort où il y auoit en chacune cinq ou six hommes, lesquelz venoyant pour dire adieu aux deux que auyons retenus, et leurs apportèrent du poisson et nous firent signe qu'ilz ne habbateroyent ladite croix, en nous faisant plusieurs harengues que n'entendions.

Comment, estans partis dudit hable, faisans la route le long de ceste coste, allèrent quérir la terre, qui gisoit suest et norouest.

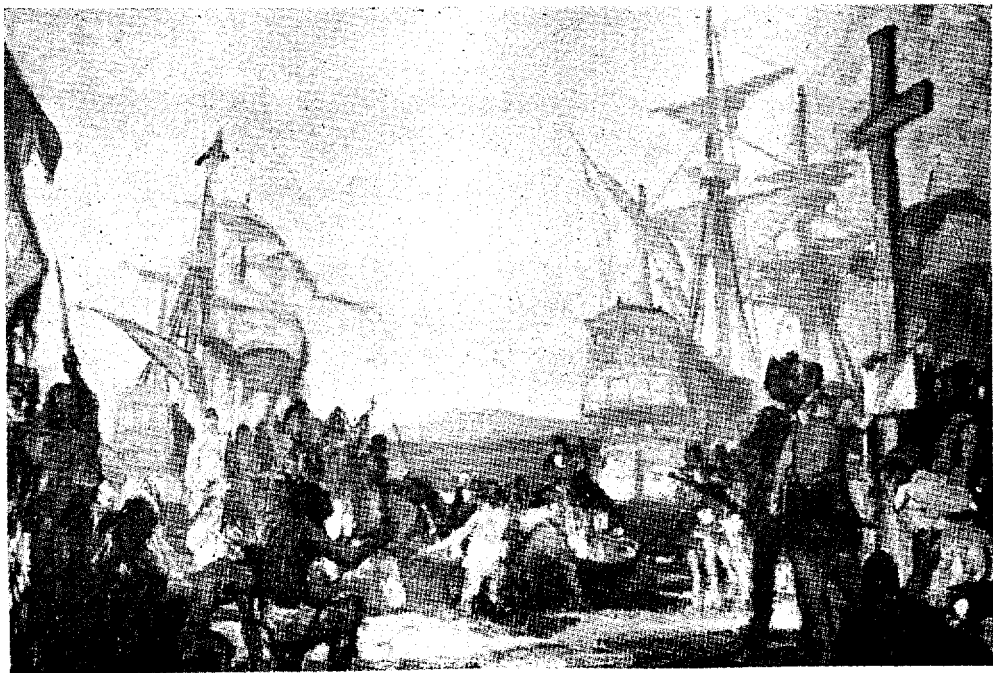
Le landemain, XXVe jour dudit mois, le vent vynt bon et appareillames du hable; et nous estans hors de ladite riuere, fismes porter à l'Est Nordest, pour ce que depuis la terre de ladite riuere estoit la terre rengée, faisant une "baye en manière de demy cercle", dont auyons veues de toute la couste de noz nauires; Et en faisant la routte, vynmes guerre ladite terre qui gisoit Suest et Nornoyst, le paraige de laquelle il pouoyt auoir de distance, deppuys ladite riuere, enuyron xx. lieues.

Du cap Saint Loys et cap de Montmorency, et d'aulcunes autres terres; et comment vne de nos barcques toucha sur vn rocher et incontinent passa oultre.

Dempuys *le lundi XXVIIe*, soleil à Ouest rengames ladite terre, comme dit est (49), gisant Suest et Nornest, jusques au mardi que vismes ung altre capt où la terre commence à s'abattre à l'Est et la rengames xv. lieues, et puis commence ladite terre à sa rabbattre au nord (50). A trois lieuz d'icelluy capt y a de sonde xxiiii. brasses et taygnay. Le tout des-

(49) L'île d'Anticosti.

(50) A l'extrémité sud-est de l'île d'Anticosti.



La prise de possession de la Gaspésie par Cartier, d'après le tableau de Fouquieray.
Don du Président de la République Française à l'Honorable Sénateur
Lemieux pour la cathédrale de Gaspé.

dites tetres seont terres vnyes et les plus descouuertes de boys que nous ayons veu et trouué, avec belles praryes et champaignes vertes à merueilles. Le dit cap fut nommé *cap Saint Loys* (51), pour que le dit jour (52) estoit la feste dudit saint, et à 40 et 9 degrez ung quart de latitude et à soixante et trois degrez et demy de longitude.

Le mercredi au matin (53), nous estans à l'Est dudit cap, et fismes porter au Norneist pour accouster la terre jusques enuyron soleil couchant; icelles gisent vers le Su dempuys ledit *cap Saint Loys* jusques à vng aultre cap nommé *cap de Monmorancy* (54); enuyron quinze lieues audit cap la terre commence à se rabattre au Nornest. Nous cuydasmes sonder à troys lieues ou enuyron dudit cap et ne peulmes y trouuer fonds à cent cinquante brasses; nous rengasmes icelle terre enuyron dix lieues jusques en la haulteur de cinquante degrez en latitude.

Le samedi, premier jour d'Aoust, à soleil leuant, husmes congnoissance et veue d'altres terres (55) qui nous demouroyent au Nor et au Nordest, de meme qu'elles estoient haultes terres à merueilles et hachées à montagnes; entre nous et lesquelles y auoyt des basses

(51) Heath Point.

(52) 28 juillet.

(53) 29 juillet.

(54) Table Head.

(55) "La côte de Québec en face de l'Île d'Anticosti"
(P. H. Biggar).

terres où il y a bois et riuieres. Nous rangasmes lesdites terres tant d'une part que d'aulture, passant à Nornest pour veoyr si c'estoit baye ou passage, jusques au *cinquieme jour dudit moys*. Il y a de l'une terre à l'aulture enuyron xv lieues ; et le par my en cinquante degrez ung tiers de latitude, sanz jamais pouuoyr gagner dedans icelle plus que enuyron xxv lieues pour la difficulté des grands ventz et maréez qui là estoient ; et fismes jusques au plus destroit d'icelle où l'on voyt la terre facilement de ung à l'aulture (56) et là commence soy alaiser.

Et pour ce que ne faisons que dechoir avaulx le vent, fusmes à terre auec nosdites barques pour deuoyr aller jusques à ung cap de ladite terre du Su, qui estoit le plus long et le plus hors que nous vissions à la mer où il y auoit enuiron cinq lieues. Et nous arriuez à ladite terre, trouuasmes que c'estoient roches et fons curé, ce que n'auions trouué par tous les lieux où auions este deuers le Seu, depuis le *cap Saint Jean* (57). Et à icelle heure y auoit hebe qui portoît contrevent à Oest, tellement que en nageant le long de ladite couste, l'une de noz barques toucha sur ung rocher, qui fut incontinent franchie, de sorte qu'il nous fallyt tous saulter hors pour la boutter à flot.

(56) La distance de la pointe nord d'Anticosti à l'île Walrus, l'une des îles de Mingan, est d'environ 15 milles.

(57) Le cap à Anguille, dans la baie St-Georges.

Comment
ayans consulté
ce qui estoit
le plus expedient
de faire, delibèrèrent
de se retourner;
du destroit
nommé saint
Pierre, et
du cap de
Thiennot.

Et après que nous eusmes nagé le long de ladite couste enuyron deux heures, le flot commença à faire, qui venoyt de l'Oest contre nous, si impetueusement, qu'il ne nous estoit possible de gagner en avant la longueur d'un gy de pierre avec treize aduyrons; et nous conuint laisser lesdites barques et plusieurs de noz gens à les garder et aller par terre, dix ou douze hommes jusques audit cap (58) ouquel trouvasmes ladite terre commencent à se rebattre au Suroest.

Nous ayant ce veu, retournasmes avec nos dites barques et vinsmes à nos nauires qui estoient à la voille, esperant toujours gagner en avant, qui estoient deschez plus de quatre lieues aval le vent de là où les auyons laissées. Et nous arrivez *audit navire*, assemblasmes "tous les cappitaines, pillottes, mestres et compagnons" pour auoyr l'oppinion et aduys de ce qu'il estoit bon de faire; et après auoir l'ung après l'aultre dit que, concideré les grans ventz d'avaulx qui commençoient, et que les marées estoient fortes, tellement qu'ilz ne faisoient que decheoyr, et qu'il n'estoit possible de gagner oultre en ceste saison, et aussi que les tormentes commençoient en icelluy temps en la *Terre neufve*, et que nous estions encores bien loing et ne sçauions les dangiers qui estoient entre deux, qu'il estoit bien temps de soy retirer

ou de demeurer par là, néant et dauantage que si une muayson de vent d'amond nous prenoit, que c'estoit force de y demeurer; après lesquelles oppinions prises, fismes arivez large à nous en retourner, et pour ce que le "jour saint Pierre" nous entrasmes dedans ledit destroit, nous le nommasmes *le destroyt Saint Pierre* (59). Nous l'avons sondé en plusieurs lieux et y auons trouvé en aulcuns VIII.^{xx} brasses, et en aultre cent, et plus près de terre soixante et quinze brasses et partout fonds curé.

Et depuis ledit jour jusques au mercredi, eusmes vent à gré et fort ventant en rengeasmes ladite terre du Nord Est Suest et Oest Nornoest, car ainsi gist, fors une ance et cap de terre basses (60) qui prent plus du Suest, que est enuyron xxv. lieues dudit destroit; auquel lieu "vismes des fumées que les gens de ladite terre faisoient sur ledit cap". Et pour ce que le vent chargeoyt à la coste, n'y aprochames; et eulx voyans que n'y aprochions, viendrent avec deux barques, enuyron douze homes, "lesquelz vindrent aussi franchement à bort de noz nauyres, comme s'ilz eussent esté françoys." Ilz nous firent entendre qu'ilz venoyent de *la grant baye* (61) et qu'ilz estoient au cappitaine Thiennot, lequel estoit sur ledit cap "nous faisant signe qu'ilz s'en retour-

(59) 1er août.

(60) Natashkman.

(61) Le détroit de Belle-Isle.

noyent en leurs pays, deuers là où nous venyons et que les navyres estoient appareillez de ladite baye, tous chargez de poisson”. Nous nommasmes ledit cap le *cap Thiennot*.

Dempuys celluy cap gist la terre Est Suest et Ouaist Nornoist et sont toutes basses terres, bien belles, toutes rangées de sablon, où il y a là mer de arafiffes et basses jusques enuyron vingt lieues (62) où commence la terre à s'ater-ré à Oest et à l'Est Nordest, toute rangée d'isles estantes à deux ou troys lieux loing de terre, le paraige desquelles y a des basses dangereuses à plus de quatre ou cinq lieues loing de terre.

Comment le
neufiesme
d'aoust entrè-
rent dedans
Blanc Sablon,
et le cin-
quiesme de
septembre,
arrivèrent
au port de
Saint-Malo.

Depuis *ledit mercredi jusques au samedi* eusmes grant vent de Suruoist et fismes porter à l'Est Nordest; et *ledit jour* vynmes querir la terre de l'Oest de *Terre neufue* entre les *Granches* (63) et le *Cap double* (64); et alors le vent vint à l'Est Nordest et yre et tormente et mysmes le cap au Nort Nornoist et allasmes querir la bande du Nort qui est comme davent tout rengée d'isles, et nous estans jouxte ladite terre et isles, le vent survynt et vint au Su et fismes porter dedans ladite baye (65), et *le lendemain, IXe d'Aoust*, entrasmes dedans *Blanc Sablon*.

(62) Cap Whittle.

(63) Islands of St. John.

(64) Rich Point.

(65) A l'extrémité ouest du détroit de Belle-Isle.

Fin des Descouuremens.

Et depuis, sçauoyr le *quinziesme jour d'Aoust*, jour de feste de "l'Assumption Nostre-Dame", partismes assemblement dudit *hable de Blanc Sablon*, après auoir messe et auecques bon temps vynmes jusques à la my mer d'entre *Terre neufue et Bretaigne*, auquel lieu eusmes troys jours continuez de grande tourmente de vents d'auaulx, laquelle auec l'ayde de Dieu nous souffrismes et endurasmes; et despuis eusmes temps à gré, tellement que arriuasmes au *hable de Saint Malo* dont estyons partiz, le *Ve jour de Septembre* audit an.



Mr H.P. Biggar
**MAP OF THE
 ST. LAWRENCE**
 TO ILLUSTRATE
CARTIER'S VOYAGES

Scale of Miles



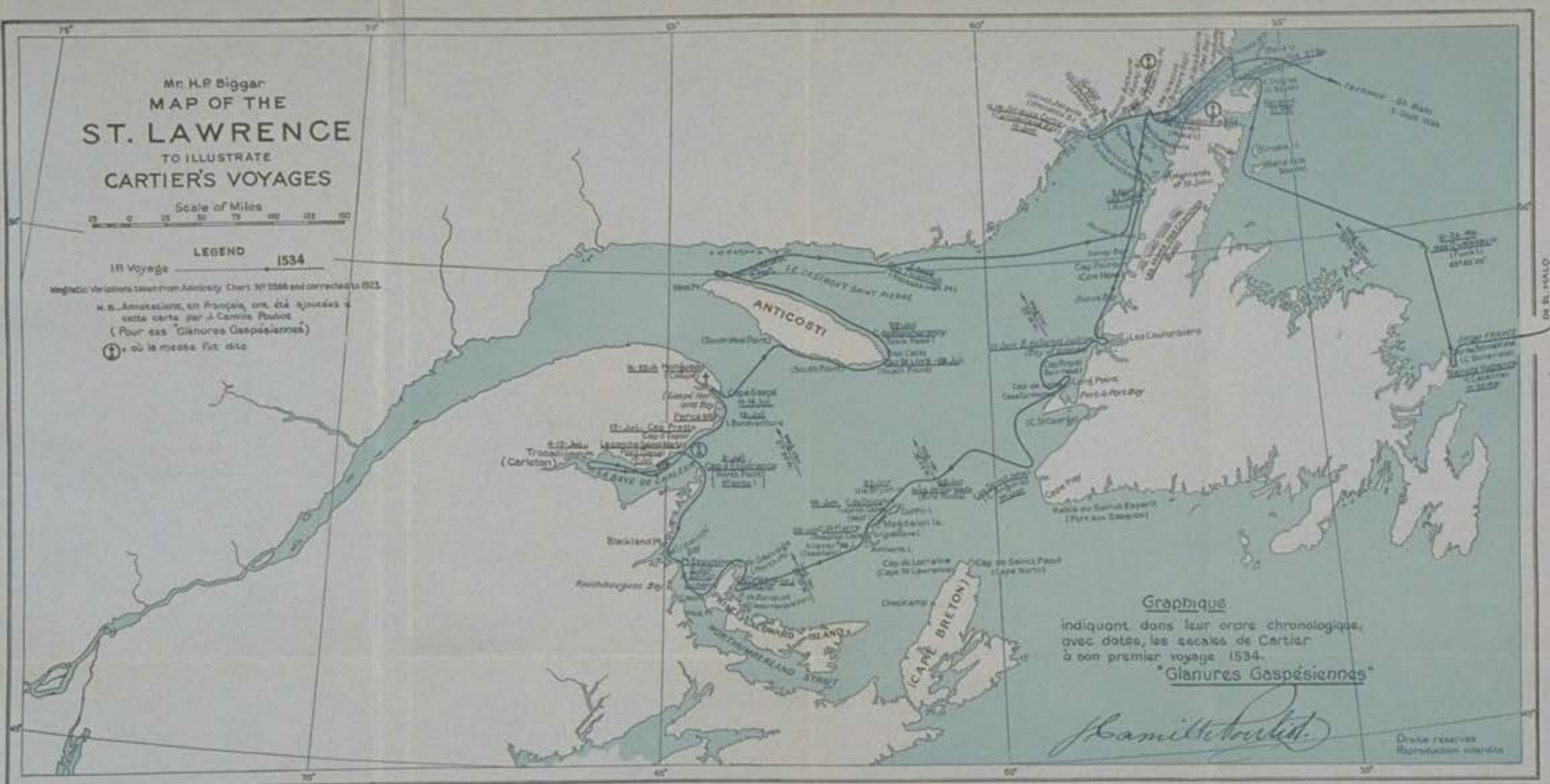
LEGEND

III Voyage 1534

Magnetic variations taken from Admiralty Charts No 2566 and corrected to 1923.

N.B. Annotations, en français, ont été ajoutées à cette carte par J. Camille Pélissier (Pour ses "Glanures Gaspésiennes")

① où la messe fut dite



Graphique
 indiquant dans leur ordre chronologique, avec dates, les escales de Cartier à son premier voyage 1534.
 "Glanures Gaspésiennes"

J. Camille Pélissier

Dr. H. P. Biggar
 Reproduction autorisée

DE ST. MALO
 20 AVRIL 1854
 200 MILES

Deuxième Voyage de Cartier

N. B.—Le texte du DEUXIEME voyage de Cartier, que nous reproduisons ci-après est celui du manuscrit français 5589-B, conservé à la bibliothèque nationale à Paris.

Les mots ou les phrases entre crochets [] se trouvent dans la version française, P. imprimée à Paris en 1545.

Les mots entre crochets précédés d'un astérique *[] se trouvent dans un autre manuscrit français, 5633-A. tandis que les mots entre crochets suivis d'un astérique []*, signifient qu'ils ont été pris d'un autre manuscrit français 5644-C.

Les notes précédées des initiales H.P.B. sont empruntées à l'ouvrage de M. H. P. Biggar, Archiviste en chef du Canada, intitulé "The Voyages of Jacques Cartier".

FAC-SIMILE DE LA LISTE DE L'ÉQUIPAGE DE J. CARTIER

CONSERVÉE DANS LES ARCHIVES DE S'MALO,

ET DE LA SIGNATURE DE J. CARTIER

141 *Les noms des M^{rs} compagnons marins et pilotes s'ensuyvent*

L'insertion des M^{rs} compagnons marins et pilotes s'ensuyvent

<i>Jacques Carver cap^m</i>	Jacques Carver cap ^m
<i>Thomas Fourmont M^{re} de la nef</i>	(Thomas Fourmont M ^{re} de la nef)
<i>Guill^e Liberton Bassille cap^m</i>	(Guill ^e Liberton Bassille cap ^m
<i>et pilote du Galion</i>	et pilote du Galion)
<i>Jacq^e Manjar M^{re} du Galion</i>	(Jacq ^e Manjar M ^{re} du Galion)
<i>Marc Jalobert cap^m et pilote</i>	(Marc Jalobert cap ^m et pilote)
<i>du Courlieu</i>	du Courlieu) (2)
<i>Guill^e Le Marc m^{re} du Courlieu</i>	(Guill ^e Le Marc m ^{re} du Courlieu)
<i>Laurent Boulain</i>	(Laurent Boulain)
<i>Estienne Nouel</i>	(Estienne Nouel)
<i>Pierre Esmev del Talbot</i>	(Pierre Esmev del Talbot)
<i>Michel Herue</i>	(Michel Herue)
<i>Estienne Rimeul ou quoc</i>	(Estienne Rimeul ou quoc
<i>Reumere)</i>	Reumere)
<i>Michel Audreopore</i>	(Michel Audreopore)
<i>Bertrand Samboste</i>	(Bertrand Samboste
<i>ou Sambost)</i>	ou Sambost)
<i>Richard Lebay</i>	(Richard Lebay)
<i>Lucas pere St'Fauscamps</i>	(Lucas pere St'Fauscamps
<i>ou Lucas Jacq^e Samys)</i>	ou Lucas Jacq ^e Samys)

(1) Liste revue avec soin sur le Fac-simile, par C. H. Laverdière, p^{tr}e Bibliothécaire de l'Univ. de Laval, 22 Novemb. 1859. Dans l'original elle est divisée seulement en deux colonnes.

(2) C'est le premier nom de la Petite Hermine.

Liste de l'équipage de Cartier.

suite

(12)

Jouves gouteux arachaneux	(Francys Guillaud Apoticaire)
george mabile	(Georges Mabile)
meu) pequinst elevatier	(Guill' Squart charpentier)
jean) fin lank	(Robrn Le Fort)
Chap) poulca - lumbide	(Sampson Ripault barbier)
schvost goret	(Francys Guillot)
guel) yfautt) gouv) hile	(Guill' Bisnault charpentier)
jean) d'ily) gouv) hile	(Jehan Dabin charpentier)
jean) duver) gouv) hile	(Jehan Duvert charpentier)
jean) gale	(Julien Gale)
Thomas Boulain	(Thomas Boulain)
Michel Philipot	(Michel Philipot)
Jehan Hamel	(Jehan Hamel)
Jehan Fleury	(Jehan Fleury)
Guill' Guilbert	(Guill' Guilbert)
Colas Barbe	(Colas Barbe)
Laurens Gaillot	(Laurens Gaillot)
Guill' Bocher	(Guill' Bocher)
Michel Eon	(Michel Eon)
Jean Anthoine	(Jean Anthoine)

Liste de l'équipage de Cartier.

(3)

suite

Michel Maingard	(Michel Maingard)
Jehan Margen	(Jehan Margen)
Bertrand Apuril	(Bertrand Apuril)
Gilles Stoffin	(Gilles Stoffin)
Geoffroy Ollivier	(Geoffroy Ollivier)
Guill ^e de Guernezé	(Guill ^e de Guernezé)
Eustache Grassin	(Eustache Grassin)
Guill ^e Allerte	(Guill ^e Allerte)
Jehan Roy	(Jehan Roy)
Pierres Marquier trompet	(Pierres Marquier trompet)
Guill ^e Legent homine	(Guill ^e Legent homine)
Raoullet Maingard	(Raoullet Maingard)
Francoys Duault	(Francoys Duault)
Herue Henry	(Herue Henry)
Yvon Legat	(Yvon Legat)
Anthoine Allerte	(Anthoine Allerte)
Jehan Colas	(Jehan Colas)
Jacq Poinssault	(Jacq Poinssault)
Dom Guill ^e Le Breton	(Dom Guill ^e Le Breton)
Dom Anthoine	(Dom Anthoine) (1)
Philippe Thomas Charpentier	(Philippe Thomas Charpentier)

(1) Ce nom omis dans l'original, a été supplée par M^r Cunat dans la liste qu'il a publiée à St-Malo, le 4 Décembre 1858

Liste de l'équipage de Cartier.

suite

Jaques Dubois	(Jacq Dubois)
Julien Plantureux	(Julien Plantureux)
Jehan Go	(Jehan Go)
Jehan Legenduhamma	(Jehan Legenduhamma)
Michel Dauquais charpentier	(Michel Dauquais charpentier)
Jehan Asmerq charpentier	(Jehan Asmerq charpentier)
Pierre Mairgarc	(Pierre Mairgarc)
Lucas Clavier	(Lucas Clavier)
Goulet Rieu	(Goulet Rieu)
Jehan Jacq de Morbihan	(Jehan Jacq de Morbihan)
Pierres Nyel	(Pierres Nyel)
Legendre Estienne Leblanc	(Legendre Estienne Leblanc)
Jehan Pierres	(Jehan Pierres)
Jehan Cammuyres	(Jehan Cammuyres)
Anoaine Desgranches	(Anoaine Desgranches)
Louis Douayrer	(Louis Douayrer)
Pierres Coupoaux	(Pierres Coupoaux)
Pierres Lanchée	(Pierres Lanchée)

(1)

Jaques Cartier

(Jacq Cartier)

DEUXIEME VOYAGE DE CARTIER

1535-1536

Seconde navigation faite par le commandement et vouloir du Très-Chrestien Roy François, premier de ce nom, au *parachevement de la descouverte* des terres occidentales, estantes soubz le climat et paralleles des terres et royaume dudict seigneur, et par luy precedemment ja commencées à faire descouvrir, icelle navigation faite par Jacques Cartier, natif de Saint Malo de l'Isle (1) en Bretagne, pillote dudict seigneur, *en l'an mil cinq cens trente six.*

.....

Le dimanche, jour et feste de la Pandecoste, *XVII^{me} jour de may, en l'an mil cinq cens trente cinq*, du commandement du cappitaine et bon voulloir de tous, chascun se confessa, et ressumes tous ensemblement Nostre Créateur en l'église cathédral[e] dudict *SAINCT MALO*. Après lequel avoir receu, fumes nous présenter au cueur de ladite église, davant révérend père en Dieu Monseigneur de *SAINCT MALO*, lequel, en son estat espiscopal, nous donna sa bénédiction (2).

Et le mercredi ensuivant, *dix-neufviesme jour [dudict mois]* de may*, le vent vint bon et convenable; et appareillastes avecq lesdictz troys navires, savoir: "*la Grand*

(1) H. P. B.—St-Malo n'étoit alors séparé de la terre ferme que par un sillon de sable.

(2) Monseigneur Briçonnet.

Hermyne”, du port de envyron cent à VI^{xx} thonneaulx, où estoit ledict cappitaine-général, et pour maistre *Thomas Fromont*, Claude de Pontbryand, filz du seigneur de Montreal (3) et eschansson de monseigneur le Daulphin (4), Charles de La Pommeraye, [Jehan Poulllet] (5), et aultres gentilzhommes. Au second navire, nommé “*la Petite Hermyne*”, du port de envyron soixante thonneaulx, estoit cappitaine, *soubz ledict Cartier, Macé Jalobert* (6), et maistre *Guillaume Le Maryé*, et au tiers, et plus petit navire, nommé “*l’Hemerillon*”, du port de envyron XI thonneaulx, en estoit cappitaine *Guillaume Le Breton* (7) et maistre Jaques Maingart (8). Et navigasmes avecq bon temps jusques au *vingt sixiesme jour* dudict moys de may, que que le temps se tourna en yre et tormente, qui nous a duré, en ventz contraires et serraisons, autant que jamais navires qui passassent ladict mer, eussent, sans aucun amandement, tellement que le *vingt cinquiesme jour de jung*, par ledict mauvais et serraison, nous entreperdymes tous troys, sans que nous ayons eu nouvelles les vngs des aultres jusques à la Terre Neufve, là où [nous] avyons limytté nous trouver tous ensemble.

Et depuis nous estre entreperduz, avons esté avec la nef générale par la mer, de tous ventz contraires, jusques au *VIIe jour [du moys] de juillet*, que nous arrivasmes à ladict TERRE NEUFVE, et prinsmes terre à L’ISLE ES

(3) H.P.B.—Fils de Pierre de Pontbryand du Département du Gers.

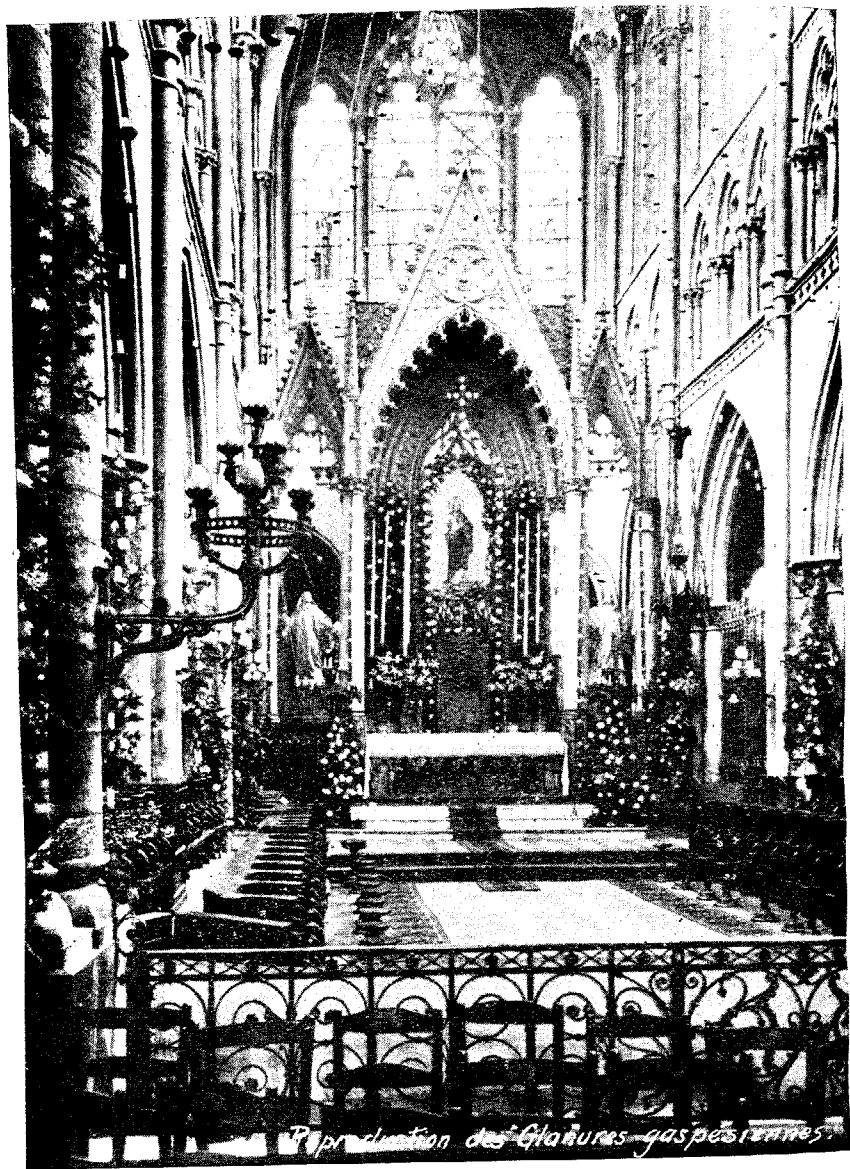
(4) H.P.B.—Alors le Prince François, décédé le 10 août 1536.

(5) H.P.B.—Jehan Poulllet, en toute probabilité le narrateur de la première et seconde relations des voyages de Cartier.

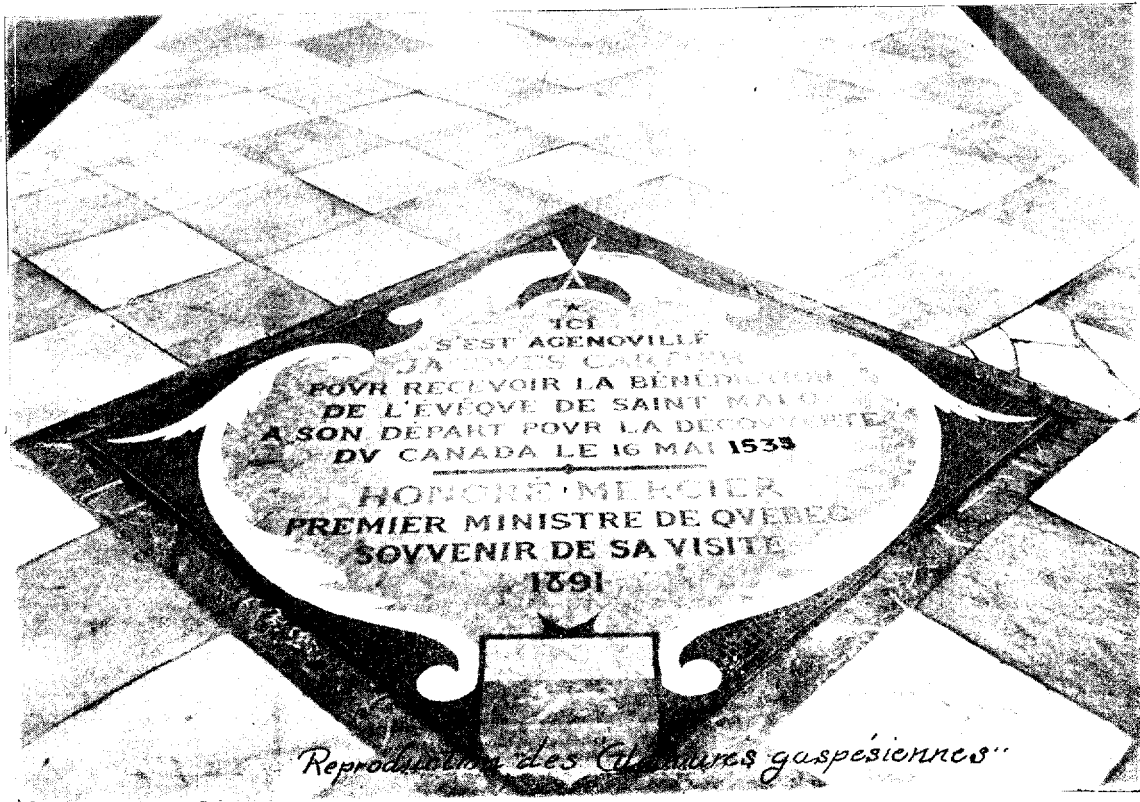
(6) H.P.B.—Beau-frère de Cartier, pour avoir épousé Alison Desgranches.

(7) H.P.B.—Fils de Guillaume le Breton, sieur de la Bastille.

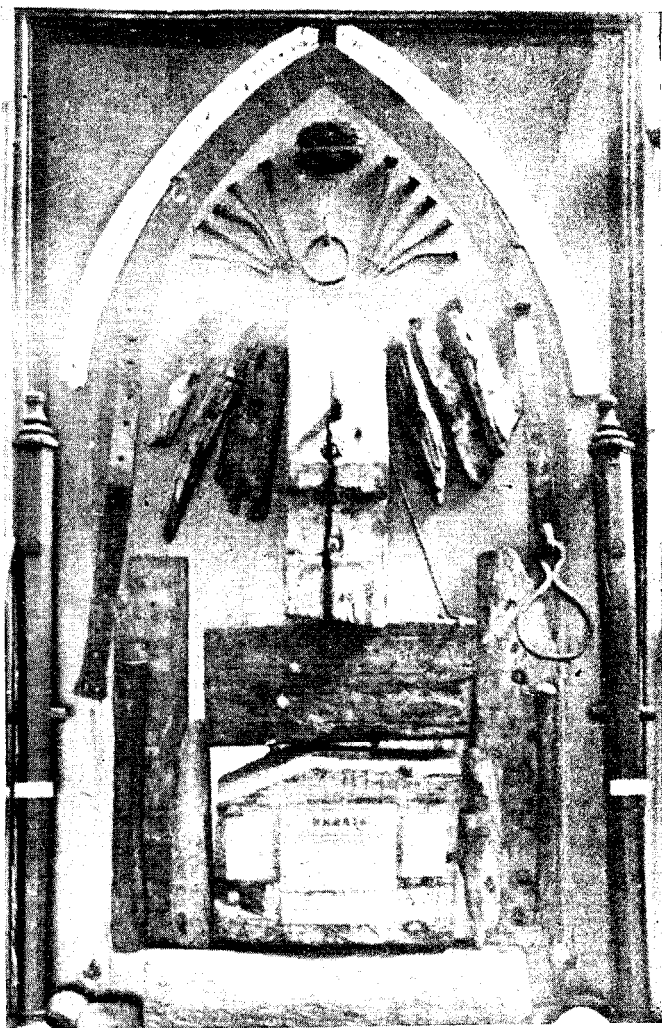
(8) H.P.B.—Fils d’Allain Maingart et de Collette Desgranches.



Intérieur de l'église cathédrale de Saint-Malo, France.



Plaquette placée sur le parquet de l'église cathédrale de St-Malo, en 1891 par les soins de l'Honorable Honoré Mercier, Premier Ministre de la Province de Québec.



Relique de la "Petite Hermine", trouvée à la rivière Lairetz
et offerte à la ville de Saint-Malo, France.

OYSEAULX (9), laquelle est à XIII lieues de la grand terre (10). Quelle ysle est si très-plaine d'oiseaulx, que tous les navires de France y pourroyent facilement charger sans que on s'apperceust qu[e l'] on en eust tiré; et là en prinsmes deux barquées, pour parties de noz victailles. Icelle ysle est en l'eslevation du polle en quarante neuf degrez, quarente mynutttes. *Et le VIIIe jour dudict moys*, nous appareillames de ladite ysle, et avecq bon temps vinsmes au hable de BLANC SABLON, estant en la BAYE DES CHASTEAULX (11), *le quinzieme jour dudict moys*, qui est le lieu où nous devyons randre. Auquel lieu fumes attendans noz compaignons, jusques *au vingt sixiesme jour dudict moys*, [lequel jour] ilz arrivèrent tous deulx ensemble; et là nous accoustrasmes et prinsmes eaues, boys et aultres choses nécessaires. Et appareillasmes et fymes voile pour passer outre, *le vingt neufviesme jour dudict moys*, à l'aube du jour; et fismes le long de la coste du nort, gisant est nord-est et ouaist surouaist, jusques envyron les huict heures du soir, que mismes les voilles bas, le travers de deulx ysles qui s'avancent plus hors que les aultres, que nous nommasmes, LES YSLES SAINT GUILLAUME (12), lesquelles sont envyron vingt lieues outre le hable de Brest (13). Le tout de ladicte coste, dempuis LES CHASTEAULX jusques icy, gist est nordest et ouaist surouaist, rangée de plusieurs ysles et terres, toute hachées et pierreuse, sans aucunes terres ny boys, fors en aucunes vallées.

(9) Funk Island, où Cartier était déjà descendu à son 1er voyage, le 21 mai 1534.

(10) Terre-Neuve—H.P.B.—49° 45' 29" N.

(11) Le Détroit de Belle-Isle.

(12) Jour de la fête de St Guillaume, évêque de Brioux.

(13) H.P.B.—Ou de Bonne Espérance.

Le landemain, *peunttime jour dudict moys* (14), nous fimes courrir à ouaist, pour avoir congnoissance d'aultres ysles, qui nous demouroyent envyron douze lieues et demyes; entre lesquelles isles se faict vne conche vers le nord, toute à ysles et grandes bayes, apparessantes y avoir plusieurs bons hables. Nous les nommasmes les YSLES SAINCTE MARTRE; hors lesquelles, envyron vne lieue et demye à la mer, y a vne basse bien dongereuse, où il y a quatre ou cinq testes, qui demeurent le travers desdictes bayes, en la route d'est et ouaist desdictes ysles SAINCT GUILLAUME, et aultres ysles, qui demeurent à ouaist surouaist des ysles SAINCTE MARTRE, envyron sept lieues, lesquelles isles nous vinsmes quérir ledict jour, envyron vne heure après-midi. Et depuis ledict jour, jusques à l'orloge virante (15), fumes couryr envyron quinze lieues, jusque le travers d'un cap d'isles basses, que nous nommasmes LES YSLES SAINCT GERMAIN. Au suest duquel cap, envyron troys lieues, y a une aultre basse, fort dongereuse; et pareillement entre ledict cap SAINCT GERMAIN et SAINCTE MARTRE (16) y a vng banc, hors desdictes isles envyron deux lieues, sus lequel n'y a que quatre brasses. Et pour le dongier de ladicte coste, mismes les voilles bas, et ne fisme porter ladicte nuyct.

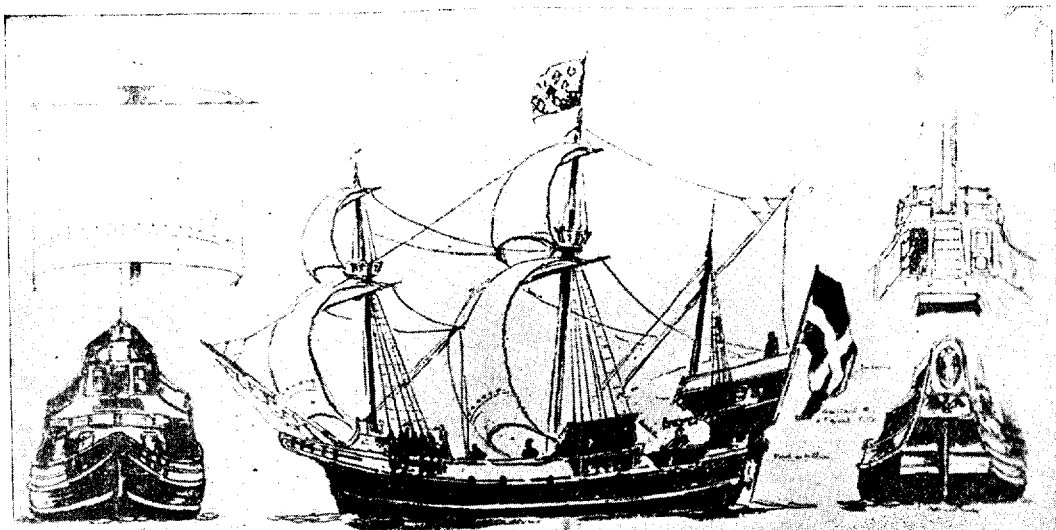
Le landemain, *dernier jour de juillet*, fisme couryr le long de ladicte coste, qui gist est et ouaist, quart du suest, laquelle est toute rangée d'isles et basses, et coste fort dongereuse; [la]quelle contient, dempuys ledict cap des ysles SAINCT GERMAIN (17) jusques à la fin des ysles,

(14) 30 juillet.

(15) H.P.B.—Probablement 8 heures P. M.

(16) Ainsi nommé à cause de la fête de Sainte Marthe, le 29 juillet.

(17) H.P.R.—Cap Whittle.



gallion malouin du milieu du XVII^e siècle du genre de l'"Emerillon", le plus petit navire de Jacques Cartier, lequel sera reconstruit dans un de nos chantiers navals pour participer à la célébration en 1934 du quatrième centenaire de la découverte du Canada par le célèbre navigateur malouin. Ces plans ont été relevés d'aquarelle et dressés par Pierre Le Conte, expert français en archéologie navale. Ce petit gallion mesurait 20 pieds de long par 20 de large. L'équipage était logé à l'avant, sous le tiller; dans le susain, à l'arrière, étaient la chambre du capitaine et celle du pilote; sur l'avant du gaillard, en abord, à la hauteur du grand mât, deux échelles n'ont pu être figurées sur l'un ou l'autre des croquis. L'écuelle du gaillard pouvait contenir une échelle; toutefois, son utilité était de permettre au timonier de voir la grand'voile et le grand hunier. Les écubiers donnaient-ils dans la cale ou à l'étage du pont? Tout bien réfléchi, je les vois plutôt ouvrant sur la cale. Seules les principales manœuvres ont été figurées. — (Ces observations sont de M. Pierre Le Conte.)

Modèle de gallion malouin du XVII^e siècle. Courtoisie de M. Edgar Gariépy.

envyron dix-sept lieues et demye (s). Et à la fin desdictes ysles, y a vne moult belle terre basse, plaine de grandz arbres et haulz. Et est icelle coste toute rangée de sablons sans y avoir aucune apparoissance de hable jusques au CAP DE TYENNOT (18), qui se rabat au norouaist qui est à envyron sept lieues desdictes ysles, lequel cap cognoissons du voiage précédent (19). Et pour ce, fismes porter toute le nuict à quaist norouaist, jusques au jour, que le vent vint contraire, et allasmes sercher vng havre, où mismes noz navires, qui est vng bon petit havre, oultre ledict CAP TIENNOT envyron sept lieues et demye(s); et est entre quatre Ysles sortante(s) à la mer. Nous le nommasmes LE HAVRE SAINT NICOLLAS (20), et sus la plus prouchaine ysle, *plantasmes vne grande croix de boys*, “pour merche”. Il fault amener ladicte croix au nordest, puy l’aller querir et la laisser de tribort; et treuverez de parfond VI brasse, posez dedans ledict hable à quatre brasses; et se fault donner garde de deulx basses, qui demeurent des deulx coustez, à demye lieue hors.

Toute cestedicte couste est fort dongereuse, et plaine de basses. Non obstant qu’il semble y avoir plusieurs [bons] hables, n’y a que basses et plateys. Nous fumes audict hable dempuis ledict jour jusques au dimanche, *VIII^{me} jour d’aoust*, auquel jour appareillasmes et vinsmes querir la terre du su vers le CAP DE RABAST, lequel est distant dudict hable [d]* envyron vingt lieues, gisant nort nord-est et sur surouaist. Et le landemain (21), le vent

(18) Natashkwan.

(19) Où le 5 août 1534. Cartier avait rencontrer des sauvages, venant vendre leur poisson au Capitaine Thiennot.

(20) H.P.B.—La Bale Mocattina.

(21) 9 août.

vint contraire, et pource que ne treuvasmes nulz hables à ladicte terre du su, fismes porter vers le nort, oultre le précédent hable d'envyron dix lieues, où [nous] treuvasmes vne fort belle et grande baye, plaine d'isles, et bonnes entrées, et posaigne de tous les temps qu'il pourroyt faire. Et pour congnoissance d'icelle baye, y a vne grainde ysle, comme vng cap de terre, qui s'avance plus hors que les aultres, et sus la terre, envyron deux lieues, y a vne montaigne, faicte comme vng tas de blé. Nous nommasmes ladicte baye, LA BAYE SAINT LAURENS (22).

Le XIIIe jour dudict moys, nous partismes de ladicte baye saint Laurens, et fismes porter à ouaist, et vinsmes querir vng cap de terre devers le su, qui gist envyron l'ouaist, vng cart du surouaist, dudict hable SAINT LAURENS (23), envyron vingt cinq lieues. Et par les deux sauvaiges que avyons prins le premier voiaige (24), "nous fut dict, que c'estoit de la terre devers le su, et que c'estoyt vne isle", et que par le su d'icelle estoit le chemyn à aller de Honguedo (25), où nous les avyons prins le premier voiaige, à CAN[A]DA (26), et que "à deulx journées dudict cap et isle commancoyt le royaume du SAGUENAY", à la terre devers le nort, allant vers ledict Canada. Le travers du dict cap, envyron troys lieues, y a de profond cent brasses et plus; et n'est mémoyre de jamais avoir tant

(22) 10 août, jour de la fête de Saint Laurent, très en honneur en Bretagne.

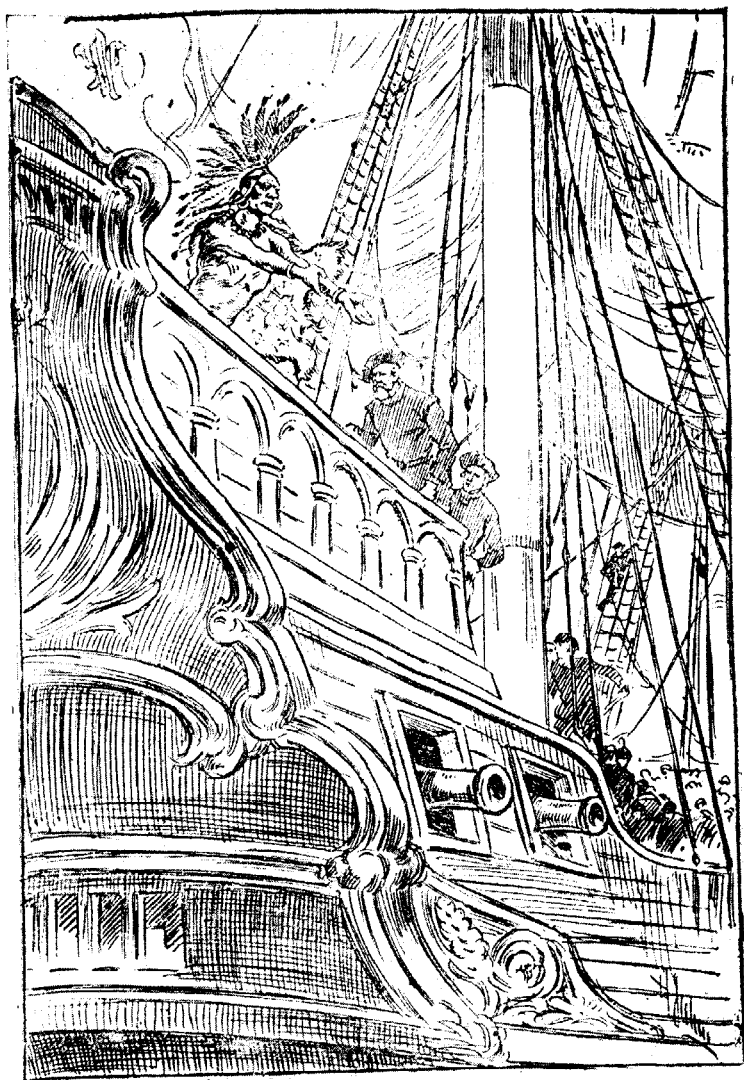
(23) H.P.B.—Baie Sainte Geneviève, maintenant connue sous le nom de "Pillage Bay". Comment en un vil plomb l'or pur s'est-il changé ?

(24) Taignoagny et dom Agaya.

(25) Gaspé. Lescarbot dit "Hongnedo".

"Honquedo". D'après Jean Alphonse, ce mot indique non un point unique, mais tout le territoire de Percé au fleuve St-Laurent.

(26) H.P.B.—Par ce mot "Canada", est désignée toute cette partie du pays s'étendant de la Grosse Isle à Achelacy (Portneuf).



La nef amirale : "La Grande Hermine". Courtoisie de M. A. R. Racey.

veu de baillaines, que nous vismes celle journée, le travers dudict cap.

Le lendemain, *jour Nostre Dame d'aoust, quinziesme* **[jour]* dudict moys, nous passas(a)mes le diestroit (27) la nuict [de] davant; et le landemain eusmes cognoissance de terres qui nous demouroient vers le su, qui est vne terre à haultes montaignes à merveilles; dont le cap susdict de ladicte yslle, que nous avons nommé[e] L'ISLE DE L'ASSUMPTION (28), et vng cap desdictes haultes terres (29), gisent est nordest et ouaist surouaist; et y a entre eulx vingt cinq lieues. Et veoyt on les terres du nort encores plus haultes que celles du su, à plus de trente lieues. Nous rangasmes lesdictes terres du su, dempuys ledict jour *jusques au mardi, midi* (30), que le vent vynt ouaist, et mismes le cap au nort, pour aller querir lesdictes haultes terres que voyons. Et nous estans là, trouvasmes lesdictes terres vnyes et basses vers la mer, et les montaignes de devers le nort, par sus lesdictes basses terres, gisentes icelles [terres] est et ouaist, vng cart du surouaist. Et par les sauvaiges que avions (31), nous a esté dict que "c'estoit le commencement du Saguenay", et terre habitée, et que de là venoyt le cuyvre rouge, qu'ilz appellent "caignetdazé". Il y a entre les terres du su et celles du nort envyron trente lieues, et plus de deulx cens brasses de parfond. Et nous ont les ditz sauvaiges "certiyée estre le chemyn et commencement du grand fleuve de HOCHÉ-

(27) H.P.B.—Le "destrait de St Pierre", ainsi nommé le 1er août 1534.

(28) Jour de la fête de Notre-Dame d'août.

(29) Monts Notre-Dame. Shickshocks dont les plus hauts sommets atteignent 4200 pieds d'altitude et qui comprennent La Madeleine, l'Anse Pleureuse, le Mont Louis, la Rivière à Pierre et la Rivière à Claude. C'est à tort, croyons-nous, que l'on a confondu le cap des Monts Notre-Dame avec la pointe à la Renommée. "Fame Point".

(30) Le mardi, 17 août.

(31) Taïnoagny et Dom Agaya.

LAGA" (32) et chemyn de CANADA, lequel alloit toujours en estroississant jusques à CANADA; et puis, que l'on treuvo l'eaue douce audti fleuve, qui va si long que jamais homme n'avoit esté [insque] au bout, qu'ilz eussent ouy; et que aultre passaige n'y avoit que par bateaulx. Et voyant leur dire, et qu'ilz affermoient n'y avoir aultre passaige, ne voullut ledict cappitaine passer oultre, jusques à avoir veu la reste [de ladicte terre] et coste devers le nort, qu'il avoit obmis à veoyr dempuy la baye Saint LAURENS, pour aller veoyr la terre du su, pour veoyr s'il y avoit aucun passaige.

Comment le Capitaine fict retourner les navires en arrière, jusques à avoir congnissance de la baye Saint Laurens, pour veoyr s'il y avoit aucun passaige vers le nort.

Le mercredi, *XVIIIe jour d'aoust*, ledict cappitaine fict retourner les navires en arrière, et mectre le cap à l'aultre bort; et rangasmes ladicte coste du nort, qui gist nordest et surouaist, faisant vng demy arc, qui est vne terre fort haulte, non tant comme celle du su. Et arrivasmes, le jeudi (33) [ensuyvant], à sept isles mouilt haultes, que nous nommasmes LES YSLES RONDES (34), qui sont à envyron quarente lieues des terres du su (35) et s'avancent hors à la mer troys ou quatre lieues. Le travers desquelles y a vng commencement de basses terres, plaines de beaulx arbres; lesquelles terres nous rangasmes le vendredi avecques noz barques; le travers desquelles y a plu-

(32) H.P.B.—Tel semble être le nom donné au "fleuve St. Laurent" par Cartier, par Thévet et Belleforest, etc.

(33) 19 août.

(34) "Les Sept Isles".

(35) Il semble que Cartier se serait rendu à Ste-Anne des Monts, sur la côte sud du fleuve, éloigné, dit Biggar, de 58 milles de la côte nord.

sieurs bancqs de sablon, à plus de deulx lieues à la mer, fort dongereulx, lesquelz decuevrent de basse mer. Et au bout d'icelles basses terres, qui contiennent envyron dix lieues, y a vne ripvière d'eaue doulce (36) sortant, à la mer, tellement à plus d'vne lieue de terre, elle est aussi doulce que eaue de fontaine. Nous entrasmes en ladicte ripvière avecq noz barques, et no trouvâmes à l'entrée [d'icelle] que brasse et demye. Il y a dedans ladicte ripvière plusieurs poissons qui ont forme de chevaulx (37), lesquelz vont à la terre de nuyct, et de jours à la mer, ainsi qu'il nous fut dict par noz deulz sauvaiges, et de cesditz poissons vismes grand nombre dedans ladicte ripvière.

Le landemain, *XXI^{me} jour dudict mois*, au matin, à l'aube du jour, fymes voille, et fismes porter le long de ladicte couste tant que nous eusmes congnoissance de la reste de ladicte coste du nort, que n'avions veu, et de **L'ISLE DE L'ASSOMPTION**, que nous avyons esté quérir au partir de la dicte terre.

Et lors que nous fumes certains que ladicte coste estoit, et qu'il n'y avoit nul passage, retournâmes à noz navires, qui estoient esdictes **SEPT ISLES**, où il y abonnes rades à XVIII et à vingt brasses, et sablon. Auquel lieu avons esté, sans pouvoyr sortir ny faire

(36) La rivière Moisie.

(37) Vaches Marines (Walrusses).

voille pour la cause des bruymes et ventz contraires qu'i faisoit, jusques au *XXIIIe* [jour] *dudict* *moys* (38), que nous appareillames, et avons esté par la mer, chemin faisant, jusque au vingt neufviesme *dudict* *moys*, que sommes arryvez à vng hable de la coste du su (39), qui est [à] envyron IIII^{xx} lieues *desdictz* SEPT YSLES, lequel est le travers de troys ysles plattes, qui sont par le parmy du fleuve. Et envyron le my chemin *desdictes* ysles et *ledict* hable, devers le nort, y a vne fort grande ripvière (40), qui est entre les haultes et basses terres, laquelle faict plusieurs bancs à la mer, à plus de troys lieues, qui est vng pays fort dongereaux, et sonne de deux brasses et moins; et à la choiste d'iceulx bancqs, treuverés XXV et trente brasses, bort à bort. Toute icelle coste du nort gist nort nordest et su curouaist.

Le hable davant dict où posames, qui est à la terre du su (41), est hable de marée, et de peu de valler. Nous le nommasmes LES YSLEAULX SAINCT JEHAN, pource que nous y entrasmes le jour de la decollation *dudict* *sainct* (42). Et auparvant que arriver *audict* hable, y a vne ysle, à l'est d'icelluy envyron cinq lieues, où il n'y a point de passage entre terre et elle que par bateaulx (43). *Ledict* hable des

(38) Le mardi, 24 août.

(39) H.P.B.—Le vieux havre du Bic.

(40) H.P.B.—La rivière Manicouagan.

(41) Le Vieux havre du Bic.

(42) Le 29 août.

(43) L'île St Barnabé, en face de Rimouski.

ysleaulx SAINCT JEHAN asseche toutes les marées, et y marine l'eau de deulx brasses. Le meilleur lieu à mectre navires est vers le sud d'un petit yslet, qui est au parmy dudict hable, bort audict yslet.

Nous appareillâmes dudict hable *le premier jour de septembre*, pour aller vers CANADA, et environ quinze lieues dudict hable, à l'ouaist surouaist, y a troys ysles (44), au parmy dudict fleuve, le travers desquelles y a vne ripvière (45), fort profonde et courante, qui est la ripvière et chemyn du royaume et terre du SAGUENAY, ainsi que nous a esté dict par noz [deux] hommes du pays de CANADA. Et est icelle ripvière entre haultes montaignes de pierre nue, sans y avoir que peu de terre, et non obstant, y croist grande quantité d'arbres, et de plusieurs sortes, qui croissent sus ladict pierre nue comme sus bonne terre; de sorte que nous y avons veu tel arbre, suffisant à master navire de trente thonnelux, aussi vert qu'il soit possible [de veoir], lequel estoit sus vng rocq sans y avoir aucune saveur de terre.

A l'entrée d'icelle ripvière, trouvasmes quatre barques de CANADA qui estoient là venues pour faire pescherie de loups marins et aultres

(44) L'île aux Basques, l'île aux Pommes et l'île Verte. A l'île aux Basques, on trouve encore des estiges d'installation pour sécher le poisson. Il y a à six milles à l'ouest de l'embouchure du Saguenay une petite île que l'on appelle "Echafaud à Basque".

(45) La rivière Saguenay.

poissons. Et nous estons posez dedans ladicte ripvière, vint deux desdictes barques vers noz navires, lesquelles venoient en vne [grande]* peur et craincte, de sorte qu'il en ressortit vne, et l'aulture approcha près, qu'ilz peurent entendre l'vn de noz sauvaiges, qui se nomma et fict sa cognoissance et les fict venyr sourement à bord.

Le lendemain, *deuxiesme jour dudict moys de septembre*, resortimes hors de ladicte ripvière pour faire le chemin vers CANADA; et trouvasmes la marée fort courante et dongereuse pour ce que, devers le su de ladicte ripvière, y a DEUX ISLES (46), à l'entour desquelles, à plus de troys lieues, n'y a que deulx et troys brasses, semées de gros perrons, comme thonneaulx et pippes, et les marées decepvantes par entre lesdictes ysles, de sorte que cuydasmes y perdre nostre gallion (47) sinon le secours de noz barques. Et à la choiste desdictz plateys, y a de parfond trente brasses et plus. Passé ladicte ripvière du Saguenay et lesdictes ysles, envyron cinq lieues vers le surouaist, y a vne aulture YSLE (48), vers le nort de laquelle y a de moult haultes terres, le travers desquelles cuydames poser l'ancre, pour estaller l'ebbe (49), et n'y peusmes treuves de fons à

(46) L'île Rouge et l'île Verte (Notre-Dame des Sept Douleurs).

(47) L'Émérillon.

(48) L'île aux Lièvres.

(49) Lescarbot: c.a.d., jusqu'à ce que la mer soit basse.

VI^{xx} brasses, à vng trec d'arc de terre, de sorte que fumes contrainctz retourner vers ladicte yslé, où posames à trente cinq brasses, et beau fons.

Le landemain (50), au matin, fismes voile et appareillames pour passer outre; et eusmes congnoissance d'une sorte de poissons, lesquels il n'est mémoire d'homme avoyr veu ny ouy. Lesdictz poissons sont aussi groz comme morhoux (51), sans avoir aucun estocq, et sont assez faitz par le corps et teste de la façon d'un levrier, aussi blancs comme neige, sans [avoir] aucune tache; et y en a moult grand nombre dedans ledict fleuve, qui vivent entre la mer et l'eau douce. Les gens du pays les nomment "adhothuys"; et nous ont dict qu'ilz sont fort bons à manger; et si nous ont affirmé n'y en avoyr, en tout ledict fleuve, ny pays, que en cest endroyt.

Le VI^{me} jour dudict mois (52) avecq bon vent, fismes courir amont ledict fleuve envyron quinze lieues, et vinsmes poser à vne yslé (53), qui est bort à la terre du nort, laquelle faict vne petite baye (54) et conche de terre, à laquelle il y a vng nombre inestimable de grandes tortues, qui sont es envyrons d'icelle yslé. Pareillement, par ceulz du pays, se faict es

(50) 3 septembre.

(51) "Marsouyns".

(52) De septembre.

(53) L'île aux Coudres

(54) La baie St-Paul.

envyrons de ladicte yslle grande pescherye de[sdictz]* “adhothuys”, cy davant escriptz. Il y a aussi grand courant es envyrons de ladicte yslle, comme davant BORDEAUX de flo et ebbe (55). Icelle yslle contient envyron troys lieues de long et deulx de laize, et est vne fort bonne terre et grasse, plaine de beaulx et grandz arbres de plusieurs sortes. Et entre aultres, y a plusieurs couldres franches, que [nous]* truevasmes fort chargez de nozilles, aussi grosses et de meilleur saveur que les nostres, mais vng peu plus dures; et pour ce, la nommasmes L'ISLE ES COULDRES.

Le VIIe jour dudict mois, jour Nostre Dame (56) après avoir ouy la messe, nous partismes de ladicte yslle pour aller amont ledict fleuve; et vinsmes à XIII yslles, qui estoient distantes de ladicte yslle es COULDRES de sept à huict lieues, qui est le commencement de la terre et prouynce de CANADA. Desquelles y en a vne grande qui a envyron dix lieues de long et cinq de laize, où il y a gens demourans qui font grande pescherie de tous les poissons qui sont dedans ledict fleuve, selon les saisons, de quoy sera faict cy après mention. Nos estans, posez et à l'ancre entre icelle grande yslle et la terre du nort (57), fumes à terre, et portasmes les deux hommes que nous avyons

(55) H.P.B.—Le courant, comme celui de la Garonne, est très rapide. Il est d'environ 7½ nœuds à l'heure.

(56) La vigile de Notre-Dame, dit Ramusio.

(57) D'après Bayfield, seuls les vaisseaux tirant moins de quinze pieds d'eau peuvent passer dans ce chenal.

prins le précédent voiaige; et treuvasmes plusieurs gens du pays, lesquelz commancèrent à fuyr, et ne voullurent aproucher jusques ad ce que lesditz deux hommes commancèrent à parler, et leur dire qu'ilz estoient "Taignoagny" et "Dom Agaya". Et lors qu'ilz eurent congnoissance d'eulx, commancèrent à faire grand chère, danssant et faisant plusieurs serimonyes; et vindrent partie des principaulx à noz bateaulx, lesquelz nous apportèrent force anguilles et aultres poissons, avecq deux ou troys charges de groz mil, qui est le pain duquel ilz vivent en ladicte terre, et plusieurs groz melons. Et icelle journée, vindrent à noz navires plusieurs barques dudit pays, chargées de gens, tant hommes que femmes, pour veoyr et faire chere à noz dictz deulx hommes, lesquels furent tous bien receuz par ledict cappitaine, qui les festoya de ce qu'il peult, et pour faire sa congnoissance leur donna aucuns petitz présens de peu de valleur, desquelz se contentèrent fort.

Le landemain, le seigneur de Canada, nommé *Donnacona* en nom, et l'appellent pour seigneur "Agouhanna", vint avecq douze barques, accompagné de plusieurs gens, davant noz navires; puis, en fict retirer arrière dix, et vint seulement avecques *deulx* [desdictes barques]* à bort desdictz navires, accompagné de seize hommes. Et commança ledict "Agouhanna", le travers du plus petit de noz [trois] navires, à faire vne predication et preschement à leur

modde, en demenant son corps et membres d'une merveilleuse sorte, qui est vne serymonye de joye et assurance. Et lors qu'il fut arryvé à la nef générale, où estoient lesdictz Taignoa(i)gny et dom Agaya, parla ledict seigneur à eulx, et eulx à luy; et luy commancerent à compter ce qu'ilz avoyent veu en France et le bon traictement qu'il leur avoyt esté fait, de quoy fut ledict seigneur fort joieux, et pria le cappitaine de luy bailler ses braz, pour les baiser et accoller, qui est leur modde de faire chère en ladicte terre. Et lors ledict cappitaine entra dedans la barque dudict "Agouhanna", et commanda que on apportast pain et vin pour faire boire et manger ledict seigneur et sa bande; ce qui fut fait; de quoy furent fort contens. Et pour lors ne fut autre présent fait audict seigneur, attendant lieu et temps. Après lesquelles choses [ainsi] faictes, se départèrent les vngs des aultres, et prindrent congé; et se retira ledict "Agouhanna" à ses barques, pour soy retirer et aller en son lieu. Et pareillement ledict cappitaine fist apprester noz barques, pour passer hable et lieu de sauveté pour mettre les navires.

Et fumes oultre ledict fleuve envyron dix lieues, *cottoyant ladicte ysle*, et au bout d'icelle trouvastes vng affourcq d'eaues, fort beau et plaisant, auquel lieu y a vne petite ripvière et hable de basre, marinant de deulx à troys brasses, que trouvastes lieu à nous propice

pour mectre nosdictz navires à sauveté. Nous nommasmes ledict lieu *sainte Croix* (58) pour ce que ledict jour y arrivastes. Au près d'iceluy lieu y a vng peuple dont est seigneur ledict *Donnacona*, et y est sa demeure, lequel se nomme *Stadaconé*, qui est aussi bonne terre qu'il soit possible de veoyr, et bien fructiffrante, plaine de moult beaulx arbres, de la nature et sorte de France, comme chaisnes, hourmes, frennes, noyers, pruniers, yfz, sedrez, vignes, aubespines, qui portent [le] fruit aussi groz que prunes de Damas, et aultres arbres, soubz lesquelz croist de aussi bon chanvre que celluy de France, lequel vient sans semance ny labour.

Après avoyr visité ledict lieu et treuvé estre convenable, se retira ledict cappitaine et les aultres dedans les barques, pour retourner aux navires; et ainsi que sortimes hors [de] ladicte ripvière (59), trouvastes, audevant de nous l'vng des seigneurs dudict peuple de *Stadaconé*, accompaigné de plusieurs gens, tant hommes, femmes [que enfans], lequel seigneur commença à faire vng preschement, à la façon et modde du pays, qui est de joye et assurance, et les femmes danssoient et chantoyent sans cesse, estans en l'eaue jusques es genoilz (60).

(58) Au confluent de la rivière St Charles et du fleuve St Laurent.

(59) La rivière St Charles.

(60) D'après Champlain, Oeuvres, IV, page 90, les Hurons n'ont que deux danses : l'une de quatre pas et l'autre de douze, comme le triolyde de Bretagne.

Le cappitaine, voyant leur bonne amour et bon voulloir, fict aprocher la barque où il estoit, et leur donna des cousteaulz et petites patenos-tres de verre; de quoy menèrent vne merveil-leuse joye, de sorte que nous estans despartiz d'avecq eulx, distant d'vne lieue ou envyron, les ouyons chanter, dansser et mener feste de notre venue.

Comment le
Cappitaine
retourna aux
navires, et
alla veoyr
l'Isle, la gran-
deur et nature
d'icelle; et
comme il fict
mener lesdictz
navires à la
ripvière
Sainte Croix.

Après que nous fumes arrivez avecques les barques ausdictz navires, et retournez de la ripvière sainte Croix, le cappitaine commanda aprester lesdictes barques, pour aller à terre à ladicte ysle (61) veoyr les arbres qui sembloient a veoir fort beaulx, et la nature de la terre d'icelle ysle; ce qui fut fait. Et [nous] estans à ladicte ysle, la trouvasmes plaine de fort beaulx arbres, comme chaisnes, hourmes, pins, seddrez et aultres boys de la sorte des nostres; et pareillement y treuvasmes force vignes, ce que n'avyons veu, par cy-davant à toute la terre; et pour ce, la nommasmes L'ISLE DE BASCUS (62). "Icelle isle tient de longueur envyron douze lieues, et est moult belle terre [à veoir], et vnye, [mais est] plaine de boys, sans y avoir aucun labouraige, fors qu'il y a [aucunes] petites maisons, où ilz font pescherie, comme par cy davant est fait mention."

(61) L'Isle d'Orléans.

(62) C'est cette même île que Cartier nomma plus tard l'Isle d'Orléans, en l'honneur de Charles, Duc d'Orléans, troisième fils de François Ier.



Débarquement de Cartier à l'Île d'Orléans, le 7 septembre 1535, tableau
du peintre canadien, Horatio Walker, Ste-Petronille, I. O.
Courtoisie de l'auteur.

Le landemain, partimes avecq nosdictz navires, pour les mener audict lieu de SAINCTE CROIX, et y arrivasmes le landemain *XIII^e dudict moys*. Et vindrent audevant de nous lesdictz Donnacona, Taignoagny et dom Agaya, avecq vingt cinq barques chargées de gens, lesquelz venoient du lieu d'où estions partiz, et alloient audict Stadaconé, où est leur demourance; et vindrent tous à noz navires, faisant plusieurs signes de joye, fors les deulx hommes que avions apportez, savoir, Taignoagny et dom Agaya, lesquelz estoient tous changez de propotz et de couraige, et ne voullurent entrer dedans nosdictz navires, non obstant qu'ilz en fussent plusieurs foys priez; de quoy eusmes aucune diffiance [d'eulx]. Le cappitaine leur demanda s'ilz voullotent aller, comme ilz luy avoient promys, avecq luy à Hochelaga (63), et ilz [luy]* respondirent que ouy, et qu'ilz estoient deliberez y aller; et alors chascun se retira.

Et le lendemain, quinziésme [jour] dudict moys, le cappitaine, accompagné de plusieurs de ses gens, fut à terre, pour faire planter "ballises et merches" pour plus seurement mettre les navires à saufveté. Auquel lieu trouvassmes, et se rendirent audavant de nous, grand nombre des gens du pays, et entre aultres lesdictz DONNACONA, noz deulx hommes et

(63) Vers les Rapides de Lachine.

leur bande, lesquelz se tindrent à part, soubz vne poincte de terre, qui est sus le bort dudict fleuve, sans que aucun d'eulx vynt envyron nous, comme les aultres, qui n'estoient de leur bande, faisoient. Et après que ledcit cappitaine fut adverty qu'ilz y estoient, commanda à partie de ses gens aller avecques luy, et furent vers eulx soubz ladicte poincte, et treuvèrent le[s] dict[z] DONNACONA, Taignoagny, dom Agaya et [plusieurs] aultres [de leur bande]. Et après se estre entresaluez, s'avança ledict Taignoagny de parler, et dist audict cappitaine que ledict seigneur Donnacona estoit marry, dont ledict cappitaine et ses gens portoient tant de bastons de guerre, pource que, de leur part, n'en portoient nulz. A quoy respondit le cappitaine, que pour sa marrison ne laisseroit à les porter, et que c'estoit la coutume de France, et qu'il le savoit bien. Mais pour toutes le[ur]s parolles, ne laissèrent ledictz cappitaine et Donnacona à faire grand chère ensemble. Et lors apersumes que tout ce que disoit ledict Taignoagny, ne venoit que de luy et son compaignon; car avant despartir dudict lieu, firent vne assurance, le[s] dict[z] cappitaine et seigneur, de sorte merveilleuse; car tout le peuple dudict [seigneur] Donnacona, ensemblement, gectèrent et firent troys criz, à plaine voix, que c'estoit chose orrible à ouyr, et attant prindrent congé les vngs des aultres; et nous retirasmes à bort pour celluy jour.

[Et] le landemain, XVII^{me} jour dudict moys, nous mismes noz deulx plus grandz navires dedans ledict hable et ripvière, où il y a de plaine mer trois brasses, et de bas d'eau, demye brasse; et fut laissé le gallion (64) dedans la radde, pour mener à HO[U]CHELAGA. Et tout incontinent que lesdictz navires furent audict hable et assec, se treuvèrent devant lesdictz navires lesdictz DONNACONA, Taignoagny et dom Agaya, avecques plus de cinq cens personnes, tant hommes, femmes que [petis] enffans; et entra ledict seigneur, avecques dix ou douze aultres des plus grandz personaiges [du pays], lesquels furent par ledict cappitaine et aultres festoiez et receuz selon leur estat; et leur fut donné aucuns petitz présens. Et fut par Taignoagny dict audict cappitaine, que ledict seigneur [DONNACONA] estoit marry dont il alloit à HOCHÉLAGA, et que ledict seigneur ne vouloit point que luy, qui parloit, [y] allast avecques luy, comme il avoyt promys, pource que la ripvière ne valloyt rien (65). A quoy fict responce ledict cappitaine, que pour tout ce, ne laisseroit y aller, s'il luy estoit possible, pource qu'il avoit commandement du Roy, son maistre, d'aller au plus avant qu'il luy seroit possible; mais si ledict Taignoagny y vouloit aller, comme il avoit promys, que on luy feroit présent, de quoy il

(64) L'Emérillon.

(65) Etait dangereuse.

seroit content, et grand chère, et qu'ilz ne feroient seulement que aller veoyr HOCHÉ-LAGA, puis retourner. A quoy respondict ledict Taignoagny qu'il n'[y] yroit point. Lors se retirèrent à leurs maisons.

Et le landemain, XVIIe [jour]* dudict mois (66) ledict Donnacona et les aultres revindrent, comme davant, et apportèrent force anguilles et aultres poissons, duquel se faict grand pescherie audict fleuve, comme sera cy après dict. Et lors qu'ilz furent arrivez davant nosdicts navires, commencèrent à dansser et chanter, comme ilz avoient de coustume. Et après qu'ilz eurent ce faict, fist ledict DONNACONA mettre tous ses gens d'un costé, et fist vng cerne sus le sablon, et y fist mettre ledict cappitaine et ses gens. Puy commença vne grande harangue, tenant vne fille, d'environ de l'aige de dix [à douze] ans, en l'une de ses mains; puis la vint présenter audict cappitaine. Et lors, tous les gens dudict seigneur se prendrent à faire troys criz [et hurlement], en signe de joye et alliance. Puy, de rechef, presenta deulz petitz garçons, de moindre aige, l'un après l'autre, desquelz firent telz criz et serimonyes que devant. Duquel présent [ainsi faict], fut ledict seigneur par ledict cappitaine remercyé. Et lors Taignoagny dist audict cappitaine que la fille estoit la propre fille de la

seur dudict seigneur [Donnacona]*, et l'un des garçons frère de luy qui parloyt; et que on les luy donnoyt sur l'intencion qu'il ne allast point à HOCHELAGA. A quoy luy respondist nostre cappitaine, que si on les luy avoit donnez sur cette intencion, que on les reprint, et que pour rien [il]* ne laisserait essaigier à aller audict HOCHELAGA, pource qu'il avoit commandement de ce faire. Sur lesquelles parolles, dom Agaya, compaignon dudict Taignoagny, dist audict cappitaine que ledict seigneur luy avoit donné lesdictz enffans par bonne amour et en signe d'assurance et qu'il estoit content de aller avecq ledict cappitaine à HOCHELAGA. De quoy heurent grosses parolles lesdictz Taignoagny et dom Agaya, dont apersumes que ledict Taignoagny ne valloit riens, et qu'il ne songeoit que trahison [et malice], tant pour ce, que aultres mauvays tours que luy avyons veu faire.

Et sur ce ledict cappitaine fict mettre lesdictz enffans dedans les navires; et fict apporter deux espès, vng grand besoin d'arin, plain, et vng ouvré, à laver mains, et en fict présent audict Donnacona, qui fort s'en contenta, et remercia ledict cappitaine. Et commanda [ledict DONNACONA] à tous ses gens chanter et dansser, et pria [ledict DONNACONA] le cappitaine faire tirer vne piece d'artillerye, pour ce que [lesdictz] Taignoagny et dom Agaya luy en avoient fait feste, et aussi que

jamais n'en avoyent veu ny ouy. [A quoy] lequel cappitaine respondict qu'il en estoit content, et commanda tirer vne douzaine de barges (67) avecques leurs bouulletz, le travers du boys, qui estoit jaignant lesdicts navires et gens. De quoy furent tous si estonnez, qu'ils panssoient que le ciel fust cheu sur eulx; et se prindrent à huller et hucher si très-fort, qu'il sembloit que enffer y fust vuydé. Et auparavant qu'ilz se retirassent, ledict Taignoagny fict dire, par interposées personnes, que les compaignons du gallion, [lequel estoit demouré à la radde], evoyent tué deulx de leurs gens de coups d'artillerue; dont se retirèrent tous si à grand haste, qu'il sembloit que les voulsissions tuer. Ce que ne se treuva vérité; car, durant ledict jour, ne fut dudict gallion tyré artillerye.

**Comment
lesdictz
Donnocona,
Taignoagny et
aultres songè-
rent vne
finesse, et
firent habiller
troys hommes
en guise de
diabes, fai-
gnans estre
venuz de par
Cudouagny,
leur Dieu,
empescher
d'aller à
Hochelaga.**

*Le lamdemain, dix-huitiesme jour dudict
moys, pour nous cuyder tousiours empescher
d'aller à HOCHELAGA, songèrent vne gran-
de finesse, qui fut telle. Ilz firent habiller trois
hommes en la façon de trois diabes, lesquelz
estoit vestuz [de peaulx] de chien, noirs et
blancs, et avoyent [des]* cornes aussi longues
que le bras, et estoient painctz par le visaige
de noir, comme charbon; et les firent mettre
dedans vne de leurs barques, à nostre non sceu.*

(67) H.P.B.—“Barce”: nom d'une petite pièce d'artillerie, dont les navires de guerre sont munis, d'après leur tonnage.

Puys vindrent avecq leur bande, comme (ilz) avoyent de coustume, auprès de noz navires, et se tindrent dedans le boys, sans apparestre, envyron deux heures actendant que l'heure et marée fust venue pour l'arrivée de ladicte barque. A laquelle heure, sortirent tous [du boys], et se presentèrent devant nosdictz navires, sans eulx aprocher, ainsi qu'ilz souloient faire. Et commança [ledict] Taignoagny à saluer le capitaine, lequel luy demanda, s'il vouldoyt avoyr le batteau. A quoy luy respondict ledict Taignoagny, que non pour l'heure, mais que tantost il entreroit dedans lesdictz navires. Et incontinent arryva ladicte barque, où estoient lesdictz troys hommes, apparessant estre trois diables, ayans de grandes cornes sus leurs testes, et faisoit celluy du meilleu, en venant, vng merveilleuz sermon; et passèrent le long de noz navires avecq leurdicte barque, sans aucunement tourner leur veue vers nous; et allèrent essener et donner en terre avecq leurdicte barque.

Et tout incontinent, ledict [seigneur] Donacona etses gens prindrent ladicte barque et lesdictz troys hommes, lesquels s'estoient laissez cheoir au fons d'icelle comme gens mors, et portèrent le tout ensemble dedans le boys, qui estoit distant desdictz navires d'un gect de pierre; et ne demoura vne seule personne [devant nosdictes navires], que tous ne se retirassent dedans ledict boys. Et eulx, estans retirez

[audict boys], commancèrent une predication et preschement, que nous oyons de noz navires, qui dura envyron demye heure. Après laquelle, sortirent lesdictz Taignoagny et dom Agaya dudict boys, marchant vers nous, ayans les mains jointes et leurs chapeaux soubz leurs coddés, faisant vne grande admyration. Et commança ledict Taignoagny à dire et proférer, par troys foys, “Jesus”, “Jesus”, “Jesus”, levant les yeulx vers le ciel. Puis dom Agaya commança à dire, “Jesus”, “Maria”, “Jacques Cartier”, regardant [vers] le ciel comme l’aulture (68).

Et le cappitaine voyant leurs mines et serymonies, leur commança à demander qu’il y avoit, et que c’estoit qui estoit survenu de nouveau. Lesquels respondirent qu’il y avoit de piteuses nouvelles, en disant, nenny est il bon. Et le cappitaine leur demanda de rechef, que c’estoit. Et ilz luy [repon]dirent que leur dieu, nommé *Cudouagny*, avoir parlé à HOCHÉ-LAGA, et que les trois hommes davantdictz estoient venuz de par luy, leur annoncer les nouvelles, et qu’il y auroit tant de glasses et neiges, qu’ilz mourroient tous. Desquelles parolles nous prinsmes tous à rire, et leur dire que [leur dieu] *Cudouagny* n’estoit que vng sot et

(68) Lescarbot dit qu’il avait appris cette façon de parler en France.

qu'il ne savoit qu'il disoit, et qu'ilz le dissent à ses messaigiers; et que Jesus les garderait bien de froit, s'ilz luy voullotent croire. Et lors ledict Taignoagny et son compaignon demandèrent audict cappitaine, s'il avoit parlé à Jésus et il [leur]* respondi que ces prebstres y avoient parlé et qu'il feroit beau temps. De quoy remercièrent fort ledict cappitaine, et s'en retournèrent dedans le boys dire les nouvelles aux aultres, lesquelz sortirent dudict boys, tout incontinent, faignans estre joieulx desdictes parolles [par ledict cappitaine ainsi dictes].

Et pour monstrier qu'ilz en estoient joieulx, tout incontinent qu'ilz furent devant les navires, commancèrent, d'une commune voix, à faire troys criz et hullemens, qui est leur signe de joie, et se prindrent [à] dansser et chanter, comme avoient de coustume. Mays, par resolution, lesdictz Taignoagny et dom Agaya dirent audict cappitaine que ledict [seigneur] DONNACONA ne voulloit point que nul d'eulx allast à HOCHELAGA avecques luy, s'il ne bailloit pleige, qui demourast à terre avecq ledict DONNACONA. A quoy leur respondi le cappitaine, que s'ilz n'estoient deliberez y aller de bon couraige, qu'ilz demeurassent, et que pour eulx, ne laisseroit mettre paine y aller.

Comment le
Cappitaine et
tous les
gentilzhommes,
avecq cin-
quante mari-
niers, partirent
de la prou-
vynce de
Canada avecq
le gallion et
les deulx
barcques, pour
aller à Hoche-
laga; et de ce
qui fut veu
entre d'eulx sus
Ledict fleuve.

Le landemain, dix-neufiesme jour dudict mois de septembre comme dict est, nous appareillastes, et fymes voile avecq le gallion et les deulx barcques pour aller avecq la marée amont ledict fleuve (69), où trouvastes à veoir, des deulx coustез d'icelluy, les plus belles et meilleures terres qu'il soit possible de veoir, aussi unies que l'eaue, plaines des beaulx arbres du monde, et tant de vignes, chargeez de raisins, le long dudict fleuve, qu'il semble mieulz qu'elles y aient estez plantées de main d'hommes, que autrement; mais pource qu'elles ne sont cultivées, ny taillées, ne sont lesdictz raisins si doux, ni si groz comme les nostres. Pareillement nous trouvastes grand nombre de maisons sus la rive dudict fleuve, lesquelles sont habitées de gens qui font grande pescherie de tous bons poissons, selon les saisons. Lesquelles gens venoyent à noz navires en aussi grand amour et privaulté, que si eussions esté du pays, nous apportant force poisson, et de ce qu'ilz avoyent, pour avoir de nostre marchandise, tandens les mains au ciel, et faisant plusieurs serimonies et signes de joie.

Et nous estans posez envyron vingt cinq lieues de CANADA, à vng lieu nommé ACHELACY (70), qui est vng destroit dudict

(69) Taignoagny et dom Agaya n'accompagnèrent pas l'expédition.

(70) "Ste Croix ou destroit de la rivière, à quinze lieues de Québec où hiverna Quartier", dit Champlain. Oeuvres. III, p. 161.



L'arrivée de Cartier au Canada. Courtoisie de M. A. R. Racey.

fleuve, fort courant et dongereulz, tant de pierres que d'aultres choses, là vindrent plusieurs barques à bort; et entres aultres, y vint vng grand seigneur du pays, lequel fit vng grant sermon, en venant et arryvant à bort, monstrant par signes evidans, avecques les mains et aultres serimonyes, que ledict fleuve estoit, vng peu plus amont (71), fort dongereulx, nous advertissant de nous en donner garde. Et présenta celluy seigneur au cappitaine deulx de ses enffans à dom, lequel print vne fille, de l'aige d'envyron huict à neuf ans, et reffusa vng petit garçon de deux ou troys ans, pource qu'il estoit trop petit. Ledit capitaine festiva ledict seigneur et sa bande de ce qu'il peult, et luy donna aucun petit present, duquel remercia ledict seigneur le cappitaine; puis s'en allèrent à terre. Et depuis sont venuz celluy seigneur et sa femme, veoir leur fille jusques à Canada, et apporter aucun petit present au cappitaine.

Dempuis ledict *dix-neufviesme jour jusques au XXVIIIe dudict mois* (72), nous avons esté navigans amont ledict fleuve, sans perdre heure ny jour. Durant lequel temps, avons veu et trouvé [d'] aussi beau pays, et terres aussi vnyes que l'on sçauroit desirer, plaines, [comme dict est], des beauls arbres du monde,

(71) Le rapide Richelieu à 32 milles de Québec et s'étend jusqu'aux Grondines. Bayfield, I, 337.

(72) Septembre.

savoir: chaisnes, hourmes, noyers, pins, sedrez, pruchez, frannez, boulx, sauldres, oziers, et force vignes, qui est le meilleur, lesquelles avoient si grand abondance de raisins, que les compaignons en venoient tous chargez à bort. Il y a pareillement force grues, signes, outar-des, ouayes, cannes, allouettes, faisans, perdriz, merles, mauviz, turtres, chardonnereux, serins, lunottes, rossignolz, [passes solitaires] et aultres oiseaulx, comme en France, et en grand habondance.

Ledict XXVIIIe jour de septembre, nous arrivasmes à vng GRAND LAC et plaine dudict fleuve, large d'environ cinq ou six lieues, et douze de long; et navigasmes celluy jour amont ledict lac, sans trouver par tout icelluy que deux brasses de parfond, esgallement, sans haulcer ny baisser (73).

Et nous arrivant à l'vn des boutz dudict lac, ne nous apparessoit aucun passage ny sortie, ains nous sembloit icelluy estre tout cloz, sans aucune ripvière; et ne trouvassmes audict bout que brasse et demye; dont nous convint poser et mettre l'ancre hors et aller chercher passage avecq noz barques. Et trouvassmes qu'il y a quatre ou cinq ripvières, toutes sortentes dudict

(73) Le Lac St-Pierre, dont la profondeur originale était, dit Bayfield, pp. 340-341, de dix à douze pieds. Plus tard fut creusé un chenal de dix-huit pieds sur une largeur de trois cents pieds. En 1924, le chenal avait été creusé à trente pieds. Il est maintenant de 35 pieds environ.

fleuve en icelluy lac, et venantes dudict HO-
CHELAGA, mays en icelles ainsi sortentes, y
a barres et traverses, faictes par le cours de
l'eaue, où il n'y avoit pour lors que vne brasses
de parfond. Et lesdictes barres passées, y a
quatre et cinq brasses, qui estoit le temps des
plus petites eaues de l'année, ainsi que [nous]
vymes par les flotz desdictes eaues, qu'elles
croissent de plus de deux brasses de pic (74).

Toutes icelles ripvières circuysent et envi-
ronnent cinq ou six belles ysles (75), qui font
le bout d'icelluy lac, [et]* puis se rassemblent,
envyron quinze lieues à mont, toutes en
vne (76). Celluy jour fumes à l'vne d'icelles,
où trouvasmes cinq hommes qui prenoient des
bestes sauvaiges, lesquelz vindrent aussi prive-
ment à nos barques, que s'ilz nous eussent veu
toute leur vie, sans avoir peur ny craincte.
Et nosdictes barques arriveez à terre, l'vn
d'iceulx hommes print ledict cappitaine entre
ses braz, et le porta à terre aussi [legierement]
qu'il eust faict vng enffant de six ans, tant
estoit celluy homme fort et grand. Nous leur
trouvasmes vng grand monceau de ratz sauvai-
ges, qui vont en l'eaue, et sont grozc omme
conninz, et bons à merveilles à menger, desquelz
firent present audict cappitaine, qui leur donna
des cousteaulx et patenostres pour recompance.

(74) Ramusio et Hakluyt disent "trois" brasses.

d'Harlein et de Desceliers.

(75) Appelées "Isles d'Angoulême" sur les mappemondes

(76) Au delà de Sorel.

Nous leur demandasmes par signes si c'estoit le chemyn de HOCHELAGA; et ilz nous monstrèrent que ouy, et qu'il y avoyt encores trois journées à y aller.

Comment le Cappitaine fict acouster les barques pour aller à Hoche-laga, et laisser le gallion, pour la difficulté du passage; et comment nous arrivasmes audict Hoche-laga, et le raqueul que le peuple fist à nostre arryivée.

Le landemain (77), nostre cappitaine, voyant qu'il n'estoit possible de pouvoir, pour lors, passer ledict gallion (78), fist avictailler et acoustrer les barques, et mettre victailles pour le plus de temps qu'il fut possible, et que lesdictes barques en peurent accueillir. Et se partit avecq icelles, accompaigné de partie des gentilzhommes, savoir : de "*Claude de Pontbryand*", eschansson de monseigneur le Dauphin, "*Charles de La Pommeraye*", "*Jehan Gouyon* (79), "[*Jehan Poulet*]" (80) et xxviii mariniers, y compris "*Macé Jalobert*" et "*Guillaume Le Breton*", ayans la charge, soubz ledict CARTIER, des deux autres navires (81), pour aller amont ledict fleuve, au plus loing qu'il nous seroit possible.

Et navigasmes de temps à gré, jusques *au deuxiesme jour d'octobre*, que nous arrivasmes à HOCHELAGA (82), qui est distant du lieu où estoit demouré le gallion, de envyron quarante cinq lieues. Durant lequel temps et che-

(77) Le mercredi, 29 septembre.

(78) L'Emerillon.

(79) H.P.B.—Probablement Jean de Guyon, seigneur de Thaumatz et de Marchaix, ou son fils du même nom.

(80) L'auteur présumé de la relation du 1er voyage de Cartier.

(81) "*La Petite Hermine*" et l'"*Emerillon*".

(82) "*La digue des Castors*", village indien, dans l'île de Montréal.

min faisant, trouvasmes plusieurs gens du pays, qui nous apportoint du poisson et aultres victailles, danssant et menant grand joye de nostre venue. Et pour les attraire et tenir en amytié avecq nous, leur donnoit ledict cappitaine pour recompance, des cousteaulx, pathenostres et aultres menues hardes, de quoy se contentoyent fort.

Et nous arryvez audict HOCHELAGA, se randirent audavant de nous plus de mil personnes, tant hommes, femmes, que enfians, lesquels nous firent aussi bon raqueul que jamais père fist à enfant, menant vne joye merveilleuse; car les hommes en vne bande danssoient, et les femmes de leur part, et les enfans d[e l']aultre (83). Et après ce, nous apportèrent force poisson, et de leur pain faict de groz mil, lequel ilz gectoient dedans nosdictes barques en sorte qu'il sembloit qu'il tumbast de l'ayr (84). Voyant ce, le cappitaine descendit à terre, acompagné de plusieurs de ses gens; et si tost qu'il fut descendu, se assemblèrent tous sur luy, et sus [tous] les aultres, en faisant vne chère inestimable. Et apportoint les femmes leurs enfans à brassées, pour les faire toucher audict cappitaine, et es aultres qui

(83) D'après Hodge, "Hand Book of American Indians" (382), le chanteur se tenait sur une natte au milieu; les hommes formaient cercle autour de lui, puis à une certaine distance à l'extérieur se tenaient les femmes. "Danses Iroquoises", Morgan (1904).

(84) L'hospitalité des Indiens, dit Morgan, est proverbiale.

estoyent en sa compaignye, en faisant vne feste, qui dura plus de demye heure. Et voyant ledict cappitaine leur largesse et bon voulloir, fict asseoir et ranger toutes les femmes, et leur donna certaines patenostres d'estaing, et aultres menues besongnes, et à partie des hommes des cousteaulx. Puis se retira à bort desdictes barques pour soupper et passer la nuict; durant laquelle demoura icelluy peuple sur le bort dudict fleuve, au plus près desdictes barques, faisant toute nuict plusieurs feux et dansses, en disant à toutes heures, "aguyase", qui est leur dire de salut et joye (85).

Comment le Cappitaine et les gentilzhommes, avecques vingt cinq mariniers, bien armés et en bonne ordre, allèrent à la ville de Hoche-
laga; et de la scituacion dudict lieu.

Le landemain (86), au plus matin, le cappitaine se acoustra (87), et fict mectre ses gens en ordre, pour aller veoyr la ville et demourance dudict peuple, et vne montaigne, qui est jacente à ladicte ville, où allèrent avecques ledict cappitaine les gentilzhommes et vingt mariniers, et laissa le parsus pour la garde des barques; et print troys hommes de ladicte ville de HO-CHELAGA, pour les mener et conduyre audict lieu. Et nous estans en chemin, le trouvasmes aussi battu qu'il soit possible de veoyr, et la plus belle terre, et meilleure [qu'on scauroit veoir, toute] plaine de chaisnes, aussi beaulx qu'il y ait en forestz de France, soubz lesquelz estoit toute la terre couverte de glan.

(85) Ce mot, d'après le vocabulaire indien, signifie: "mon ami".

(86) Dimanche, 3 octobre.

(87) Revêtit, d'après Florio, ses plus beaux habits.

Et nous aians [marché] environ lieue et demye, trouvasmes sus le chemin l'un des principaulx seigneurs de ladicte ville de HOCHELAGA, avecq plusieurs personnes, lequel nous fist signe qu'il se failloit reposer audict lieu, près vng feu qu'ilz avoient faict audict chemin; [ce que feismes]. Et lors commença ledict seigneur à faire vng sermon et preschement, comme cy devant est dict, estre leur coustume de faire joie et congnoissance, en faisant celluy seigneur chère audict cappitaine et sa compaignie. Lequel cappitaine luy donna vne couple de haches et vne couple de cousteaulx avec vne croix et remembrance du crucifix *qu'i[l] luy ût baiser* et la luy pendit au col; de quoy rendit graces audict cappitaine. Ce faict, marchames plus oultre, et envyron demye lieu de là, commençames à trouver les terres labourées et belies, grandes champagnes, plaines de bledz de leur terre (88), qui est comme mil de Brezil (89), aussi groz, ou plus, que poix, duquel vivent, ainsi que nous faisons de froument.

Et au parmy d'icelles champagnes, est situé[e] et assise ladicte ville de HOCHELAGA (90), près et joignant vne montaigne, qui est, à l'entour d'icelle, labourée et fort fertile,

(88) D'après Morgan (p. 305) autour du village proprement dit s'étendaient les champs cultivés et subdivisés en lots attribués aux différentes familles.

(89) Cette remarque fait bien supposer que Cartier était déjà allé au Brésil.

(90) Une quantité d'ossements indiens furent trouvés en 1860 dans un terrain s'étendant de la rue Mansfield à la rue Metcalfe, à quelque sixante verges de la rue Sherbrooke.

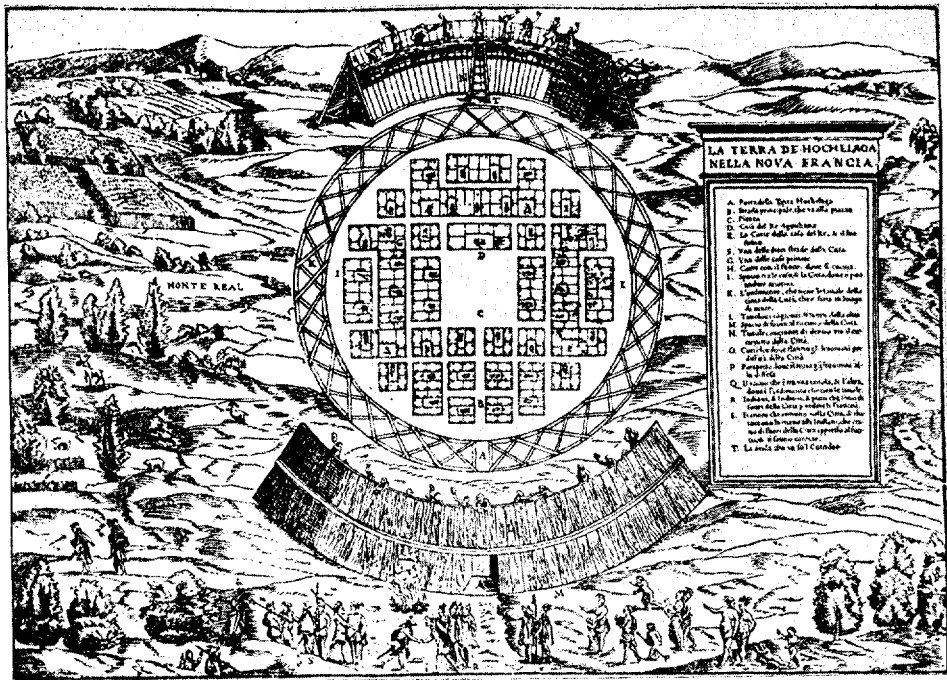
de dessus laquelle on voye fort loin. Nous nommasmes icelle montaigne *LE MONT ROYAL* (91). Ladictte ville est toute ronde, et cloze de boys, à troys rancqs, en façon d'un[e] piramyde, croizée par le hault, ayant la rangée du parmy en façon de ligne perpendiculaire; puy rangée de boys couchez de long (92), bien joings et couzuz à leur modde; et est de la haulteur d'environ deux lances (93). Et n'y a en icelle belle qu'une porte et entrée, qui ferme à barres, sur laquelle, et en plusieurs endroitz de ladictte closture, y a manières de galleryes, et eschelles à y monster, lesquelles sont garnies de rochyers et cailloux, pour la garde et deffense d'icelle (94). Il y a dedans icelle ville environ cinquante maisons, longues de environ cinquante pas ou plus, chascune, et douze ou quinze pas de laize, toutes faictes de boys, couvertes et garnies de grandes escorces et pellures desdictz boys, aussi larges que tables, bien cousues artificiellement, selon leur modde. Et par dedans icelles y a plusieurs aistres et chambres; et au meilleu d'icelles

(91) Nous croyons intéresser nos lecteurs en reproduisant ci-contre le plan d'Hochelaga, d'après Ramusio, 1556.

(92) H.P.B.—Cette palissade était de construction huronne. D'après Champlain, *Oeuvres*, IV, 73: "Il y a dix-huit villages dont six clos et fermés de palissades de bois à triple rangs, entrelacés et les autres villages fortifiés de fortes palissades de bois à triple rangs entrelacés et redoublés par dedans de grandes et grosses écorces à la hauteur de huit à neuf pieds et par-dessous de grands arbres posés de leur long."

(93) Soit trente-trois pieds, avec chemin de ronde.

(94) Champlain, *Oeuvres*. IV, 73. Ces galleries sont garnies de pierres pour ruer sur l'ennemy et d'eau pour estreindre le feu que les ennemis pourraient appliquer contre leurs palissades.



La bourgade d'Hochelaga. (Reproduction d'une carte de Ramusio en 1556).

maisons, y a vne grande salle par terre, où [ilz]* font leur feu, et vivent en communauté; puis se retirent en leursdictes chambres, les hommes avecq leurs femmes et enffans. Et pareillement, [ilz] ont greniers en hault de leurs maisons, où [ilz] mectent leur bled (95), duquel ilz font leur pain, qu'ilz appellent "carraconny"; et le font en la manière cy après.

Ilz ont des pilles de boys, comme à piller chanvre, et battent, avecques pillons de boys, ledict bled en pouldre; puis l'amassent en paste, et en font des tourteaulx qu'i[ilz] mectent sus vne pierre [large, qui est] chaulde; puis le[s]* cuevrent de caillouz chauldz, et ainsi cuisent leur pain, en lieu de four. Ilz font pareillement force potaiges dudict bled, et de febvre et poix, desquelz ilz ont assez, et aussi de grosses comcombres et aultres fruitz (96). Ilz ont aussi de grandz vaisseaulx, comme thonnes, en leurs maisons, où ilz mectent leur poisson, savoir: anguilles et aultres, qu'i[ilz] seichent à la fumée durant l'esté, et en vivent; et de ce font vng grand amatz, comme avons veu par expérience. Tout leur vivre est sans aucun goust de sel. Et couchent sus escorces de boys, estandues sus la terre, avecq meschantes couvertures de peaulx [de bestes sauvaiges] de quoy font leur vestemens [et couverture], sçavoyr: [de]*

(95) Qu'ils suspendent, dit Morgan, II, 2830, par gerbes sur les entrails.

(96) Ramusio appelle ces fruits des melons tandis que Florio les désigne sous le nom de "Muske millions".

louères, bièvres, marthes, regnardz, chatz sauvages, dyns, serfz, et aultres sauvaigines; mays la plus-grand partie d'eulx sont quasi tous nudz.

La plus précieuse chose qu'ilz ayent en ce monde est "esnoguy", lequel est blanc comme neil, et le prennent audict fleuve en cornibotz, (97), en la manière qui eusuyt. Quant vng homme a desservy mort, ou qu'ilz ont prins aulcuns ennemys à la guerre, ilz le tuent, puis l'incizent par le[s] fesses et cuisses, et par les jambes, braz et espaulles, à grandes taillades. Puy, es lieux où est ledict esnoguy, avallent ledict corps au fondz de l'eau, et le laissent dix ou douze heures; puy le retirent à mont, et treuvent dedans lesdictes taillades et incizures, les dictz cornibotz, desquelz ilz font [manières de] patenostres; et de ce usent, comme nous faisons d'or et d'argent; et le tiennent la plus précieuse chose du monde (98). Il a la vertu d'estancher le sang des nazilles; car nous l'avons expérimenté.

Tout cedit peuple ne s'adonne que à labourage et pescherie, pour vivre; car les biens de ce monde ne font compte, pource qu'ilz n'en ont

(97) H.P.B.—Le mot "Cornibotz" semble dériver du "cornet à Bouquin". Nom vulgaire de l'Argonauta ou cuttlefish.

(98) Avec ces cornibotz on fait des colliers, chapelets ou ceintures wampum très recherchés. Le Notaire Cyrille Tessier a légué à l'Université Laval de Québec une riche collection numismatique parmi laquelle se trouvent quelques-unes de ces ceintures "wampum" d'une valeur inestimable.

congnoissance, et [aussi]* qu'ilz ne bougent de leur pays, et ne sont embulataires, comme ceulx de Canada et du Saguenay; non obstant que lesdicts Canadiens leurs soient subgettz, avec VIII ou IX aultres peuples qui sont sur ledict fleuve (99).

Comment nous arrivâmes à ladite ville, et de la réception qui nous y fut faicte; et comment le cappitaine leur fist des presents; et aultres choses que ledict cappitaine leur fit, comme sera veu en ce chappitre.

Ainsi comme fumes arrivez auprès d'icelle ville, se randirent audavant de nous grand nombre des habitants d'icelle, lesquelz, à leur façon de faire, nous firent bon raqueil. Et par nos guides et conducteurs furent menez au meilleu d'icelle ville, où il y a vne place entre les maisons, spacieuse d'vn gect de pierre, en carré ou envyron (100), lesquelz nous firent signe qu nous arrastacions audict lieu, ce que fymes. Et tout soubdain, s'assemblèrent toutes les femmes et filles de ladite ville, dont l'vne partie estoient chargées d'enffans entre leurs braz, qui nous vindrent [frotter] le visaigt, braz et aultres endroitz de dessus le corps, où ils pouvoient toucher, pleurant de joie de nous veoyr, nous faisant la meilleur[e] chère qu'il leur estoit possible, en nous faisant signes qu'il nous pleust toucher leursdictz enffans.

Après ces choses faictes, les hommes firent

(99) N. Perrot, dans un mémoire sur les sauvages d'Amérique septentrionale, publié par Tailhan, Paris, 1864, page 9, dit : "Le pays des Iroquois était autrefois le Montreal et les Trois-Rivières. Ils vivaient plutôt du produit de la terre qu'ils cultivaient. Les Algonquins, qui vivaient entre la rivière des Français et Toronto, ne subsistaient que de leurs chasses."

(100) Voir plan Ramusio 1556.

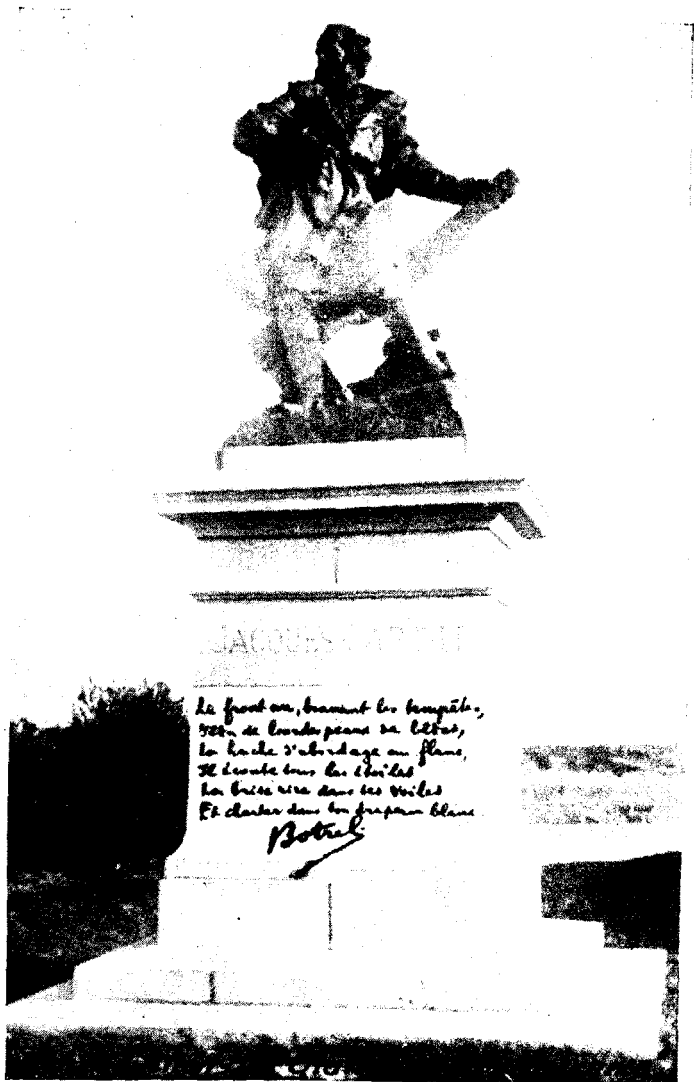
retirer les femmes, et se assirent sus la terre, à l'entour de nous comme si eussions voulu jouer vng mistère (101). Et tout incontinent revindrent plusieurs femmes, qui apportèrent chascune vne natte carrée, en façon de tapisserie (102), et les estandirent sus la terre au milieu de ladicte place, et nous firent mettre sus icelles. Après lesquelles choses ainsi faictes, fut apporté, par neuf ou dix hommes, le Roy et seigneur du pays, qu'ilz appellent en leur langue *agouhanna*, lequel estoit assiz sus vne grande peau de serf; et le dindrent poser dedans ladicte place, sus lesdictes nattes, [au]près du cappitaine, en [nous] faisant signe que c'estoit leur [Roy et] seigneur. Celluy *agouhanna* estoit de l'aige d'envyron cinquante ans, et n'estoit point mieulx acoustré que les autres, fort qu'il avoyt, à l'entour de sa teste, une manière de lizière rouge, pour sa couronne faicte de poil d[e] herissons (103); et estoit celluy seigneur tout percludz et malade de ses membres.

Après qu'il eut faict son signe de salut audict cappitaine et à ses gens, en leur faisans signes évidans qu'ilz fussent les [très] bien venuz, il monstra ses braz et [ses]jambes audict cappitaine, luy faisant signe qu'il luy pleust les tou-

(101) Tel que comédie ou représentation.

(102) "Nattes de jonc grandement bien tissées et embellies de diverses couleurs".

(103) Morgan, I, 253, dit que cette couronne était faite de longs poils d'Élan peints en rouge collés à une bande de cuir large de trois doigts.



Statue de Jacques Cartier par Bareau, St-Malo, France,
avec poésie de Botrel.

cher, comme s'il luy eust demandé garison et santé. Et lors le cappitaine commença à luy frotter les braz et jambes, avecz les mains. Et [lors] print ledict *agouhanna* la lizière et couronne qu'il avoit sus la teste, et la donna audict cappitaine. Et tout incontinent, furent amenez audict cappitaine plusieurs malades, comme aveugles, bourgnes, boisteulz, impotens, et gens si très-vieulx que les paupières des yeulx leurs pendoient [jusques] sur les juoez, les seoyant et couchant près ledict cappitaine pour les toucher, tellement qu'il sembloyt que Dieu fust là descendu, pour les gueryr.

Ledict cappitaine, voyant la pitié et foy de cedit peuple dist *l'euwangille saint Jehan*, sçavoir : l'Im principio (104), faisant le signe de la croix sus les pouvres malades, priant Dieu qu'il leur donnast congnoissande de nostre sainte foy, et de la passion de Nostre Saulveur, et grace de recouvre[r] chrestienté et baptesme. Puis print ledict cappitaine vne paire d'heures, et tout haultement leut, de mot à mot, la passion de Nostre Seigneur, si que tous les assistans la peurent ouyr, ou tout ce povre peuple fist vne grande sillance, et furent merueilleusement bien entendibles, regardant le ciel et faisant pareilles serimonyes qu'ilz nous veoyent faire.

Après laquelle, fist ledict cappitaine ranger

(104) Florio dit que Cartier applica les mains sur chaque malade.

tous les hommes d'un costé, les femmes d'un aultre et les enfans d'aultre, et donna aux principaulx des hachotz, es aultres des couteaulx, et es femmes des patenostres et aultres menues choses; puis gecta parmy la place, entre lesdictz [petis] enfans, des petites bagues et "agnus Dei" d'estaing; de quoy menèrent vne merveilleuse joye. Ce faict, le cappitaine commande sonner les trompettes et aultres instrumens de musique, de quoy ledict peuple fut fort resiouy.

Après lesquelles choses, nous prinsmes congé d'eulx, et nous retirames. Voyant ce, les femmes se mirent audavant de nous pour nous arrester, et nous apportèrent de leurs vivres, lesqueis ilz nous avoyent apprestez, sçavoir : poisson, potaiges, febvez, pain et aultres choses, pour nous cuyder faire repaistres et digne[r] audict lieu. Et pource que lesdicts vivres n'estoient à nostre goust, et qu'il n'y avoyt [aucune saveur] de sel, les remerciasmes, leur faisant signes que n'avoyons besoing de repaistre.

Après que nous fumes sortis de ladicte ville, fumes conduictz par plusieurs hommes et femmes d'icelle sur la montaigne [cy] davant dicte, qui est par nous nommée MONT ROYAL, distant dudict lieu d'un cart de lieue. Et nous estans sus ladicte montaigne, eusmes veue et congnoissance de plus de trente lieues, à l'environ d'icelle; dont il y a, vers le nort, vne

rangée de montaignes (105), qui sont est et ouaist gisantes, et autant devers le su (106). Entre lesquelles montaignes est la terre, la plus belle qu'il soit possible de veoyr, labourable, vnye et plaine.

Et par le meilleu desdictes terres, voyons ledict fleuve (107) oultre le lieu où estoient demourées noz barques (108), où il y a vng sault d'eaue, le plus impetueux qu'il soit possible de veoir, lequel ne nous fut possible de passer (109), et voyons icelluy fleuve tant que l'on pouvoyt regarde[r] grand, large et spacieux, qui alloit au surouaist, et passoit par auprès de troys belles montaignes rondes, que nous voyons et estimyons qu'elles estoient à envyron quinze lieues de nous (110). Et nous fut dict et monstré par signes, par les troys hommes [du pais] qui nous avoyent conduictz, qu'il y avoyt troys ytieulx saultz d'eaue audict fleuve (111), comme celluy où estoient nosdictes barques; mays nous ne peusmes entendre quelle distance il y avoyt entre l'vn et l'autre, [par faulte de langue]. Puis, nous monstroient [par signes] que lesditz saultz possez, l'on pou-

(105) Les Laurentides.

(106) Les Adirondacks et les Montagnes Vertes du Vermont.

(107) Le majestueux St-Laurent.

(108) H.P.B.—Près de l'île Ste-Hélène.

(109) Les rapides de Lachine d'une lieue de long, dit Champlain.

(110) Les montagnes de St-Bruno, de Belœil (1600 pieds) et de Rougemont.

(111) Les Cascades, le Longsault, les cèdres.

voyt naviguer plus de troys lunes (112) par ledict fleuve. Et oultre nous monstroient que le long desdictes montaignes (113), estant vers le nort, y a *une grande ripvière* (114) qui descend de l'occident, comme ledict fleuve.

Nous estimons que c'est la ripvière qui passe par le royaume et prouvynece du SAGUENAY; et sans que [nous]* leur fissions aucune demande et signe, prindrent la chaisne du sifflet du cappitaine, qui est d'argent, et vng manche de pongnard, qui estoit de laton jaulne comme or, lequel pendoit au costé de l'vn de noz [compaignons] mariniers, et monstrèrent que cela venoyt d'amont ledict fleuve, et qu'il y avoyt des "agojuda", qui est à dire mauvaise[s] gens, qui estoient armés jusques sus les doïdz, nous montrant la façon de leurs armiures, qui sont de cordes et [de] boys, lassez et tissuez ensemble; nous donnant à entendre que les dictz "agojuda" menoyent la guerre continuelle, les vngs es aultres; mays par deffault de langue, ne peumes avoyr congnoissance combien il y avoit jusques audict pays. Ledict cappitaine leur monstra du cuyvre rouge, qu'ilz appellent "caignetdazé", leur montrant vers ledict lieu et demandant par signe, s'il venoyt de là. Et ils commancèrent à secourr la teste, disans que non, en montrant qu'il venoyt du SAGUENAY, qui est au contraire du précédent.

(112) Moys.

(113) Les Laurentides.

(114) La rivière Ottawa.

Après lesquelles choses ainsi venues et entendues, nous retirasmes à noz barques qui ne fut sans avoir conduite de grand nombre dudict peuple, dont partie d'eulx, quant veoyoient noz gens laz, les chargeoient sus eulx, comme sus chevaulz, et les portoyent. Et nous arrivez à nosdictes barques, fimes voile pour retourner à nostre gallion (115), pour doubte qu'il n'eust aucun encombrer. Lequel partement ne fut sans grand regret dudict peuple; car tant qu'ilz nous peurent suyvir aval ledict fleuve, ilz nous suyvèrent. Et tant fimes, que nous arrivasmes à nostredict gallion *le lundi, quatriesme jour d'octobre.*

Le mardi, cinquiesme jour dudict mois, nous fimes voile et appareillasmes avecq nostredict gallion et barques, pour retourner à la province de CANADA, au port de SAINCTE CROIX (116), où estoient demourez nosdictz navires.

Et *le septiesme [jour], nous* vinsmes poser le travers d'une ripvière, qui vient devers le nort, sortente audict fleuve, à l'entrée de laquelle [il]* y a quatre petitets ysles, et plaines d'arbres. Nous nommasmes icelle ripvière LA RIPVIÈRE DE FOUEZ (117). Et pource

(115) L'Émérillon qui était restée au lac Saint-Pierre.

(116) En la rivière Saint-Charles.

(117) La rivière Saint-Maurice, à vingt-cinq milles du lieu où l'Émérillon avait séjourné. Dans une lettre récente que m'écrivait M. H. P. Biggar, il me faisait remarquer que ce mot "Fouez" est un vieux mot français signifiant "Hêtre". Champlain I, 125; appelle la Rivière de Fouez, les Trois-Rivières.

ques, pour aller, avec marée, dedans icelle ripvière, pour veoyr le parfond et nature d'icelle, [ce que fut fait]. Et nagèrent celluy que l'vne d'icelles ysles s'avance audict fleuve, et la veoyt on de loing, ledict cappitaine fict planter vne belle [*grande*] *croix* sus la pointe d'icelle (118); et commanda apprester les barjour amont ladicte ripvière; mays pource qu'elle fut trouvée de nulle esperiance, ny parfonde, retournèrent; et appareillastes pour aller aval.

Comment nous arrivastes audict hable de Sainte Croix, et l'ordre comme nous trouvastes noz navires; et comme le seigneur du pays vint veoyr le cappitaine, et comme ledict cappitaine l'alla veoyr; et partie de leur coustume et particullyer.

Le lundi, vnziesme jour d'octobre, nous arrivastes au hable de SAINCTE CROIX, où estoient noz navires; et trouvastes que les maistres et mariniers, qui estoient demourez, avoient fait vng fort davant lesdictz navires, tout cloz, de grosses pièces de boys, plantées debout, joignant les vnes aux aultres, et tout alentour garny d'artillerie (119), et bien en ordre pour se deffendre contre tout le pays. Et tout incontinent que le seigneur du pays fut adverty de nostre venue, vint *le landemain, XIIe jour dudict moys*, accompagné de Taignoagny, dom Agaya et plusieurs aultres, pour veoyr ledict cappitaine; et luy firent vne merveilleuse feste, faignant avoyr grand joie de sa venue. Lequel pareillement leur fict assez bon racqueul, toutesfoys qu'ilz ne l'avoient pas

(118) Ile de Saint Quentin, dit Champlain, I, 136.

(119) Sur les bords de la rivière Lairet, à l'endroit où elle tombe dans la rivière St-Charles, on a trouvé, à une lieue de l'embouchure, des vestiges de construction.

desservy. Le seigneur *Donnacona* pria le capitaine de l'aller, le landemain, veoyr à Canada, ce que luy promist ledict cappitaine.

Et le landemain, XIIIe [jour] du dict mois, ledict cappitaine, accompagné des gentilhommnes et de cinquante compaignons, bien en ordre, allèrent veoyr ledict *Donnacona* et son peuple, qui est distant du lieu où estoient noz navires, de demye lieue; et se nomme leur demourance *Stadaconé*. Et nous arrivez audict lieu, vindrent les habitants audavant de nous, loing de leurs maisons d'un gect de pierre ou mieulx, et là se rangèrent et assirent à leur modde et façon de faire, les hommes d'une part et les femmes [et filles]* de l'autre, debout, chantant et dansant sans cesse. Et après qu'ilz s'entrefurent saluez et faict chère les vngs es aultres, la cappitaine donna es hommes des cousteaulx et aultres choses de peu de valeur, et fict passer toutes les femmes et filles pardevant luy, et leur donna à chascune vne bague d'estaing; de quoy remercièrent ledict cappitaine, qui fut par ledict *Donnacona* et *Taignoagny* mené veoir leur[s] maisons (120); lesquelles estoient bien estorées de vivres, selon leur sorte, pour passer leur yver.

Et fut par ledict *Donnacona* monstré audict cappitaine les peaulx de cinq testes d'hommes

(120) Thevet : "Le village consiste en maisons de vingt à trente pas de longueur par dix de largeur, couvertes d'écorces d'arbres et disposées en demi-cercle."

estandues sur des boys comme peaulx de parchemin; et [lequel *Donnacona*] nous dist que c'estoient des Toudamans, de devers le su, qui leur menoyent continuellement la guerre (121). Oultre nous fut dict, qu'il y a eu deux ans passez que lesdictz Toudamans les vindrent assaillir jusques dedans ledict fleuve, à vne ysle (122) qui est le travers du SAGUENAY, où ilz estoient à passer la nuyct, tendans aller à HONGUEDO (123), leur mener guerre, avecques envyron deux cens personnes, tant hommes, femmes que enffans; lesquelz furent surpris en dormans dedans vng fort, qu'ilz avoyent fait, où myrent lesdictz Toudamans le feu, tout allentour, et comme ilz sortoyent, les tuèrent tous, reservé cinq qui eschappèrent. De laquelle destrouce se plaignoient encores fort, nous monstrant qu'ilz en auroient vengeance. Après lesquelles choses venues, nous retirasmes à nos navires.

De la façon de vivre du peuple de ladicte terre; et de certaines conditions, créance et façon de faire qu'ilz ont.

Cedict peuple n'a aucune créance de Dieu qui vaille; car ilz croyent en vng qu'ilz appellent "Cudouagny"; et disent qu'il parle souvent à eulx, et leur dict le temps qu'il doit faire. Ilz disent [aussi] que quant il se courrouce à eulx, qu'il leur gecte de la terre aux

(121) D'après M. W. D. Lightall, les sauvages appelés "Toudamans" par Donnacona étaient des sauvages Etchemins.

(122) Cette île d'après nous serait une des îles du Bic, communément appelée l'"île au Massacre" et où se trouve une grande caverne dans laquelle, quantité d'ossements ont été trouvés. Michaud, "Histoire du Bic".

(123) "Gaspé", ce qui rend vraisemblable l'opinion que les deux sauvages amenés en Europe par Cartier, lors de son premier voyage, étaient eux aussi de la Province du Canada.

yeulx. Ilz croient aussi [que] quant ilz trespassent, ilz vont es estoilles, puyz viennent baissant en l'orizon, comme lesdictes estoilles; puyz [s'en] vont en beaulx champs vers, plains de beaulx arbres, fleurs et fruictz sumptueulx (124).

Après qu'ils nous eurent donné ces choses à entendre, nous leur avons remonstré leur erreur, et [dict] que leur Cudouagny est vng mauvais esprit qui les abuse, et [dict] qu'il n'est qu'un Dieu, qui est au ciel, lequel nous donne tout[es choses nécessaires], et est créateur de toutes choses, et que en cestuy devons croire seulement; et qu'il faut estre baptizés ou aller en enfer. Et leur fut remonstré plusieurs aultres choses de nostre foy; ce que facilement ilz ont creu, et appelé leur Cudouagny, "agojuda", tellement que plusieurs foyz ont prié le cappitaine les faire baptizer.

Et y sont venuz ledict segineur, Taignoagny, dom Agaya, avecq tout le peuple de leur ville pour le cuyder estre; mays pource que ne sçavions leur intention et couraige; et qu'il n'y avoyt qui leur remonstrast la foy pour lors, fut prins excus evers eulx, et dict à Taignoagny et dom Agaya, qu'ilz leur fissent entendre, que nous retournerions vng aultre voiaige, et apporterions des prebstres et du cresseme, leur

(124) Thévet. *Cosmographie*, II, 1013. "D'avantage ils croient l'immortalité de l'âme."

donnant à entendre, pour excuse, que l'on ne peut baptizer sans ledict cresse. Ce qu'ilz croyent, parce que plusieurs enfans ont veu baptizer en Bretagne; et de la promesse que leur fict le cappitaine de retourner, furent fort joieulx, et le remercièrent.

Cedict peuple vyt quisi en communauté de biens, assez de la sorte des Brézillians (125) et sont tous vestuz de peaulx de bestes sauvaiges, et assez pouvrement. L'yver, ilz sont chaussez de chausses et solliers, [qu'ilz font de peaulx] (126), et l'esté vont deschaux. Ilz gardent l'ordre de mariage, fors que les hommes prennent deulx ou troys femmes. Et despuis que le[ur] mary est mort, jamais les femmes ne se remarient; ains font le deul (127) de ladicte mort toute leur vye, et se tiignent le visaige de charbon [noir]* pillé et de gresse, espetz comme l'espaisseur [du dog] d'un cousteau, et à cela congnoist on qu'elles sont veufves (128).

Ilz ont vne aultere coustume, fort mauvaise, de leurs filles; car despuis qu'elles sont d'aige d'aller à l'homme, elles sont toutes mises en vne

(125) Ce qui fait présumer que Cartier était déjà allé au Brésil.

(126) D'après Lescarbot (708-9) ce sont des bas de chaussures grans et hauts comme nos bas à botter, lesquels ils attachent à leur ceinture. Leurs souliers s'appellent "mekezin". D'où probablement vient le mot "mocassin".

(127) Un vêtement sombre ou noir, dit Ramusio.

(128) D'après Jones (100-101), "sitôt après le décès d'un indien, ses proches se noircissent la figure de charbon et se vêtent de haillons. Le deuil prend fin un an après le décès. Le conjoint peut alors se remarier.



Figure allégorique incrustée dans la pierre, à gauche du portail de la maison de Jacques Cartier Saint-Malo, France.



Gentilhommière de Jacques Cartier, à Paramé, France.

maison de bordeau, habandonnées à tout le monde qui en veult, jusques ad ce qu'elles ayent trouvé leur party. Et tout ce avons veu par expérience; car nous avons veu les maisons aussi plaines desdictes filles comme est vne escolie de garçons en France. Et davantaige le hazart, selon leur modde, tient esdictes maisons, où ilz jouent tout ce qu'ilz ont, jusques à la couverture de leur nature. Ilz ne sont poinct de grand travail, et labourent leur terre avecques petitz boys, comme de la grandeur d'une demye espée, où ilz font leur bled, qu'ilz appellent "ozisy"; lequel est gros comme poix; et de ce mesme bled en croist assez en Brésil (129). Pareillement ilz ont assez de gros mellons et concombres, courges, poix et febves (130) de toutes couleurs, non de la sorte des nostres.

Ilz ont aussi vne herbe (131), de quoy ilz font grand amas durant l'esté pour l'yver, laquelle ilz estiment fort, et en vsent les hommes seullement, en la façon qui ensuict. Ilz la font sécher au soleil, et la portent à leur col, en vne petite peau de beste, en lieu de sac, avecques

(129) Lescarbot dit "qu'ils cultivent la terre avec un croc de bois, l'engraissent de coquillage de poissons et font les semences au mois de may."

(130) Thévet: "Feuves plates, blâches comme neige, lesquelles sont fort bônes, aussi force citrouilles et concoures".

(131) Morgan, II, 33-34: "Tabac ou "petun" dont ils font "un grand labourage", dit Lescarbot, qui ajoute que "les sauvages soutiendront quelquefois la faim huit jours avec "cette fumée. Cela aussi étourdit et enivre aucunement— "lâche le ventre, abat les ardeurs de Vénus, endort et la "feuille de pétun ou cendre qui reste au pétunoir consolide "les playes."

vng cornet de pierre, ou de boys. Puis à toute heure, font pouldre de ladicte herbe, et la meptent en l'vn des boutz dudict cornet; puy meptent vng charbon de feu dessus, et sussent par l'aultre bout, tant qu'ilz s'emplant le corps de fumée, tellement, qu'elle leur sort par la bouche et par les nazilles, comme par vng tuyau de chemynée. Et disent que cela les tient sains et chaudement; et ne vont jamais sans avoyr cesdictes choses. Nous avons expérimenté ladicte fumée. Après laquelle avoyr mys dedans nostre bouche, semble y avoir [mis] de la pouldre de poyvre, tant est chaulde.

Les femmes dudict pays travaillent sans comparaison plus que les hommes, tant à la pescherie, de quoy font grand fait, que au labour et aultres choses. Et sont, tant hommes, femmes, que enffans, plus durs que bestes au froict; car de la plus grande froidure que ayons veu laquelle estoit merveilleuse et aspre, venoyent pardessus les glaces et naiges, tous les jours, à noz navires, la pluspart d'eulx quasi tous nudz, qui est chose incroyable qui ne le voyt. Ilz prennent, durant lesdictes glaces et naiges, grand quantité de bestes sauvaiges, comme dyns, serfz, et ours, [lièvres, martres, regnardz, loueres et aultres], desquelz nous apportoyent, mays bien peu, pource qu'ilz sont [fort gormans et] villains de leurs vivres. Ilz mengent leur chair toute crueue, après avoyr esté séchée à la fumée, et pareilement leur poisson. Ad

que nous avons congneu et peu entendre de ce dict peuple, il me semble qu'il seroit aisé à dompter, en telle façon et manière que l'on voudroict. Dieu, par sa sainte miséricorde, y veulhe mettre son regard. Amen.

Comme ledict
peuple, de jour
en aultre, nous
apportoient du
Poisson et
de ce qu'ilz
avoient à nos
navires; et
comme par
l'advertisse-
ment de Tai-
gnoagny et
dom Agaya,
ledict, peuple
se retira de y
venyr; et
comme il y
eut aucun
discort entre
nous et eulx.

Et despuis, de jour en aultre, venoit ledict peuple à noz navires, et apportoient force anguilles et aultres poissons, pour avoyr de nostre marchandise; de quoy leur estoit baillé cousteaulx, allaismes, patenostres et aultres menues choses, dont se contentoyent fort. Mays nous apersumes que les deulx meschamsque [nous]* avyons apportez, (132), leur disoient et donnoient à entendre que ce que nous leur baillons, ne vailloit riens, et qu'ilz auroient assi tost des hachotz comme des cousteaulx, pour ce qu'ilz nous bailloyent, non obstant que le cappitaine leur eust fait beaucoup de presens, et si ne cessoyent, à toutes heures, de demander audict cappitaine. Lequel fut adverty par vng seigneur de la ville de Hagouchonda (133), [qui luy avoir donné vne petite fille en allant à HOCHELAGA]*, qu'il se donnast garde de Donnacona, et desdictz deux meschans, [Taignoagny et dom Agaya]*, et qu'ilz estoient "agojuda" qui est à dire traystre[s] [et meschans]*; et aussi en fut adverty par aulcun dudict CANADA. Et aussi, que nous apersumes de leur malice, pource qu'ilz voullurent

(132) Taignoagny et dom Agaya.

(133) "Agouchonda", nom d'une petite ville en bas de Québec, dit Mercator.

retirer les troys enffans, que ledict *Donnacona* avoyt donnez audict cappitaine, et de faict, firent fuyr la plus grande des filles du navire. Après laquelle ainsi fuye, fist le cappitaine prendre garde es aultres. Et par l'advertissement desdictz Taignoagny et dom Agaya, se abstinèrent et depportèrent [lesdictz Canadians]* de venyr avecques nous, quatre ou cinq jours, sinon aulcuns, qui venoyent en grand[e]* peur et craincte.

**Comment le
cappitaine,
doubtant qu'ilz
aucune trahi-
son, fict ren-
forcer le fort;
et comment ilz
vindrent
parlementer
avecques luy,
et la rendition
de la fille, qui
s'en estoit fuye.
(chappitre).
ne songassent**

Voyant la malice d'eulx, doubtant qu'ilz ne songassent aucune trahison et venyr, avecques vng amast de gens, [courrir]* sus nous, le cappitaine fict renforcer le fort, tout alentour, de groz fossez, larges et parfondez, avecq porte à pont-levys, et renffort de pantz de boys, au contraire des premiers. Et fut ordonné pour le guet de la nuit, pour le temps advenir, cinquante hommes, à quatre quars, et à chacun changement desdictz cars, les trompettes sonnantes; ce qui fut faict selon ladicte ordonnance. Et lesdictz *Donnacona*, *Taignoagny* et dom Agaya, estans advertiz dudict renffort, et de la bonne garde et guet que l'on faisoit, furent courroucez d'estre en la male grace du cappitaine; et envoyèrent, par plusieurs foys, de leurs gens, faignant qu'ilz fussent, pour veoyr si on leur feroit desplaisir. Desquelz on ne tint compte, et n'en fut faict ny monstré aucun semblant.

Et y vindrent lesdictz *Donnacona*, *Taignoa-*

gny, dom Agaya et aultres, plusieurs foys, parler audict cappitaine, vne ripvière entre deulx, demandant audict cappitaine, s'il estoit marry, et pourquoy il n'allait à Canada les veoyr. Et ledict cappitaine leur respondit qu'ilz n'estoient que traistres et meschans, ainsi que in luy avoyt rapporté; et aussi qu'il l'avoyt appersu en plusieurs sortes, comme de n'avoir tins proumesse de aller à Hochelaga, et de avoyr retiré la fille que on luy avoit donnée et aultres mauvais tours qu'il leur nomma; mais pour tout ce, que s'ilz voulloyent estre gens de bien, et oblier leur malle volonté, qu'il leur pardonnoyt, et qu'ilz vinssent seurement à bort faire bonne chère, comme pardavant. Desquelles parolles remercyèrent ledict cappitaine, et luy promyrent qu'ilz luy rendroient la fille qui s'en estoit fuye, dedans troys jours.

Et le *quatriesme jour de novembre*, dom Agaya, accompagné de six aultres hommes, vindrent à noz navires pour dire audict cappitaine que le seigneur Donnacona estoit allé par le païs, serche[r] ladicte fille [qui s'en estoit allée]*, et que le landemain elle luy seroit par luy amenée. Et oultre dist, que Taignoagny estoit fort malade, et qu'il prioyt le cappitaine luy envoyer vng pue de sel et de pain. Ce que fist ledict cappitaine, lequel luy manda, que c'estoit Jesus qui estoit marry contre luy, pour les mauvays tours qu'il avoyt cuyder jouer.

Et le landemain (134) ledict Donnacna, Taignoagny, dom Agaya et plusieurs aultres vindrent, et amenèrent ladicte fille, la représentant audict cappitaine, lequel n'en tint compte, et dist qu'il n'en voullait point, et qu'ilz la remmenassent. A quoy respondirent, faisant leur excuse, qu'ilz ne luy avoyent pas conseilii s'en aller, ains qu'elle s'en estoit allée, pource que les paiges l'avoient batue, ainsi qu'elle leur avoyt dict; et pryèrent, de rechef, le cappitaine de la reprendre; et eulx mesmes la menèrent jusques au navire. Après lesquelles choses, le cappitaine commanda apporté[r] pain et vin, et les festoya. Puy prindrent congé, les vngs des aultres. Et depuis sont allez et venuz à noz navires et nous à leur demourance, en aussi grand amour que par-davant.

De la grandeur et parfondeur dudict fleuve en général; et des bestes, oyseaulx, poissons, arbres et autres choses, que y avons veu; et de la scituacion des lieux.

Ledict fleuve (135) commance passé L'ISLE DE L'ASSOMPTION (136), le travers des haultes montaignes de HONGUEDO (137) et DES SEPT ISLES; et y a de distance en travers envyron trente cinq ou quarante lieues; et y a au parmy plus de deux cens brasses de parfond. Le plus parfond, et le plus seul à naviguer, est du cousté devers le su. Et devers le nort, savoir, esdictes SEPT ISLES, y a d'vn cousté et d'aultre envyron sept lieues loing des-

(134) Vendredi, 5 novembre.

(135) Le St-Laurent.

(136) L'île d'Anticosti.

(137) Les Monts Notre-Dame de Gaspé.

dictes ysles, deux grosses ripvières (138). qui descendent des monts du SAGUENAY (139), lesquelles font plusieurs bancqs à la mer, fort dongereulz. A l'entrée desdictes ripvières, avons veu grand nombre de bailaines et chevaux de mer (140).

Le travers desdictes SEPT ISLES y a vne petite ripvière, qui va troys ou quatre lieues en la terre pardessus des maretz, en laquelle y a vng merueilleux nombre de tous oiseaulx de ripvières. *Depuis le commencement dudict fleuve jusques à Hochelaga, y a troys cens lieues et plus* (141). Et [est] le commencement d'icelluy à la ripvière, qui vient du SAGUENAY, laquelle sort d'entre haultes montaignes, et entre dedans ledict fleuve, aupara vant que arryver à la prouvyne de CANADA, de la bande devers le nort; et est icelle ripvière fort parfonde, estroicte, et fort dongereuse à naviguer (142).

Après *ladicte ripvière*, est la prouvyne de Canada (143), où il y a plusieurs peuples, par villaiges non cloz. Il y a aussi, es envyrons dudict Canada, dedans ledict fleuve, plusieurs

(138) La rivière Ste-Marguerite et la rivière Moisie.

(139) Des Laurentides.

(140) Vaches marines (Walruses).

(141) De Montréal à l'Atlantique il y a 873 milles. De Montréal au Saguenay, 243 milles. De Montréal à Cap Chat, 373 milles.

(142) Sur une distance de cinquante milles de son embouchure le Saguenay a une largeur variant de un à deux milles, les montagnes qui le bordent atteignent parfois mille pieds de hauteur, dit Bayfield.

(143) S'étendant de la Grosse Ile à Trois-Rivières.

ysles, tant grandes que petites; et entre aultres, y en [y] a *vne* qui contient plus de dix lieues de long, laquelle est plaine de beaulx et grandz arbres; et [aussi en icelle y a] force vigne[s] (144). Il y a passaige des deux coustez d'icelle; le meilleur et le plus seur est du cousté devers le su (145). Et au bout d'icelle ysle, vers l'ouaist, y avng affourq d'eaues (146), [lequel est fort] beau et delectable, pour meptre navires, ouquel il y a vng destroit dudict fleuve, fort courant et parfond; mays il n'a de laize que envyron vng tiers de lieue (147). Le travers duquel, y a vne terre double, de bonne hauteur, toute labourée, aussi bonne terre qu'il soit possible de veoyr; et là (148) est la ville et demourance du seigneur Donnacona, et "de noz deulx hommes que avyons prins le premier voiaige, laquelle demourance se nomme STADACONE".

Et auparavant que arriver audict lieu, y a quatre peuples et demourance, savoyr: Ajoaste, Starnatam, Tailla, qui est sus vne montaigne, et Sitadin. Puys, ledict lieu de STADACONE, soubz laquelle haulte terre, vers le nort, est la ripvière et hable de SAINCTE CROIX, ouquel lieu avons esté despuis *le quinziésme*

(144) L'île d'Orléans.

(145) Par le côté sud de l'île d'Orléans vient d'être creusé un autre cheanal que les trans-atlantiques suivent maintenant de préférence, en passant par le nord de l'île Madame.

(146) La Rivière St-Charles.

(147) En face de Québec, le St-Laurent n'a que 3230 pieds de largeur.

(148) Probablement à proximité de la "Côte d'Abraham".

jour de septembre jusque au VI^{me} (149) jour de may, Ve XXXVI, ouquel lieu les navires demeurent assec, comme cy davant est dict. Passé ledict lieu, est la demourange du peuple de TEQUENONDAY et de HOCHELAY (150), lequel Tequenonday est sus vne montaigne, et l'autre en vng plain pays.

Toute la terre des deux coustez dudict fleuve jusques à Hochelaga (151), et oultre, est aussi beile [terre] et vnye que jamais homme regarda. Il y a aucunes montaignes, assez loing dudict fleuve, que on veoyt par sus lesdictes terres, desquelles il descend plusieurs ripvières, qui entrent dedans ledict fleuve. Toute ceste dicte terre est couverte et plaine de boys de plusieurs sortes (152), et force vignes, excepté à l'entour des peuples, laquelle ilz ont desertée, pour faire leur dempurance et labour. Il y a grand nombre de grandz serfz, dins, hours et aultres bestes. Nous y avons veu les pas d'une beste, qui n'a que deulx piedz, laquelle nous avons suyvie longuement pardessus le sable et vase, laquelle a les pieds de ceste façon, grandz d'une paulme et plus. Il y a force loueres, byères, martres, regnardz, chatz sauvages, lièpvres, connyns, escureulx, ratz, lesquelz sont

(149) Florio dit 16 mai tandis que Ramusio mentionne 'sedici'.

(150) Probablement Achelacy.

(151) Hochelay dit Hakluyt.

(152) Que l'on ne connaissait pas en France, dit Thévet. Plusieurs de ces plantes et arbrisseaux furent plantés au jardin de Fontainebleau où on les voit encore.

groz à merveilles, et aultres sauvagines. Ilz se acoustrent des peaulx d'icelles bestes, pource qu'ilz n'ont nulz aultres acoustremens. Il y a [aussi] grand nombre d'oiseaulx, savoir : grues, oultardes, signes, oayes sauvaiges, blanches et grises, cannes, cannardz, merles, mauvys, turtres, ramyers, chardonneraux, tarins, seryns, lunottes, rossignolz (153), passes solitaires, et aultres oiseaulx comme en France.

Aussi, comme par cy davant est faicte mention es chappitres précédens, cedit fleuve est le plus habundant de toutes sortes de poissons qu'il soyt memoire d'homme avoyr jamais veu ny ouy ; car de puis le commencement jusques à la fin, y treuverez, selon les saisons, la pluspart des sortes et espesses de poissons de la mer et eae douce. Vous treuverez jusques audict CANADA, force baillaines, marsoins, chevaulx de mer, "adhothuys" (154), qui est vne sorte de poisson, duquel jamays n'avyons veu ny ouy parler. Ilz sont blancs comme neige, et grands comme marsouins, et ont le corps et la teste comme lepvriers ; lesquelz se tiennent entre la mer et l'eau douce, qui commence entre la ripvière du Saguenay et Canada (155).

Item, y treuverez en jung, juillet et aoust, force macquereaulx, mulletz, bars, sartes, grosses anguilles et aultres poissons. Ayant

(153) Hunter, dans son livre "Picturesque Canada", prétend qu'il s'agit du pinson (*song-sparrow*) au lieu du rossignol (*nightingale*).

(154) Beluga ou baleines blanches, dit l'Encyclopédie Butainesse.

(155) A la grosse Ile commence l'eau douce.

leur saison passée, y treyverez l'epelan, aussi bon que en la ripvière de Saine. Puys, au renouvieau, y a force lamproys et saulmon.

Passé ledict CANADA, y a force brochetz, truyttes, carpes, branmes, et aultres poissons d'eaue doulce. Et de toutes ses sortes de poissons, faict ledict peuple, de chascun selon leur saison, grosse pescherye, pour leur substance et victuaille.

Chappitre
d'aulcuns
enseignemens
que ceulx du
pays nous ont
donné, despuys
estre revenus
de Hochelaga.

Despuys estre arrivez de HOCHELAGA avecq le gallion et les barques, avons conversé, allé et venu avecques les peuples les plus prochains de noz navires en doulceur et amytié, fors que, par foys, avons eu aulcuns différendz avecques aulcuns maulvays garçons, dont les aultres estoient fort marriz et couroucez. Et avons entendu par le seigneur *Donnacona*, *Taignoagny*, dom *Agaya* et aultres que la ripvière davant dicte et nommée LA RIPVIÈRE DUSAGUENAY, va jusques audict SAGUENAY, qui est loing du commencement de plus d'une lune de chemyn, vers l'ouaist norouaist; et que passé huict ou neuf journées, elle n'est plus parfonde que pour bateaulx (156), mays que le droict et bon chemin [dudict SAGUENAY], et plus seur, est par ledict fleuve, jusques au-dessus de HOCHELAGA, à vne ripvière (157) qui descend dudict Saguenay et

(156) Vu les chutes au-delà de Chicoutimi.

(157) L'Ottawa.

entre oudict fleuve; ce que avons veu; et que de là sont vne lune à y aller. Et nous ont faict entendre, que audict lieu, les gens sont [vestuz et] habillez de draps, comme nous, et [qu'il] y a force villes et peuples, et bonne[s] gens, *et qu'ilz ont gran*d[e] quantité d'or et cuyvre rouge.* Et nous ont dict que le tout de la terre, depuis ladicte première ripvière jusques audict HOCHELAGA et SAGUENAY, est vne ysle, laquelle est circuïte et envyronnée de ripvière et dudict fleuve; et que, passé ledict SAGUENAY, va ladicte ripvière entrent en deux ou troys brandz lacqs d'eaue (158), fort larges; puys, que l'on treuve vne mer douce (159), de laquelle n'est mention avoyr veu le bout ainsi qu'ilz ont ouy par ceulx du SAGUENAY; car ilz nous ont dict n'y avoyr esté (160).

Oultre, nous ont donné à entendre, que ou lieu où avyons laissé notre gallion quant fumes à HOCHELAGA (161), y a vne ripvière (162), qui va vers le surouaïst, où semblablement, sont vne lune à aller avecz leurs barques depuis saincte Croix jusques à vne terre, où il n'y a jamais glaces ny neiges; mais que en cestedcite terre y a guerres continuelles, les vngs contre les aultres; et que en icelle [terre] y a oranges, almendes, noix, prunes, et

(158) Lac Nipissing, des Allumettes et Mattawan.

(159) Lac Huron.

(160) Mercator : "Hic marc est dulcium aquarum cujus terminum ignorari Canadenses ex reation Saguenaiensium aiunt."

(161) A la tête du lac St-Pierre.

(162) La rivière Richelieu.

aultres sortes de fruictz, et en grand habundance. Et nous ont dict, les hommes et habitans d'icelle terre estre vestuz et acoustrez de peaulx, comme eulx. Après leur avoyr demandé s'il y a[voit] de l'or et du cuyvre, nous ont dict que non. Je estime, à leur dire, ledict lieu estre vers la Floride, ad ce qu'ilz monstrent par leurs signes et merches.

D'une grosse maladie et mortalité, qui a esté au peuple de Stadacona, de laquelle, pour les avoyr fréquentez, en avons esté enlouez tellement qu'il est mort de nos gens jusques au nombre de vingt[t] cinq.

Au moys de décembre, fumes advertiz que la mortalité (163) s'estoit mise audict peuple de STADACONA, tellement que ja en estoient mors, par leur confession, plus de cinquante; au moien de quoy leur fimes deffense de non venyr à nostre fort, ny entour nous. Mays non obstant les avoyr chassez, commança la maladie autour nous, d'une merveilleuse sorte et la plus incongne; car les vngs perdoient la soustenuie, et leur devenoyent les jambes grosses et enflées, et les nerfz retirez et noirciz comme charbon, et aucunes toutes semées de gouttes de sang comme pou[r]pre; puy mon-toyt ladicte maladie aux hanches, cuysse, espaulles, aux braz et au col. Et à tous venoyt la bouche si infecte et pourrye par les gensivez, que toute la chair en tumboyt, jusque à la racine des dents, lesquelles tumboient presques toutes.

Et tellement se esprint ladicte maladie en noz trois navires (164), que à la my février, de

(163) Le scorbut.

(164) Hivernement à la rivière St-Charles.

cent dix hommes que nous estions, il n'y en avoyt pas dix sains tellement que l'un ne pouvoyt secourir l'autre, qui estoit chose piteuse à veoyr, considérer le lieu où nous estions. Car les gens du pays venoyent, tous les jours devant nostre fort, qui peut de gens voyoyent debout; et ja y en avoyt *huict* de mors, et plus de cinquante [en qui] on n'esperoit plus de vye.

Nostre cappitaine, voyant la pitié et maladie ainsi esmue, fist meptre le monde en prières et oraisons, et fist porte[r] vng ymaige et remembrance de la Vierge Marie contre vng arbre, distant de nostre fort d'un treict d'arc, le travers les neiges et places; et ordonna que, le dimanche ensuyvant, l'on diroyt audict lieu la messe; et que tous ceulx qui pouroient chemyner, tant sains que malades, yroient à la procession, chantant les sept pseaulmes de David (165), avecq la Letanye (166) en priant ladicte Vierge qu'il luy pleust pryer son cher enffan qu'il eust pitié de nous.

Et la messe dicte et chantée devant ladicte ymaige, se fist le cappitaine pellerin à Nostre Dame qui se faict deprier à ROCQUEMADO (167), proumectant y aller, si Dieu luy

(165) H.P.B.—Savoir les pseaulmes C. 31-37-50-101-169 et 142 de la Culgate. (Livre d'heures d'Anne de Bretagne)

(166) Les litanies des Saints.

(167) Ancien lieu de pèlerinage, les plus fameux du moyen âge, situé dans le département de Lob près de Gamat. Ce lieu fut saccagé, en 1572, par les Huguenots qui y volèrent 1500 quintaux d'or et d'argent.

La douce mère au Créateur

A l'église Rochemadour

Fait tant miracles, tant biensais

C'un moult biax livres en est fait.



Jacques Cartier et ses Compagnons guéris du SCORBUT.
Premier pèlerinage et premier miracle en Terre Canadienne (1536).

Jacques Cartier et ses compagnons guéris du scorbut.
(Reproduction d'un tableau de M. Antonio Masselotte.)

donnoyt grace de retourner en France. Celluy jour trespasa Philippes Rougemont, natif d'Amboise (168), de l'aige de envyron vingt [deux] ans.

Et pource que ladicte maladie estoit incongnue, fist le cappitaine ouvryr le corps, pour veoyr si aurions aucune congnoissance d'icelle, pour preserver, si possible estoit, le parsus. Et fut trouvé qu'il avoyt le cueur tout blanc et fletry, envyronné de plus d'un pot d'eau, rousse comme datte; le foye, beau; mays avoyt le poulmon tout noircy et mortiffyé; et s'estoit retiré tout son sang au dessus de son cueur; car, quant il fut ouvert, sortit au-dessus du cueur vne grand habundance de sang, noyr et infect. Pareillement avoyt la ratte, par devers l'eschine, vng peu entamée, envyron deulx doidz, comme si elle eust esté frottée sus vne pierre rudde. Après cela veu, luy fut ouvert et incizé vne cuise, laquelle estoit fort noire par dehors, mais par dedans, la chair fut trouvée assez belle. Ce faict, fut inhumé au moings mal que l'on peult. Dieu, par Sa sainte grace, pardoinct à son ame, et à tous trespassez; Amen.

Et despuis, de jour en aultre, s'est tellement continué[e] ladicte maladie, que telle heure a esté, que, par tous lesdictz troys navires, n'y avoyt pas troys hommes sains, de sorte que en

l'un desdictz navires n'y avoyt homme qui eust peu descendre soubz le tillat pour tirer à boyre, tant pour luy que pour les aultres. Et pour l'heure, y en avoyt ja plusieurs de mors, lesquels il nous convynt meptre, par feblesse, soubz les naiges; car il ne nous estoit possible de pouvoyr, pour lors, ouvryr la terre, qui estoit gellée, tant estions foibles et avyons peu de puissance. Et si estions en vne craincte merveilleuse des gens du pays, qu'ilz ne s'aperceussent de nostre pitié et foiblesse.

Et pour couvryr ladicte maladie, lors qu'ilz venoyent près de nostre fort, nostre cappitaine, que Dieu a tousiours preservé debout, sortoyt audavant d'eulx, avecq deulx ou troys hommes, tant sains que malades, lesquels il faisoit sortyr après luy. Et lors qu'il les voyoit, hors du parc, faisoit semblant les voulloyr battre, en criant et leur gectant bastons après eulx, les envoyant à bort, monstrant par signes esdictz sauvaiges, qu'il faisoit besongner [tous] ses gens dedans les navires, les vngs à gallifester, les aultres à faire du pain et aultres desongnes; et qu'il n'estoit pas bon qu'ilz vinnent chommer dehors; ce qu'ilz croyoient. Et faisoit ledict cappitaine battre et mene[r] bruyt esdictz malades dedans les navires, avec bastons et cailoulz, faignans gallifester. Et pour lors, estions si esprins de ladicte maladie, que avyons quasi perdu l'espérance de jamais retourner en France, si Dieu, par sa bonté infinye et misé-

ricorde, ne nous eust regardé en pityé, et donné congnoissance d'un remede contre toutes maladies, le plus excellent qui fut jamais veu, ny trouvé sus la terre, ainsi qu'il sera faict mention en ce chappitre.

Le nombre de temps que nous avons esté au hable Sainte Croix, englassez dedans les glaces et naiges; et le nombre des gens decedez depuis le commencement de la maladie jusques à la my mars (169)

Depuis la my novembre, jusques au XV^{me} jour d'april, avons esté continuellement enfermez dans les glaces, lesquelles avoyent plus de deux brasses d'espesseur, et dessus la terre, y avoit la haulteur de quatre piedz de naiges et plus, tellement qu'elle estoit plus haulte que les bors de noz navires; lesquelles ont duré jusques audict temps, en sorte que nos breuvaiges estoient tous gelez dedans les fustailles. Et par dedans nosdictes navires, tant [de] bas que [de] hault, estoit la glace contre les bors, à quatre doïdz d'espesseur. Et estoit tout ledict fleuve, par aultant que l'eau douce en contient, jusque au dessus de HOCHELAGA, gellé.

Auquel temps, nous decedda jusques au nombre de vingt cinq personne[s] des principaulx et bons compaignons que [nous] eussions, lesquels mouroient de la maladie susdicte. Et pour l'heure, y en avoyt plus de quarente en quy on n'esperoit plus de vye; et le parsus tous malades, que nul n'estoit exempté, excepté troys ou quatre. Mays Dieu, par Sa sainte grace, nous regarda en pityé, et nous envoya [la]* congnoissance et remede de nostre gari-

son et santé, de la sorte et manières qu'il sera dict en ce chapitre ensuyvant.

Comment, par la grace de Dieu, nous eumes congnoissance d'une sorte d'arbre, par lequel nous avons esté garniz; et ont recouvert tous les malades santé, après en avoyr use; et la façon d'en user.

Vng jour nostre cappitaine, voyant la maladie si esmue et ses gens si fort esprins d'icelle, estant sorty hors du fort, et soy promenant sus la glace, appersut venyr vne bande de gens de STADACONA, en laquelle estoit dom Agaya, lequel le cappitaine avoyt veu dix ou douze jours auparavant fort malade, de la propre maladie que avoyent ses gens; car il avoyt l'une des jambes, par le genouil, aussi grosse que vng enfant de deux ans, et tous les nerfz d'icelle retirez, les dentz perdues et gastées, et les gencives pouries et infectes. Le cappitaine, voyant ledict dom Agaya sain et délibéré, fut joieux, espérant par luy sçavoir, comme il s'estoit guery, affin de donner aide et secours à ses gens. Et lors qu'ilz furent arrivez près le fort, le cappitaine luy demanda comme il s'estoit guery de sa maladie. Lequel dom Agaya respondit, que avecq le juz des feuilles d'un arbre et le marq (170), il s'estoit guery, et que c'estoit le singulier remede pour maladie.

Lors le cappitaine luy demanda s'il y en avoyt point là entour, et qu'il luy en monstrast, pour guerir son serviteur, qui avoyt prins ladicte maladie [audict Canada durant qu'il demouroit] en la maison du seigneur DONNA-

(170) Le résidu de substances qu'on a fait bouillir pour en extraire le suc.

CONA, ne luy voulant déclarer le nombre des compaignons, qui estoient malades.

Lors ledict dom Agaya envoya deulx femmes avecq nostre cappitaine pour en querir, lesquelz en apportèrent neuf ou dix rameaulx; et nous monstrèrent qu'il failloyt piller l'escorce et les feulhes dudict boys, et meptre le tout [à] boullyr en eaue; puyz boyre de ladicte eaue, de deux jours l'vn; et meptre le marc sus les jambes enflées et malades; et que de toutes maladies ledict arbre gerissoit. Ilz appellent ledict arbre en leur langaige, "annedda".

Tout après, le cappitaine fict faire du breuvaige, pour faire boire es malades, desquelz y avoyt nul d'eulx qui voullust icelluy essayer, sinon vng ou deulx qui se myrent en adventure d'icelluy essayer. Tout incontinent qu'ilz en eurent beu, ilz eurent d'avantaige, qui se trouva estre vgn vray et evident miracle; car de toutes maladies de quoy ilz estoient entachez, après en avoyr beu deux ou troys foys, recouvrèrent santé et guarizon, tellement que tel [y avoyt] des [dictz] compaignons, qui avoyt la [grosse] verolle puis cinq ou six ans auparavant la[dicte] maladie, a esté, par icelle médecine, curé nectement.

Après ce avoyr veu [et congneu], y a eu telle presse, que on se voulloit tuer sus ladicte médecine, à qui premier en auroyt; de sorte que vng arbre, aussi groz et aussi grand que je vidz

jamais arbre, a esté employé en moins de huict jours, lequel a faict telle opération, que si tous les médecins de Louvains (171) et [de] Montpellier y eussent esté, avecques toutes les drogues d'Alexandrie, ilz n'en [n']eussent pas tant fait en vng an que ledict arbre a faict en huict jours; car il nous a tellement prouffité, que tous ceulx qui en ont voullu vser, ont recouvert santé et garizon, à grace à Dieu.

Comment le Seigneur Donnacona, acompagné de Taignoagny et plusieurs aultres, partirent de Stadaconé, faignans aller à la chasse au[x] serfz et aux dyns; lesquels furent deux moys sans retourner; et à leur retour amenèrent grand nombre de gens, que n'avyons acoustumé de veoyr.

Durant le temps de la maladie et mortalité regnoit en noz navires se repartirent Donnacona, Taignoagny et plusieurs aultres, faignans aller prendre serfz et aultres bestes (172), lesquelz ilz nomment en leur langaige "ajounesta" et "asquenondo", pource que les naiges estoient grandes, et que les glaces estoient ja rompues dedans le cours du fleuve, tellement qu'ilz pouvoient naviguer par icelluy. Et nous fut, par dom Agaya et aultres, dict qu'ilz ne seroient que [environ] quinze jours; ce que croyons; mayz ilz furent deux moys sans retourner. Au moyen de quoy, eusmes suspicion qu'ilz ne feussent allez amasser grand nombre de gens, pour nous faire desplaisir, pource qu'ilz nous veoyoient si affebliz; non obstant que avyons mis si bonne ordre en nostre fait, que si toute la puissance de leur terre y

(171) Université de Louvain, fondée en 1426 par le duc de Brabant; quelques années avant celle de Montpellier.

(172) Pour cette chasse, ils se servent de raquettes faites de cordes de peaux de 2½ pieds de long et un pied de large et vont se mettre en embuscade le long des chemins où ilz attirent le chevreuil, etc.

eust esté, ilz n'eussent sceu faire aultre chose que nous regarder.

Et pendant le temps qu'ilz estoient dehors, venoyent, tous les jours, force gens à noz navires, comme ilz avoyent de coustume, nous apportant de la chair fresche de serfz et de dins, et poisson fraiz, de toutes sortes, qu'ilz nous vendoient assez cher, ou [aultrement] mieulx l'aymoient remporter, pource qu'ilz avoyent nécessité de vivres pour lors, à cause de l'yver, qui avoyt esté long; et qu'ilz avoyent mengé leurs vivres et estouremens.

Comment
Donnacona
revynt à
Stadaconé
accompagné
de grand num-
bre de gens;
et fist ledict
Donnacona le
malade, de
peur de venyr
veoyr le cappi-
taine, cuydant
que ledict
cappitaine
allast le veoyr

Le XXI^{me} jour du mois d'april, dom
Agaya vint à bort de noz navires, accompagné de plusieurs gens, lesquelz estoient beaulx et puissans, et n'avions accoustumé de les veoyr, qui nous dirent, que le seigneur DONNACONA seroit le landemain venu, et qu'il apporteroit force chair de serfz et aultre venaison.

Et le landemain, XXII^{me} jour dudict mois,
arryva ledict DONNACONA, lequel amena en sa compaignye grand nombre de gens audict STADACONE, de sçavyons à quelle occasion, ny pourquoy. Mais comme on dict en vng proverbe, "*qui de tout se garde et d'aulcuns eschappe*", ce que nous estoit de nécessité; car nous estions si affebliz, tant de maladie que de gens mors, qu'il nous a faillu laisser vng de noz navires audict lieu de SAINCTE

CROIX (173). Le cappitaine, estant adverty de leur venue, et qu'ilz avoyent amené tant de peuple, et aussi que dom Agaya le vint audict cappitaine, sans voulloir passe[r] la ripvière qui estoit entre nous et ledict STADACONE, ains fist difficulté de passer, ce que n'avoyt acoustumé de faire, au moyen de quoy eusmes suspicion de traison. Voyant ce, le cappitaine envoya son serviteur, nommé Charles Guyot, [accompagné de Jehan Poulllet], le[s]quel[z] estoi[en]t, plus que nul[z] aultre[s], aime[z] du[dict] peuple de tout le pays, pour veoyr qui estoit audict lieu, et qu'ilz faisoient, faignans les[s]dict[z] Poulllet et] serviteur, estre allé veoyr ledict seigneur *Donnacona*, parce qu'il[z] avoy[en]t demouré lon[g] temps avecq luy [à leur ville], le[s]quel[z] luy portèrent aucun [petit] présent (174). Et lors que ledict Donnacona fut adverty de leur venue, fit le malade et se coucha, disant audict serviteur qu'il estoit fort malade.

Après, alla ledict serviteur en la maison de Taignoagny, pour le veoyr, où par tout trouva les maisons si plaines de gens, que on ne s'i pouvoyt tourne[r], lesquelz on n'avoyt accoustumé de veoyr. Et ne voullut permettre ledict Taignoagny, que ledict serviteur allast es

(173) H.P.B.—Le navire ainsi laissé à l'embouchure de la rivière St-Michel, un peu au-dessous de la rivière Lairer, hiverna en 1535, était "La petite Hermine". La copie en fut découverte en 1843 et une partie est maintenant déposé dans le musée de St-Malo.

(174) C'était le vendredi, 28 avril.

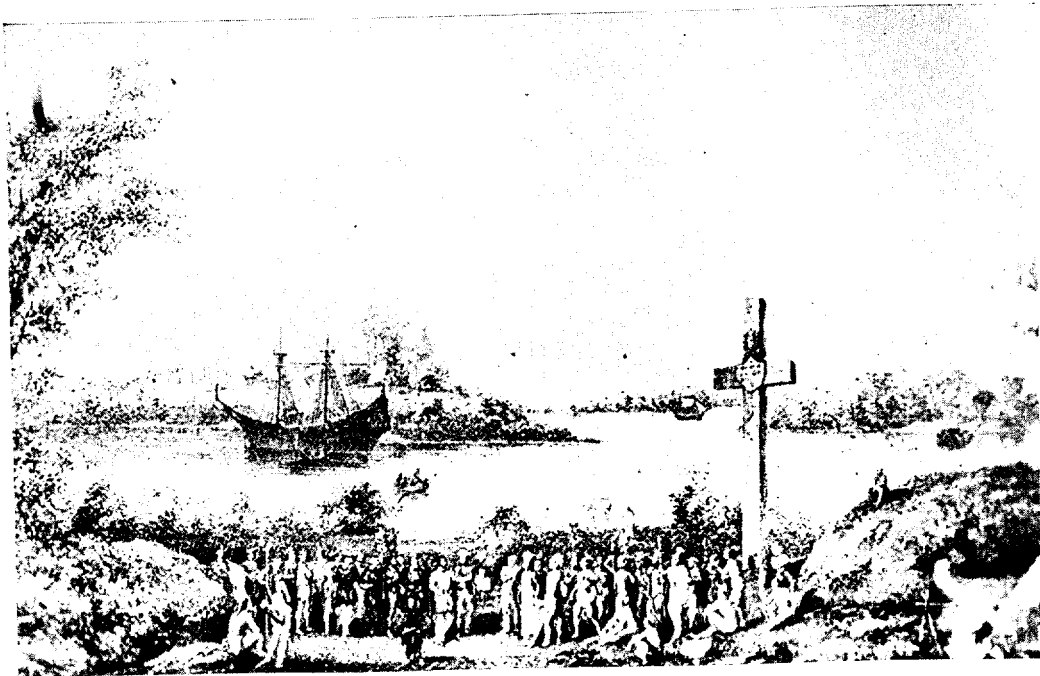
aultres maisons; ains le[s] convoya vers les navires envyron la moictyé du chemin. Et leur dist, que si le cappitaine luy vouloyt faire [ce] plaisir de prendre vng seigneur du pays, nommé Agona, lequel luy avoyt faict desplaisir, et l'em-mener en France, qu'il [seroit tenu à luy, et] feroit tout ce que voudroit ledict cappitaine, et qu'il [ledict serviteur] retornast le landemain luy dire la responce.

Quant le cappitaine fut adverty du grand nombre de gens qui estoient audict STADACONÈ, ne sçavoyt à quelle fin, se deslibera leur jouer finesse, et prendre leur seigneur, Taignoagny, dom Agaya et les principaulx. Et aussi qu'il estoit bien deslibéré de mener ledict seigneur Donnacona en France, pour compter et dire au Roy ce qu'il avoyt veu es pays occidentaulx des merveilles du monde; car il nous a certiffié avoyr esté à la terre du SAGUENAY, où il y a infiny or, rubiz et aultres richesses, et y aont les hommes blancs, comme en France, et acoustrez de draps de laine. Plus, dict avoyr veu aultre pays, où les gens ne mengent point, et n'ont point de fondement, et ne digère point; ains font seulement eaue par la verge. Plus, dict avoyr esté en aultre pays de Picquenyans (175), et aultre pays où les gens n'ont que vne jambe, et aultres

(175) Rabelais, V, 455 : "Pigmées ou Piquemains parmi lesquels on remarquait un vieillard bossu, contrefait, monstrueux, "Ouy-dire" qui racontait des choses prodigieuses, etc."

merveilles, longues à racompter. Ledict seigneur est homme ancien, et ne cessa jamais d'aller par pays despuis sa congnoissance, tant par fleuves, ripvières, que par terre.

Après que le[s]dict[z Pouillet et] serviteur en[ren]t fait leur messaige et dict au cappitaine, ce que ledict Taignoagny luy mandoit, renvoya le cappitaine, sondict serviteur, le lendemain, dire audict Taignoagny, qu'il le vint veoyr, et luy dire, ce qu'il voudroit, et qu'il luy feroyt bonne chère et partye de son vouloyr. Ledict Taignoagny luy manda, qu'il viendrait le lendemain, et qu'il [ad]meneroyt [le seigneur] Donnacona et ledict homme, qui luy avoyt depplaisir. Ce que me fist ; ains fut deux jours sans venyr, pendent lequel temps ne vint personne es navires dudict STADACONE, comme avoyent de coustume ; mays nous fuyoyent, comme si les eussions voulu tuer. Lors appersumes leur mauvaisté. Et pource qu'ilz furent advertys que ceulx de Sitadin alloient et venoyent entour nous ; et que leur avyons habandonné le fons du navire que laissons, piur avoyr le viel cloud, vindrent tous, le tiers jour [ensuyvant] dudict Stadaconé, de l'autre bort de la ripvière, et passèrent la plusgrand partye d'eulx en petitz bateaulx, sans difficulté. Mays ledict DONNACONA n'y voullut passer ; et furent Taignoagny et dom Agaya plus d'une heure à parlementer ensemble avant que vouloyr passer, mays en fin [ilz]



Erection par Jacques Cartier, d'une croix de trente-cinq pieds de hauteur,
sur les bords de la rivière L'Annapolis, le 3 mai 1536.

passèrent et vindrent parler audict cappitaine.

Et pria ledict Taignoagny le cappitaine voulloyr prendre et emmener ledict homme (176) en France. Ce que reffuse ledict cappitaine, disant que le Roy, son maistre, luy avoit deffendu de non emmener homme, ny femme en France, mays bien deulx ou troys petitz garçons, pour apprendre le languaige; mays que vouluntiers l’emmeneroyt en TERRE NEUFFE, et qu’il le meptroit en vne yslé. Ces parolles disoyt ledict cappitaine pour les asseurer, et à celle fin d’amener ledict [seigneur] Donnacona, lequel estoit demouré delà l’eau. Desquelles parolles fut fort joieulx ledict Taignoagny, esperant ne retourner jamais en France, et promist audict cappitaine de retourner le landemain, qui estoit le jour SAINCTE CROIX (177), et amener ledict seigneur Donnacona et tout le peuple de STADACONE.

Comment, le jour Saincte Croix, le cappitaine fict planter vne croix dedans nostre fort; et comment le seigneur Donnacona, Taignoagny, dom Agapa et leur bande vindrent, et de la prise dudict seigneur.

Le IIIe jour de may, jour et feste SAINCTE CROIX, pour la sollempnité et feste, le cappitaine fict planter vne belle croix de la haulteur d’environ *trente cinq pieds* de longueur, soubz le croizzillon de laquelle y avoit vng escusson, en bosse, des armes de France, et sus icelluy estoit escript en lettre atticque: “FRANCISCVS PRIMVS, DEI GRATIA FRANCORVM REX, REGNAT”.

Et celluy jour, environ midi, vindrent plu-

(176) “Agona”

(177) Le mercredi, 3 mai 1536.

sieurs gens de Stadaconé, tant hommes, femmes, que enfans, qui nous dirent que leur seigneur Donnacona, Taignoagny, dom Agaya et aultres qui estoient en sa compaignye, venoyent, de quoy fumes joieulx, esperant nous en saisir. Lesquelz vindrent envyron deux heures après midi; et lors qu'ilz furent arrivez davant noz navires, nostre cappitaine aila saluer le seigneur *Donnacona*, lequel pareillement luy fist grand [e] chère, mays tousiours avoyt l'œil au boys, et vne craincte merveilleuse. Tost après arryva Taignoagny, lequel dist audict seigneur *Donnacona*, qu'il n'entrast point dedans le fort.

Et lors fut, par l'un de leur[s] gens, apporté du feu hors dudict fort, et allumé pour ledict seigneur. Nostre cappitaine le pria de venir boire et manger[r] dedans les navires, comme avoyt de coutume, et semblablement en pria ledict Taignoagny, lequel dist que tantost ilz y yroient; ce qu'ilz firent et entrèrent dedans ledict fort. Mays auparavant avoyt esté nostre cappitaine adverty par dom Agaya, que ledict Taignoagny avoyt mal parlé et qu'il avoyt dit au seigneur Donnacona qu'il n'entrast point dedans les navires. Et nostre cappitaine, voyant ce, sortir hors du parc où il estoit et vut que les femmes s'enfuyoient par l'advertissement dudict Taignoagny, et qu'il ne demouroyt que les hommes, lesquelz estoient en grand nombre. Et [lors] commanda le cappitaine à ses gens, prendre ledict seigneur *Donnacona*, Taignoagny, dom Agaya et deulx aultres des

principaulx, qu'il monstret; puis que on fist retire[r] les aultres. Tost après ledict seigneur entra dedans [le fort] avecq ledict cappitaine; mays tout soubdain ledict Taignoagny vint pour le faire sortir. Nostre cappitaine, voyant qu'il n'y avoyt aultre ordre (178) se print à cryer, que on les prynt. Auquel cry sortirent les gens dudict cappitaine, lesquelz prindrent ledict seigneur et ceulx que [l']on avoyt desli-béré prandre.

Lesdictz Canadians, voyans ladicte prinse, commencèrent à fuyr et courir comme brebis devant le loup, les vngs le travers de la ripvière, les aultres permye de boys, serchant chascun son advantaige. Ladicte prinse ainsi faicte des dessusdictz, et que les aultres se furent tous retirez, furent mys en seure garde, ledict seigneur et ses compaignons.

Comment les
Canadians
vindrent la
nuict devant
les navires,
sercher leurs
gens, durant
laquelle ilz
ullouyent et
cryoient
comme
lous; et le
parlement et
conclusion
qu'ilz firent le
landemain; et
des presens
qu'ilz firent
à nostre
cappitaine.

La nuict venue, vindrent devant noz navires, la ripvière entre deulx grand nombre du peuple dudict *Donnacona*, hucliant et ullant toute la nuyt comme lous, cryant sans cesse, "ago[u]-hanna", "ago[u]hanna", pensant parler à luy. Ce que ne permist ledict cappitaine pour l'heure, ny le [lendemain] matin, jusques envyron midy; par quoy nous faisoient signe, que les avyons tuez et perduz. Et envyron l'heure de midi, retournèrent de rechef, en aussi grand nombre que avyons veu de voyaige, pour vng

(178) Florio dit moyen vice "ordre".

coup, eulx tenans cachez dedans le boys, fors aucuns d'eulx, qui cryoient et appelloient, à haulte voix, ledict Donnacona. Et lors commanda le cappitaine faire monter ledict Donnacona hault, pour parler à eulx. Et luy dist ledict cappitaine, qu'il fist bonne chère, et que après avoyr parlé au Roy de France, son maistre, et compté[r] ce qu'il avoyt vey au Saguenay et aultres lieulx, qu'il reviendroyt dedans dix ou douze lunes; et que le Roy lui feroit vng grand present. De quoy fut fort joieulx ledict Donnacona, lequel le dist es aultres, en parlant à eulx, lesquelz en firent troys merveilleux criz, en signe de joye (179).

Et à l'heure, firent lesdictz peuples et *Donnacona* entre eulx plusieurs predications et serimonyes, lesquelles il n'est possible de escripre, par faulte de l'entendre. Nostre cappitaine dist audict *Donnacona*, qu'ilz vissent seurement de l'aultre bort, pour mieulx parler ensemble, et qu'il les asseuroyt. Ce que leur dist ledict Donnacona; et sur ce, vindre vne barquée des principaulx [à] bort esdictz navires, lesquelz, de rechef, commancèrent à faire plusieurs preschemens, en donnant louange à nostre cappitaine, et luy firent présent de vingt quatre colliers d'esnoguy, qui est la plus grand richesse qu'ilz ayent en ce monde; car ilz l'estiment mieulx que or ny argent.

Après qu'ilz eurent assez parlementé et divisé, les vngs avecq les aultres, et [veu] qu'il n'y avoyt remede audict seigneur d'eschapper, et qu'il failloyt qu'il vint en France, il leur commanda que on luy apportast vivres, pour menger par la mer, et que on les luy apportast le landemain. Nostre cappitaine fict présent audict *Donnacona* de deux pailles d'arain et de huit hachotz et aultres menues besongnes, comme cousteaulx et patenostres; de quoy fut fort joieulx à son semblant, et les envoya à ses femmes et enffans. Pareillement donna ledict cappitaine à ceulx qui estoient venuz parler audict *Donnacona*, aucuns petitz presens desquelz remercyèrent fort ledict cappitaine. A tant se retirèrent, et s'en allerent à leurs logis.

Comment le landemain, cinquiesme jour de may, ledict peuple retourna, pour parler à leur seigneur; et comment il vint quatre femmes à bord, luy apporter des vivres.

Le landemain, cinquiesme jour dudict moys, au plus matin, ledict peuple retourna en grand nombre, pour parler à leur seigneur; et envoyèrent vne barque, qu'ilz appellent [en leur langage] "casnouy", en laquelle y estoient quatre femmes, sans y avoyr aucuns hommes, pour le doubte qu'ilz avoyent que on [ne] les retint, lesquelles apportèrent force vivres, sçavoyr; groz mil, qui est le bled duquel ilz vivent, chair, poisson, et aultres prouvisions à leur modde. Esquelles, après estre arriveez es navires, fist le cappitaine bon racqueul. Et pria *Donnacona* le cappitaine, qu'il dist [ausdictes femmes], que dedans douze lunes il retourneroyt, et qu'il ameneroyt ledict *Donna-*

cona à CANADA; et ce disoyt pour les consentir. Ce que fist ledict cappitaine, dont lesdictes femmes firent vne grand semblant de joye, en monstrant par signes et parolles audict cappitaine, que mays qu'il retourmast et amenast ledict Donnacona et aultres, ilz luy feroient plusieurs présens. Et lors chascunes d'elles donna audict cappitaine vng collier d'esnoguy. Puis s'en allèrent de l'autre bort de la ripvière, où estoyent tout ledict peuple de STADACONE; et se retirèrent, [prenant] congé dudict seigneur Donnacona.

Le sabmedi, V^ele jour [dudict moys] de may, nous appareillastes du havre SAINCTE CROIX, et vinsmes poser au bas de L'ISLE D'ORLEANS, envyron douze lieues dudict lieu Sainte Croix. Et le dimanche vinsmes à l'isle es COULDRES, où avons esté jusques *au lundy, XV^e [I]^e jour dudict moys,* laissant amortir les eaues, lesquelles estoient trop courantes et dongereuses pour avaller ledict fleuve, [et attendans bon temps]. Pendant lequel temps, vindrent plusieurs barques des peuples subgetz audict *Donnacona*, lesquelz venoyent de la ripvière du SAGUENAY (180).

Et lors que, par dom Agaya, furent advertiz de la prinse d'eulx, et la façon et manière comme on menoyt ledict Donnacona en France,

(180) L'embouchure du Saguenay est à cinquante milles en bas de l'île aux Coudres.

furent bien estonnez, mays ne laissèrent à venir le long des navires parler audict *Donnacona*, qui leur dist que dedans douze lunes il retourneroyt, et qu'il avoyt bon traicement avecq le cappitaine et compaignons. De quoy tous, à vne voix, remercièrent ledict cappitaine, et donnèrent audict *Donnacona* troys pacquetz de peaulx de byères et lous maryns avecq vng grand cousteau de cuyvre rouge, qui vient dudict Saguenay, et auitres choses. Ilz donnèrent aussi au cappitaine vng collier d'esnoguy, pour lesquelz presens leur fist le cappitaine donner dix ou douze hachotz, desquelz furent fort contents et joyeux, remercyant ledict cappitaine; puy s'en retournèrent.

Le pasaige est plus seur et meilleur entre le nort et ledict ysle que vers le su, pour le grand nombre des basses, bancqs et rochiers, qui y sont; et aussi qu'il y a petit fondz.

Le landemain, XVIe jour [dudict moys] de may, nous appareillames de ladicte YSLES ES COULDRES, et vinsmes poser à vne ysle (181), qui est à envyron quinze lieues de ladicte YSLE ES COULDRES, laquelle est grande de envyron cinq lieues de long; et là posames celluy jour pour passer la nuyt, espérant, le landemain, passer les dongiers du SAGUENAY, lesquelz sont fort grandz. Le soyr

(181) L'île aux Lièvres, vis à vis la Rivière du Loup, ainsi nommée par Cartier, dit la légende, située à 51 milles de l'île aux Coudres, a huit milles de longueur et un demi-mille de largeur.

fumes à la dicte ysles, où trouvasmes grand nombre de liepvres, desquelz nous eusmes quantité ; et pour ce, la nommasmes L'ISLE ES LIEPVRES.

Et la nuict, le vent vint contraire et en tormente, tellement qu'il nous faillyt relascher à L'ISLE ES COULDRES, d'où estions partiz, parce qu'il n'y a aultre passage entre lesdictez ysles. Et y fumes jusques au [XXI^{me}] jour dudict moys, que le vent vint bon ; et tant fymes par noz journées que nous passames jusques à HONGUEDO, entre l'isle de L'ASSUMPTION (182), et ledict HONGUEDO, lequel passage n'avoit par [cy] devant esté decouvert. Et fismes couryr jusques le travers du cap DE PRATTO (183), qui est le commencement de la BAYE DE CHALLEUR. Et pource que le vent estoit convenable et bon à plaisir, fismes porter le jour et la nuyt.

Et le landemain vinsmes querir au corps L'ISLE DE BRYON, ce que vouldyons faire, pour l[']abrége] de nostre chemyn. [Et sont] gisantes les deux terres suest et norouaist, vng quart de l'est et de l'ouaist ; et y a entre eulx cinquante lieues. Ladikte ysle est en quarente sept degrez et demy de latitude (184).

(182) Cette fois Cartier, au lieu de passer par le nord d'Anticostie, fit route par le côté sud.

(183) (Le cap Percé). Ainsi nommé par Albert de Pratto qui aurait fait un voyage à Terre neuve, dont il avait adressé une relation en 1527 au Cardinal Wolsey.

(184) Ile Brion, Lat. 47° 48'.

Le jeudi, XXV (1)me jour dudict mois, jour et feste de l'Ascension Nostre Seigneur, nous traversames à vne terre et sillon de basses araynes (185), qui demeurent au surouaist de ladicte ysle de Bryon, envyron huict lieues, par [des] sus lesquelles y a de grosses terres, plaines d'arbres. Et y a vne mer enclose, dont n'avons veu aucune entrée ny ouverture, par où entre [r en] icelle mer (186).

Et le vendredi, XXVIe, parce que le vent chargeoit à la couste, retournames à ladicte ysle de Brion, où fumes jusques au premier jour de juing. Et vinmes querir une terre haulte (187), qui demeure au suest de ladicte ysle, qui nous apparessoit estre vne ille; et la rangames envyron vingt deux lieues et demye. Faisant lequel chemyn, eusmes congnoissance de troys aultres ysles (188), qui demouroient vers les araines; et pareillement lesdictes araines estre ille (189), et ladicte terre, qui est terre haulte et vnye, estre terre certaine, ce rabattent au norouaist.

Après lesquelles choses congnes, retournames au cap de ladicte terre, qui se fait à deulx ou trois caps, haultz à merveilles, et grand par-

(185) Point de l'est à l'extrémité est des Iles de la Madeleine à 10½ milles de l'Isle Brion.

(186) Hâvre de la Grande-Entrée.

(187) L'Isle du Cap-Breton.

(188) Les Iles Alright, Entry et Ambert (Hâvre au Ber) (Hâvre aux Maisons) (de l'Entrée).

(189) Archipel de la Madeleine ou Iles Ramées, ou des Arènes ou des Sablons, dit Homen.

fond d'eau, et la marée si courante, qu'il n'est possible de plus. Nous nommasmes celluy cap, CAP DE LORRAINE qui est en 46 degrez $\frac{1}{2}$. Au su duquel cap, y a vne basse terre, et semblant de entrée de ripvière, mais il n'y a hable qui vaille. Par sus lesquelles [terres], vers le su, demeure vng [aultre] cap de terre que nous nommasmes LE CAP DE SAINT PAOUL (190), qui est en 47 degrez $\frac{1}{4}$.

Le dimanche, IIIIe jour dudict moys, jour et feste de la Panthecouste, eusmes congnoissance de la coste d'est suest de TERRE NEUFVE, estant à envyron xxii lieues dudict cap. Et pource que le vent estoit contraire, fumes à vng hable, que [nous] nommasmes LE HABLE DU SAINT ESPERIT (191), jusques au mardi, que appareillasmes dudict hable, et rangames ladicte coste jusques aux ILLES DE SAINT PIERRE (192). Lequel chemin faisant, trouvastes le long de ladicte coste plusieurs illes et basses, fort dengereuses, estans en la route d'est suest et ouaist norouaist, à 2, 3 et 4 lieues à la mer.

Nous fumes ausdictes ysles SAINT PIERRE, où trouvastes plusieurs navires, tant de France que de Bretagne, depuis le jour Saint Barnabé, *XIe de jung, jusques au XVIe*

(190) Cap nord du Cap Breton.

(191) Port aux Basques, distant de sept milles et demi du Cap Ray, Terre-Neuve.

(192) Iles St-Pierre et Miquelon.

jour dudict moys, que appareillastes desdictes ysls saint Pierre. Et vinsmes au Cap DE RAZE (194), et entrastes dedans vng hable, nommé ROUGNOUSE (195), où prinsmes eaues et boys, pour traverser la mer; et là laissastes l'vne de noz barques (196). Et appareillastes dudict hable, le lundi XIXe jour dudict moys; et avecq bon temps avons navigué par la mer, tellement, que le seixiesme jour de juillet 1536, sommes arrivez au hable de SAINT MALO, la grace au Créateur, le priant, faisant fin à nostre navigation, nous donner sa grace et paradis à la fin, Amen.

(193) L'île de l'homme mort (Deadman Island) etc.

(194) A l'extrémité sud-est de Terre-Neuve. Ainsi appelé par Corte de Real, l'un des précurseurs de Cartier.

(195) "Renewse Harbour", à dix milles au nord de Cap Race.

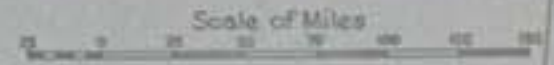
(196) "Il arrivait souvent que les pêcheurs basques, lorsqu'ils retournaient en Europe, laissaient à Terre-Neuve quelques-uns de leurs bateaux de pêche. Ils les cachaient, pour les reprendre l'année suivante, dans les petites baies de la côte, avec des signes de reconnaissance connus d'eux seuls.

Un mémoire-manuscrit, conservé à la Bibliothèque Nationale, Paris, Ms, fr. 24269, écrit probablement par Jehan Cordyer de Rouen, révèle qu'il a laissé au havre de Rougnouse ou Jehan Denys, à l'entrée du destroit auprès d'un jersault dans une anse au-delà du cul de sac ou il y en a déjà six, une barque et un petit bateau, avec mercue."

C'est sans doute dans la pensée qu'il reviendrait au Canada que Jacques Cartier laissa un de ses navires.

De fait, Cartier, chargé par François Ier de faire un nouveau voyage en Canada, appareilla, le 23 mai 1541. François de la Roche, sieur de Roberval, chargé de l'accompagner, n'était pas prêt. Cartier partit seul avec cinq vaisseaux. Ils ne tardèrent pas à être séparés par les vents et les tempêtes. Seuls le navire de Cartier et celui de Guyon des Granches, sieur de Beaupré naviguèrent ensemble et attendirent un mois à Carpent le reste de la flotte. Cartier, après avoir vainement attendu à Terre-Neuve, Roberval, parti plus tard de St-Malo, décida de continuer sa route. Ce ne fut que le 23 août 1541 qu'il arriva enfin au havre Ste-Croix.

Mr. H. P. Biggar
**MAP OF THE
 ST LAWRENCE**
 TO ILLUSTRATE
CARTIER'S VOYAGES



LEGEND

1535-1536
 2nd Voyage
 On the third voyage practically the same course was followed as on the second

Magnetic variations taken from Admiralty Chart No. 2046 and corrected to 1923

N.B. Annotations, en français, ont été ajoutées à cette carte par J. Camille Pouliot (Voir ses "Géographies Gaspésiennes")

① où le mesur fut pris



Graphique
 indiquant dans leur ordre chronologique, avec dates, les escales de Cartier à son second voyage au Canada 1535-1536.
 "Géographies Gaspésiennes"

J. Camille Pouliot.

St. Malo 16th Jul. 1536
 2100 Miles (M. Rougnon - St. Malo)

Carte révisée
 par J. Camille Pouliot

RECIT PAR LE DR J. M. CLARKE

Directeur du New York State Museum, Albany
d'une découverte, faite en 1908, au Cap des Rosiers, Gaspé,
d'une épave bi-centenaire, sous le titre :

“A RECENTLY FOUND PORTRAIT MEDAILLON
OF JACQUES CARTIER”.

Traduction française.

(autorisée par la succession du
Dr J. M. Clarke.)

Avant-propos

“Avant d'entrer en matière, il est bon, croyons-nous, de signaler les différents portraits généralement considérés comme authentiques de l'illustre navigateur malouin, le découvreur de la Nouvelle-France.

Le mieux connu de ces portraits de Cartier, est celui qui orne les murs de l'Hôtel de Ville de St-Malo, par Riss. On l'a reproduit de diverses façons, mais la meilleure copie est probablement celle de Parkman et tirée directement de la peinture “Pioneers of France in the New World” 1899.

D'après Parkman, ce tableau remonte à 1839.

Peu d'entre nous sont probablement familiarisés avec ce portrait demi-grandeur du capitaine malouin, se tenant debout, le coude gauche reposant sur le plat bord de sa caravelle, la main appuyée sur le menton couvert d'une barbe naissante, la tête recouverte de la toque bretonne, le

pourpoint retenu à la taille par un ceinturon muni d'une gaine d'où émergent l'épée et la rapière, le regard vif et scrutateur fixé vers l'horizon qui s'étend devant lui, la main droite ouverte et fortement appuyée sur le côté.

Cette peinture a été copiée par le peintre canadien Hamel (1). Mais avec certaines différences caractéristiques quant à la physionomie. C'est ce tableau de Hamel que les auteurs anglais ont choisi de préférence dans leurs ouvrages sur le régime français.

Dans l'édition Tross de la "Relation Originale" du premier voyage de Cartier en 1534 (2), on retrouve en médaillon, sur la page titre, l'effigie de Cartier, mais dans une attitude opposée et avec des dissemblances d'expression qui donnent à la figure du personnage une conception de force moins accentuée que dans l'original.

Si l'éditeur Tross n'affirmait que ce médaillon a été copié sur la peinture de Cartier, conservée à St-Malo, on admettrait difficilement que les deux médaillons représentent la même personne.

La peinture de Jacques Cartier par Riss montre, sur les joues et le menton une barbe plus abondante, une plus grande concentration d'un regard scrutateur vers l'horizon inconnu, tandis que dans la peinture de Hamel, l'esprit de Cartier semble plutôt absorbé par la grandeur de l'œuvre qu'il pressent.

Cartier était âgé de 43 ans lors de son premier voyage à la Nouvelle-France. Ces deux portraits représentent

(1) Théophile Hamel.

(2) Relation Originale du voyage de Jacques Cartier au Canada en 1534, H. Michelant et A. Ramé, Paris, Librairie Tross, 1867.

bien, en effet, les traits bronzés d'un robuste marin dans toute la force de l'âge.

On trouve, reproduit dans l'édition Tross, des "Notes de Ramé sur le Manoir de Jacques Cartier" (publié en même temps que "La Relation Originale 1867"), un autre portrait de Cartier, en médaillon. Mais cette figure est celle d'un vieillard d'une soixantaine d'années, aux larges favoris blanchis par les ans. Il est dit dans cette édition Tross, que cette effigie se trouve dans le département des Estampes de la Bibliothèque Nationale de Paris, mais le conservateur, M. de la Foncière, auprès de qui je me suis informé, assure que ce médaillon ne fait pas partie de leur collection. Et il existe, même chez plusieurs auteurs, un doute sérieux sur ce médaillon et son authenticité.

M. de la Roncière a aussi attiré mon attention sur la carte de la partie est de l'Amérique du Nord, faite par Vallard, peu après 1543, où l'on voit un groupe d'Indiens assistant au débarquement de Cartier et de son équipage à Gaspé.

Cette carte a été reproduite par J. G. Kolm dans son livre "History of the Discovery of Maine" (1869). Ces figures inconnues, quoiqu'elles constituent un enjolivement de la scène, semblent plutôt de pure convention et peuvent se comparer avantageusement à la physionomie bizarre des monstres que plusieurs vieilles chartes représentent comme peuplant la terre et la mer.

Je partage absolument l'opinion que m'exprimait M. H. P. Biggar au sujet de cette mappe : Il est très douteux qu'aucune des figures du groupe français puisse être considérée comme l'effigie de Cartier. Il semble bien que l'équipage en question soit le sien, mais nous n'avons aucune preuve que Cartier fut au milieu du groupe.

Une interprétation toute différente est donnée par le Dr Kohl. D'après lui, le groupe représenterait plutôt l'arrivée de Roberval à Québec.

AU LITTORAL DE LA GASPESIE

A l'embouchure du St-Laurent, à l'extrémité sud, se trouve le *Cap des Rosiers* qui, de tout temps, a été considéré par les navigateurs et les autorités en hydrographie comme l'embouchure du fleuve et l'entrée du Golfe St-Laurent.

C'est un imposant massif de montagnes rugueuses et abruptes surplombant la mer, sans cesse exposées à la fureur des tempêtes, déferlant sur une mer large de cent milles, aiguillonnées par les "poudrins" et les vents du Nord-Ouest qui prédominent dans cette région.

Dans ces murailles de granit, l'action incessante des eaux a creusé, en maints endroits, de profondes infractuosités.

Au delà, dans la direction du Golfe, se trouve une petite baie où un œil attentif peut percevoir les vestiges d'un ancien poste de pêcherie.

De chaque côté, comme dans un élan d'une incomparable majesté, les escarpements des Monts Bon Ami, dont la chaîne s'étend vers l'est jusqu'à l'extrémité même de la côte gaspésienne.

En retrait, se dressent les murs gris et dénudés de l'imposante montagne St-Alban, d'une hauteur de 1800

pieds, à la façade abrupte, inaccessible et dont le sommet est couronné d'une épaisse chevelure d'épinettes et de sapins.

LE CAP DES ROSIERS

Le Cap des Rosiers occupe le côté nord de la chaîne des Apalaches qui bordent l'Atlantique. Les contreforts de ces montagnes sont, à certains endroits, d'un demi-mille de largeur et parfois, traversent toute la "péninsule", soit une étendue d'environ trois milles. Leur aspect donne l'impression d'une couple verticale dont la moitié nord aurait été rongée par l'action incessante des vagues, tandis que l'autre versant se prolonge par une pente de plus en plus douce jusqu'à la baie de Gaspé, le long de laquelle émergent, de ci de là, des vestiges d'établissement de pêches rudimentaires.

Le Cap des Rosiers a toujours constitué une terrible menace à la navigation et a été jadis le théâtre de nombreux désastres. A défaut de statistiques, la tradition locale fait mention de maints naufrages.

Les sinistres maritimes, survenus à travers les âges, tant au Cap des Rosiers qu'à d'autres endroits de la côte, dans le Golfe St-Laurent, ont souvent fait la bonne fortune des pauvres pêcheurs. Et s'il fallait en croire une légende assez accréditée, plus d'un naufrage serait attribuable à la perfidie des riverains qui, par des signaux, attireraient les navires vers les récifs et les falaises pour s'enrichir de leur cargaison.

L'ETABLISSEMENT SMITH

En quittant la péninsule de petit Gaspé, à l'extrémité est des Monts Apalaches, le chemin ou plutôt le sentier conduisant au Cap des Rosiers, a son point de départ à la Grande Grève (1). De là, il va en montant, dans la direction du Golfe, jusqu'à ce qu'il atteigne le sommet de la montagne, d'où il se rend par une pente excessivement raide, jusqu'à la petite baie que nous avons mentionné tout à l'heure au bas du cap.

Jusqu'à l'automne 1908, la première maison de pêcheur que rencontrait le voyageur s'aventurant par ce chemin, à *vrai dire impraticable*, était une maison bâtie sur le flanc d'un des gradins inférieurs de la montagne, et qui était alors occupée par un nommé Smith, anglais de nom, mais canadien de langue et d'habitude.

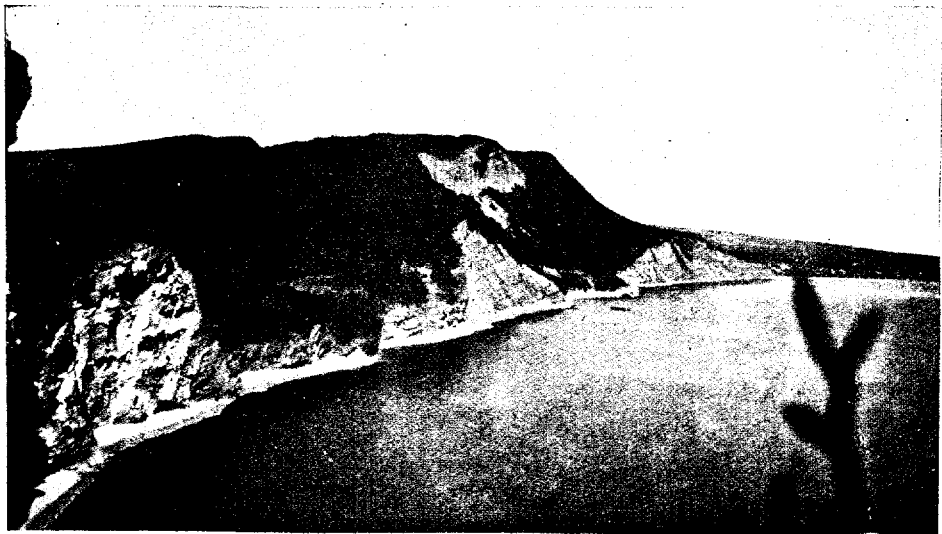
Cette maison, depuis plusieurs générations, propriété de M. John Èves, était devenue, depuis une soixantaine d'années, la propriété de la famille Smith.

M. A. W. Dolbel, qui connaît la côte gaspésienne depuis cinquante ans, m'assure que la maison Smith est le plus vieil établissement de ces parages. En 1908, elle était tellement délabrée que son propriétaire, Marcil Smith, se décida de jeter à terre la maison et de la reconstruire.

Au cours de cette démolition, on fit une étonnante découverte :

Dans les parois d'une fausse fenêtre, Smith découvrit une planchette de bois sculptée, d'une vingtaine de pouces

(1) Ou "Grand Grave".



Photographie indiquant l'endroit où a été trouvé, en 1908, le médaillon de Cartier.

de diamètre, dissimulée entre le lambri extérieur et un placard intérieur.

Fier de sa trouvaille, Marzil Smith la sortit de la niche secrète où elle gisait, ignorée depuis plusieurs générations et l'emporta au magasin de la Compagnie Wilhem Fruing, situé à quelque distance de là.

M. John Lemesurier, l'agent au Cap des Rosiers de la Compagnie Fruing, (l'un des plus vieux établissements de pêche en pays gaspésien) fut mis en possession de cette sculpture d'origine anonyme. Par une bienveillance dont je ne saurais trop apprécier la délicatesse, ce bon ami voulut bien me faire part de cette découverte extraordinaire.

Lors d'un voyage en Gaspésie, je me rendis à Grande Grève, et au cours de ma visite la Compagnie Fruing consentit à se départir de cette sculpture en ma faveur. C'est ainsi que je devins propriétaire de cette pièce rarissime.

C'est un médaillon en bois, mesurant vingt pouces de diamètre qui représente, en relief, le portrait d'un homme d'âge mûr, la tête couverte d'un béret ou d'un bonnet, vêtu d'une vareuse, fermée par un bouton sur le cou fortement musclé et recouverte d'un surtout à collet baissé.

Plusieurs couches de peinture recouvrent la sculpture, et là où elle est fendillée on peut discerner les différentes teintes superposées : rouge, noire, jaune et bleue. Le centre du bas relief est maintenant d'ocre rouge, avec une bordure jaune, excepté là où le buste fait saillie.

Sur le revers du médaillon, aucune trace de peinture, mais le bois, fortement bruni, accuse la patine du temps. Profondément incrusté apparaît le millésime "1704" et au-dessous les initiales "J. C."

Il suffit de comparer ces chiffres et ces lettres avec le

reste de la pièce pour se convaincre qu'ils sont contemporains.

Deux questions se présentent à la vue de cette œuvre d'art :

Quelle personne représente ce bas relief ?

Quelles preuves que ce médaillon personnifie Cartier ?

Tous ceux qui ont eu occasion de l'examiner s'accordent à dire que c'est très certainement l'épave d'un vaisseau qui se serait perdu avec son équipage dans cette région si fertile en naufrages.

Il est d'ailleurs reconnu que les voiliers qui fréquentaient la côte vers 1700 étaient, pour la plupart, montés par des pêcheurs venant de Bretagne ou de Normandie et qu'ils avaient l'habitude d'orner la poupe et la proue de leurs navires de nymphes ou de plein-reliefs symboliques tel que guibre ou bestions.

Il est assez rare de trouver, sur toute la côte de Gaspé, un établissement de pêche qui ne possède, ornant l'une de ses dépendances, une épave quelconque à laquelle se rattachent le nom et le souvenir d'un navire naufragé dans ces parages.

Les longues fiches de fer forgé, toutes tordues que l'on voit sur le revers du médaillon, indique bien qu'il a dû être arraché avec violence de la surface plane de la poupe du navire à laquelle il était solidement assujetti.

La disparition de toute peinture au sommet du médaillon et l'usure de la fibre du bois accusent l'action corrosive du ressac, se faisant sentir presque sans intermittence.

On trouve la preuve de l'identité du personnage de ce médaillon dans le fait que ces lettres "J. C." sont profon-



Médailon de Cartier, épave trouvée au "Cap des Rosiers" en 1908.
Portrait de la reproduction, sur bois, récemment faite par un jeune canadien,
Médard Bourgault, sculpteur, de St-Jean Port-Joli, P. Q.

dément incrustées au revers, ce qui rend manifeste l'intention du sculpteur de les attribuer au portrait.

Ces lettres peuvent bien avoir une autre signification ; il est possible qu'elles soient les initiales du sculpteur, mais le bas-relief lui-même fournit, nous semble-t-il, une preuve *prima facie* du dessein de l'artiste de représenter Cartier. Son intention est encore plus manifeste par l'addition des lettres "J. C."

Il ne faut pas oublier que bien longtemps avant 1700 le nom de Cartier était connu et la relation de ses hauts faits, répandue dans l'univers entier. Cette renommée était en quelque sorte un patrimoine commun, une gloire pour les navigateurs bretons. A St-Malo notamment les constructeurs de navires avaient une sorte de vénération pour l'intrépide capitaine malouin qui avait découvert et donné à la France tout un monde, qui avait ennobli le métier de navigateur, sur lequel il avait fait rejaillir un lustre et un honneur jusqu'alors inconnus.

Il se peut que le navire dont la poupe était ornée de l'effigie de Cartier, découverte si inopinément en Gaspésie, en 1908, portât vraiment le nom de "Cartier".

Et, dans ce cas, il est permis de supposer que ce navire, qui vint se jeter ainsi sur la côte Gaspésienne, sortait du port de St-Malo même pour son aventureuse expédition vers les rivages de la Nouvelle-France.

Ce bas relief est incontestablement une œuvre d'art et une sculpture remarquable.

Les multiples couches de peinture qui le recouvrent l'ont préservé des meurtrissures du temps, il semble qu'elles aient même contribué à conserver à l'œuvre son cachet

original et à adoucir, en quelque sorte, le ton de l'expression, sans cependant rien lui enlever de sa vigueur.

Le médaillon, toruvé au Cap des Rosiers, fournit aux connaisseurs, matière à une analyse minutieuse.

Sur la peinture de Riss, conservée à St-Malo, comme sur le portrait plus récent par Hamel, Cartier porte sur la tête l'élégante toque milanaise aux gracieux rebords.

Pendant toute la durée des seizième et dix-septième siècles, c'était le chapeau à la mode, bien que souvent il ait varié de forme et d'ornementation.

C'était la coiffure ordinaire de l'homme de qualité, du gentilhomme, mais nullement celle d'un simple marin.

Il faut bien se rappeler que Cartier n'était pas un roturier. Il appartenait à la noblesse, il était reconnu comme le "seigneur du manoir de Limoilou". Le chapeau qui recouvre sa tête était par conséquent en parfaite harmonie avec sa position sociale.

Au surplus, on ne saurait oublier que c'est seulement à la suite de ces nombreuses expéditions que les services de Jacques Cartier furent reconnus par son Souverain et qu'il fut gratifié par François Ier de lettres de noblesses.

Rien dans sa conduite ne fait supposer que la hantise des honneurs animait Cartier lorsqu'il acceptait d'aller en service sous les ordres de l'Amiral Chabot et qu'il affrontait les tempêtes de l'Océan Atlantique du Nord et du Golfe St-Laurent.

On se figure difficilement que le col et les manchettes fraisés, que l'on remarque au cou et aux poignets de Cartier, avec un long manteau sans manche retenu à la ceinture, dans les tableaux de Riss et de Hamel, donnent

une juste idée du costume du temps. Ce costume évocateur du seizième siècle semble plutôt celui qui siérait à un chef d'escadre ou à un amiral.

On conçoit difficilement un marin breton ou normand s'aventurant en habit de gala sur les eaux courroucées de l'Atlantique et du Golfe St-Laurent et on se figure plutôt le maître d'équipage vêtu d'un costume approprié à sa rude besogne pour affronter les périls d'une mer qui ne désarme jamais.

L'accoutrement des marins à cette époque semble avoir consisté dans la simple toque, le pourpoint monté jusqu'au cou et la vareuse.

Le médaillon représente Cartier de profil, comme tous ses portraits d'ailleurs et répond à la conception que les autres peintres semblent s'être faite de l'illustre navigateur.

Il y a entre le médaillon découvert en 1908 au Cap des Rosiers et les portraits déjà connus de Cartier, tels que ceux faits par Riss et Hamel, une ressemblance frappante dans le profil de la figure, la barbe et les traits de la physionomie, mais dans le médaillon trouvé dans la Gaspésie, l'expression paraît un peu plus vieillotte et comme indurée par les embruns.

D'ailleurs la similitude dans maints détails suggère une communauté d'origine dans la conception de ces divers portraits.

Dans la peinture qui existe à St-Malo, comme dans le médaillon trouvé au Cap des Rosiers, on remarque qu'il n'existe au-dessus du lobe de l'oreille, aucun indice de barbe,—bien que ce détail puisse être l'effet d'une simple coïncidence, il met en relief une particularité faciale individuelle frappante.

Je suis convaincu et j'ai toute raison de croire qu'il résulte des preuves péremptoires de la pièce découverte au "Cap des Rosiers" dans les circonstances que j'ai relatées, que l'intention manifeste de l'artiste a été de représenter *Cartier*. C'est là, établi sur le roc des traditions également accréditées au pays de Gaspé, le consensus unanime de tous les compatriotes de Cartier qui ont eu l'occasion de voir et d'examiner avec soin ce bas-relief.

Il semble avéré qu'aucune tentative n'a été faite avant 1704, de sculpter, sur bois, la physionomie du grand découvreur malouin.

Le médaillon, trouvé en 1908, au Cap des Rosiers, est assurément une relique canadienne, d'autant plus précieuse qu'il porte le millésime de 1704 et a été découvert 374 ans après le débarquement de Cartier à Gaspé.

N'est-il pas intéressant de constater que cette relique a été trouvée à proximité du parcours ordinairement suivi par Cartier, dans ses voyages en la Nouvelle-France, à six milles à peine de l'extrémité du Cap de Gaspé, presque vis à vis le promontoire de la baie de Gaspé, où Jacques Cartier a, le 24 juillet 1534, solennellement arboré le drapeau fleur de lysé et pris possession du Canada, en y érigeant sur un piedestal, d'une incomparable magnificence, une croix les bras grands ouverts comme pour embrasser le Nouveau Monde et portant en exergue, pour être repercutée à travers les siècles, "Vive le Roy de France" (1).

Cartier, il est vrai, à son premier voyage, ne s'est pas rendu au Cap des Rosiers, mais lorsqu'il a contourné la pointe extrême du "Cap Gaspé", Cartier a dû remarquer ces mêmes montagnes.

(1) "Gesta Dei per Francos!"

C'est un fait d'ailleurs avéré que Cartier, à son deuxième et à son troisième voyage au Canada s'est rendu à la "baie de Gaspé" en se rendant à Hochelaga.

Le souvenir de Cartier et ses immenses services ont été quelque peu oubliés et éclipsés par la gloire qui s'est attachée au nom de Champlain, l'illustre fondateur de Québec.

Il ne faut pourtant pas oublier que Jacques Cartier a non seulement donné un Nouveau Monde à la France, mais qu'il a ensuite affermi sa conquête par ses autres voyages d'exploration dans le St-Laurent jusqu'à Hochelaga.

Il est à souhaiter que bientôt Français et Canadiens réalisant la grandeur de l'œuvre de Cartier et désireux d'acquitter une commune dette de reconnaissance, érigeront, sur l'un des massifs qui dominent le fleuve St-Laurent, un monument digne de l'intrépide navigateur malouin, l'immortel Jacques Cartier.





La France, penchée sur le premier berceau canadien.

“PRÈS D'UN BERCEAU”

Comme un pêcheur, quand l'aube est près d'éclorre,
Court épier le réveil de l'aurore,
Pour lire au ciel l'espoir d'un jour serein,
Ta mère, enfant, rêve à ton beau destin !
Ange des cieux, que seras-tu sur terre ?
Homme de paix, ou bien homme de guerre ?
Prêtre à l'autel, beau cavalier au bal ?
Brillant poète, orateur, général ?
En attendant, sur mes genoux,
Ange aux yeux bleus, endormez-vous,
En attendant, sur mes genoux,
Ange aux yeux bleus, endormez-vous.

2

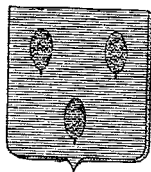
Son œil le dit, il est né pour la guerre,
De ses lauriers comme je serai frère,
Il est soldat... le voilà Général !
Il court, il vole, il devient Maréchal !
Le voyez-vous, au sein de la bataille,
Le front radieux, traverser la mitraille
L'ennemi fuit, tout cède à sa valeur,
Sonnez, clairons ! car mon fils est vainqueur !
En attendant, sur mes genoux,
Beau Général, endormez-vous,
En attendant sur mes genoux,
Beau Général, endormez-vous.

3

Mais, non, mon fils ! ta mère, en ses alarmes,
Craindrait pour toi le jeu sanglant des armes,
Coule plutôt tes jours dans le saint lieu,
Loin des périls, sous les regards de Dieu,
Sois cette lampe à l'autel allumée,
De la prière haleïne parfumée ;
Sois cet encens qu'offre le Séraphin
A l'Éternel avec l'homme divin !
En attendant, sur mes genoux,
Mon beau lévite, endormez-vous,
En attendant, sur mes genoux,
Mon beau lévite, endormez-vous.

4

Pardon, mon Dieu ! dans ma folle tendresse,
J'ai de vos lois méconnu la sagesse,
Si j'ai péché, n'en punissez que moi.
J'ai, seule, en vous, Seigneur, manqué de foi,
Près d'un berceau le rêve d'une mère,
Devrait toujours n'être qu'une prière !
Daignez, mon Dieu, choisir pour mon enfant,
Vous voyez mieux, et vous l'aimez autant.
Et toi, mon ange aux yeux si doux,
Repose en paix sur mes genoux,
Et toi, mon ange aux yeux si doux,
Repose en paix sur mes genoux.



Jacques Cartier

Le portrait de Jacques Cartier par le peintre canadien, Théophile Hamel, avec l'écusson et la signature de Cartier.

HOMMAGES CANADIENS

A

L'ILLUSTRE CAPITAINE MALOUIN ET

AUX MARINS QUI L'ONT

ACCOMPAGNE

“O noble et vieux drapeau, dans ce grand jour de fête
Où marchant avec lui tout un peuple s'apprête
A célébrer la France, à nos cœurs attendris
Quand tu viens raconter la valeur de nos pères,
Nos regards savent lire en brillants caractères
L'héroïque poème enfermé dans tes plis.”

OCTAVE CREMAZIE

LE SENS DES FETES DU QUATRIEME CENTENAIRE DE GASPE

Par l'Honorable Sénateur Lemieux, ancien député de Gaspé
au Parlement d'Ottawa.

Il y aura bientôt cinq ans, le 22 juin 1929, je rappelais à mes compatriotes l'échéance du quatrième centenaire de la découverte du Canada par Jacques Cartier. J'inclinai à croire qu'une occasion aussi glorieuse appelait d'elle-même une grande fête. Mais je redoutais l'apathie ou l'indifférence et je ne prévoyais pas la crise actuelle.

C'est bien à tort que j'avais douté de notre peuple. L'idée était à peine lancée que déjà elle se propageait au loin. Jamais unanimité ne fut plus soudaine et vibrante.

Presque tous les journaux du Canada donnèrent au projet leur appui le plus cordial. Aucune voix discordante dans ce grand concert.

A l'étranger, en France, en Angleterre, les approbations éclatèrent de toutes parts.

Encouragé par toutes ces expressions de confiance et d'amitié, modestement, je continuai cette propagande au Canada dans certains journaux et périodiques anglais. Et partout, le monument du Souvenir Canadien reçut l'assurance de dévouements solides et durables. Le contraire m'eût surpris, car Jacques Cartier, c'est le héros vraiment et pleinement canadien que tous les habitants de ce pays, anglais ou français, doivent exalter.

Parmi toutes ces adhésions, il en est une plus précieuse que les autres. Je ne saurais la passer sous silence, tant elle honore et notre peuple, et la cause à laquelle nous voulons nous consacrer. C'est celle du Souverain Pontife qui s'est manifestée sous forme d'une lettre que Son Excellence Mgr Ross a reçue. Le texte en a été publié. Cette lettre

fixe définitivement le projet en le scellant du sceau pontifical.

L'idée du monument souvenir s'acheminait donc avec rapidité vers sa réalisation complète. Une Association est née, en effet, dans la vieille cité de Champlain, pour élaborer les détails de l'exécution et assurer le succès final. C'est le comité du Souvenir Canadien. Malheureusement, la crise financière a forcément remis à plus tard l'exécution de ce beau projet. Dans l'intervalle, le gouvernement Taschereau a souscrit \$100,000, la ville de Montréal, \$25,000, et Québec, \$10,000.

En juin 1929, je disais pour quels motifs il me semblait opportun de commémorer par l'érection d'une basilique, le quatrième centenaire de la découverte du Canada. Tout d'abord, des statues à Jacques Cartier s'élèvent aujourd'hui, ici et là dans notre pays et à l'étranger. Nous devons viser plus haut et élever, selon la parole de Champlain, "un édifice perpétuel, tant pour la gloire de Dieu que pour la renommée des Français". Quel monument souvenir mieux qu'une basilique correspondrait, en effet, à l'idée animant Jacques Cartier lorsqu'il se lança dans sa blanche caravelle, à travers l'Atlantique ? Avant de partir, le hardi marin ne se rendit-il pas à la cathédrale de Saint-Malo pour recevoir la bénédiction de son évêque ? Il plante la première croix au pays, il fait dire la première messe, il commence sans délai la conversion des infidèles. Quelques pages de ses récits sont comme des feuillets tombés des Saintes Écritures. Les noms qu'il donne aux fleuves, aux rivières, aux baies, aux caps, tombent du calendrier des saints. Disons-le bien haut, c'est une idée religieuse qui préside à la découverte, à l'exploration, au premier établissement canadien, et le monument appelé à commémorer cet événement, doit logiquement être un monument religieux.

Et puis, que d'anecdotes charmantes évoquées par nos premiers missionnaires, se déroulent précisément à Gaspé! Voici le frère Gabriel Sagard, par exemple, qui arrive au Canada dans toute l'animation de la ferveur religieuse. Il veut s'enfoncer dans les bois à la poursuite des Indiens ; et sa première pensée en débarquant, est naïve et brûlante. Dans son style pittoresque, il nous raconte qu'“avec la “pointe d'un couteau, dans l'écorce des plus grands arbres, “il dessine des croix et des noms de Jésus pour signifier à “Satan et à ses suppôts que nous prenions possession de “cette terre pour le royaume de Jésus-Christ, ce que, doré-“navant, il (Satan) n'y aurait plus de pouvoir et que le seul “vrai Dieu y serait reconnu et aimé.”

Plus tard, c'est le Père Le Jeune dont on trouve tant d'écrits pittoresques dans les *Relations* des Jésuites, qui raconte un séjour à “Gaspay”. Il y trouve un navire de Honfleur, l'autre de Biscaye. Les matelots lui dressent une cabane qui lui servira de chapelle temporaire. “Comme je vins à l'Évangile qui se dit ce jour-là à la “messe, dit-il, et qui était le premier que je prononçais “en ces terres, je fus bien étonné en entendant ces paroles “du Fils de Dieu à ses disciples : “Il m'a été donné tout “pouvoir dans le ciel et sur la terre; allez, enseignez toutes “les nations, baptisez-les au nom du Père, du Fils et du “Saint-Esprit.” Aussi m'est-il avis que je viens ici comme “les pionniers, qui marchent les premiers pour faire les “tranchées, et par après les braves soldats viennent assiéger “et prendre la place.”

L'érection d'une basilique dédiée au Christ-Roi, n'est-ce pas ce qui sera, éventuellement, le plus approprié, le plus juste, le plus convenable pour commémorer ce quatrième centenaire ? Ce geste ne complétera-t-il pas d'une manière

merveilleuse le geste esquissé il y a quatre siècles ? Entre les deux, il y a une concordance bien frappante. La croix de Jacques Cartier est le point de départ, la basilique souvenir est le point d'arrivée et le chemin n'aura pas dévié d'une ligne. L'idéal rêvé par le grand découvreur sera réalisé.

Entre ces deux dates, 1534 et 1934, c'est toute la vie et l'existence de notre peuple qui tiennent et se trouvent enfermées. L'anniversaire que nous célébrerons en août est notre plus ancien anniversaire, c'est à vrai dire notre acte de naissance. Ce n'est pas l'anniversaire d'une ville, d'une province, mais celui du Canada tout entier. Le récit de Jacques Cartier longeant le littoral canadien est inscrit à la première page de nos annales. On ne trouve rien avant.

Et de la falaise où s'accomplira cet acte de foi, il sera facile de surplomber quatre siècles d'histoire, de les envisager à vol d'oiseau, d'en distinguer les sommets dans l'éloignement vaporeux.

Voici tout d'abord les colons français que le fleuve aspire à l'intérieur du pays. Ils entament sans délai la rude et âpre tâche du défrichement et de la colonisation. On nous a peint d'une manière si frappante les grandeurs et les servitudes de cet humble travail, qu'il serait oiseux d'y revenir.

N'oublions jamais ces héros glorieux qui élargirent les premières clairières autour des habitations primitives et commencèrent l'exploitation du sol canadien.

Bientôt naissent les villages. Un clocher dont la pointe brille au soleil, au-dessus des arbres; de petites maisons blanches sous la lourde verdure des ormes; de longues lisières de champs cultivés qui s'enfoncent dans la

forêt. Physionomie séculaire dans les colons gravent progressivement du soc de leurs charrues, le long du fleuve vers Montréal, et au delà, à l'intérieur des terres, comme des sculpteurs patients et robustes.

Cependant, ils n'ont jamais le recueillement et la tranquillité des grands ouvriers de la vie. Les Indiens sanguinaires tournent autour des paroisses en voie d'élaboration, se tiennent à l'affût à l'orée des bois secrets et dangereux. Et, plus loin, en arrière d'eux, de temps à autre, l'Anglais plus discipliné lance une puissante et formidable invasion.

Alors commence la grande épopée militaire. Presque jamais un combat à forces égales. Toujours les commandants demandent à leurs soldats des efforts surhumains. Le nombre se multiplie chaque fois par l'audace et le courage. Et, parfois, lorsque la disproportion des armées est trop grande, comme au Long-Sault, que tout rayon d'espoir s'est éteint, le chef n'a plus qu'un devoir à exiger : l'immolation complète, consentie à l'avance et résolue.

A quoi bon citer des dates, rappeler ces heures dangereuses, où l'angoisse de l'annihilation complète et des massacres planait comme un sanglant nuage sur la colonie naissante ? Voici les escadres ennemies qui apparaissent au coin de l'Ile d'Orléans, des armées qui se glissent dangereusement à travers les forêts vers Montréal ou Québec, des incendies qui s'allument avec l'invasion dans les nuits naissantes.

Labeur du défrichement, labeur de la guerre, suffisants pour écraser à jamais une race moins robuste et des caractères moins bien trempés. Et malgré l'épuisement de cette existence aux aguets, les ancêtres trouvent encore le secret d'accomplir d'autres tâches nécessaires. "Logeant à l'hôtellerie de la Lune et de la Belle-Etoile"—comme dit le

Père Le Jeune—“les missionnaires amorcent la conversion des infidèles et commencent à rôder dans nos pays immenses.” Ne les voyons-nous pas d’ici, de cette baie de Gaspé où s’est élevée la première croix, embarquer dans les canots indiens, remonter fleuves, rivières et lacs, s’arrêter aux wigwams d’où s’échappe un mince filet de fumée, prêcher partout la parole divine et semer les bénédictions ?

Épopée plus divine et plus sainte que les autres, dont le sang des martyrs arrose chaque page, et qu’enrichissent les souffrances, les misères, les douleurs subies avec une patience de saint et une avidité d’apôtre. Déboires, fatigues physiques et morales, rien n’a été épargné à ces robes noires.

A côté de ces missionnaires, les suivant ou leur montrant la route, voici les explorateurs énergiques qui se lancent sur toutes les routes naturelles du continent. Après avoir atteint le point d’arrivée de Jacques Cartier, ils passent en avant, franchissent en chantant lacs et rivières, montent royalement tous les paliers de l’Amérique. Voici qu’ils atteignent les Rocheuses. Entrés au pays par une avenue incomparable, le Saint-Laurent, ils en sortent par une avenue non moins belle, le Mississipi, le père des fleuves. Ils ajoutent un monde à la carte du globe; ils offrent à deux races énergiques, deux pays d’une incomparable richesse.

Et ces Français durent un jour changer de drapeau. Un signe extérieur seul se modifiait. Leur âme, leur cœur restaient les mêmes. Mais la lutte, l’éternelle et puissante lutte du début devait se continuer sous d’autres formes. De militaire, physique, elle devenait du jour au lendemain, intellectuelle, morale, parlementaire, constitutionnelle. C’est

l'existence linguistique, religieuse, légale du peuple français que l'on menaçait, c'est-à-dire son précieux trésor ancestral.

Le Canadien entre dans cette nouvelle arène avec la même vaillance et pendant près d'un siècle, ne délace pas son armure.

L'Angleterre ne sent pas sa victoire complète tant que les Français formeront la majorité ethnique de la population de sa nouvelle colonie. Elle se défie de leur loyauté. Alors elle s'arrête à la solution simple d'imposer sa langue, ses lois, sa religion à ses nouveaux sujets, de faire avec les Français d'hier les Anglais de demain, s'assurant par cette assimilation une paisible possession du pays découvert par Jacques Cartier.

Le petit peuple aguerri refuse de se soumettre à cette substitution d'âme dans sa personne et il s'entraîne rapidement pour combattre un ennemi plus dangereux et plus subtil. Ce fut vraiment une lutte épique, car une victoire marque chaque étape, et si elle ne consacre pas l'acquisition d'une liberté, du moins elle la prépare.

La Grande Charte de Québec consacre certains droits, puis celle de 1791 établit au pays le régime parlementaire. Alors s'avancent en bataillons serrés, les représentants de ce peuple cédé mais non conquis. Dans cette première Législature, ils sont majorité écrasante et expriment la volonté de la majorité. Ils sont le nombre, la force, la justice, et ils mènent les parlements successifs tambour battant. Mais à côté, le gouverneur, le Conseil exécutif, le Conseil législatif leur échappent et les tiennent en échec.

C'est un heurt violent dont rien n'amortit la rudesse. Les colères montent, les courages s'exaltent, les forces s'exaspèrent de l'inutilité de l'effort. Dans la chaleur du combat, on en vient aux coups, à la rébellion ouverte, à la prise d'armes.

Après la répression sanglante, quelques heures d'abattement, puis le sang-froid revient et les vaincus d'hier, toujours déterminés, toujours obstinés, deviennent enfin maîtres de leur destinée. Ils obtiennent le gouvernement responsable.

Mais cette autre victoire est bien éphémère encore. Une situation de fait l'annihile et la modifie tout de suite. Les députés sont maîtres du parlement, mais les députés anglais menacent de devenir la majorité. La population anglaise du pays, sans cesse grossie par l'immigration, réclame toujours un plus grand nombre de représentants. Pendant quelques années, on piétine sur place. Ce sont des luttes pénibles, stériles, mesquines, entre adversaires acharnés et qui, les uns et les autres, demandent quelque chose de juste. Il faut un effort immense, concerté, préparé de longue date pour trouver la solution. Et c'est la Confédération canadienne préparée par un autre Cartier.

La province de Québec, la plus française, devient pour ainsi dire autonome, indépendante, souveraine. Elle est maîtresse chez elle. Un immense asile pour la race de Jacques Cartier, est conquis de haute lutte, est mis en sûreté, à l'abri des convoitises, des discussions, des luttes. C'est quelque chose de très important, car que n'auraient donné pour le posséder, nos ancêtres du temps de la conquête, de la révolution de 1837, de l'Union des deux Canadas ?

En dehors de Québec, les minorités françaises auront souvent une vie précaire, incertaine, troublée, tourmentée, c'est vrai, mais leur cause n'a jamais été abandonnée. Leurs droits n'ont jamais été annulés.

Malgré les frictions qui se produisent encore ici et là, l'antipathie primitive entre les deux races a fait place,

progressivement, à un sentiment plus amical, à une estime réciproque et à la bienveillance. Associées par le hasard, elles s'unissent dans l'amour d'un même pays. Elles veulent en commun lui obtenir des libertés plus complètes. C'est déjà aujourd'hui une autonomie presque parfaite qu'elles soutiennent comme deux colonnes élégantes et fortes, comme deux puissantes cariatides qu'anime une même pensée.

En même temps que l'on célébrera l'âge de majorité du Canada, il ne faudra pas oublier l'essor du mouvement religieux et catholique. De combien de croix l'antique croix de Gaspé n'aura-t-elle pas été la mère ? Comme elle sera lourde cette gerbe de souvenirs, comme elle sera belle à contempler cette moisson que Jacques Cartier aurait préférée à toutes les autres ! Ce fut une floraison prodigieuse d'abondance et de rapidité, une éclosion superbe dont rien n'a jamais égalé la splendeur. Tout d'abord, c'est le diocèse de Québec, grand comme un continent, quelques missionnaires épars dans la solitude, quelques chapelles cachées au loin dans le fond des vallées. Puis le diocèse se divise et se subdivise ; les riches paroisses se multiplient ; les fidèles abondent ; les clochers dominant partout le paysage. En missionnaire, Jacques Cartier était venu chez nous ; en missionnaires, d'innombrables Canadiens français quittent maintenant ce pays pour aller porter à d'autres continents cette croix que le grand découvreur nous apportait il y a quatre siècles. Ils vont répandre au loin la même doctrine, les mêmes croyances ; ils remettent à d'autres les mêmes bienfaits qu'ils ont reçus. Au Japon, en Chine, en Afrique, dans l'Amérique méridionale, les cohortes des apôtres envahissent les pays des infidèles et sèment la parole de Dieu. Ils ont des évêques, des diocèses, des prêtres, et

notre séminaire des missions étrangères alimente toujours cette armée pénétrée de foi et d'audace. Ils passent éternellement le flambeau allumé par Jacques Cartier en ce pays.

Les fêtes de cet été auront une signification grandiose. Elles seront vraiment les fêtes du souvenir. Tous les effluves qui émanent du passé, elles voudront les capter pour en respirer l'essence; elles rallieront toutes ces forces spirituelles, les lieront un instant en un précieux faisceau. Elles chanteront le puissant et robuste cantique de nos gloires, de notre jeunesse nationale et de notre avenir plus beau encore que notre passé. Ce sera le défilé de quatre siècles d'histoire, c'est-à-dire depuis les blanches caravelles d'autrefois, une procession unique où rien ne manquera.

Les promoteurs de cette célébration ont eu une heureuse pensée. Ils veulent profiter de l'occasion pour présenter aux générations montantes, comme je l'ai conseillé déjà, un enseignement efficace et précieux. Une propagande spéciale leur est particulièrement destinée. Souvent nous nous plaignons que le patriotisme n'est pas enseigné aux enfants. Cette fois, il ne faudra pas manquer une circonstance unique pour leur inculquer toute la gloire de cette épopée. La découverte de Jacques Cartier, dans les conditions poétiques, légendaires, si belles où elle s'est posée, peut servir de thème à de fructueuses et salutaires leçons. Les voyages du grand découvreur, tels qu'il nous les a racontés, avec son exubérante naïveté, avec les délices de l'imprévu, avec sa foi religieuse manifestée à toutes les étapes et dans toutes les difficultés, sont à la portée des enfants qui en sauront comprendre la simple grandeur.

Et si le riche et le pauvre sont appelés à fournir leur obole, ne serait-ce pas un apprentissage charmant de fierté

nationale que de recueillir dans les écoles, le sou de l'enfant afin de lui apprendre, à lui aussi, que la foi ne compte pas sans les œuvres ?

Oui, je caresse ce beau rêve de voir la cathédrale souvenir s'élever sur la falaise de Gaspé. Sa flèche s'érigera droite dans le ciel pour commémorer la grande découverte de notre pays. L'étranger s'approchant de nos rives, la verra luire dans l'éloignement comme un symbole de nos croyances, comme un phare lumineux de notre patriotisme. Il s'approchera de cette baie gracieuse enfermée dans ses sombres montagnes et, pénétrant dans le temple, il pourra lire comme sur des Gabelins splendides, les fastes héroïques de notre histoire. Il verra se dérouler les faits miraculeux de notre survivance, se dégager les qualités de robustesse et de fierté de cette âme nationale, qui n'a jamais voulu d'aucune servitude, serait morte plutôt que de la subir, et n'a jamais redouté la force ou le nombre dressés contre elle.

Il aura présente à la mémoire la grande et merveilleuse odyssée du hardi capitaine malouin. Il se le représentera comme ces orgueilleux conquistadors penchés à l'avant de leurs caravelles, qui cinglaient vers les étoiles. Les navires s'avancent, ils entrent dans la baie des Chateaux, ils effleurent le Labrador et Terre-Neuve, ils errent à portée de ce continent où devaient s'épanouir de telles fleurs de civilisation. Comme des mouettes légères, après bien des détours, ils viennent se poser à Port-Daniel, ce petit port superbe enfermé entre les montagnes et la mer; ils repartent, dépassent Cap d'Espoir, Percé et toutes ses beautés, ils viennent atterrir à Gaspé où Jacques Cartier dressa fièrement l'acte de naissance du Canada.

RODOLPHE LEMIEUX,

Membre de l'Institut.

ODE A JACQUES CARTIER

Par ADOLPHE POISSON, le barde des Bois-Francis,

“Sous les pins”

Salut à toi, vieille cité bretonne
Qu’endort de l’océan la clameur monotone,
A l’heure où dans le port s’allument tes falots :
Havre d’où sont partis tant de capitaines
Qui, poussés par l’attrait de courses lointaines,
Bravaient d’un même front les hommes et les flots.

Antique St-Malo qu’abritent tes falaises,
Nom si souvent chanté par nos lèvres françaises,
Et familier toujours à nos petits enfants,
Salut, beau port de mer, salut, toit dont le môle
En vit s’éloigner tant pour affronter le pôle,
Si peu dans leurs foyers revenir triomphants !

Oh! que de morts couchés dans les algues marines !
Combien de cœurs vaillants, de robustes poitrines
Le vert lichen des mers caresse avec amour !
Qu’ils sont nombreux ceux-là dont tes cloches bénies,
Lançant vers le ciel bleu leurs sombres harmonies,
Ont pleuré le départ sans chanter le retour !

Et plus la mer perfide engloutissait de braves,
Plus elle vomissait de sinistres épaves,
Plus tes hardis coureurs lui lançaient des défis.
Pour fêter leurs succès se paraient tes murailles ;
Vaincus tu leur faisais de dignes funérailles ;
Heureux ou malheureux n’étaient-ils pas tes fils ?

Berceau de l'héroïsme, ô terre des grands hommes,
Parmi les fiers marins qu'avec orgueil tu nommes
Il en est un, un seul que nous te réclamons.
Il naquit, il mourut dans tes murs, mais sa gloire
A brillé sur nos bords. Au seuil de notre histoire,
Le premier entre nous c'est lui que nous nommons.

Et ne sois pas jalouse, oublieuse patrie,
Si nous te disputons sa mémoire chérie :
Tu fus pour son tombeau trop longtemps sans pitié.
Nous n'étions pas encor pour réclamer sa cendre :
Ses restes sont à toi ; nous n'y pouvons prétendre,
Mais sa gloire est à nous, cèdes-en la moitié !

II

Sur le rocher battu par le flot des marées
Pleines de longs sanglots, de voix désespérées,
Un marin, le regard vers le large emporté,
Suivait le voile pesant de quelque voile grise
Que caresse la lame et que gonfle la brise ;
Et son cœur bondissait devant l'immensité.

Son œil fixe et perçant, sa poitrine oppressée,
Son pas nerveux, tout dit qu'une vaste pensée,
Vive comme l'éclair, traverse son cerveau.
O tâche glorieuse ! immortelle chimère !
Cet homme obscur s'est dit : "A la France, ma mère,
Je donnerai sa part d'un continent nouveau !"

Cette part, il la veut durable autant que belle ;
Et quelque soit l'épreuve et l'obstacle rebelle ;
Qu'important les hasards de l'océan glouton !
N'est-il pas du pays des croyances augustes,
Des fidèles serments et des hommes robustes ?
N'est-il pas un enfant du vieux pays breton ?

Il ne mentira pas au sang de l'Armorique
Si féconde en héros, coin de terre homérique
Qu'un jour Brizeux dira dans des vers immortels :
Sol de rudes marins, terre des doux poètes,
Qui fidèle à l'Eglise, au milieu des tempêtes,
Put adorer son Dieu sans briser ses autels.

Ame d'acier trempée, où son rêve l'envoie
Il s'y jette sans peur, affrontant avec joie
De la mer et des vents les plus rudes assauts.
Quels que soient les périls que l'horizon recèle.
Il fait taire en son cœur l'angoisse universelle
Et remet sa fortune à de frêles vaisseaux.

La foule le regarde avec mélancolie,
Et voilà qu'elle nomme imprudente folie
Cet acte audacieux qui fera des jaloux.
Mais bientôt méprisant la crainte du vulgaire,
Il pourra dire au roi : "Je n'ai pas fait la guerre,
Pourtant, sire, aujourd'hui tout un monde est à vous!"

C'est que l'humble marin eut un songe sublime
Où Jéhova, comblant des temps l'immense abîme,
Eblouit son regard de ses futurs exploits,
Et, dressant devant lui cette France nouvelle,
Lui dit : "Pars, livre aux flots ta frêle caravelle,
Car tout un monde en germe est dans ses flancs étroits."

A ses yeux étonnés les siècles se déroulent,
Pendant qu'à l'Orient, sous les trônes qui croulent,
La révolution rêve un fatal niveau,
Sur le ciel orageux des nations se lève,
Comme l'astre polaire, un peuple dont la sève
Etonne l'ancien monde et confond le nouveau.

Au pied du Mont Royal il lira l'Évangile
A ce verbe parlant par sa lèvre fragile
Tout un monde païen à l'instant croulera.
Il sera de la foi le précurseur superbe,
Le moderne St Jean, et l'écho de ce verbe
Sur ces bords étonnés à jamais planera.

“Mon Dieu, dit le marin, cette tâche est si belle
Que je me sens le cœur de succomber pour elle,
De forcer l'horizon ténébreux sans effroi :
Et laissant sans regret ma modeste demeure,
Sur les bords inconnus qu'importe que je meure,
Si tout un peuple un jour me nomme avec émoi!”

“Mais je vivrai. Colomb, guidant sa voile errante,
Sûr d'étonner l'Espagne et sa cour ignorante,
De ces lointaines mer n'est-il pas revenu ?”
Hélas ! il oubliait que loin de l'Ausonie,
Son beau pays natal, ce marin de génie
S'était laissé mourir indigent, méconnu !”

Sans doute il ignorait que, ployant sous l'outrage,
Ce grand découvreur eut, pour prix de son courage,
Sa gloire à disputer jusqu'au dernier lambeau ;
Que le pays ingrat qui lui devait un monde
Plus vaste que l'ancien, plus riche que Golconde,
Lui mesura six pieds de sol pour tombeau !

III

Oh ! lorsque sur les quais la foule triste et morne
D'un regard inquiet vers l'horizon sans borne
Suivait le fier marin dans sa témérité,
Nul n'eut pu deviner que la foule intrépide
Qui sur les flots mouvants glissait, frêle et rapide,
Courait, voiles dehors, vers l'immortalité!

Que trois siècles plus tard, étrange destinée,
Une race nouvelle, à grandir obstinée,
Balancerait l'effort de trois peuples rivaux,
Et que l'écho lointain de la jeune Amérique,
Réveillant le marin de son rêve homérique,
Ferait frémir sa cendre au bruit de nos bravos !

IV

O grand navigateur, le long du fleuve immense
Dont tu fus le premier à remonter les flots,
Tu vis, éclosion d'une antique semence,
Se dresser les grands pins et les pâles bouleaux.

Un solennel silence accueillit ta venue,
Recueillement d'un monde à l'heure du réveil ;
Seuls, les bois frémissaient, car, d'une ère inconnue
L'aube sainte tenait la nature en réveil ;

Mais du cap Diamant ébranlant les assises,
Un cri déchira l'air et roula sur les eaux ;
Le Huron avait vu de loin tes voiles grises
Se déployer au vent comme un grand vol d'oiseaux.

Pour donner à ton roi ce vaste territoire,
O marin, ce n'est pas la foudre qui tonne,
Et seule, une humble croix, pacifique victoire,
Fut le signe vainqueur dont l'indien s'étonna.

Aux yeux de la tribu surprise et frémissante,
Ignorant que ce fut l'audace d'un mortel,
Sans combat s'opéra la première descente...
Et Dieu sur cette rive eut son premier autel !

Des grands bois résineux abattus sur la grève
Le matelot songeant à son foyer chéri,
Construit la palissade : un toit déjà s'élève...
Et le Visage Pâle a son premier abri !

Oh ! que l'hiver est rude à la flotte transise
Tous rêvent le retour, mais nul ne veut partir.
La bêche a résonné sous la neige durcie...
Et la Nouvelle-France a son premier martyr !

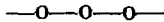
ADOLPHE POISSON.

A JACQUES CARTIER

Je t'imagine, aux jours lointains où tu partis,
Anxieux et pensif, pour ta grande Aventure.
Un idéal puissant soufflait dans ta voilure :
Servir Dieu, et ton Roi, honorer ton pays.

Depuis quatre cents ans, au front de notre Histoire,
Ta vaillance et ton nom brillent d'un pur éclat,
Ton image est partout, au sol que tu foules,
Et ton geste immortel hante notre mémoire.

Apôtre et conquérant, tu pris possession
Des îles, des forêts, des montagnes, du fleuve ;
Et pour mieux t'assurer de cette terre neuve
Tu y dressas la croix de la Rédemption.



Les siècles ont passé, mais ton œuvre demeure.
Malgré l'indifférence et le destin fatal
Quatre millions de cœur poursuivent l'idéal
Dont tu remplis tes jours jusqu'à ta dernière heure.

Du bassin de Gaspé jusques à Tadoussac,
De l'île d'Anticosti, des îles Madeleine,
De l'île d'Orléans, des rives laurentiennes,
Plus loin que Montréal, par delà les Grands Lacs,

Ton verbe et ta pensée, aussi clairs et sonores,
Dominent le concert des voix qui font chorus
Sur les chemins que nos progrès ont parcourus ;
Ta langue et ton credo nous inspirent encore.

Au cœur du continent, une antique Cité
Garde comme un trésor, ton empreinte immortelle,
Entre ses murs vieillis, et sous sa citadelle,
Québec, qui se souvient, t'honore avec fierté...

Car, tu restes pour nous l'image impérissable
Du loyal dévouement au pays qui fut tien.
Et nous voulons rester Français et Canadiens,
Ouverts comme tes lys, francs comme nos érables...

ALPHONSE DESILETS.

Québec, juillet 1934.

*Voici la traduction de l'extrait de baptême signé
par Cartier :*

*“Le XVIIe jour du dict mois de juillet mil cinq
“cens trente fut baptisé ung fils à Vigour Jalobert et
“Jehanne Gicquel sa femme et fut nommé Jehan par
“Jehan Gicquel grant compère et Jacques Cartier petit
“compère. Commère Marie Gicquel et fut baptisé par
“maistre Lancelot Ruffier vicaire curé de l'église cathé-
“drale à Saint Malo.*

Ont signé

F. DUROCHER pres fa.

*J. CARTIER
et paraphe.*

(Archives de Saint Malo,

Registres paroissiaux)

1530 fut baptizé un fils d'un
 certain et amir de la basse gascogne
 et fut nommé Jehan de Juingant
 fils dudit Jehan de Juingant
 l'usuel de Jehan de Juingant
 par le sire de M...
 Jalobert

Le jour d'undy mois de juillet mil
 cinq cent trente fut baptizé un fils
 de monsieur Jalobert et de madame
 sa femme et fut nommé Jehan
 d'ung grand compère et Jaque
 d'ung petit compère comme
 monsieur Jehan et fut baptizé
 par Jambot de M...
 Et de ce jour fut dit de son nom

Jalobert
 Cartier
 20 octobre 1530

Reproduction des "Glanures gaspésiennes"

Fac-similé d'un extrait de baptême portant la signature de Jalobert et de Cartier, dans lequel on donne à celui-ci le titre de "petit compère".

L'ŒUVRE DE LA PROPAGATION DE LA FOI ET LES MISSIONS DU CANADA

C'est le 3 mai 1822 que fut fondée, à Lyon, l'œuvre si belle et si éminemment catholique de la Propagation de la Foi.

“Le but de cette œuvre est d'instruire des vérités essentielles de la religion, ceux qui les ignorent et leur apprendre à pratiquer les devoirs indispensables au salut.”
“Annales des Missions du diocèse de Québec” Vol. 5, p. 12.

Dès son origine, le Souverain Pontife Pie VII l'a enrichie de précieuses indulgences.

Pie IX, dans une encyclique en date du 21 novembre 1851, l'a placée sous la protection spéciale des Evêques de la chrétienté.

Un grand nombre d'indulgences a été attaché à cette œuvre et les Annales de la Propagation de la Foi, imprimées en diverses langues, au nombre de plus de 250,000 exemplaires, relatent les activités de l'œuvre à travers le monde. Cette œuvre, soutenue par une aumône annuelle, s'est répandue dans toutes les parties du monde.

Implantée vers 1842 dans le diocèse de Québec, l'Association de la Propagation de la Foi ne tarda pas à étendre ses bienfaisants rameaux aux missions du Labrador, puis aux missions de la rive sud du St-Laurent.

Déjà, en 1856, les Révérends Pères Oblats avaient conquis, au prix des plus durs sacrifices, le titre glorieux

d'apôtres du Nord, et Monseigneur Demers, évêque de Vancouver, évangélisait les tribus sauvages de la côte du Pacifique.

LE LABRADOR

“Les chroniques du nord de l'Europe nous portent à croire que dès les treizième et quatorzième siècles, les Norvégiens et les Danois avaient découvert dans leurs voyages les côtes de Terre-Neuve et du Labrador.”

“En 1497, Jean et Sébastien Cabot, cherchant un passage vers les Indes, reconnurent l'île de Terre-Neuve et suivirent la côte septentrionale du Labrador. En 1500, le portugais Corte Réal, visita aussi les côtes du Labrador. Dès l'année 1504, des pêcheurs basques, normands et bretons y faisaient la pêche. Jacques Cartier, à son premier voyage, en 1534, rencontra vers la Baie des Rochers un vaisseau rochelais qui cherchait le port de Brest, situé près de l'embouchure de la rivière St-Paul.”

“Abondante en poissons, cette mer continue d'être fréquentée et le port de Brest devint le rendez-vous d'un grand nombre de pêcheurs français.”

“*Lewis Roberts*, dans son dictionnaire du Commerce, imprimé à Londres en 1600, dit que c'était le principal poste de la Nouvelle-France, la résidence d'un gouverneur, d'un aumônier et de quelques autres officiers, que les Français en exportaient de grandes quantités de morue, des barbes et des huiles de baleine, ainsi que des castors et autres fourrures précieuses. Il ajoute que les Français entrete-

naient un fort à Tadoussac, pour y faire le trafic des pelleteries avec les sauvages.”

“Il est difficile de déterminer ce qu’il y a de vrai dans l’assertion de l’auteur cité; mais il est bien sûr que sur la baie de St-Paul se trouvent des ruines qui ont conservé le nom de Vieux Fort. Le même nom est donné à ce lieu dans les cartes attachées à l’histoire du Canada par Charlevoix.”

“Quand la colonie de la Nouvelle-France eut commencé à s’affermir, des compagnies, à la tête desquelles étaient les sieurs Aubert de la Chesnaye et Riverin, obtinrent des concessions de terre sur la côte du Labrador, au nord de Blanc Sablon. Peu de temps après, le Sieur Le Gardeur de Courtemanche était mis en possession de la baie de Phélypeaux, aujourd’hui nommée la baie de “Brador”; et le sieur Amador Godefroy de St-Paul obtenait cinq lieues de côtes, de chaque côté de la grande rivière des Esquimaux, à laquelle il donna le nom de St-Paul, et qui est aujourd’hui appelée Rivière aux Saumons.”

“Dans les limites de la seigneurie du sieur de St-Paul, se trouvait renfermé l’ancien port de *Brest*. Le but des concessionnaires, tel qu’il est exprimé dans leurs demandes, était de faire “la pêche des molues, baleynes, loups-marins, marsouins et autres”. Les héritiers des premiers acquéreurs continuèrent la même pêche. Dans un tableau des produits du Canada, pour l’année 1744, on trouve que plusieurs milliers de barriques d’huile avaient été, en cette année, exportées du Labrador.”

“Sous le gouvernement britannique, toutes ces pêcheries passèrent à des marchands anglais et écossais, qui employaient un certain nombre d’hommes pour faire la pêche

et la chasse. Le chef de la dernière compagnie qui fit valoir ces postes, fut le sieur *Adam Lymburner*, alors un des premiers marchands de Québec.”

“*Annales des Missions du diocèse de Québec*”, vol. 3, p. 78.

LA MISSION RISTIGOUCHE

A six lieues du fond de la Baie des Chaleurs, sur la rivière de Ristigouche, est établie une peuplade sauvage, reste des anciens habitants du pays.

A l'arrivée des Français, la tribu des Micmacs ou Souriquois était puissante et comparativement nombreuse : elle occupait un territoire qui forme aujourd'hui une partie de l'état du Maine, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, les Iles du Cap Breton et de St-Jean, et le district de Gaspé.

Les Micmacs embrassèrent de bonne heure le christianisme et furent toujours les amis fidèles des Français. Aujourd'hui, réduits à un petit nombre par les mêmes causes qui ont fait disparaître toutes les nations aborigènes, ils sont réunis en villages ou en groupes de quelques familles.

Le village de Ristigouche est fort ancien et s'est toujours conservé, grâce à sa belle position et aux avantages qu'offrait la rivière Ristigouche pour la chasse et pour la pêche. Malheureusement, il n'a pas toujours été possible aux évêques du pays de donner des missionnaires résidents aux habitants de ce village. Pendant longtemps ils furent desservis par le prêtre placé à Carleton, c'est-à-dire à une

distance de douze lieues. Et pendant ce temps, la petite ville de Campbellton s'était élevée vis à vis de Ristigouche, sur le territoire du Nouveau-Brunswick; plusieurs vaisseaux venaient annuellement prendre des charges de bois; des chantiers s'étaient ouverts pour la coupe des bois le long des rivières Ristigouche et Matapédia. Un pareil mouvement autour du village sauvage le tira de son existence paisible; il procura du travail aux hommes, mais en même temps, il les initia aux vices de leurs voisins protestants.

Les sauvages sont les premiers à déplorer pareil état de choses lorsqu'ils ont l'occasion de voir le missionnaire, ce qu'ils font dans leur langage pittoresque : "Quand tu viens rester avec nous, tu vires bien des choses; mais quand tu es parti le démon les vire à sa façon."

"M. Dumontier fait remarquer que jusqu'à cette année, (1859) il n'y avait pas de chemin pour visiter la partie de la mission située à l'ouest de l'église. La route intercoloniale, commencée le long de la rivière Matapédia se trouve maintenant achevée jusqu'à la distance de 20 milles au-dessus de l'église."

"Une maison d'école est maintenant en voie de construction et sera logeable à la fin du mois de septembre. Grâce à la libéralité du gouvernement la mission se trouve à présent dotée d'une allouance annuelle de 200 dollars qui permettra désormais de tenir permanemment une école parmi les sauvages."

"A Champlain revient l'honneur d'avoir fait, à Brouage, son lieu de naissance, les premières démarches pour procurer au Canada des Missionnaires Récollets, avec le Sr Houel, homme de piété, d'un grand zèle évangélique et ami

personnel du Père de la Nouvelle-France... C'est ainsi que quatre religieux Récollets arrivèrent à Québec le 2 juin 1615."

"En 1619 des Franciscains d'Aquitaine traversèrent eux aussi l'Atlantique, l'un se fixant à Port Royal, un autre à la rivière St-Jean et le troisième, le P. Sébastien, à Miscou, puis à Bathurst (Nipissiquit)."—Rév. Père Pacifique."

Dans le jardin en avant du couvent des Capucins, à Ristigouche, se trouve une relique du puits des Récollets, à Brouage. Détail intéressant, la margelle de ce puits est celle-là même qui servait de revêtement au puits de Brouage et fut importée de France par un américain du nom de Finley. Celui-ci, sur les instances du Dr John Clarke, d'Albany, fervent ami des Canadiens et historiographe de la Gaspésie, a généreusement fait cadeau de cette précieuse relique à la mission de Ristigouche, desservie par les Rév. Pères Capucins.

Le 26 juillet 1922, était faite l'érection solennelle de ce petit monument, si éloquent par les souvenirs qu'il évoque.

MISSIONS DE MATANE, CAP CHAT ET STE-ANNE DES MONTS

En 1845, un jeune prêtre du diocèse de Québec, M. J.-B. Côté, fut chargé de la desserte de ces missions.

L'extrait suivant d'une lettre qu'il adressait à l'Archevêque de Québec, donnera une idée des débuts difficiles de ces missions :

"Je partis de Matane le 11 février 1846, pour aller à Sainte-Anne des Monts porter les secours de mon ministère

à deux malades qui réclamaient, avec empressement, les dernières consolations du chrétien. J'avais pour m'accompagner et porter mon bagage indispensable, deux hommes robustes de Sainte-Anne, très expérimentés dans ces sortes de voyages...

“Nous couchâmes au Petit-Matane, et le jour suivant, à une heure de l'après-midi, nous étions à sept lieues de notre point de départ du matin. Un brave protestant, du nom de Grant, nous donna l'hospitalité avec une bienveillance qui nous fit oublier nos fatigues.”

“Nous marchions tantôt sur la neige durcie, tantôt sur les glaçons de la grève, car il n'y avait pas d'autre chemin. Il fallait souvent escalader d'énormes glaces ou des rochers, espèces de montagnes bordées de précipices recouverts d'une couche de neige qui nous en dérobait la vue.”

“Le plus dangereux de ces rochers est celui que l'on appelle “Le grand Crapaud”. Ce rocher, qui a causé tant de malheurs aux marins, est élevé d'environ trois cents pieds au-dessus de la mer, taillé à pic de ce côté et hérissé de roches aiguës; il s'avance fort loin dans la mer qui baigne sa base. Par bonheur nous pûmes passer au-delà, sur une glace fortement attachée aux saillies du rocher à fleur d'eau. Cette glace qui n'avait qu'une douzaine de pouces de largeur, nous porta heureusement jusqu'à l'autre côté: Si nous eussions eu la mauvaise fortune de glisser ou de mettre le pied à côté, nous serions retombés dans le gouffre, pour ne plus reparaître. Quel terrible crapaud!”

“Le 13, nous partîmes de grand matin, dans l'espérance de pouvoir parcourir les dix lieues qui nous séparaient du terme de notre voyage. Il fallut user de la raquette pendant toute cette journée, et franchir ainsi plusieurs

rochers énormes, qui s'avancent fort loin dans la mer et que l'on appelle "Méchins", mot dont j'ignore l'origine : peut-être est-ce une corruption du mot méchant, vu que ces énormes barrières ont occasionné de fréquents naufrages."

"J'arrivai à Cap Chatte, au terme de mon voyage, et au milieu de mon cher troupeau, que ma présence comblait de joie. Je ne pus offrir d'abord le sacrifice de la messe, parce que j'avais à faire, le lendemain, qui était un dimanche, des préparatifs indispensables : il fallait renchausser la chapelle par un amas de neige tout à l'entour, afin d'intercepter l'air glacial qui s'y introduisait par-dessous le solage ; poser des vitres aux châssis, monter un poêle et d'autres travaux qui absorbèrent toutes les heures de cette journée. Le dimanche, 15 février 1845, je confessai jusqu'à dix heures dans ma pauvre chapelle, sans beaucoup souffrir du froid et je chantai ensuite une messe solennelle, servie par un seul clerc qui n'avait pas de surplis, mais chantée par deux bons chantres. Ce luxe de voix, auquel je n'étais pas beaucoup habitué, me rappelait avec délice ma paroisse natale."— **"Annales des Missions du diocèse de Québec", Vol. 3, page 125.**

Le Rév. J.-B. Côté, né à St-Henri de Lévis, le 2 février 1874, fut le premier curé de Matane, de 1845 à 1848.

EXTRAITS DE RAPPORTS DES CURES ET MISSIONNAIRES
A L'ARCHEVEQUE DE QUEBEC, EN 1859

LA MISSION DU CAP CHAT

"Au Cap Chat, une chapelle a été bâtie et une terre a été donnée par Messieurs Roy qui ont déjà fait beaucoup pour la mission, dans la vue d'avoir bientôt un prêtre résidant.

STE-ANNE DES MONTS

“La juridiction du missionnaire de Ste-Anne s'étend depuis le Ruisseau de la Loutre, 9 lieues plus bas que le Grand Matane, jusqu'à l'Anse Pleureuse, 2 lieues plus bas que le Mont Louis, comprenant ainsi une étendue de 28 lieues. A 6 lieues de Ste-Anne, est le poste du Capucin, où l'on compte dix familles; au Petit Méchin, il y a une famille; il y en a 2 au Grand Méchin, qui se trouve à 2½ lieues du Capucin; puis encore une au Ruisseau de la Vapeur, qui est à 6½ lieues du Cap Chat. Dans quelques années, je ne doute pas que la population ne se soit dirigée de ce côté où les terres sont bonnes et qu'il ne puisse y avoir des églises de 3 lieues en 3 lieues de Ste-Anne à Matane.”

“L'on travaille à terminer proprement la chapelle et la sacristie du Cap Chat; cette petite paroisse s'accroîtra vite, j'espère.”

“Un prêtre résidant ferait un grand bien au Mont Louis, où il est difficile de se rendre l'hiver; je m'y suis rendu deux fois depuis le printemps et me propose d'y retourner deux fois avant les neiges. L'hiver, c'est un voyage de 15 jours à la raquette. Déchargé de Mont Louis, le missionnaire de Ste-Anne s'occuperait davantage de Cap Chat et des postes situés au-delà.”

“La population de tout ce territoire s'élevait, en 1859, à 1268 âmes, sur lesquelles 693 communians. Restent 575 enfants qui n'ont pas encore fait leur première communion.”

“Il y a deux familles protestantes.”

“Depuis un an, j'ai fait 64 baptêmes, 10 sépultures et 18 mariages.”

LA MISSION DE MONT-LOUIS

“A douze lieues au-dessous de Sainte-Anne est la mission du Mont-Louis. C'est un des plus anciens établissements du pays. Bien avant la fin du dix-septième siècle, cinq ou six familles s'y étaient établies et l'on y faisait la pêche avec succès. Charlevoix parle de la découverte de cuivre, qu'on avait faite dans les montagnes voisines. Ce poste a fait peu de progrès jusque vers 1850. Depuis lors une vingtaine de familles y résident; quelques-unes ne s'occupent que de pêche, tandis que les autres cultivent avec succès. La Vallée du Mont-Louis, arrosée par une petite rivière, est profondément encaissée entre quelques-unes des plus hautes montagnes de la côte. Les terres de la vallée sont bonnes; l'orge, l'avoine et même le blé, y poussent et y mûrissent fort bien. La chapelle est située sur une pointe entre la mer et un barachois, formé par l'embouchure de la Petite-Rivière. Une population suffisante pour former une paroisse trouverait à se placer dans la vallée. A quelques lieues plus haut, aux Marsouis, est une étendue de terre fort riche, qui a été jusqu'ici négligée pour la pêche, mais qui est, suivant Monsieur le Missionnaire, digne d'attirer l'attention des colons. Il n'y a encore qu'une seule famille dans ce lieu, qui est environ à quinze milles de l'église de Sainte-Anne.”

LA MISSION DE DOUGLASTOWN

“L'immense mission de Douglastown a été partagée en deux parties, il y a un peu plus de trois ans. Les heureux résultats de cette division, si ardemment souhaitée par les

missionnaires, continuent à se développer d'année en année, pour la plus grande gloire de Dieu et pour l'avantage spirituel et temporel des populations intéressées dans ce changement.

“La mission de Douglastown comprend la Baie de Gaspé et la côte du même nom qui s'étend sur le fleuve St-Laurent, depuis le Cap-des-Rosiers, jusqu'à la rivière de la Magdeleine, inclusivement.

“Elle présente une étendue de *trente* lieues à parcourir par le plus court chemin. Sur un territoire aussi grand, il n'y a que deux lieues de chemins praticables pour des voitures, c'est-à-dire, depuis Douglastown jusqu'à Gaspé.”

“Le missionnaire fait sa résidence à Douglastown et dessert, par voie de mission, le Bassin de Gaspé, la Grand'-Grève, le Cap des Rosiers, l'Anse au Griffon, la Rivière au Renard, le Cloridorme, la Grand'Vallée et la Magdeleine.”

“Il y a, dans Douglastown : 75 familles, 275 communicants ; 115 enfants qui n'ont pas encore communié.”

“La population de Douglastown est mélangée ; elle se compose de quelques Irlandais, et de descendants d'Irlandais, de Canadiens, de Jersais, etc. ; l'élément Irlandais domine. Il y a cinq familles canadiennes anglifiées et quatre familles protestantes. Quoique la plupart comprennent encore le français, cependant l'usage de prêcher en anglais a prévalu.”

.....

“Le Township de Douglas, situé au sud-ouest de la baie de Gaspé, est de forme triangulaire, et a trois lieues sur chaque côté. La mission de Douglastown, proprement dite, ne s'étend pas au-delà. Au centre est un village con-

tenant trente-six lots, partagés par six rues qui se coupent à angles droits. L'église occupe le centre même du village ; on ne saurait désirer une situation plus convenable pour une église. Elle est environnée de la population. Les habitants les plus éloignés ayant à peine trois milles de chemin à faire pour s'y rendre. Le site est d'ailleurs élevé, salubre et pittoresque, présentant les points de vue magnifique sur la baie de Gaspé. Il y a un bon nombre de jolies maisons et les autres sont en construction.

“Il y a une église en bois, construite sur une fondation en pierre; le tout d'une grande solidité. Cet édifice a 80 pieds de long, sur 41 de large, avec un clocher de 80 pieds de haut; l'extérieur est complet; le plancher du bas est terminé de manière qu'on y peut célébrer la messe. Les habitants ont fait de grands sacrifices pour cette église, et ont montré beaucoup de zèle pour son achèvement. Au près de l'église neuve est une petite chapelle très pauvre, très froide et misérable sous tous les rapports; c'est celle qui a toujours servi à la mission depuis l'incendie de la première église en 1846...”

.....

“Les habitants de Douglastown vivent de pêche et se livrent avec succès à l'agriculture, surtout depuis quelques années. Ils sont très laborieux et industriels et vivent dans une certaine aisance.”

LA MISSION DU BASSIN DE GASPE

“La mission du Bassin de Gaspé comprend le Bassin, la Baie du sud-ouest et la baie du nord-ouest; la population y est en grande partie protestante.

“Il y a trente familles catholiques dispersées au milieu des protestants, sur une étendue de 7 à 8 milles. De ce nombre deux familles sont canadiennes et six appartiennent à la tribu des Micmacs; ces sauvages sont d'excellents catholiques. Tous les autres sont Irlandais ou d'origine irlandaise.

“Ici comme à Douglastown les instructions se font en anglais.

“Il y a une petite chapelle beaucoup trop étroite pour la population. On doit commencer, l'an prochain, à construire une chapelle plus grande et plus belle.”

LA MISSION DE GRAND'GREVE

“La mission de la Grand'Grève comprend tout le côté Nord-Est de la Baie de Gaspé, et est située en face de Douglastown. Presque tous les habitants de cette localité sont des méthodistes. . . . Les Catholiques, sans être plus fervents que ceux de Gaspé, n'en sont pas moins attachés à la religion. Il y a douze familles catholiques d'origine canadienne; l'on n'y parle que le Français. Une petite chapelle, en voie de réparation sera très convenable, lorsque les travaux seront finis. Tous les catholiques ont pris la croix de tempérance et ont gardé leur engagement jusqu'à ce jour.”

LA MISSION DU CAP DES ROSIERS

Lettre de M. Bossé, missionnaire du Cap des Rosiers
à Mgr Cazeau, le 8 mars 1872.

“Quelques imaginations poétiques en attribuent l'origine aux rosiers sauvages qui couronnaient la cime du Cap; c'est trop poétique pour mériter créance. En général les anses et les caps de la Gaspésie ont pris les noms de ceux qui y ont fait naufrage, ou qui sont demeurés dans les environs. C'est ainsi que le “Cap-aux-Os” doit s'écrire Cap “Ozo”, du nom d'un Guernesais qui y a habité le premier. “L'Anse-à-la-Rogne”, entre le Grand-Étang et le Cloridorme, a pris son nom d'un vieux pêcheur nommé Milliard. Deux milles plus haut est l'Anse-à-Breton, d'un nommé Breton qui s'y échoua. Nous avons encore l'Anse-à-Vallée, l'Anse-à-Paradis, en haut du Cloridorme, l'Anse-à-Fisher, à un mille d'ici, le ruisseau Arbour en haut du Mont-Louis, la Pointe-à-Lamonde, le cap “Bon Amy” en bas du Cap-Rosier, tous noms de pêcheurs. Il y a vers Rimouski, dans St-Thomas et ailleurs, des familles du nom de Desrosiers. Je serais porté à croire qu'un navigateur ou pêcheur de ce nom, ou s'est échoué, ou est demeuré dans les environs du Cap qui a depuis porté ce nom. Il faudrait alors écrire comme on prononce toujours en français : Cap-Desrosiers. Au reste, c'est une supposition que je hasarde, mais les opinions sont libres.”

La mission du Cap des Rosiers est la première qu'on rencontre sur la côte du sud, en remontant le fleuve St-Laurent. Il y a trente-deux familles d'origine canadienne et irlandaise, on y parle les deux langues, mais plus volontiers le français... Il y a deux familles protestantes et deux

autres familles dans lesquelles les femmes sont catholiques et élèvent leurs enfants catholiquement.”

La première messe dite au Cap des Rosiers a été célébrée par le Révérend M. Lefrançois, dans la maison de James Whalen.

LA MISSION DE L'ANSE AU GRIFFON

L'Anse-au-Griffon (le vrai nom de ce lieu est l'Anse à Gris-fond; ce nom fut donné à cause de la couleur grisâtre du fond de la mer), située à 4 lieues du Cap-des-Rosiers, comprend une étendue d'une lieue de longueur. Cette mission a 26 familles et 78 communians. Il n'y a point de protestants en ce lieu. La chapelle a 30 pieds de longueur sur 15 de largeur. La population n'augmente point; ce qui est dû à ce que les jeunes gens ne se marient point. Il y a actuellement 24 jeunes hommes de vingt à trente ans qui ne sont point mariés et qui ne songent point à s'établir. La pêche et toujours la pêche, voilà ce qui absorbe toutes leurs pensées.

LA MISSION DE LA RIVIERE AU RENARD

La Rivière au Renard, située à deux lieues de l'Anse au Griffon, renferme 55 familles et 220 communians. Quoique la population y soit mélangée, la langue française est la langue dominante. Il y a une chapelle de 40 pieds sur 24 avec sacristie. On construit actuellement un presbytère de 36 pieds sur 28. L'ivrognerie a disparu par l'établissement de la société de l'empérance. Il faut dire

à la louange des habitants qu'ils ont beaucoup de foi et sont assez dociles à suivre les avis du missionnaire.

La résidence d'un prêtre à la Rivière au Renard fera un grand bien au milieu de cette population, qui se trouve aujourd'hui presque abandonnée.

En 1855, Monsieur Oliva fut chargé de la desserte de la Rivière au Renard.

LA MISSION DU CLORIDORME

“La mission du Cloridorme est à dix lieues de la précédente. Elle renferme 15 familles canadiennes; 65 âmes, 34 communicants.”

LA MISSION DE GRAND'VALLEE

“La Grand'Vallée, située à 4 lieues du Cloridorme contient dix familles canadiennes; 30 communicants. N'y ayant point de chapelle les exercices de la mission se donnent dans une maison particulière. Les habitants de ce lieu sont d'excellents catholiques, sobres, pieux, zélés, élevant chrétiennement leurs enfants. On parle d'y construire une chapelle; mais le petit nombre et la pauvreté des contribuables feront un grand obstacle. Il n'y a point de désordre comme on en rencontre ailleurs. Tous vivent dans l'union et dans la paix; et les jeunes gens sont très sages.

LA MISSION DE LA MAGDELEINE

“La Magdeleine, située à trois lieues de la Grand-Vallée, renferme 10 familles canadiennes et 24 communiants. Il y a beaucoup à réformer. Espérons que la présence d’un missionnaire à la Rivière au Renard aura l’effet d’opérer quelques changements dans le pauvre peuple.

.....

Ici le missionnaire doit faire le tour de ses missions quatre fois l’année. Il lui faut marcher en hiver et au printemps, soit à la raquette, dans les bois, soit sur les rivages rendus dangereux par les vents du nord qui y soufflent presque continuellement. Si la législature peut enfin réussir à faire ouvrir le chemin projeté entre Gaspé et Ste-Anne des Monts, elle aura rendu un immense service à la religion et au pays.

L’Assistance des malades est considérée avec raison comme la partie la plus laborieuse du ministère. Souvent, après une mission longue et pénible, épuisé de fatigues, le missionnaire doit retourner à une distance considérable; et dans des postes éloignés, où les braves gens ne craignent rien autant que de mourir sans les secours de la religion. Ces invitations sont assez fréquentes. Malgré toutes les précautions, chaque année, plusieurs subissent le triste sort qu’ils redoutent tant.”

.....

“19 janvier.—C’est la coutume des curés de prendre une petite vacance pour se reposer des fatigues d’un concours. Mes “quarante heures” étant finies, je vais, M. le Grand Vicaire, me conformer à cette salutaire tradition, en

partant tout de suite, demain matin, pour ma mission du Cloridorme.”

.....

“20 janvier.—Nous partimes à 7 heures pour le Cloridorme. . .

“La neige était médiocrement bonne pour la raquette. Mais fût-elle meilleure, cette manière de voyager est toujours pénible pour ceux qui n’y sont pas habitués dès leur enfance. Je regrette aujourd’hui de m’être pas habitué à la raquette, au moins pendant mon Grand Séminaire. Mais que sert de déplorer ce à quoi on ne peut remédier?”

“Cette distance de 4 lieues qui sépare l’Anse-à-Valeau du Grand-Étang me paraît toujours interminable, quand il me la faut parcourir à pied. A chaque pointe, un secret espoir vous dit que c’est la dernière. On se hâte alors, on fait de nouveaux efforts, on regarde impatiemment. Nous voilà à l’extrémité de cette pointe et. . . combien s’étendant au delà ! et le but du voyage semble toujours reculer ! et les milles et les lieues fuient si lentement derrière nous !”

.....

“21 janvier.—Jour de bonheur pour la mission de Cloridorme ! Ils ont enfin les offices du dimanche, dont ils ont été privés depuis le commencement de novembre. Toutes les dissensions sont suspendues, tous les caractères se montrent sous leur plus beau jour, tous les visages respirent la joie.”

.....

UN COIN PITTORESQUE DE LA GASPESIE, LE "CAP PLEUREUR"

"Ici, j'eus un spectacle que bien des touristes se trouveraient heureux de contempler. Dans ces parages, il y a un cap appelé "Cap Pleureur", à cause des filets d'eau qui surgissent à plusieurs points de sa surface. Aux premiers froids, ces filets grossis par les pluies de l'automne, se sont congelés en prenant les formes les plus singulières. L'aspect général est celui de quatre colonnades superposées, variées de couleurs, et diminuant en volume à mesure qu'elles approchent du sommet du cap. Le rang inférieur, formé par les sources les plus abondantes, présente d'énormes stalactites dont les enfoncements sont du plus bel azur. Au-dessus règnent deux galeries du blanc le plus pur, et dont les interstices sont remplis de sombres blocs de granit, de festons de mousse desséchée, d'arbrisseaux verts tranchants agréablement sur les nuances environnantes. Enfin, pour compléter le tout, d'innombrables clochetons aux reflets éclatants, formaient le digne couronnement de ce chef-d'œuvre divin. Je m'arrêtai pour contempler à mon aise ce céleste tableau, dont je voudrais pouvoir, M. le Grand Vicaire, vous donner une plus fidèle description."

"Nous montons toujours, et de loin mon guide me montre la coupe du Mont-Louis. Successivement nous passons le Gros-Mâle et l'Anse-Pleureuse et laissant enfin derrière nous le Township Taschereau, nous entrons dans la Seigneurie du Mont-Louis."

"A 2¼ heures après-midi, fatigué, grelottant, mais heureux, j'arrivais à la porte du presbytère, où deux frères m'attendaient avec impatience, et me reçurent avec une suprême cordialité. Et ce soir, il était tard quand nous

nous séparâmes, tant nous trouvions de bonheur à habiter ensemble.”

MONT-LOUIS

“Le Mont-Louis consiste en une vallée resserrée entre deux hautes montagnes. Il y a une étendue assez considérable d'excellentes terres, et un moulin à farine. Mais, comme sur tous les points de la côte Gaspésienne, la pêche avait toujours occupé exclusivement le temps et l'idée des résidents. Ce fut leur premier curé, M. Roussel, qui encouragea l'agriculture et donna l'élan. Ses exhortations faisaient d'autant plus d'impression qu'il prêchait de parole et d'exemple. S'apercevant que ses pêcheurs méprisaient la culture et ne comprenaient pas quelles abondantes ressources en proviennent, il voulut la relever, l'ennoblir à leurs yeux. Pour cela, il employait tous ses loisirs à labourer, semer, herser, faire de solides clôtures et de bons fossés. Il faisait plus : il prêtait grain et patates de semence à quiconque en avait besoin. Que de fois même les voyant au printemps, aller à leurs berges pour la pêche, il les arrêtait et les renvoyait travailler à leurs champs !

“Tant d'efforts devaient produire leurs fruits. En trois ans le Mont Louis changea de face. Et ceux qui auparavant goûtaient à la misère chaque année, purent s'hiverner facilement du produit de leurs terres. Avec l'augmentation de la culture augmentèrent aussi en nombre les animaux de toutes espèces. On sema du lin ; on s'habilla avec l'étoffe et la toile fabriquée dans la place ; au lieu d'acheter du lard au magasin, on fit soi-même ses engrais. En un mot, le pêcheur, sans toutefois abandonner

son occupation favorite, se fit en même temps cultivateur. Ces gens-là doivent et devront longtemps une vive reconnaissance à leur premier curé.”

“Après mille retards et avec les plus grandes fatigues, nous fûmes de retour au presbytère de la Rivière-au-Renard à neuf heures du soir, le 30 janvier, heureux de revoir ma bonne mère, mon humble gîte et ma chère église.”

La lettre de M. Bossé se termine comme suit :

“Février a été rude : abondance de neige et chemins impraticables, au point qu’allant à deux milles pour les malades, je dus mettre mes raquettes en sortant d’ici.”

“Pendant ce mois, j’ai été appelé pour maladie, une fois au Cap-des-Rosiers, trois fois à l’Anse-au-Griffon, une à l’Anse-à-Valeau, et quatre fois à la petite Rivière-au-Renard. C’est un parcours de 29 lieues à ajouter aux 117 décrites dans ce récit. Et cependant, je n’ai jamais été mieux portant.”

“Annales des Missions du diocèse de Québec”, Vol. 5, page 93 et suivantes.

RAPPORT DU REV. F. X. L. BLAIS, CURE DE LA RIVIERE AU RENARD,
AU GRAND-VICAIRE CAZEAU, 1er FEVRIER 1866

“Missions du diocèse de Québec”.

“Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-après les renseignements que vous m'avez demandés par votre lettre du 15 janvier dernier sur la Rivière au Renard et les missions qui en dépendent. J'aurais dû et voulu le faire plus tôt; mais des circonstances incontrôlables ne me l'ont pas permis avant ce jour.

La mission de la Rivière au Renard, dont je fus chargé dans l'automne de 1864, forme une étendue de 30 lieues, y compris les missions de la Grand'Grave et du Cap aux Os, situées sur la Baie de Gaspé.

Jusque là ces deux postes avaient été desservis par le missionnaire de Douglastown, mais comme il lui fallait traverser la Baie pour venir faire les missions, ou secourir les malades, et que cette traversée est très périlleuse dans les tempêtes, impossible même durant une partie des saisons du printemps et de l'automne, Mgr l'Archevêque m'en donna la charge en me nommant à la Rivière-au-Renard.

Ces deux postes joints aux six autres, qui m'étaient confiés, faisaient de la Rivière-au-Renard la mission la plus pénible du diocèse, après celle du Labrador. Encore faut-il dire que dans celle-ci on se sert de chiens pour se transporter l'hiver d'un lieu à un autre, tandis qu'à Gaspé il faut aller à pied en hiver et aussi en été quand le vent est contraire ou trop fort pour nous permettre de prendre la berge. Nous avons à aller aux malades à la distance de 21 lieues à pied et de fait nous avons été obligés d'aller à cette dis-

tance porter secours aux mourants. J'avouerai que dans mon exil j'avais l'incomparable jouissance de la compagnie d'un confrère que Sa Grandeur avait bien voulu me donner, à mon choix. Bien que nous fussions quelquefois six semaines sans nous voir, la pensée de nous rencontrer bientôt faisait taire toutes les réclames de la faiblesse humaine.

Ce premier compagnon de mes travaux, M. Gauvreau, dut me laisser au bout de deux ans pour devenir aumônier de l'Archevêché, mais il fut dignement remplacé par M. D. Roussel, maintenant missionnaire au Mont-Louis. Étant deux, l'un de nous demeurait toujours à la paroisse pour les dimanches et fêtes, l'autre allait faire l'office ces jours-là, dans les quatre missions en bas de la Rivière-au-Renard à tour de rôle."

I.—MISSIONS SITUÉES EN HAUT DE LA RIVIÈRE AU RENARD
EN REMONTANT LE FLEUVE :

Ce sont les plus pénibles, puisqu'il n'y a d'autre voie de communication que le rivage de la mer, le chemin royal se terminant à quelques arpents à l'ouest de la Rivière au Renard. En hiver le trajet se fait en raquette; l'été à pied ou en berge, si le vent est favorable. On visite ces missions quatre fois par an, comme celles d'en bas.

Je vais commencer par le poste le plus éloigné de la Rivière-au-Renard.

MISSION DE LA MADELEINE

L'extrémité ouest de la mission de la Madeleine est située à vingt lieues de la Rivière-au-Renard. Lorsque je visitai ce poste pour la première fois, en 1864, il y avait

cinq ans qu'il était privé de la visite du missionnaire, en punition de la conduite de quelques-uns de ses habitants, à l'égard de son prédécesseur. Ils avaient osé l'interrompre pendant une instruction qu'il faisait pendant la messe, et lui dire les injures les plus grossières. L'affaire avait été réglée à l'avance, et le mot d'ordre fut donné par quelques femmes et une en particulier plus effrontée que les autres. Le missionnaire les laissa en leur disant ces paroles épouvantables : "Je vous quitte puisque vous ne voulez pas recevoir la parole de Dieu, mais en vous quittant, je secoue la poussière qui s'est attachée à mes pieds dans votre mission, et Dieu vengera l'injure que vous lui avez faite, dans la personne de son ministre, et contre laquelle personne n'a osé protester." Il partit la douleur dans le cœur et pleurant sur le sort de ce peuple infortuné.

Dieu s'est en effet chargé de venger son ministre indignement outragé; quelques mois après ce scandale affreux, la maison qui servait de résidence au missionnaire et où il donnait les exercices de la mission, fut détruite de fond en comble par un éboulis, ensevelissant sous ses ruines le propriétaire, qui n'avait pas eu le courage, lui non plus, de protester contre un pareil attentat. Et, circonstance digne de remarque : c'était par une belle nuit du mois d'août, il n'y eût ni tempête, ni inondation, ni cause physique apparente de l'éboulis, qui ne se fit que vis-à-vis et juste de la largeur de la maison, bâtie à quelque distance de l'eau, au pied de la colline qui borne le lit de la rivière. Les équipages de deux ou trois goélettes américaines, à l'ancre à l'entrée de la rivière, furent témoins de cet accident, qui jeta la terreur dans tous les cœurs.

Par un secret jugement de Dieu, le seul domestique du propriétaire, qui n'était couché qu'à quelques pas de

celui-ci, ne fut pas enseveli comme son maître sous les décombres, mais lancé sans connaissance, à la rivière à une légère épaisseur d'eau. Il put se retirer sans aucun mal, quelques instants après, lorsqu'il fut un peu remis de cette violente secousse. Mais ce malheureux n'a pas profité de cette leçon. Que Dieu lui fasse miséricorde et lui ouvre enfin les yeux sur son triste état !

Il y a à peu près quarante communians, il n'y a ni école, ni chapelle; les exercices de la mission se donnent dans une maison particulière, ou le prêtre est très bien reçu. Presque toujours une pauvreté écrasante, conséquence d'un grand défaut d'énergie et d'un peu de paresse, pèse sur cette population.

Dès l'hiver de 1865, j'avais fait un appel aux gens, pour sortir le bois nécessaire à une petite chapelle. Déjà je m'étais assuré à bon marché, la propriété d'une terre pour cette chapelle sur le banc de la Madeleine; mais la négligence ou le peu de zèle vont servir, je crois, les desseins de la Providence sur ce poste. L'abandon dans laquelle ce poste avait été, pendant plusieurs années avant mon arrivée, et la mauvaise renommée que les gens s'étaient justement acquise, avait toujours empêché les étrangers de venir s'y fixer. Et aujourd'hui, le gros de la population est dispersé dans l'espace de 2 milles, à l'est de la Rivière, jusqu'à l'endroit appelé le Cap à l'Ours; tandis qu'il n'y a qu'une famille de ce côté-ci de la Rivière, plus trois familles à une lieue et demie plus haut, à la petite Madeleine et trois autres à une lieue encore en deça de ce dernier endroit.

Ce poste, appelé Pointe du "manche de l'Épée" est éloigné de plus de deux lieues et demie de l'endroit choisi pour la chapelle, tandis que l'autre extrémité de la mission n'en est éloignée que d'une demi-lieue. J'ai donc bien fait

de différer de quelques années, la construction de cette chapelle, car il y a déjà un courant d'immigration qui se dirige vers la Madeleine et avec raison ; car à l'ouest de la Rivière, il y a une magnifique étendue de terres de la meilleure qualité, dans l'espace de deux lieues de front sur une lieue de profondeur, sans la moindre perte de terrain ; de sorte que si cette partie pouvait être colonisée, la Madeleine ferait à elle seule, une magnifique paroisse vivant du produit de la culture. Et aujourd'hui même, sans vouloir éclairer mes successeurs, la bâtisse de la chapelle serait urgente, non à l'endroit ci-dessus mentionné, mais bien sur la pointe ouest de la rivière ; magnifique plateau qui s'avance dans la mer, qui est le centre naturel de la mission et qui d'ailleurs est le plus magnifique point de vue imaginable."

ST-FRANÇOIS-XAVIER DE LA GRANDE VALLEE DES MONTS

"La mission de la Grande Vallée, à trois lieues en bas de la Madeleine, a toujours été la Mission favorite, le Benjamin de tous les missionnaires. Aussi quel contraste avec les postes voisins ! L'union la plus parfaite, la piété la plus éclairée, la politesse la plus exquise font de ce poste un véritable petit Eden. Aussi le prêtre ne s'en éloigne toujours qu'à regret. Tous les dimanches et fêtes, on se rend à la chapelle, vers dix heures, plus assidûment qu'ailleurs, personne n'y manque. Là on chante les principales parties de la messe et des cantiques. On récite le chapelet, ensuite on fait une lecture d'une demi-heure. L'après-midi on se réunit encore. Après le chant de quelques psaumes, on fait en commun le chemin de la croix ; on chante quelques cantiques en l'honneur de la Ste-Vierge. Et ces braves gens me disaient que quoique privés de la présence d'un prêtre

au milieu d'eux, les dimanches qui, dans les autres postes, sont si longs, si ennuyeux, si fertiles en désordres, s'écou-
lent pour eux avec la rapidité de l'éclair. Ils ne manquent
jamais de se rendre à leur chapelle dans la nuit de Noël, le
mercredi des cendres, tous les jours de la Semaine Sainte,
etc., pour célébrer le plus saintement qu'il leur est possible,
les mystères que l'Église honore en ces différents jours.

Cette chapelle, qui a une soixantaine de pieds de long, a
été construite, il y a quatre ans, au prix de bien des sacri-
fices; car cette population de choix, si riche des biens du
ciel, ne l'est pas tant de ceux de la terre. La misère s'y
fait sentir comme dans les autres parties du Comté de
Gaspé. Il y a à peu près soixante-quinze communians à
la Grande Vallée,

Ici, en l'hiver 1866, dans l'espoir d'avoir un prêtre
résident, on sortit de la forêt le bois nécessaire pour une
sacristie, dont une partie, avec les mansardes, aurait servi
de presbytère. Tout le bois était sur place, et les gens
n'attendaient qu'une décision de Monseigneur l'Archevêque
en leur faveur, pour se mettre à l'œuvre. Ils eussent même
levé la bâtisse, si le mauvais temps, avec le printemps qui
les prit par surprise, amenant avec lui la saison de la pêche,
ne les en eurent empêchés. Nous aurions peut-être eu la
chance de voir le missionnaire de ces postes placé à la
"Grande Vallée", qui est le centre naturel de tous les postes
en haut de la Rivière au Renard, au lieu de le voir au Mont
Louis. C'eût été à l'avantage de tous ces postes, et du
missionnaire de la Rivière au Renard, qui a certainement
trop à faire, même avec un vicaire.

Il n'y a pas d'école en cet endroit; cependant les en-
fants savent généralement lire suffisamment pour appren-

dre leur catéchisme, grâce à l'énergie des parents, qui les instruisent eux-mêmes. Tous les habitants de cette mission sont originaires de St-Thomas de Montmagny."

STE-CECILE DU CLORIDORME

La mission du Cloridorme est située à 4½ lieues en bas de la Grande Vallée et à 10 lieues en haut de la Rivière-au-Renard. Elle fournit à peu près 115 communicants. Ce n'est pas sans quelques contrariétés que j'ai réussi à faire ouvrir une école ici, il y a deux ans, sous la direction d'un excellent instituteur (1). Le bien produit par la présence de ce digne homme au Cloridorme est incalculable. Non seulement par son aptitude remarquable pour l'enseignement, il a fait faire des progrès rapides aux enfants qui lui sont confiés, mais encore par son zèle et sa piété, il s'est attiré la confiance de tous les gens du poste. C'est à lui que nous devons de voir les exercices du dimanche, en l'absence du missionnaire, suivis avec régularité et empressement. Disons aussi qu'il y a grande bonne volonté chez ce peuple qui, bien des fois auparavant, avait causé quelque désagrément à son pasteur. Plusieurs désordres ont disparu et tout sera restauré par la jeune génération, qui grandit sous de si heureuses impulsions. C'est ici que les enfants nous donnent les réponses les plus satisfaisantes au catéchisme. Une quinzaine ont communié pour la 1ère fois dans l'espace de trois ans.

A la mission de l'hiver 1865, tous les jeunes gens de cette localité se sont spontanément enrôlés dans la belle société de tempérance. Un si noble exemple a été suivi

(1) M. Ouellet.

par un bon nombre de pères de famille, adonnés depuis longtemps à l'ivrognerie. Tous ont été fidèles à leur engagement jusqu'en 1867, époque à laquelle un misérable cantinier, qui s'est établi au milieu d'eux, a réussi à en faire prévariquer un certain nombre.

La chapelle, bien trop petite pour les besoins de la population devra nécessairement être remplacée par un autre avant peu."

LE GRAND ETANG

"A deux lieues plus bas que le Cloridorme est le "Grand Étang", propriété de M. Michel Lespérance, de St-Thomas de Montmagny. L'été, il y a ici quatre-vingt et quelques hommes employés à la pêche et à la culture. Cet établissement, outre la beauté de son site et les avantages qu'il offre comme poste de pêche, possède une magnifique ferme qui pourrait être donnée comme ferme modèle. Ceci prouve que l'on pourrait cultiver avec avantage à Gaspé, si nos pauvres gens étaient empêchés de se livrer, avec tant de fureur, à la pêche.

Le Grand Étang dépend de la mission du Cloridorme. Cependant l'été, le missionnaire y dit quelquefois la messe, pour l'avantage des pêcheurs qui ne peuvent se rendre aux exercices de la mission du Cloridorme. Et je le dis avec bonheur, ce n'est jamais sans produire de bons fruits; la plupart s'approchent des sacrements, suivant en cela l'exemple de leur chef, M. Lespérance et de sa pieuse dame, qui vient passer une partie de l'été au Grand Étang.

L'hiver, le poste n'est habité que par un agent et une couple de domestiques. Cependant, grâce à la libéralité de M. Lespérance et à l'exquise politesse de M. Proulx, son

agent, le missionnaire y trouve toujours, à toute heure du jour et de la nuit, la plus franche et la plus généreuse hospitalité. M. L'Espérance a acheté, de ses deniers, de magnifiques ornements, un beau calice, tout ce qu'il faut pour le saint sacrifice, afin de donner à ses gens l'avantage d'entendre la sainte messe, dans les courses nombreuses que le missionnaire fait dans ces parages, pour aller au secours des malades. M. L'Espérance a formé le projet de bâtir une petite chapelle sur la pointe ouest du Grand Étang, et il y a planté une magnifique croix, que j'ai bénite en l'automne 1865.

On aimera peut-être à connaître le nom et l'ordre des petits postes intermédiaires qui appartiennent aux différentes missions, avec le nombre de familles dans chaque poste. En voici la liste, suivant l'ordre dans lequel ils sont rangés le long du fleuve en descendant :

MADELEINE :

Pointe du Manche de l'Épée	3	familles
Petite Madeleine	3	”
Rivière à la Madeleine	10	”
Cap à l'Ours	5	”

GRANDE VALLEE DES MONTS :

Pointe Ouest et Pointe Est de la Grande Vallée	22	”
Petite Vallée	4	”

CLORIDORME (2) :

Pointe à la Frégate	4	”
L'Anse à Paradis	6	”
Grand Cloridorme	8	”
Petit Cloridorme	9	”
La Pointe Sèche	8	”
Le Grand Étang		”

(2) D'après le recensement paroissial de 1934, les familles seraient réparties comme suit : Pointe à la Frégate, 286 ; L'Anse à Paradis, 191 ; Grand Cloridorme, 148 ; Petit Cloridorme, 289 ; Pointe Sèche, 348 ; Le Grand Étang, 43.

II.—MISSIONS DE LA RIVIERE AU RENARD ET DE
LA BAIE DE GASPE

“La Rivière-au-Renard fut érigée civilement et canoniquement en 1861 sous le vocable de St-Martin. Son étendue en front est de 3 lieues et demie, c’est-à-dire qu’elle est comprise dans les limites des cantons de Fox. L’Église neuve, construite par mon prédécesseur, le Rév. M. Blouin, fut ouverte au culte dans l’été de 1864. Elle a 100 pieds de longueur, elle est couronnée d’un joli clocher et terminée complètement à l’extérieur. Comme toutes les églises de Gaspé, elle est en bois. La sacristie est parachevée à l’extérieur et à l’intérieur; il ne lui manque que d’être peinte pour en faire une des plus belles de la Gaspésie.”

“C’est la troisième église ou chapelle bâtie à la Rivière-au-Renard en peu d’années. La première n’avait que vingt pieds de long sur douze de large. Elle répondait cependant aux besoins de la mission qui ne comptait alors que huit familles. Mais après une dizaine d’années, elle a dû faire place à une autre de quarante pieds de long sur vingt-quatre de large et servir elle-même de sacristie. Enfin cette dernière a été remplacée par celle dont je viens de parler. Ce qui indique un accroissement de population très rapide; aussi est-il vrai de dire que la population est presque doublée en nombre, depuis sept à huit ans.”

“A la demande des habitants, j’ai dû, dans l’été de 1866, réparer le presbytère. Il menaçait ruine, étant construit sur un mauvais terrain. La fabrique n’a pas de terre. Le chemin royal sert de place publique. Lors de la construction du presbytère, on a été obligé d’acheter quelques pieds de terre pour l’y placer. Les premiers missionnaires, s’ils eussent prévu l’accroissement que devait prendre la localité,

auraient pu obvier très facilement à cet inconvénient qui est une cause de gêne pour le curé. Les propriétés avaient alors peu de valeur; il eût donc été facile de s'en procurer une à bien bas prix."

"Il y a à peu près cinq cents communiantes à la Rivière-au-Renard. Ce nombre a peut-être diminué depuis l'automne dernier, car la misère a dû forcer quelques familles à retourner à Québec. Il n'y a pas une seule famille protestante qui réside dans les limites de la Rivière-au-Renard.

Cette remarque s'applique aussi à toutes les missions d'en haut.

La population y est assez généralement religieuse. Les offices sont fréquentés avec ponctualité. Depuis les exercices solennels du dernier Jubilé, il y a beaucoup plus de zèle à s'approcher des sacrements. J'attribue cette persévérance dans la pratique du bien à l'établissement de l'Archiconfrérie du saint et immaculé Cœur de Marie, qui a couronné les exercices du Jubilé. Tous se sont empressés de s'y enrôler. La messe du samedi, qui se dit pour les associés, réunit toujours un grand nombre de personnes aux pieds de Marie. On tient aussi à communier ce jour-là, de préférence à tout autre. Tous les pêcheurs ont voulu avoir la médaille de l'association. Ils la regardent avec raison comme un talisman assuré contre les dangers auxquels ils sont si souvent exposés. Plusieurs n'ont échappé à une mort certaine, et ils le proclament hautement, que grâce à la protection de celle dont ils portent l'image sur leurs poitrines."

"Aux exercices solennels de l'Archiconfrérie, qui se font une fois par mois en hiver et tous les dimanches en été, il y a toujours foule. Rien de plus beau, de plus touchant que cet office de l'archiconfrérie sur le déclin du jour,

à l'heure de l'Angelus. Le pêcheur, à genoux aux pieds de la Bonne Mère, vient mettre ses travaux, ses peines de la semaine qui commence, sous la protection de Marie et se recommande à "l'Étoile de la Mer", pour échapper aux dangers auxquels il va être exposé sur son frêle esquif, sa demeure du jour et de la nuit pendant la saison de la pêche. La liste des recommandations aux prières est toujours très longue. Entrepren-d-on un voyage qui offre quelque danger, un parent ou un ami est-il malade, veut-on obtenir la conversion d'une personne éloignée de Dieu, on s'adresse aussitôt à Marie par le moyen de l'Archiconfrérie."

"Malheureusement, là comme ailleurs, la médaille a son revers. La cause commune qui paralyse souvent ces bonnes dispositions et rend stériles les efforts du Missionnaire, c'est l'intempérance avec toutes ses tristes conséquences. Une autre cause de démoralisation est le passage de cette population de pêcheurs, venant d'ailleurs, qui tous les printemps s'abat sur Gaspé des quatre coins du ciel. Les habitants de la place, surtout les jeunes gens, sont souvent les victimes des funestes exemples d'intempérance qu'ils ont sous les yeux."

"Cependant, disons-le, pour rendre hommage à la vérité et à la louange de la plupart des jeunes gens de la paroisse, et en général de toutes les missions, il y a des consolations bien sensibles pour le Pasteur, de la part de cette intéressante portion de leur troupeau. Le plus grand nombre sont assidus à leurs devoirs religieux, tous sont dociles à la voix du missionnaire, quand il sait les prévenir et aller au-devant d'eux. Leur franchise vous attache à eux comme à votre insu; leur zèle et leur empressement autour de vous sont à toute épreuve."

"Avez-vous besoin d'aller visiter un malade, de courir

à quelque affaire que ce soit, vous trouvez de suite quatre ou cinq jeunes gens dispos qui s'empressent de mettre un "flat" (petite embarcation) à l'eau; moyen ordinaire de transport et de vous faire apprécier la vigueur de leurs bras.

On s'assure aisément l'assistance d'une vingtaine d'entre eux pour décorer l'église, la veille des grandes fêtes de Noël, de Pâques, etc. Le croirait-on, dans ces lieux, à demi-sauvages, nos solennités religieuses se célèbrent au milieu d'une grande pompe. Ici je dois reconnaître la libéralité et l'exquise politesse des marchands jersais de la Rivière-au-Renard et de tous les autres postes qui, dans ces circonstances, mettaient à notre disposition des dix et quinze pièces entières d'étoffes aux brillantes couleurs, pour décorer nos chapelles de draperies. Les jeunes gens ont le soin de l'autel de l'Archiconfrérie et les jeunes filles se croient obligées tous les printemps, au commencement de mai, d'orner le trône de la Bonne Mère, de tout le superflu de leur modeste toilette."

"La première procession du S. Sacrement qui s'est faite à la Rivière-au-Renard, a eu lieu en l'année 1865. Il fallait verser des larmes de voir la joie, la piété et le bonheur de ce bon peuple témoin d'un spectacle si nouveau pour lui. Jamais je n'ai vu plus de ferveur. Et le Dieu d'amour devait être content du cortège pompeux que nous pûmes lui faire malgré notre pauvreté. La Rivière-au-Renard n'avait rien à envier aux plus riches paroisses où les choses se font avec le plus de solennité. Arcs de triomphe, riches repositoires, pavillons nombreux, bannières flottantes au vent, étendards portés par des enfants, thuriféraires, floristes, rien ne manquait. Bien plus, une escouade de fantassins suivait la procession et faisait de temps en temps retentir l'air de bruyantes décharges, comme pour aller redire jus-

qu'au ciel leur amour et leur reconnaissance pour le Dieu si bon, dont ils célébraient le triomphe pour la première fois, d'une manière aussi solennelle. On remarquait dans les rangs, un grand nombre de protestants, attirés par la curiosité, mais qui furent un sujet d'édification par leur bonne tenue et leur respect. D'ailleurs on voit un bon nombre d'entre eux fréquenter nos églises les jours de fêtes. J'en ai vu venir recevoir les cendres, faire bénir des rameaux ornés de fleurs et des chandelles comme les catholiques. Cependant les abjurations sont assez rares. J'en rendrai compte quand il y aura lieu, à l'article de chaque mission en particulier."

"Comme la culture est à peu près nulle, les revenus du curé consistent dans la perception d'une piastre par communion. Outre le casuel, il y a aussi un supplément en bois; chaque habitant doit en fournir une demi-corde. La misère qui règne sur cette partie de la côte de Gaspé depuis trois ans, le nombre considérable de pauvres sont autant de causes qui font que la dime se paie très mal. Et la raison de cette misère, c'est l'obstination des gens à ne s'occuper que de pêche et à négliger la culture de leurs terres. Cependant on dirait que quelques-uns du moins comprennent aujourd'hui un de leurs intérêts sur lequel ils se sont aveuglés jusqu'ici, malgré les représentations réitérées des missionnaires qui ont toujours insisté sur la nécessité de la culture pour échapper à la misère qui s'accroît tous les jours. Jusqu'à présent le besoin d'un moulin à farine se faisait sentir. Dans toutes nos missions, il n'y en a qu'un à la Grand'Grave, il reste donc une étendue de vingt-cinq lieues sans moulin. Eh bien, dans l'automne et l'hiver 1867, les habitants de la Rivière-au-Renard, de l'Anse-au-Griffon et du Cap-des-Rosiers ont réuni leurs

efforts pour sortir le bois nécessaire à la construction d'un moulin à farine, situé à une lieue en bas de l'église de la Rivière-au-Renard. Ce moulin ne fonctionne pas encore, faute de moyens pécuniaires chez celui qui l'a entrepris. Espérons que la Providence y pourvoira."

"Un des moyens les plus puissants pour forcer les gens à cultiver serait une loi passée en Chambre, défendant de commencer la pêche à la morue *avant le commencement de juin*. Alors, ne pouvant satisfaire leur goût passionné pour ce métier, qui les force à jeter leurs lignes à l'eau lorsqu'ils devraient ensemercer leurs terres, ils ne se livreraient à la pêche qu'après s'être assuré quelque moyen de substance pour l'hiver suivant, en prenant le mois de mai pour les semences. Tant qu'il n'y aura pas de loi prohibant la pêche pendant le printemps, la plupart demeureront sourds aux voix amies qui leur répètent depuis longtemps : "cultivez donc vos terres." J'ai appris qu'il avait été question d'un projet de loi à ce sujet, mais rien n'en a été fait jusqu'à aujourd'hui. Je livre cette question à l'étude de ceux qui sont chargés de veiller aux intérêts de notre peuple et en particulier des Gaspésiens."

"Il y a, à la Rivière-au-Renard, deux écoles qui fonctionnent bien sous la conduite de deux instituteurs de l'École Normale Laval. Les parents, malgré les fréquentes recommandations du missionnaire, négligent souvent d'y envoyer leurs enfants. On comprend cependant la nécessité de l'instruction. Il faut dire aussi qu'elle a fait de rapides progrès ici depuis cinq à six ans. Environ cent vingt enfants fréquentent ces écoles."

"Avant de terminer ces quelques lignes sur ma paroisse, je dois m'acquitter d'une dette de reconnaissance,

que mes gens ont contractée envers le gouvernement, et je suis heureux d'avoir l'occasion de le faire publiquement en leur nom."

"L'hiver 1866-67 s'annonçait des plus rigoureux sur la côte de Gaspé, la pêche avait manqué; la plupart allaient mourir de faim. Que faire ? Pas de récoltes, pas d'avances chez les Bourgeois. Alors je dressai une pétition au gouvernement, signée de tous les citoyens demandant des secours. A quelques semaines de là, je recevais la somme de \$300.00, que je fis gagner aux pauvres, en leur faisant sortir le bois nécessaire à la construction d'un pont, que nous désirions avoir depuis longtemps sur la Rivière-au-Renard. Nos gens ont pu ainsi se procurer de la farine pour s'hiverner, et la paroisse peut entretenir l'espoir de voir bientôt un magnifique pont s'élever sur la Rivière-au-Renard."

ST-JOSEPH DE L'ANSE-AU-GRIFFON

"La mission de St-Joseph de l'Anse-au-Griffon est située à six milles en bas de la Rivière-au-Renard. Ces deux localités sont réunies par un bon chemin, fait par le gouvernement. La chapelle, complètement terminée à l'extérieur, en 1866, a quatre-vingts pieds de long sur trente-deux de large. Elle est pourvue d'ornements et de vases sacrés nécessaires au culte. Ceci s'applique également à toutes les missions, la Madeleine exceptée, où il n'y a pas de calice. Le missionnaire a sa résidence dans le haut de la maison d'école, que j'ai fait terminer à cet effet, dès mon arrivée à la Rivière-au-Renard, en 1864. Dans

les autres dessertes, il est obligé de se retirer chez des particuliers, où il est toujours assuré de trouver la plus franche et cordiale hospitalité. On a pour lui toutes les attentions et les égards possibles.”

“Le nombre des communiantes à l’Anse-au-Griffon est de deux cent cinquante. J’y ai fait faire la première communion, l’an dernier, à quatorze enfants. L’année précédente, une vingtaine avaient eu le bonheur de s’approcher, pour la première fois, de la Sainte Table. C’est toujours une rude et pénible besogne, ici comme dans tous les autres postes, pour le missionnaire, de préparer ces enfants à la première communion, à cause du peu de temps qu’il peut leur consacrer. Dieu a sagement pourvu à cet inconvénient en donnant à ces enfants en général, une heureuse mémoire et une intelligence précoce. C’est un fait remarqué par tous les missionnaires de Gaspé.”

“Peut-être aussi la nature grandiose qui frappe les premiers regards de ces enfants, y est-elle pour quelque chose dans le développement de leurs facultés morales. Ils ne voient que mer sans rivages, que hautes montagnes, que tempêtes horribles, que vagues irritées, etc. Puis, dès l’enfance, ils apprennent à manier la rame, à trimer une berge, à calculer avec les phases de la lune, qu’un enfant de dix ans suit avec intérêt, avec la marée montante ou baissante, etc. Tout cela développe naturellement les facultés non seulement morales mais même physiques. Aussi, est-il rare de rencontrer un jeune homme lourd et sans adresse.”

“Le Jubilé, ici comme à la Rivière-au-Renard, a produit des résultats durables. Cependant, il y a quelques germes de discorde tenant à une circonstance particulière à l’en-

droit. En hiver, chaque famille reste sur sa terre; mais en été, pendant le temps de la pêche, les familles se réunissent toutes sur le banc de sable formé à l'embouchure de la rivière et au fond de la baie. Là, les maisons sont trop voisines et le contact entre les familles, surtout les femmes et les enfants, est trop immédiat et devient la cause de bien des dissensions. Les gens de l'Anse-au-Griffon sont un peu orgueilleux et opiniâtres."

"Un fait digne de remarque : c'est que les huit missions que je desservais, chacune a son caractère particulier, des mœurs différentes et même une manière différente de parler, surtout de prononcer les mots. Ici, c'est un mélange d'anglais, de français et de barbarismes dans toutes les langues. Ainsi on dira : "Maître Piter" pour Master Peter; j'envoie "mon lecteur", pour j'envoie ma lettre; "cooxer quelqu'un", pour cajoler quelqu'un; "couquer", pour faire cuire. Traiter quelqu'un *d'individu*, c'est la dernière des injures. Il faut au missionnaire du discernement et de la prudence, pour saisir le caractère particulier de chaque mission et prendre le vrai moyen de traiter avec ses gens."

"Il y a, depuis un an, un magnifique pont sur la rivière de l'Anse-au-Griffon. Un très bon chemin, traversant le Portage, relie cette mission à celle du Cap-aux-Os et à l'endroit appelé "Penouille" ou Péninsule, sur la Baie de Gaspé. C'est la voie la plus courte pour aller au Bassin de Gaspé, centre des affaires, quitte à traverser la Baie une fois rendu à Penouille. Ce qui rendra toujours utopique le plan de placer au Bassin un prêtre qui serait chargé des missions du Cap-aux-Os et de la Grand'Grave, c'est la difficulté et même l'impossibilité de traverser la Baie en certain temps; c'est ce qui a été compris jusqu'ici."

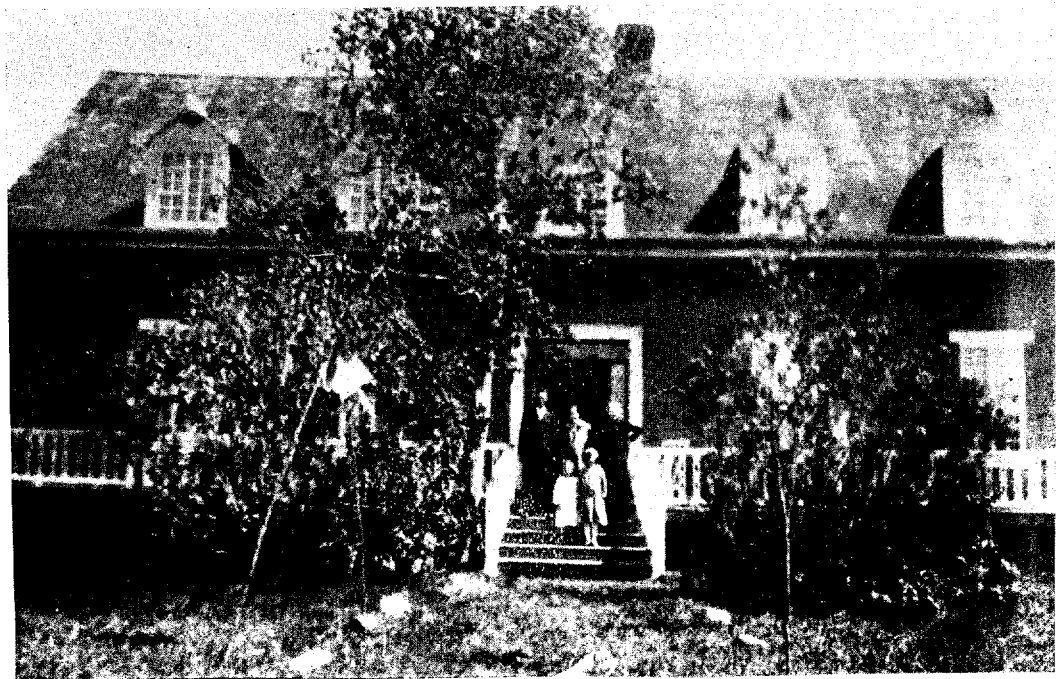
“On remarque avec plaisir un nouvel élan vers la culture des terres, élan dû à l'exemple donné par les fermiers de M. LeBoutillier et de deux ou trois autres cultivateurs qui, ayant laissé la pêche pour la culture de leurs terres, se sont acquis une honorable aisance, qui les met à l'abri de la misère occasionnée par le défaut de morue. Malgré leur pauvreté, les gens sont généreux pour leur chapelle et paient régulièrement la dîme et la cotisation scolaire.”

“Il y a une école sous le contrôle d'un corps de commissaires et tenue par une institutrice mariée. Plus de soixante enfants fréquentent cette école.”

“En 1866 j'ai refusé la sépulture ecclésiastique à un malheureux, mort dans l'état complet d'ivresse où il était depuis trois jours; il avait rendu le dernier soupir en bravant la mort, se croyant plus puissant qu'elle et faisant mille bravades de pouvoir boire indéfiniment. Depuis nombre d'années, il ne fréquentait ni l'église, ni les sacrements, c'était un survenant ou intrus, venu de la paroisse de S. . . Que Dieu ait pitié de son âme! Puisse cet exemple être utile à plusieurs !”

ST-ALBAN DU CAP-DES-ROSIERS

“Trois lieues plus bas que l'Anse-au-Griffon est la mission du Cap-des-Rosiers. Ici la chapelle terminée à l'intérieur et à l'extérieur a 60 pieds. Il y a aussi une bonne sacristie de 20 pieds qui a servi de local pour l'école jusqu'au printemps dernier. La chapelle est trop petite pour la population. Il est question, depuis deux ans, de l'agrandir d'une vingtaine de pieds. Le bois nécessaire est même rendu sur la place, mais la pauvreté, occasionnée par le peu



Le Manoir des LeBoutillier à "l'Anse au Griffon".

de succès de la pêche, a fait ajourner ce projet jusqu'à aujourd'hui. Cette chapelle, à dire vrai, n'est pas dans le centre de la mission, et un bon nombre des habitants ont voulu profiter de l'occasion où il était question de l'agrandir, pour proposer que le lieu en fut changé. Je n'ai voulu rien décider par moi-même, mais voici les circonstances qui pourront mettre l'autorité diocésaine à portée de juger si ce changement doit avoir lieu ou non."

"De la chapelle au Fourillon, qui est l'extrémité Est de la mission et la sépare de la Grand'Grave, il n'y a qu'une petite demi-lieue, tandis que de la dite chapelle, à l'extrémité Ouest comprenant l'endroit appelé Jersey Cove, il y a plus d'une lieue et demie. Le lieu central serait donc le Cap-des-Rosiers lui-même, c'est-à-dire une demi-lieue plus haut. Il est bien vrai qu'à l'endroit actuel de la chapelle, il y a un terrain à l'usage du missionnaire, mais on pourrait s'assurer le même avantage et d'autres encore, en obtenant une propriété plus considérable, que les gens consentiraient à acheter au Cap-des-Rosiers, près du phare. Et ceci devient urgent selon moi; car si j'étais demeuré missionnaire à la Rivière-au-Renard, je n'aurais pas tardé beaucoup, maintenant qu'il y a un prêtre à Mont-Louis, qui dessert les postes d'en haut; je n'aurais pas tardé, dis-je, à demander à Monseigneur de placer le vicaire de la Rivière-au-Renard comme curé au Cap des Rosiers."

"De là il aurait desservi la Grand'Grave et le Cap aux Os. Il aurait eu près de 400 communiants et une distance de 7 lieues à parcourir; ce qui est très facile, depuis qu'on a amélioré le chemin de la montagne qui sépare la mission du Cap de celle de la Grand'Grave; on y passe en voiture l'hiver et l'été, depuis un an. Ce projet, de faire du Cap des Rosiers le lieu de la résidence d'un prêtre, qui recevrait

une allocation de la Propagation de la Foi, est d'autant plus raisonnable que les terres du second rang du township sont toutes prises et vont s'ouvrir bientôt. Alors le missionnaire de la Rivière-au-Renard resterait avec sa paroisse et l'Anse-au-Griffon, avec le soin de plus de 750 communiants, dispersés sur une étendue de 5 lieues. Je suppose ici qu'il serait déchargé de tous les postes en haut de la Rivière-au-Renard."

"Le nombre des communiants est à peu près le même qu'à l'Anse-au-Griffon, environ 250. Au printemps de 1866, j'y ai fait faire la première communion à 25 enfants. Il y a dans cette localité quatre familles dont les chefs sont protestants. Ils ne gênent nullement leurs épouses et leurs enfants dans l'exercice de leur religion. J'y ai reçu deux abjurations et fait aussi deux mariages mixtes. Cette mission est une de celle où l'on suit avec le plus d'empressement et de ponctualité les exercices qui s'y donnent, comme ailleurs, quatre fois par année. Pendant ces jours la chapelle ne vide pas. Le missionnaire est toujours trop peu de temps au milieu d'eux, au gré de leurs désirs."

"Il y a deux écoles qui se trouvent sous les soins d'un seul instituteur, qui est un mois dans une partie de la mission et un mois dans l'autre. Cet état de choses ne contribue pas peu à retarder les progrès des enfants. La localité est trop pauvre pour payer deux maîtres et les distances trop grandes pour permettre aux enfants de se réunir à un centre commun. Le zèle et l'habileté de l'instituteur luttent inutilement contre les défauts de ce système, auquel il n'y a pas moyen de remédier pour le présent (3)."

(3) Il y a, au Cap-des-Rosiers, un phare-lumière, dont l'établissement remonte à 1858.

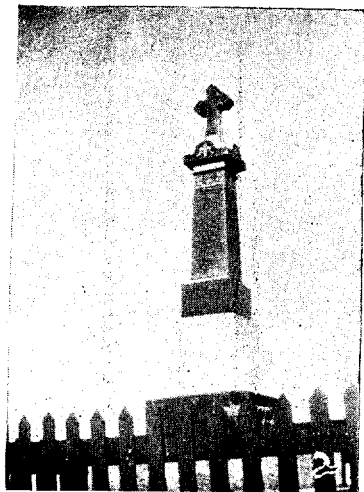
Le 28 avril 1847 marque une date tragique pour le Cap-des-Rosiers :



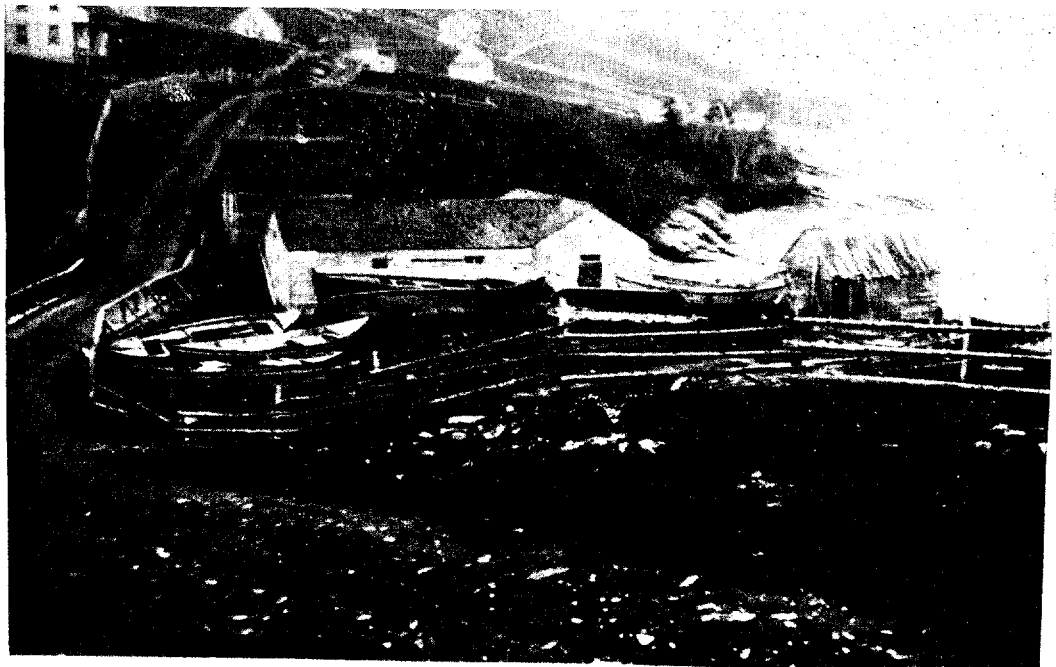
(1) Le phare du Cap des Rosiers.



Une centenaire du Cap aux Os,
Madame Casivi.



(2) Le monument érigé au Cap des
Rosiers aux 187 naufragés
du "Carricks".



Grande Grève.—L'établissement "Fruing".
L'un des plus anciens postes Jersais sur la côte de Gaspé.

ST-AUGUSTIN DE LA GRAND-GRAVE

“La mission de St-Augustin de la Grand’Grave, sur la Baie de Gaspé, n’est éloignée du Cap-des-Rosiers que de trois milles et demi. Il y a une cinquantaine de communiants. Cette mission est l’oasis où le missionnaire se remet de ses fatigues. Les habitants qui la composent, au nombre seulement de huit, sont tous à l’aise et ils ont généreusement fait à Dieu une large part des biens qu’ils leur a donnés, en bâtissant et achevant, dans l’espace de trois ans, une magnifique petite chapelle d’une cinquantaine de pieds.”

“Le jour de la bénédiction de cette chapelle, qui eut lieu en octobre 1864, nous nous plaisions à nous redire, M. Gauvreau et moi, que dans cette même chapelle, ce jour-là même, nous avions confessé, chanté la messe, fait un baptême, béni un mariage, reçu une abjuration et béni la fosse d’une personne inhumée auparavant. Les gens avaient remarqué ces coïncidences et appelaient ce jour, le jour des grandes bénédictions. Heureux jour pour nous aussi ! Grâce à leur énergie, ces braves gens ont réussi aussi, quoique noyés au milieu d’une population protestante, à obtenir une école tenue par un instituteur catholique.”

“Comme on le sait, la Grand’Grave est le principal entrepôt de commerce des compagnies jersaises en deça de

Le vapeur “Carricks”, portant près de deux cents émigrants irlandais, fit naufrage sur les côtes du Cap-des-Rosiers et se perdit corps et bien.

Mûs par un sentiment de compassion pour les 187 compatriotes qui périrent dans ce naufrage, les Irlandais de la paroisse de Saint-Patrice de Montréal élevèrent, en 1848, sur le rivage du Cap-des-Rosiers, un monument funèbre à leur mémoire.

L’inscription sur le monument mentionne que 87 des passagers du “Carricks” furent enterrés à cet endroit : Sacred to the Memory of 187 Irish Immigrants from Sligo wrecked here on April 28th 1847 Ship Carricks of Whitehaven. 87 are buried here. Pray for their souls. Erected by Parishhonors of St-Patrick, Parish Montreal. Rev. J. Quinliven, C. P.

la Baie de Gaspé. Les Bourgeois sont en général pleins de respect et d'égards pour le missionnaire, à qui ils rendent quelquefois d'importants services. J'ai pu les amener à la décision de cesser complètement la vente des boissons enivrantes, qui sont la principale plaie morale de la Gaspésie."

"J'étais trop heureux, j'allais réussir dans mon projet; le démon de l'intempérance allait être vaincu, exterminé sur toute la côte. Par malheur, il se rencontra un bourgeois qui ne voulut pas se rendre à l'avis des autres, et lui vendant de la boisson, tous les autres reprirent leur commerce diabolique, pour ne pas perdre leurs pratiques. Les catholiques de la Grand'Grave ont voulu protester publiquement et officiellement comme corps, contre ce malheureux négoce et, au printemps de 1866, à la demande du missionnaire. ils allèrent dans le bois couper un pin vétérane de la forêt, pour servir de mât de tempérance."

"Le mât, surmonté d'une croix, fut planté en face de la chapelle, située sur une colline qui domine toute la Baie de Gaspé, et béni au milieu d'un concours extraordinaire de peuple. Là, à genoux, au pied de la croix tous promirent solennellement de garder partout, en public comme en particulier, la sainte tempérance. C'était comme corps, comme mission ou paroisse qu'ils agissaient, car comme particuliers, chaque père de famille avait sa croix de tempérance à la maison. Par une convention, faite entre le missionnaire et ses paroissiens, chaque fois que le missionnaire les visitera, le pavillon flottera au haut du mât, si la tempérance a été bien observée par tous, mais s'il y a eu quelque défection, le pavillon sera honteusement baissé à mi-mât, pour proclamer la lâcheté, l'humiliation des coupables. Alors, ce sera au missionnaire à les punir comme il le jugera

à propos, soit en les privant de quelques instructions, ce qui est un rude châtement pour ce bon peuple, avide de la parole de Dieu.”

“Ce moyen réussit dans toutes les missions où l'on veut abolir un désordre qui semble avoir pris racine. Heureusement que, jusqu'à mon départ, je n'ai pas eu lieu de punir les braves gens de la Grand'Grave. Tous ont été fidèles à leur engagement solennel et cette démonstration a eu pour bon effet de faire respecter les catholiques par les protestants, qui ont honte aujourd'hui de leur offrir de la boisson.”

La bénédiction d'un mât de tempérance à la Grand'Grave et l'érection d'une croix au gros Cap-aux-Os.

“Je ne puis taire une circonstance remarquable de la bénédiction de ce mât de tempérance. Elle a été faite par M. Desjardins, alors curé de la Grande-Rivière et aujourd'hui curé de Ste-Cécile du Bic, à l'issue de la messe célébrée avec pompe, et le sermon de circonstance, donné par M. Guilmette, curé de Percé.”

“Le même jour, au poste voisin de la Grand'Grave, appelé mission du Cap-aux-Os, eut lieu également la bénédiction d'une magnifique croix aussi de tempérance, plantée par les habitants de cette dernière mission, *sur le sommet du Grand Cap aux Os*, et faisant face à la Baie de Gaspé (4). *Tout bâtiment qui entre dans la Baie est*

(4) L'on aimera sans doute à lire le compte-rendu de cette cérémonie:

EXTRAIT des archives de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Cap-aux-Os, pour l'année mil huit cent soixante-six :

“Le quatorze juin mil huit cent soixante-six, a eu lieu, au Cap-aux-Os, la bénédiction solennelle d'une croix, un monument de tempérance, érigé par les habitants de la dite Mission. La bénédiction et une magnifique improvisation fut faite par Messire P. Chs-Alph. Winter, curé de St-Patrice

obligé de côtoyer ce cap à une distance de deux ou trois perches seulement. Ce sera donc un bonheur pour le voyageur catholique étranger ou du pays, de saluer le signe du chrétien et de se rendre compte de la foi vive des gens de Gaspé, et du Cap-au-Os en particulier.”

“Puisse ce signe adorable, suspendu au-dessus des flots, faire échapper au naufrage le pauvre voyageur et le pêcheur ! Puisse-t-il faire naître une bonne pensée dans le cœur de tous ceux qui le verront ! Ici encore, M. Desjardins fit la bénédiction de la croix et M. Winter, curé de Douglastown, fit le sermon. C’est donc à dire que nous nous trouvions cinq prêtres réunis ensemble en ce beau jour : MM. Desjardins (5), Guilmette (6), Winter (7), Gauvreau (8) et votre serviteur.”

“Une réunion de cinq prêtres voisins à Gaspé, c’était quelque chose de si rare que j’ai cru devoir en faire mention. Aussi, M. le Grand Vicaire, je puis vous dire que dans ces rares et solennelles circonstances, la joie, la cordialité et le bonheur sont plus qu’ordinaires. C’est alors qu’on sent toute la vérité de ces paroles sainte : “*Ecce quam bonum et quam jucundum, habitare fratres in unum*” ; “Qu’il fait

de Douglastown, MM. Ls Desjardins, curé de la Grande-Rivière, E. Guilmette, curé de Percé, L. Blais, curé, Ant. Gauvreau, vicaire de Saint-Martin de la Rivière-au-Renard, rehaussaient, par leur présence, l’éclat de la solennité. Jour heureux qui laissa de bien vives impressions dans tous les cœurs !”

(Signé) “E. GUILMET, ptre.”

” “ANT. GAUVREAU, ptre.”

” “LS DESJARDINS, ptre.”

(5) LOUIS ROY DESJARDINS, né à Kamouraska, le 25 avril 1821, curé de Grande-Rivière et de New-Port 1852 à 1865, de Pabos de 1865 à 1867.

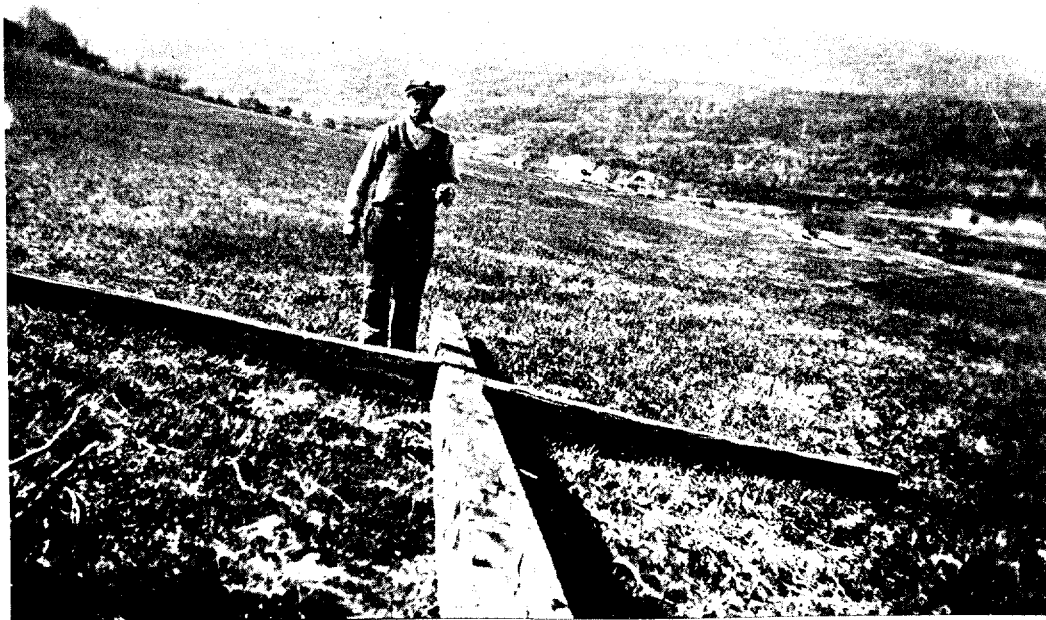
(6) EDOUARD GUILMETTE, né le 17 août 1830, curé de Percé, Cap d’Espoir et Bonaventure de 1837 à 1869, décédé à Trois-Pistoles le 15 février 1885. (C’est grâce à ses énergiques revendications que le chef-lieu du district fut fixé à Percé).

(7) P. C. A. WINTER, né le 17 mai 1835 de Pierre Winter, J.C.S., et de Luce Catherine Pitt, curé de Douglastown en 1860.

(8) ANT. ADOLPHE GAUVREAU, né à Rimouski le 22 septembre 1841, Vicaire à Rivière-au-Renard 1864 à 1866, successivement curé de Ste-Anne-de-Beaupré, de St-Romuald de Lévis et de St-Roch de Québec en 1895.



Promontoire du Cap aux Os, à l'entrée de la baie de Gaspé où fut érigée,
en 1866, une croix par les premiers missionnaires de la Gaspésie.
Voir compte rendu dans le rapport de ces missions par le
Révérend F. X. L. Blais, curé de la Rivière au Renard.



Vestige de la croix plantée sur la pointe du Cap aux Os, le 13 septembre 1908, en remplacement de la croix, érigée en 1866, par les cinq missionnaires de la Gaspésie.

bon, qu'il est agréable pour des frères de demeurer ensemble!" Mais autant ces réunions sont pleines de douceurs pour les missionnaires, autant la séparation est dure et cruelle; car pour les missionnaires de la Rivière-au-Renard, c'était pour six mois et quelquefois plus qu'il fallait dire adieu à nos aimables voisins."

"Dans cette mission de la Grand'Grave que nous venons de laisser pour assister à la bénédiction de la croix du Grand Cap-aux-Os, il y a une sourde muette âgée d'environ 30 et quelques années, qui n'a pu être instruite de ses devoirs religieux. Dans l'espace de trois ans, douze enfants ont communiqué pour la première fois."

"C'est ici que tous les printemps nous vient le plus grand nombre de pêcheurs, ils sont quelquefois au nombre de trois cents et pour la plupart des paroisses de l'Islet, de Saint-Thomas et du Cap St-Ignace. En général, ils se comportent assez bien quoiqu'il y ait quelques défections. Nous en voyons un bon nombre s'approcher des sacrements, pendant la mission du mois d'août."

ST-JEAN-BAPTISTE DU CAP AUX OS

"A neuf milles de la Grand'Grave, en montant dans la Baie de Gaspé, se trouve, comme je l'ai donné à entendre plus haut, la mission de St-Jean-Baptiste du Cap aux Os. Cette localité est une des plus pauvres de toute la desserte de la Rivière-au-Renard. La terre y est généralement d'une qualité inférieure, ceux qui y sont établis, n'ayant aucune épargne, ont dû, afin d'obtenir des avances de la part des bourgeois, hypothéquer leurs propriétés; aujour-

d'hui ils n'ont aucun intérêt à augmenter les défrichements, sachant que tôt ou tard il leur faudra déguerpir. La pêche leur aurait peut-être permis de solder leurs comptes, mais le manque de morue, pendant ces dernières années, leur a enlevé cet espoir."

"Malgré leur pauvreté, ils ont réussi, avec l'aide de la Propagation de la Foi, à construire une chapelle de trente et quelques pieds. Il y a près de quatre-vingts communians, assidus aux exercices de la mission et réguliers à s'approcher des sacrements. Quelques familles sont d'origine irlandaise; dix à douze enfants ont fait leur première communion dans l'espace de trois ans. M. Winter, curé de Douglstown, a reçu deux abjurations le printemps dernier."

"Sur l'invitation de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque, j'ai engagé les gens de cette mission aussi bien que de toutes les autres, à se rendre à leurs chapelles respectives le jour des dimanches et des fêtes, lorsqu'ils n'ont pas l'office chez eux. J'ai eu un peu de peine à vaincre l'ancienne routine de rester à ne rien faire tout le long de ces jours. Cependant je dois dire qu'il y a du zèle chez la plupart, pour ces exercices, surtout au Cap-des-Rosiers, à la Grand'Grave et ici. On se rend à neuf heures à la chapelle, on y lit les prières de la messe, l'épître et l'évangile du jour, les annonces du Rituel, on chante quelques cantiques, puis on récite le chapelet. Dans l'après-dîner, on se réunit de nouveau pour faire le chemin de la croix et la prière du soir. Les bons effets de ces exercices de piété pour les dimanches et les fêtes se font visiblement sentir partout où ils sont en honneur."

Voici, dans l'ordre de leur situation à partir de la Rivière-au-Renard les diverses missions échelonnées de chaque côté de la Baie de Gaspé.

RIVIERE-AU-RENARD (9) :

L'Anse à Valeau	3 familles
La Pointe Jaune	8 "
L'Echourie	8 "
Le Petit Cap	21 "
La Petite Rivière-au-Renard	16 "
La Grande Rivière-au-Renard	63 "
L'Anse aux Fougères	6 "
Le Grand Ruisseau	5 "

ANSE-AU-GRIFFON : 70 "

CAP-DES-ROSIERS :

Jersey Cove	6 ou 7 familles (protestantes)
L'Anse à Louise	29 familles
Le Cap	15 "
L'Anse du Cap ou Fourillon	23 "

GRAND'GRAVE :

Cove St-George	8 "
----------------------	-----

CAP-AUX-OS :

Grand et Petit Cap-aux-Os	19 "
---------------------------------	------

Recensement pour les années 1864-1865-1866

Il y a eu dans toute l'étendue de la desserte de la Rivière-au-Renard :

	Mariages	Baptêmes	Sépultures	Augmentation
En 1864 ..	18	96	39	57
En 1865 ..	27	113	39	74
En 1866 ..	24	119	44	75

(9) D'après le recensement paroissial de 1934, voici le nombre de familles et de communicants dans les paroisses suivantes :

L'Echourie	183 familles	850 communicants
Cap-des-Rosiers	163 "	835 "
Cap-aux-Os	87 "	435 "

Le nombre des sépultures a été certainement augmenté par les fièvres lentes, qui ont fait un triste règne de trois ans dans presque toutes les missions. J'ai vu jusqu'à huit malades à la fois, dans une seule famille. Le jour de l'an 1865, il y avait cinq cadavres sur les planches dans la seule paroisse de la Rivière-au-Renard (10).

“En terminant, il m'est doux, Monsieur le Grand-Vicaire, de proclamer hautement que la plus grande somme de bien qui s'est opérée dans la Mission de la Rivière-au-Renard, pendant les trois ans dont j'en ai été chargé, est due en grande partie, après Dieu, au zèle éclairé et infatigable de mes deux dignes et aimables collaborateurs, MM. Gauvreau et Roussel.”

“J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Grand-Vicaire,

“Avec le plus profond respect,

“Votre très humble serviteur,”

L. BLAIS, Ptre. (11)

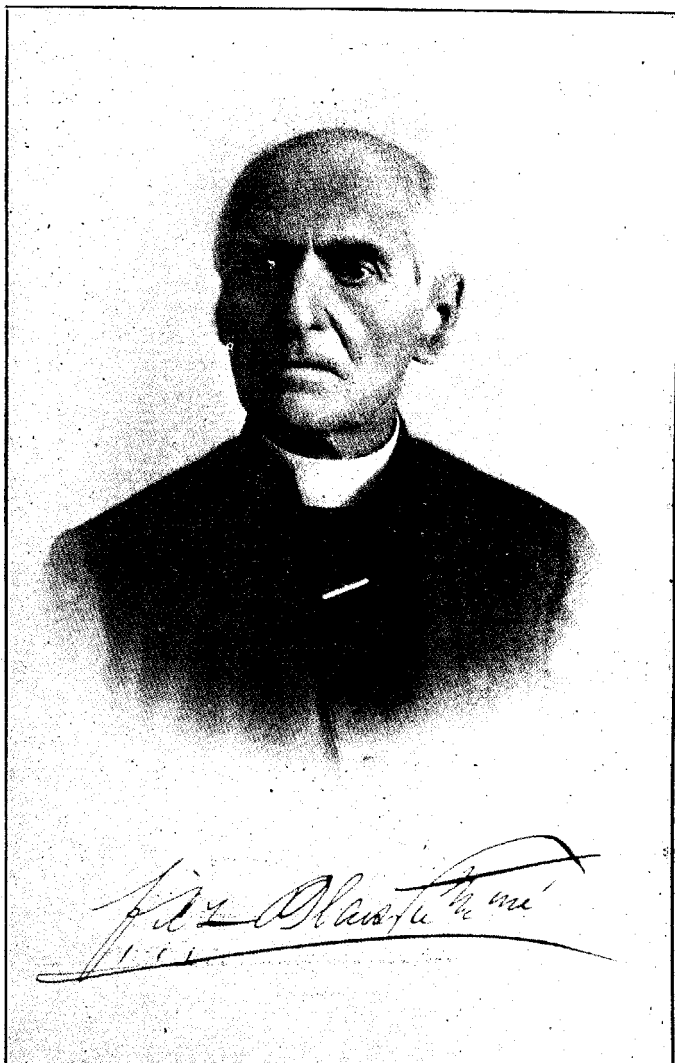
(10) Un certain nombre de Curés de la Gaspésie m'ayant bienveillamment communiqué le recensement de leur paroisse pour 1934, il me fait plaisir de faire connaître, dans le tableau ci-joint, le nombre des familles et des communiantes:

	Familles	Communiantes		Familles	Communiantes
Mont Louis ...	186	860	Ste-Thérèse	182	848
Port Daniel ...	260	1075	St-Godefroi	213	1000
St-Majoric	168	732	St-Siméon	202	1006
New Port	168	732	Douglastown	226	1164
Val d'Espoir ...	172	503	New Carlisle	51	280
Ste-Marthe	78	400	Chandler	313	1438
Cap d'Espoir ..	219	1011	St-Jean l'Évangéliste	283	1488
Paspébiac	549	2200	Mission Escumencac	11	63
			Mission de Nouvelle	37	146

(11) Le Révérend François-Xavier-Ludger Blais est né à Saint-Pierre de la Rivière du Sud, le 16 novembre 1832, du mariage du colonel Louis Blais et de Marie Genest.

Il fit ses études classiques au collège Sainte-Anne de la Pocatière et eut pour professeur l'abbé Bouchy, récemment arrivé de France, qui savait inspirer à ses élèves le goût de la belle littérature de sa patrie.

Il entra au Grand Séminaire de Québec et reçut l'ordination sacer-



L'un des premiers missionnaires de la Gaspésie
Curé à la Rivière aux Renards.

L'ETABLISSEMENT DE LA FOI AU CANADA—ORDONNANCE ROYALE
BREF PONTIFICAL

On trouve dans l'histoire des colonies françaises et les fameuses découvertes depuis le fleuve St-Laurent, par le Père Chrestien Le Clercq, missionnaire Récollet, les renseignements suivants relativement à l'établissement de la foi en la Nouvelle-France :

Jean Verrazano, florentin de nation, après avoir heureusement découvert, en 1524, toutes les côtes de la mer et tout ce qu'il y a de pays depuis la Floride jusqu'à l'em-

dotale des mains de Mgr Baillargeon, le 10 mai 1857.

Après un an de vicariat à Sainte-Famille, Ile d'Orléans, il fut chargé des missions de la Rivière au Renard.

Le Révérend M. Blais exerça les fonctions curiales à la Rivière-au-Renard, de 1864 à 1867.

Au moment de son départ, en septembre 1867, les gens de la Rivière-au-Renard tinrent à lui exprimer leur reconnaissance dans l'adresse suivante qui porte les noms de tous les paroissiens.

En reproduisant les noms des signataires nous croyons être agréable aux paroissiens de la Rivière-au-Renard. Ils éprouveront sans doute une douce joie d'y voir figurer de leurs parents qui ont largement bénéficié de l'inlassable dévouement de leur missionnaire et ne manqueront pas de lui accorder, eux aussi, un souvenir de gratitude.

“Révérend Monsieur,

Ayant appris avec peine que vous alliez partir de cette paroisse bien prochainement, nous ne pouvons vous laisser nous quitter, et il est de notre devoir de vous faire connaître combien nous est pénible cette séparation.

Nous serions heureux de pouvoir apprécier plus longtemps les bons services que vous nous avez rendus durant votre séjour parmi nous; mais puisque Sa Grandeur Monseigneur l'Administrateur juge à propos de vous appeler aujourd'hui, nous choisissons cette circonstance pour vous témoigner combien ce départ nous cause de peines et d'ennuis.

Nous serions coupables de beaucoup d'ingratitude à votre égard, si nous passions sous silence les peines et les fatigues que vous avez de tout temps endurées à remplir vos devoirs dans cette pénible mission; non seulement comme un bon pasteur, mais aussi comme toujours prêt à nous soulager dans nos besoins spirituels et temporels car durant ce laps de temps que vous avez séjourné parmi nous, la Divine Providence a bien voulu affliger ces postes d'une épidémie, lequel fléau a dû vous causer beaucoup de fatigues, que vous avez endurées avec beaucoup de résignation. De plus Elle a bien voulu nous affliger d'une seconde calamité, la misère, qui existe encore parmi nous. Pendant ces années d'épreuves vous n'avez cessé de nous procurer les moyens de soulager et d'encourager les pauvres indigents. Sans vous, M. le Curé, plusieurs d'entre nous auraient été bien à plaindre. Nous ne pourrions jamais oublier ce que vous avez fait pour cette paroisse, dont vous avez été le protecteur. Nous espérons que tous ces bienfaits vous seront rendus par Celui qui a bien voulu nous affliger de ces calamités.

Puisque le moment de la séparation arrive, nous vous demandons une

bouchure du fleuve St-Laurent, dont il prit possession au nom de François Ier, ne retira cependant de cette pénible et glorieuse découverte que l'honneur de l'avoir faite. Il eut à peu près le même sort que Moïse. Il vit seulement cette vaste étendue de pays qui lui promettait des richesses immenses. Il se proposait d'y entrer, d'y faire un second voyage et des établissements considérables, mais la mort qui le surprit en chemin ne lui donna pas le temps d'exécuter ses desseins.

Jacques Cartier fut plus heureux que Verrazano.

Une ordonnance de Louis XIV, rendue à St-Germain

dernière grâce, celle de penser à nous surtout dans vos ferventes prières. De notre côté, nous ne cesserons de prier Dieu de vous accorder la santé et le courage nécessaire pour remplir, comme par le passé, les devoirs de votre nouvelle carrière.

Rivière-au-Renard, 22 septembre 1867.

Jacques Bond, Isaac Boivin, Hubert Dunn (père) Etienne Franeveux, Michel Bonde, Charles Samuel, Antoine Cottor, André Ouellette, Pierre Bond, Narcisse Ouellet, Hilaire Robison, André Clément, Nazaire Poirier, A. C. Dupuis, William Dunn (fils), George Plourde, Rémi Galbert, François Blanchet, Bte Deprès (fils), Bte Samuel, Albert Deprès, J. Bte Pelletier, William Dunn (père), Michel Duplien, J.-Bte Ouellet, André Théophile Dunn, G. Lavergne, I.P., Gilbert Samuel M. Slone, Charles Nicolle, Jacques Dunn (fils), André Ouellet (fils), Alexis Ouellette, Hubert Dunn (fils), Jean-Bte Jalbert, Edouard Vallée, Antoine Talbot, Alfred Talbot, Louis Ouellet, F. X. Bernatché, Joseph Morain, Thomas Saucier, Jean-Baptiste Franceur, J. Bte Deprès, Père, Michel Scott, Hubert Dunn, Narcisse Samuel, Jacques Bond, Junior, Antoine Morin, George Ouellet, Thomas Franceur, J. Baptiste Franceur, Alphonse Evitien, John Dunn, J. Bte Thivierge, Joseph Ouellet, Zéphirin Bernier, Etienne Laflamme (père), Frs. X. Bernatché (père) André Dunn, William Girard, André Ouellet (fils), Thomas Savage, Frs. Desjardins, Arsene Samson, J. Bte Jalbert (père), Dubin Bond, Naphaël Franion, Piter Chouinard, Elzéar Girard, Marcel Caron, Benoni Couillard, Joseph Octave Goulet, Honoré Ouellet.

A maintes reprises, le Révérend Messire Blais reçut l'offre de plusieurs cures importantes, notamment à Saint-Joseph de Beauce, et à Saint-Roch de Québec, mais il déclina, préférant rester dans sa chère paroisse de Mont-Carmel, dont il avait été nommé Curé en 1867.

En 1871, il dut cependant céder aux sollicitations de l'Archevêque de Québec et fut nommé Curé de la Rivière du Loup, charge qu'il exerça pendant trente-cinq ans; après quoi il se retira à l'hôpital Saint-Joseph du Précieux-Sang à Rivière du Loup, qu'il avait fondée avec sa nièce, Made-moiselle Mathilde Pouliot.

L'abbé Blais fut proposé à Rome pour le siège épiscopal de Chicoutimi, au décès de Mgr Dominique Racine.

En 1907, les paroissiens de Rivière du Loup célébrèrent avec une grande solennité ses noces d'or.

En 1917, à l'occasion de ses noces de diamant, les citoyens de Rivière

en L'aye, le 20 mai 1615, mandait au Vice Roy du Canada d'avoir à maintenir les religieux Récollets au Canada :

PATENTE DU ROI

“LOUIS par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre. . . . Rempli d'un extrême désir de nous maintenir et conserver le titre et qualité de très chrestien pour le plus riche fleuron de notre couronne. . . . Pour affermir ce qui a été commencé par les dits religieux de l'Ordre des Récollets au Canada, autorisant au Canada l'envoi des Religieux Récollets, leur permettant d'habiter au dit pays et y faire construire et bâtir un ou plusieurs couvents et monastères selon et ainsi qu'ils jugeront être à faire et auquel pays de Canada aucuns autres religieux

du Loup auraient tenu à manifester de nouveau leur vénération pour leur ancien curé, mais il se déroba à toute manifestation publique, en se retirant, pendant quelques semaines chez l'un de ses anciens vicaires, devenu Curé de Saint-Flavien.

A l'occasion de son jubilé sacerdotal, le Révérend M. Blais fut gratifié d'une lettre autographe de Sa Sainteté Pie X, reconnaissant son zèle dans le ministère pastoral et lui accordant, en toute effusion de charité, la bénédiction apostolique.

En 1867 l'Archevêque de Québec écrivait au saint missionnaire de la Rivière-au-Renard :

“Je compatis bien sincèrement aux souffrances de vos pauvres gens, réduits à une si grande misère, cet hiver. C'est un surcroît de peines ajouté aux fatigues de votre mission et de vos courses pour les malades. C'est pour vous et pour votre bon vicaire le temps de faire une riche moisson pour le ciel”.

En 1907, à l'occasion de la démission du Révérend M. Blais, comme Curé de Saint-Patrice de Rivière du Loup, à raison de son état de santé, le Cardinal Bégin adressait au vénérable doyen du clergé de son diocèse, les paroles suivantes :

“Au nom de l'Eglise de Québec je vous remercie du bien immense et inappréciable que vous avez fait durant votre demi-siècle de sacerdoce. Dieu seul saura vous en donner la juste récompense.”

Le 8 mai 1917, l'Archevêque de Québec écrivait au vénérable octogénaire :

“Vous célébrerez, après-demain, le soixantième anniversaire de votre ordination sacerdotale.”

“Ils sont bien rares les prêtres qui ont le glorieux privilège de faire leurs noces de diamant et cela, avec une santé parfaite. C'est une récompense que le bon Dieu vous accorde en retour des rudes travaux apostoliques qui ont été l'ornement de votre longue et fructueuse carrière.”

“Je vous félicite cordialement de la couronne de diamants qui va mettre de nouveau en relief vos vertus et vos mérites.”

Le 2 décembre 1925, l'ancien Curé de la Rivière au Renard décédait à

Récollets ne pourront aller s'y établir, si ce n'est par l'obédience qui leur sera donnée par le dit Provincial de la Province de St-Denys.

Mandons en outre à nostre VICE-ROI du Canada ses lieutenants ou autres nos officiers des lieux qu'ils ayent à maintenir les dits religieux Récollets au dit Pays."

BREF PONTIFICAL

C'est le 20 mars 1618 qu'un bref du Pape Paul V, pour la mission du Canada, fut donné par le Cardinal Bentivole aux Pères Récollets, de la paroisse de Saint-Denys de France.

l'Hôpital Saint-Joseph du Précieux-Sang à Rivière du Loup, à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

Pendant toute la semaine qui précéda ses funérailles, les foules ne cessèrent de défiler devant la dépouille mortelle et l'on dut couper en morceaux sa soutane pour distribuer aux personnes qui réclamaient un souvenir ou plutôt une relique de ce saint prêtre.

Dans son testament, il avait demandé un enterrement de pauvre et défendu qu'on fit aucun éloge funèbre à ses funérailles.

On dut cependant céder à la volonté de ses anciennes ouailles de Saint-Patrice et des citoyens des deux paroisses de Saint-François-Xavier et de Saint-Ludger (qu'il avait fondées) et on lui fit de magnifiques obsèques :

Toute la population de la Cité de Rivière du Loup tint à accompagner sa dépouille mortelle jusqu'au cimetière de Saint-Patrice.

Le nom du Curé Blais a été donné à un parc de la ville, où sera élevé, à sa mémoire, dans un avenir prochain, espérons-le, un monument commémorant les vertus et le souvenir de l'homme de prière et du zélé missionnaire qu'il fut.

Nous croyons acquitter une dette de reconnaissance de tous les Gaspésiens, en rendant ainsi hommage au Révérend Curé Blais, le prototype de tous les missionnaires qui, sous la direction de l'Oeuvre de la Propagation de la Foi, ont fait tant de sacrifices pour évangéliser la Gaspésie.

Ces pionniers de l'évangile ont jeté en terre le pur froment, le grain de Sénévé, dont nous admirons aujourd'hui les fécondes floraisons par toute la Gaspésie et qui font augurer les plus abondantes moissons, tant dans le domaine moral que spirituel.

Qu'il nous soit permis, à l'occasion de l'apothéose de l'illustre découvreur du Canada, de greffer un tribut de reconnaissance à la mémoire de ces humbles mais vaillants pionniers de l'Évangile et d'unir dans un même hommage les noms de tous les anciens missionnaires de la Gaspésie, qui ont laissé derrière eux une traînée lumineuse de vertus et de zèle apostolique, que les fêtes du centenaire mettent en plein rayonnement, tels que les Révérends Côté, Ferland, Sasseville, Roussel, Durocher, Pinet, Arnault, Bossé, Blouin, Fafard, Oliva, Paradis, Guilmette, Desjardins, Winter, Gauvreau, Bonneau, etc., etc.!

Il est dit dans ce bref :

“Pour s’acheminer en quelques contrées de païens et d’infidèles, pour moyenner leur conversion à la vraie foi et religion catholique.”

C’est à Frontenac que les Récollets sont redevables d’avoir été les premiers missionnaires sédentaires en Nouvelle-France.

Les Pères Jamay et Dolbeau furent les deux premiers missionnaires Récollets qui vinrent au Canada.

Ils s’embarquèrent à Honfleur, le 24 avril 1615 et arrivèrent à Tadoussac le 25 mai 1615.

La première messe fut célébrée à Québec le 25 juin 1615, par le Père Dolbeau.

Dix années plus tard, en 1625, sur les sollicitations des Récollets, qui ne pouvaient suffire à la tâche, les Jésuites furent autorisés à passer au Canada.

Leur premier supérieur fut le Révérend Père Lalemand.

Voici le beau témoignage apporté aux Jésuites, par le Père LeClercq et que l’histoire, après plus de deux siècles, se plaît à confirmer, dans toute son ampleur :

(Page 520)

“Les enfants de Saint Ignace sont véritablement apostoliques, un corps plein de lumières, de capacité, de vertu, de grâce, de zèle et de courage à tout entreprendre pour la conversion des âmes, à soutenir les difficultés les plus ardues et à souffrir les contradictions et les chagrins pour l’accomplissement de leur ministère.”

“On sait que par un vœu particulier ils sont dévoués

“aux missions comme des vases d'élection, destinés à porter
“le don au peuple et aux nations, jusqu'aux extrémités de
“la terre.” (1)

CONCESSION DU ROI A NICOLAS DENYS

“Gouverneur et Lieutenant-Gouverneur de tout le pays depuis le
détroit de Canseau jusqu'au Cap des Rosiers.”

30 janvier 1534.

Provision pour le Sieur *Nicolas Denys* de Gouverneur
et Lieutenant Général en Canada renfermant et désignant
les bornes et étendue de son gouvernement.

(Tiré du dépôt de la marine)

LOUIS, par la grâce de Dieu, Roi de France & de
Navarre :

A TOUS PRESENS & A VENIR

“Étant bien informé & affuré de la louable & recom-
mandable affection, peine & diligence que le fleur *Nicolas
Denys* Ecuyer, qui étoit ci-devant infituté & établi par la
Compagnie de la Nouvelle-France, Gouverneur en toute
l'étendue de la grande baie de Saint Laurent et îles ajda-
centes, à commencer depuis le cap de Canseau jusqu'au cap
des Rosiers, en la Nouvelle-France; & lequel depuis neuf
ou dix ans en-ça a apporté et utilement employé tous ses
soins, tant à la conversion des Sauvages dudit pays, à la
foi & religion chrétienne, qu'à l'établissement de notre
autorité, en toute l'étendue dudit pays, ayant construit
deux forts, & contribué de son possible à l'entretien de

(1) C'est en 1632, après le traité de Saint-Germain en Laye, qui remet-
tait à la France le Canada, pris par la flotte de l'amiral Kirk, en 1628,
que le Père Lajeune arriva à Gaspé, où il trouva des vaisseaux de Honfleur
et de la baie de Biscaye.

plusieurs Ecclésiastiques religieux, pour l'instruction des enfants desdits sauvages, & travaillé au défrichement des terres, où il auroit fait bâtir plusieurs habitations;.....

Avons, de notre certaine science, pleine puissance et autorité Royale, icelui sieur Denys, confirmé et confirmons de nouveau en temps que besoin est ou seroit, ordonné & établi, ordonnons et établissons par ces présentes, signées de notre main, *Gouverneur & notre Lieutenant général, représentant notre personne, en tout le pays, territoire, côtes et confins de la grande baie de Saint-Laurent, A COMMENCER AU CAP DE CANSEAU JUSQU'AU CAP DES ROSIERS, isles de Terre-Neuve, isle du Cap-Breton, de Saint Jean, & autres isles adjacentes, pour y établir notre domination.*" (2)

.....

"Voulons que le dit *Sieur Denys, privativement* à tous autres jouisse du privilège, pouvoir et faculté de trafiquer et faire la traite de pelleteries avec lesdits Sauvages, dans toute l'étendue dudit pays de terre ferme & côte de la grande baie de Saint Laurent, Terre-Neuve, Cap-Breton et austres isles adjacentes."

"De plus nous avons donné et donnons, attribué & attribuons au dit *Sieur Denys, le droit & faculté et pouvoir de faire une Compagnie sédentaire de la pêche* des molues, saumons, maquereaux, harengs, sardines, vaches marines, lous marins, & autres poissons qui se trouveront *en toute l'étendue dudit pays, & côte de l'Acadie, jusqu'aux Virginiés* et isles adjacentes.....

(Signé) LOUIS.

(2) C'est à Barachois, Coin du Banc (Corner of the Beach), à quelques milles de Percé, que le Gouverneur Denys vint fixer sa résidence.

RETOUR DES RECOLLETS EN GASPESIE

C'est en 1675 que le Père LeClercq vint prendre possession de la mission du Canada que les Récollets avaient dû abandonner cinquante ans auparavant (3). Il arriva à l'Île Percé le 27 octobre 1675, sur le "Lion d'Or", commandé par le capitaine Couturier, au cours d'une tempête si violente que le capitaine voulut repasser en France, sans mouiller l'ancre à l'Île Bonaventure, les Récollets se retirèrent d'abord à l'habitation de Nicolas Denys, à la "petite rivière" (Corner of the beach).

Le Père LeClercq alla passer l'hiver dans les bois, avec les sauvages pour s'instruire dans la langue algonquine, dont il fit un dictionnaire.

Il fut chargé, en 1677, de la mission de Népissiquit; il retourna en France en 1686.

Le Père LeClercq relate, dans les termes suivants, l'origine du nom de "porte-croix" donné aux Gaspésiens :

"La tradition veut que le pays de Gaspé, étant affligé d'une maladie dangereuse et pestilentielle, quelques vieillards, les plus sages et les plus considérables s'étant endormis de langueur et de chagrin, un jeune beau par excellence leur apparut avec une croix à la main, leur disant de prendre bon courage, de s'en retourner chez eux faire des croix semblables et de les présenter aux chefs de famille, les

(3) Fait remarquable que nous croyons devoir consigner ici :

C'est dans la Gaspésie, à Percé même, que Monseigneur de Laval foula, le 16 mai 1659, pour la première fois le sol de la Nouvelle-France. Ce n'est qu'un mois plus tard, le 16 juin, que l'évêque de Petrice arriva à Québec, siège de son diocèse.

Le 4 août 1686, Monseigneur de St-Valier se rendait à son tour à Percé et commençait la visite de la mission gaspésienne.

assurant que s'ils les recevaient avec estime, ils y trouveraient indubitablement le remède à tous leurs maux. Ce fut ainsi que la croix arrêta tout court ce torrent de maladies et de mortalités."

"C'est pourquoi ils prirent dans leur conseil la résolution qu'ils porteraient toujours la croix, sans en excepter même les petits enfants, sans avoir en sa main, sur sa chair ou sur les habits le signe sacré de leur salut."

"Ils n'entreprenaient rien sans la croix, soit pour conclure la paix ou déclarer la guerre."

"Sur les tombeaux ils plantaient une croix, de même que les lieux de pêches et de choses considérables étaient distinguées par la croix."

C'est pour cela que les sauvages gaspésiens sont distingués des autres sauvages de la Nouvelle-France sous le nom de "porte-croix".

Quelques jours avant le départ du Père Leclercq (départ qui eut lieu en 1677), une grande procession eut lieu. Les sauvages attachèrent des croix aux deux bouts de leurs canots et s'embarquèrent en chantant dévotement le "Vexilla Regis".

L'HABITATION DES RECOLLETS A PERCÉ

Voici, d'après le Révérend Père Hugolin (Ouvrage publié en 1912), l'état des Missionnaires à Percé :

"Il existait, en 1676, sur la grève de Percé, près du "Mont Joli", une petite maison bâtie aux dépens de l'habitation.

“En 1677, un logement pour deux Récollets fut construit en bois de charpente et couvert de planches.

La petite chapelle qu’il y avait à Percé, en 1686, était sous le vocable de “Saint Pierre” et celle érigée à l’Ile Bonaventure, était dédiée à “Sainte Claire”.

“Après lui, Mgr de Saint Vallier se rendait, le 4 août 1686 à Percé, visiter la mission de la Gaspésie.

“L’année 1690 fut pour les Gaspésiens, comme plus tard pour les malheureux Acadiens, l’année du “*grand dérangement*”.

“La mission de la Gaspésie fut saccagée et anéantie par des forbans venus des États-Unis. Ils incendièrent les églises Saint-Pierre et Sainte-Claire et se livrèrent à une foule d’orgies sacrilèges, capables, dit le Père Juneau, de faire frémir l’enfer d’horreur.”

ETCHEMINS ET GASPESIENS

“La mission du *Bon Pasteur*, écrit le Père Morin, S.J., en 1676, comprenait la mission des *Etchemins*, disséminés sur les bords du St-Laurent, à l’intérieur des terres et celle des *Gaspésiens* qui se composait de 400 à 500 âmes, répandues sur le bord de la mer, depuis Gaspé jusqu’au Cap Breton.”

“Il y a si longtemps qu’il n’y a pas eu de missionnaires que les sauvages gaspésiens ont presque oublié l’instruction chrétienne et peu savent leurs prières.”

“La langue des “Gaspésiens” diffère de celle des Etchemins: Ils sont plus doux et moins portés au vice que ceux-

ci. On retrouve chez eux des vestiges de leur ancien christianisme, mais ce sont des chasseurs perpétuels qui n'arrêtent point."

Le Père Richard, S.J., avait visité, en 1675, les sauvages gaspésiens, qu'il avait instruits. Le Père Morin les visita à son retour, l'année suivante.

LES MISSIONS DE LA "BAIE DE CHALEUR"

Nous extrayons des "Annales des Missions du diocèse de Québec" (p. 510) l'intéressant rapport de l'abbé Guilmette, curé de Percé, publié en 1859, sur les missions du littoral sud de la Gaspésie :

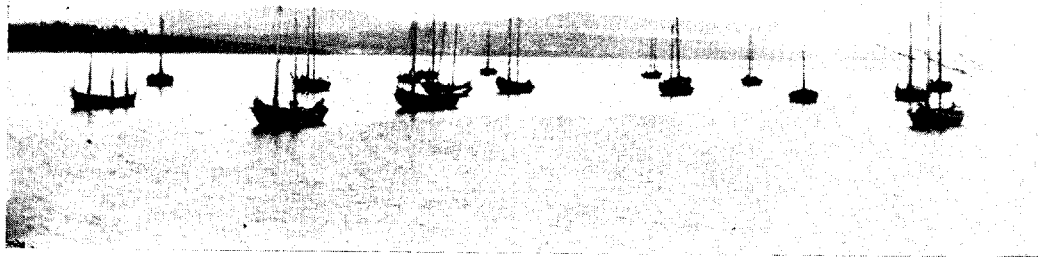
LA MISSION DE PERCE

"Étant un des plus anciens postes de la côte", écrit M. Guilmette, en 1859, "Percé compte moins d'éléments hétérogènes, et sa population peut se diviser en deux branches principales, celle des canadiens et celle des irlandais. Dans la saison des affaires et de la pêche, Percé, qui est le chef-lieu du comté de Gaspé, devient le point de réunion des marchands et des pêcheurs canadiens et européens. La population des anses de Percé est assez dense puisqu'on y compte 45 familles sédentaires et 70 jeunes gens; et cette population atteint le double et le triple de ce nombre en été. On ne travaille pas aux champs. La pêche est l'unique occupation, et durant les jours où elle fait défaut, (ce qui arrive près de la moitié du temps), les jeunes gens sont un peu exposés à l'oïveté et aux dangers du désœuvrement."

L'ILE BONAVENTURE

“La population de cette Ile se compose de 12 familles catholiques et de trois protestantes. Ces familles forment plus de 100 personnes qui vivent à l’aise. Je regarde cette île comme un poste important et voici pourquoi : en été il y a sur l’île près de 300 pêcheurs étrangers venus des paroisses d’en bas de Québec, de Paspébiac et de toute la Baie des Chaleurs. Un petit nombre traverse à Percé, le dimanche, pour la messe. Les autres vont aux œufs au nord de l’île dans la matinée, ensuite boivent et travaillent une partie de l’après-midi sans qu’il y ait nécessité; plusieurs des jeunes gens de Percé vont prendre là des leçons de dissipation.

“J’ai donc le dessin de bâtir une toute petite chapelle qui permette au prêtre d’y aller souvent dans la saison de la pêche, d’y dire la messe, d’y faire le catéchisme et d’y faire la prière les dimanches soir. Voilà le vœu des habitants de l’île, des pêcheurs mêmes qui en sentent le besoin, de M. de Le Bouthillier qui possède de vastes établissements dans l’île. Y ayant une chapelle le missionnaire se trouverait en état, lorsque le temps le permettrait, de traverser après les offices de la paroisse, pour y aller faire la prière et une instruction et la semaine y aller dire la messe quelquefois et y confesser. L’on pourrait aussi avoir un petit cimetière, absolument nécessaire pendant l’hiver, car ces gens ne peuvent traverser leurs morts qu’une semaine, quelquefois deux semaines après le décès.”



Vue de l'Anse du Cap, Co. de Gaspé. Courtoisie de M. Baleine.

ST-JOSEPH, ANSE DU CAP D'ESPOIR

“La population de cette mission est bonne; là, point d'ivrognerie, là personne en arrière dans ses devoirs religieux, et la retraite s'y est bien faite.”

“Les écoles vont bien, grâce à la bonne volonté et aux talents de mes instituteurs, et à l'émulation qu'ils ont su exciter parmi leurs élèves. Ces écoles sont au nombre de trois.”

“L'Archiconfrérie, érigée à Percé le jour de Notre-Dame de Mars de l'année dernière, a produit d'heureux résultats. On s'y fait recommander avec empressement, et Dieu a bien voulu bénir, en plusieurs circonstances, la foi de ce peuple en la Ste Vierge. Quand je donne l'office à l'Anse du Cap, il y a toujours exercice de l'Archiconfrérie à Percé, à mon retour vers 5 heures. Il y a toujours beaucoup de monde. Mais c'est surtout à la messe de l'Archiconfrérie, le samedi, qu'on se fait un devoir de venir. Je puis assurer que tous les hommes des Anses qui ne sont pas occupés s'y rendent scrupuleusement.”

“160 enfants ont fait leur première communion.”

“J'ai fait, dans l'année, 66 baptêmes, 24 mariages et 25 sépultures. La chapelle a été allongée et a maintenant 80 pieds.”

LA MISSION DE PORT DANIEL

“M. Beaulieu, premier missionnaire résidant, écrit : “La mission ne possède pas encore de presbytère pour loger le prêtre, mais une charpente de 25 pieds sur 55 est levée.”

Nous avons continué les travaux depuis l'automne pour faire le lambris, la couverture et les fondations. Une somme de 30 louis a été employée à ce sujet. Les dépendances ont été préparées, deux terres dépendent de la mission. L'une, attachée à l'emplacement de la chapelle, est d'un arpent et demi sur 33; les deux tiers sont cultivables: au moyen de corvées, près de 4 arpents ont été mis en état de culture cette année. L'autre partie est un rocher aride. A une demie lieue de la chapelle, il y a une terre, presque toute en bois debout, de six arpents sur trente-trois."

"Trois écoles sont en opération depuis un an, et fréquentées par 160 enfants. Ces écoles font un très grand bien en appliquant de bonne heure les enfants au travail, en les occupant utilement pendant un âge critique. *Le goût de l'agriculture se répand de plus en plus et ne contribue pas moins au bien spirituel qu'au bien matériel.* Tous dérobent maintenant à la pêche, le printemps et l'automne, un temps qu'ils ne croyaient pouvoir lui refuser autrefois, mais qu'ils jugent aujourd'hui mieux employé à l'ouverture de leurs terres."

LA MISSION DE ST-DOMINIQUE DE NEW PORT

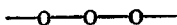
"Cette mission comprend toute la partie qui s'étend depuis le Grand Pabos jusqu'au milieu du Portage de la Pointe-à-Maquereau. La population est mélangée, un cinquième étant irlandaise."

LA MISSION DE PASPEBIAC

“On a construit un nouveau presbytère à Paspebiac. Quatre écoles sont établies et fréquentées par 80 enfants. Il a été fait, dans l’année, 54 baptêmes, 15 mariages et 30 sépultures.”

LA MISSION DE CARLETON

“Le premier prêtre résidant à Carleton fut M. Joseph Mathurin Bourg, qui arriva à la baie au commencement de septembre 1773 et la quitta dans le courant de l’été 1795. M. Desjardins lui succéda et desservit la baie pendant 6 ans. Vinrent ensuite M. Amiot de 1801 à 1806; M. Painchaud, de 1806 à 1814; M. Bellenger, de 1814 à 1819; M. Demers, de 1819 à 1824; M. Faucher, de 1824 à 1828; M. Malo, de 1828 à 1843; M. Olscamps avec M. Desruisseaux, de 1843 à 1844; M. Desruisseaux seul jusqu’à sa mort, arrivée le 23 novembre 1848; M. Tessier de 1848 à 1852; M. Béland, la desservit seul pendant un an et eut pour successeur, en 1854, M. Audet, missionnaire actuel.”



Nous avons demandé aux divers Curés de la Gaspésie de vouloir bien nous fournir les statistiques démographiques de leur paroisse, d’après le dernier recensement.

Nous reproduisons, avec plaisir, ci-contre, les chiffres du recensement de 1934 qui nous ont été communiqués pour les diverses paroisses du littoral de la Baie de Chaleur :

	Familles	Communiant
Cap d'Espoir	219	1360
Val d'Espoir (5)	172	503
Paspebiac	549	2200
		Protestants 450
Ste-Thérèse de Gaspé	182	848
St-Siméon	202	1006
St-Godefroi	212	1000
New Carlisle	51	280
Chandler	313	1438
St-Jean l'Évangélisle	283	1488
Mission Escumenac	11	63
Mission de Nouvelle	17	146



(5) Nouveau centre de colonisation établi par les soins du Révérend A. Poirier, curé de St-Joseph du Cap d'Espoir. D'un zèle infatigable, d'un dévouement d'apôtre, le curé Poirier alliait à la sainteté entraînant du Curé d'Ars l'esprit colonisateur du curé Labelle. Décédé il y a quelques mois, toute la population des paroisses qu'il avait édifiée par ses vertus et par sa charité sans bornes, lui fit de magnifiques obsèques, auxquelles assistaient l'Évêque de Gaspé et un nombreux clergé accouru de toutes les parties du diocèse de Rimouski.

GASPÉ

Ce que comporte le mot Gaspé ? What is in a name ?

On aurait tort de croire que le nom de Gaspé n'est attribué qu'au bassin de Gaspé proprement dit et à la paroisse Saint-Albert de Gaspé (6), devenue, depuis quelques années, un centre commercial important et le siège épiscopal du diocèse de Gaspé (7), et où l'on voit maintenant, grâce au zèle apostolique de son éminent pasteur, généreusement secondé par les pouvoirs publics, un grand nombre d'institutions religieuses, telles que les Ursulines, les Sœurs du Saint-Rosaire, l'Hôpital de Gaspé, le Collège des Jésuites, etc.

Le mot "Gaspé" doit s'entendre de toute la péninsule détachée du diocèse de Rimouski pour former le diocèse de Gaspé, comprenant les Comtés de Bonaventure, de Gaspé-Sud et de Gaspé-Nord, et s'étendant à la pointe orientale du golfe Saint-Laurent.

Ce n'est qu'au commencement du dix-septième siècle, vers 1613, dit le fr. E. B. Deschênes, O.P., dans une étude très fouillée, récemment parue dans le "Bulletin des Recherches Historiques", que le mot Gaspé devint d'un usage courant.

(6) Érigée canoniquement le 11 octobre 1875. Le premier curé fut l'abbé Majorique Bolduc.

Le 11 octobre 1916 avait lieu, par Mgr Blais, de Rimouski, la bénédiction de l'église actuelle.

(7) Ce n'est que le 6 décembre 1921 que le diocèse de Gaspé a été détaché du diocèse de Rimouski. Son Excellence Mgr F. X. Ross, Vicaire Général de Rimouski, fut nommé titulaire du nouveau siège épiscopal.

“Gaspeg” est un mot micmac qui veut dire finistère. Même avant que les Micmacs n’occupent ce territoire, le mot Gaspé avait supplanté le nom Honguedo, que cette région portait jadis. Il est mentionné pour la première fois en 1600 par Haklyut.

Pour les Indiens, le mot Gaspé signifiait l’extrémité de leurs possessions, s’étendant de l’Acadie jusqu’au golfe.

Par une fiction imposée par la législature canadienne, l’archipel des Iles de la Madeleine, distant de cinquante lieues de Percé, est relié à la côte gaspésienne, et fait partie notamment, pour les fins judiciaires, du district de Gaspé.

Les Juges, chargés de l’administration dans le district de Gaspé, exercent leur juridiction, non seulement dans les Iles de la Madeleine : ils doivent siéger à New Carlisle, chef-lieu du Comté de Bonaventure, à Percé, chef-lieu du Comté de Gaspé, et aussi au Hâvre Aubert, chef-lieu des Iles de la Madeleine.

C’est cette disposition de la loi qui a fourni à l’auteur l’occasion de prendre contact avec la population de ces îles et d’en retracer l’intéressante histoire.

Dans son acception populaire, c’est donc toute cette région de la Province de Québec que l’on désigne communément sous le nom de “Gaspésie”.

On peut dès lors mieux se rendre compte de l’immensité du champ d’action ouvert à la sollicitude des pouvoirs publics qui, (sachons le reconnaître en ces fêtes de rétribution nationale) n’ont cessé d’y multiplier de fécondes semences de progrès durable, grâce aux incessantes activités des représentants attirés de la Gaspésie.



*Honorable Sénateur Rodolphe Lemieux.
Ancien député de Gaspé et qui, le premier, a
lancé le 22 juin 1929, l'idée de commémorer, par
des fêtes nationales, le IV^e centenaire de la dé-
couverte du Canada par Cartier.*

Autre fait important à souligner :

Jusqu'à 1897, les Iles de la Madeleine faisaient partie, pour les fins provinciales, de la circonscription électorale de Gaspé.

Ce n'est que depuis lors qu'elles constituent une division électorale distincte. D'après l'*Acte électoral fédéral*, les Iles de la Madeleine font encore actuellement partie intégrante du comté de Gaspé. Monsieur Maurice Brasset, originaire du Hâvre au ber en est actuellement le député.

LE MONUMENT DU SOUVENIR CANADIEN

A l'Honorable Sénateur Rodolphe Lemieux revient l'honneur d'avoir, le premier, émis l'idée de commémorer le quatrième centenaire de l'arrivée de Cartier au Canada.

Cette initiative lui appartenait d'ailleurs de droit.

Député du Comté de Gaspé au Parlement pendant au-delà de vingt-cinq années consécutives, avant d'être appelé au Sénat canadien, l'Honorable Rodolphe Lemieux, en étroite collaboration avec ses frères, le Docteur L. J. Lemieux (Commissaire de la Province à Londres), et le Docteur Gustave Lemieux (Conseiller Législatif) et tour à tour Députés du Comté de Gaspé à la Législature de Québec (8), fut l'un des bienfaiteurs insignes de la Gaspésie.

A l'instar d'un illustre général, récemment décédé, dont les œuvres font l'admiration de la France entière, Monsieur Lemieux assura le développement et l'expansion

(8) En effet le Dr L. J. Lemieux fut député du Comté de Gaspé à la Législature de Québec pendant 12 ans et l'Honorable Gustave Lemieux pendant 8 ans.

matérielle de la Gaspésie et ne cessa de réclamer l'amélioration du sort des pêcheurs de son comté, du système ferroviaire gaspésien dont il réussit à faire faire l'acquisition par le Gouvernement du Canada.

Fondateur de la Ligue "Le Souvenir-Canadien", c'est l'Honorable Sénateur Lemieux qui, il y a cinq ans déjà, le 22 juin 1929, présentait la délégation à l'Honorable M. L.-A. Taschereau, Premier-Ministre de la Province de Québec, en soulignant le fait que le 24 juillet 1534, marquait non seulement la découverte du Canada, mais aussi l'implantation de la foi dans le nouveau monde et sollicitait la participation du Gouvernement aux fêtes du quatrième centenaire de l'arrivée de Cartier, en 1934.

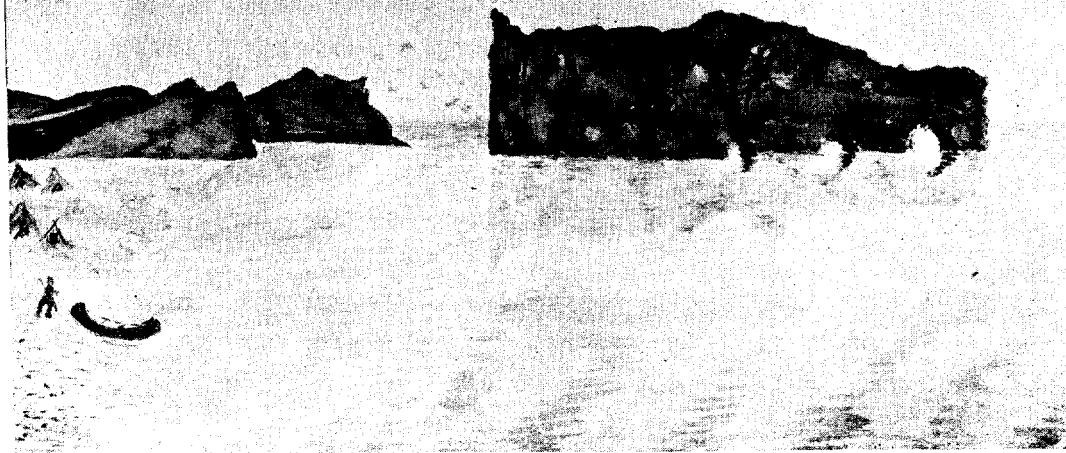
Se rendant au désir formulé par l'Honorable Sénateur Lemieux au nom de la délégation, l'Honorable M. Taschereau accorda, sur le champ, une souscription de \$100,000.00 pour le monument du Souvenir-Canadien.

L'érection de la Cathédrale de Gaspé était ainsi assurée.

L'élan donné, le Gouvernement fédéral, la Cité de Québec suivirent ce bel exemple. Des octrois généreux furent accordés pour la construction du temple : Montréal souscrivit \$25,000.00; Québec, \$10,000.00. Depuis, des subsides substantiels ont été votés par les gouvernements fédéral et provincial pour défrayer les frais de la célébration des fêtes qui se dérouleront à Gaspé le 24 août prochain.

Il est, nous semble-t-il, de toute convenance, à l'occasion des fêtes grandioses qui s'appêtent pour célébrer, à vrai dire, l'acte de naissance du Canada, de rendre à César ce qui est à César, en rappelant le nom de celui qui, le pre-

Percé en 1760.



Dessin de Percé et de l'Île Bonaventure, par le capitaine Smith, 1760.

mier, a émis l'idée de la commémoration du IV^e centenaire de Cartier. sut faire agréer le projet par le gouvernement français et précisa, en termes si éloquents, le caractère national et spirituel des fêtes de Gaspé.

PERCE, CHEF-LIEU DU DISTRICT DE GASPE.

Ses beautés : Les trois sœurs.—Le Pic de l'Aurore.

La Gaspésie est renommée, dans le monde entier non seulement par ses pêcheries, par la magnificence de ses innombrables panoramas et 'par l'incomparable port que forme la baie de Gaspé (où des centaines de vaisseaux peuvent trouver l'abri le plus sûr), mais elle est surtout célèbre par le "Rocher de Percé", mesurant 1500 pieds de longueur, 288 pieds de hauteur, trois cents pieds de largeur et qui apparaît comme un immense navire de guerre placé aux avant postes, montant la garde entre l'Île Bonaventure et la terre ferme.

Le poids du rocher, au-dessus de l'eau, est estimé à quatre millions de tonnes.

"Le 'Rocher de Percé, en 1676," nous dit le Père Le-Clercq, "était troué de trois arches dont l'une était si large qu'une barque mâlée pouvait, à marée haute, y passer toutes voiles'déployées."

Une gravure du Rocher de Percé, faite en 1760, par le Capitaine Henry Smyth, témoigne de l'existence de trois arches.

L'abbé Ferland dit que le Rocher de Percé, séparé

maintenant par six cents pieds du Mont Joli, en faisait autrefois partie.

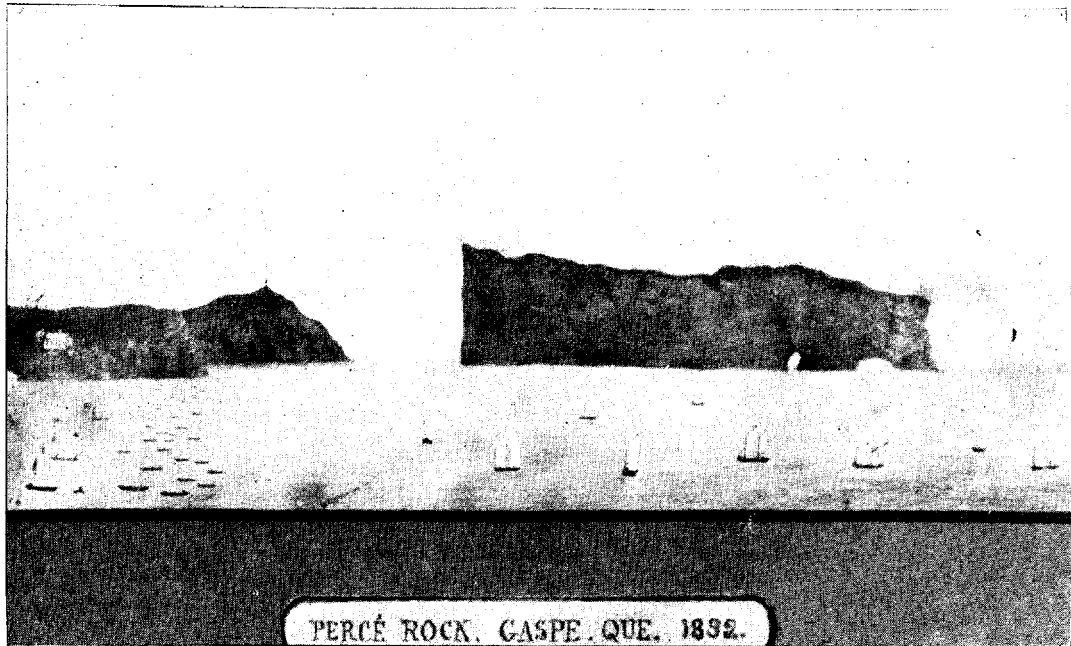
L'illustration représentant le Rocher de Percé en 1832 et ne laissant voir que deux arches, est une peinture faite, sur place, par Madame John Racey (née Suzanna Wise). Elle écrivait de Paspebiac à sa tante Annabella Wise, en juillet 1832, "I have just finished a colored painting of a view of Percé Rock."

Quelques années plus tard, en 1845, la voûte d'une des arches s'effronda, ne laissant subsister qu'un pylone rectangle.

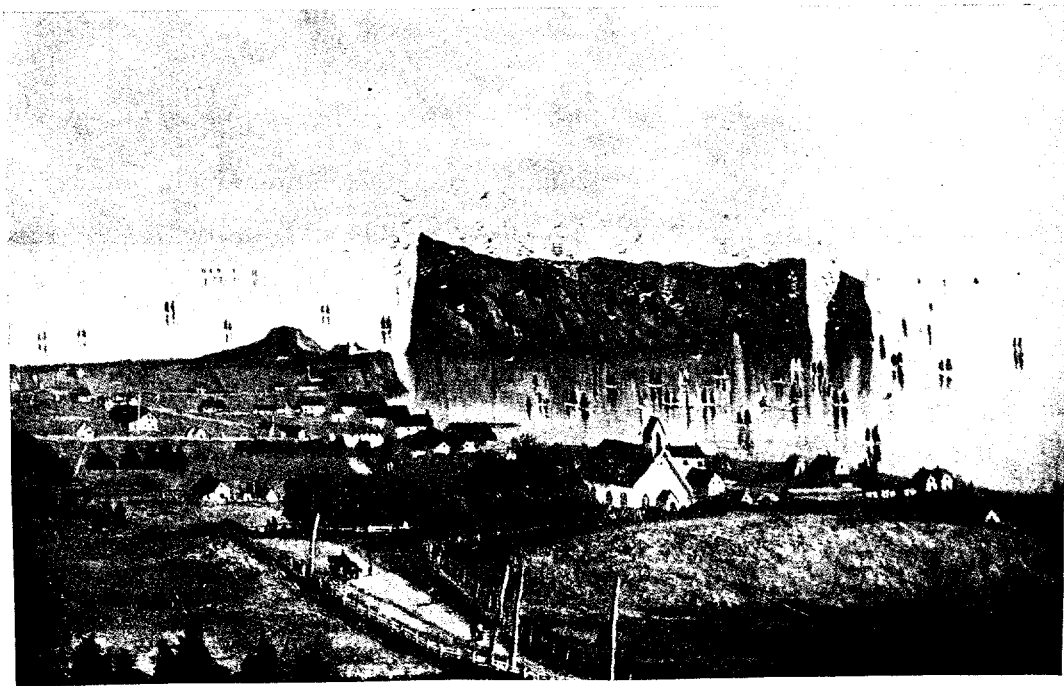
Cet affaissement, dans l'espace d'une douzaine d'années, d'une partie du Rocher de Percé, rend, nous semble-t-il, d'autant plus plausible et acceptable la théorie déjà émise dans une note accompagnant la relation du 1er voyage de Cartier, à savoir qu'au 16ième siècle, le Rocher de Percé était relié à la terre ferme, comme le prétend aussi le Dr H. F. Lewis, dans son récent travail lu à la Société Royale du Canada.

D'après un savant géologue, le Dr John M. Clarke, Ph. D., D. Sc. LL.D., Directeur du New York State Museum, membre de la Champlain Society, Percé est l'endroit de l'Atlantique où les revolutions géologiques ont été les plus extraordinaires; selon lui, tous les monts Appalachiens se sont brisés et sont tombés, ne laissant subsister que les fragments que l'on voit maintenant, tels que le Mont Ste-Anne et l'Ile Bonaventure.

Le Dr Clarke, cet amant de la Gaspésie, a, dans plusieurs publications, mis en beau relief l'Ile Percée, notamment dans les volumes intitulés "Sketches of Gaspé", 1908,



Percé Rock, Gaspé, Que. 1832 (Reproduction d'une peinture de Mme
John Racey, née Suzanna Wise).



Le village et le rocher de Percé.

“The Heart of Gaspé”, 1913, et “L’Ile Percée”, 1932, que l’Université Yale, New Haven, a rééditée en 1922.

Les multiples beautés de Percé et de son fameux rocher ont été chantées par nombre de poètes et d’historiens.

Il serait superflu et téméraire de notre part de tenter ce que la plume et le pinceau des artistes ont si magnifiquement mis en relief.

Qu’il me soit toutefois permis de reproduire ici le texte de la description que le Dr Clarke, dans la préface de son livre “L’Ile Percée”, fait de ce coin enchanteur de la Province de Québec :

“Here is a beauteous coign of the earth; its parti-colored battlements will never fail of admiring regard. “The artist has, and will have again, vainly attempted to register their wonders on canvas or in autchrome; but the “soul of the place is in its history and the forces which have “made it. Phase after phase of the maping of the earth “is registered in its rocks. There lie embodied the principles and the modes of mountain making; there in the “rocks are the records of successive generations of living “things which played out their existence in the ancient seas, “whose present rocks are only the old muds and sands of “their depths.”

“The destiny of humanity, the law, the true philosophy “of life, are written on tables of stone which lie beneath “our feet”.

Voici la description enthousiaste, mais bien vraie, que fait le Dr J. M. Clarke, dans son livre “The Heart of Gaspé” :

“Percé the most dramatic spot of the Gaspé coast, “where brush and pen both falter, where jagged cliffs, “insulated rock, somber headlands and grassy slopes encircle the consecrated mountain of Ste Anne, and the almost “every shade of the spectrum bends its rays to the eye.”

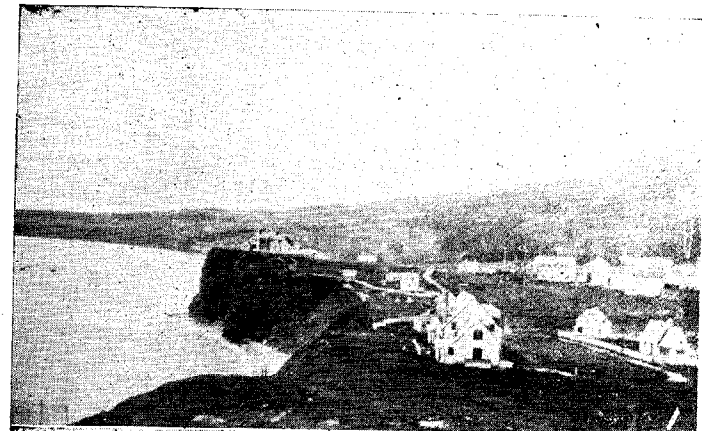
“....To the Geologist, the great Pierced Rock is not “a glorious mass of soft reds and yellows and greens, nor “Ste Anne only an uplifted blood-red altar mantled with “deathless verdure of spruce and fir. They are all these “and more, for apart from their esthetic beauties and “beneath their brilliant exteriors are the secrets of their “and the keys which unlock many a serious in the making “of the earth.”

Le Juge Gonsalve Desaulniers, de Montréal, décédé il y a quelques mois, a décrit, dans les vers suivants, la beauté du Roc Percé :

“C'est un cap étranglé de verchs et d'eau grise
Que les assauts du Nord ont en vain secoué.
Lorsque le soir descend sur son énorme frise
L'ombre géante emplit son large flanc troué
Où, tout le jour, dorant le fleuve qui s'irrise,
Compagne de l'azur, la lumière a joué !”

.....
“Il semble qu'une main invisible dénoue
Une écharpe gemmée et qu'un dieu la secoue
Pour laisser choir, du haut des cieus épanouis
Dans la mer de saphir un énorme rubis !”

“Les Bois qui chantent”.



- (1) Maison de Madame Dr A. Ethier au Cap à Canon, Percé.
Ancienne propriété James.
- (2) Les trois Sœurs et le Pic de l'Aurore, Percé.

LES RICHESSES DE LA GASPÉSIE

On aurait, paraît-il, aux premiers temps de la colonie, découvert dans la Gaspésie des mines d'argent, de plomb et même du pétrole, d'après un rapport de Hunt en 1865.

Le savant géologue qu'est le docteur Clarke, estime qu'il y a des mines, mais que ce minerai est plutôt à la surface et en dépôt trop peu considérable pour justifier une exploitation.

Comme le fait observer le docteur Clarke, la mine par excellence de la Gaspésie est "le poisson", et, le paradis de la morue, les eaux de l'Île Bonaventure, où les Janvrin, les Duval, les Mauger, les Buntin, les Le Boutillier ont jadis eu des pêches sédentaires considérables.

UN MUSÉE ESTIVAL VIVANT A PERCÉ

La gent ailée constitue la population de l'Île Bonaventure et du Rocher de Percé.

Chaque année, dès que s'annonce le printemps, des milliers et des milliers d'oiseaux de familles différentes viennent passer la saison "estivale" dans l'Île Bonaventure et sur le Rocher de Percé, devenus, sous la protection des lois canadiennes, un sanctuaire pour les oiseaux.

Comme le fait observer avec beaucoup d'esprit M. Claude Melançon, les innombrables familles d'oiseaux qui viennent villégiaturer à l'Île Bonaventure et au Rocher de Percé observent avec une scrupuleuse fidélité—digne d'imitation—les lois du bon voisinage.

Bien que le “bootlegging” se pratique en plusieurs endroits de la côte gaspésienne, il n’est pas, dit-il, un chef de la famille ailée qui, le soir venu, rentre au foyer conjugal sans être parfaitement sobre.

Aucune force constabulaire n’est nécessaire pour le maintien de l’ordre ou pour régler le service de la circulation.

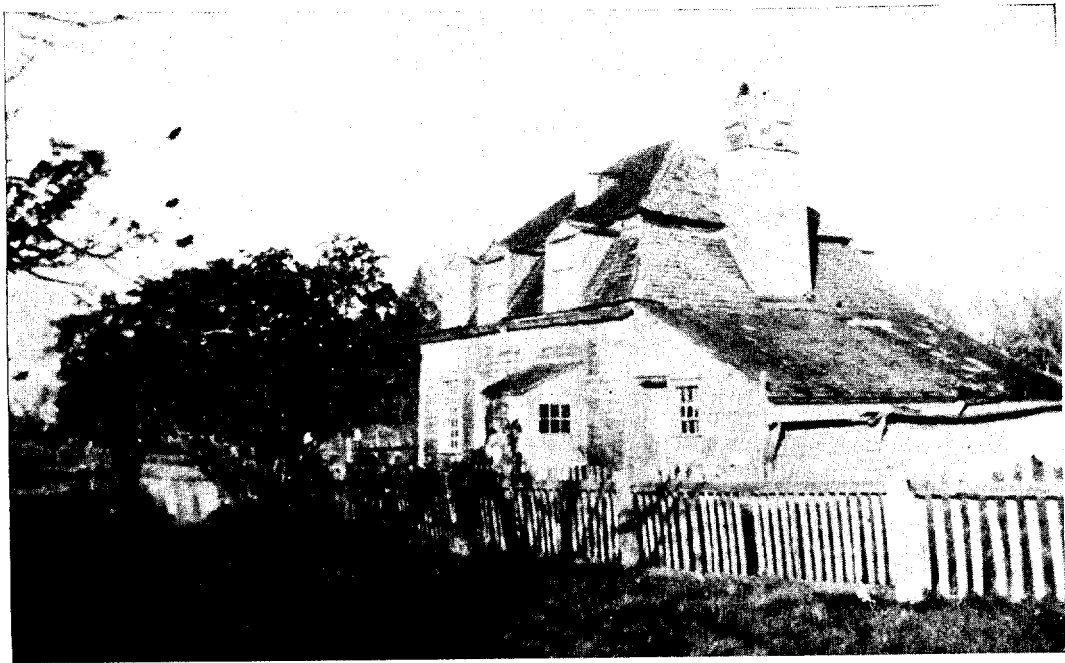
Tout le long du jour, de magnifiques vues animées se déroulent sur l’écran des falaises. Mais, sitôt le soir venu, les cris cessent, le calme se fait et les familles se rassemblent dans la quiétude du foyer, au milieu d’une nombreuse progéniture.

La saison de villégiature terminée, les familles émigrent toutes, en phalanges distinctes, vers des climats plus chauds, pour revenir à bonne heure le printemps suivant. Leur départ est pour les Gaspésiens les pronostics d’un automne prochain.

WOLFE, A GASPE

Dans son livre “The Heart of Gaspé” le docteur John M. Clarke donne des détails excessivement intéressants et généralement peu connus sur la péninsule de Gaspé et le Rocher de Percé.

Ainsi, le docteur Clarke rappelle que le 5 septembre 1758, après la prise de Louisbourg, Wolfe, alors brigadier-général, reçut des généraux Amherst et Hardy, l’ordre de se rendre à Gaspé, de détruire les habitations de la colonie française qui s’y trouvait, sous le commandement de M. Reval et toutes les installations de pêche de la côte.



Une des plus vieilles maisons de la Gaspésie. La résidence du Gouverneur Cox à New Carlisle.

C'est près de Sandy Beach, à l'endroit appelé "Penouille" et où se trouvaient les fortifications, que Wolfe jeta l'ancre le 5 septembre 1758.

Reval le commandant du poste, étant décédé depuis quelques jours, la conquête fut facile.

Wolfe, selon les ordres reçus et pour rendre impossible toute tentative de représailles, fit détruire toutes les habitations de la Gaspésie, jusqu'à Mont-Louis.

Après avoir séjourné tout l'hiver à la baie de Gaspé, Wolfe partit avec la flotte anglaise sous le commandement de l'amiral Saunders, pour l'invasion du Canada, avec le résultat que l'on sait.

**NOMINATION DU PREMIER LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE
LA GASPESIE ET D'UN SURINTENDANT DES
PECHERIES DU CANADA**

Wolfe, voulant récompenser l'un de ses officiers, Nicolas Cox, qui avait pris part à la prise de Louisbourg et à la bataille des Plaines d'Abraham, le nomma, en 1774, Lieutenant-Gouverneur de Gaspé et surintendant des pêcheries du Labrador.

Bien que sa résidence officielle fut à Percé, le Gouverneur Cox alla, quelques années plus tard, demeurer à New-Carlisle, où un grand nombre de familles "loyalistes" étaient déjà venues s'établir.

On trouvera dans ce volume la photographie de la résidence du Gouverneur Cox à New-Carlisle. C'est une des plus vieilles maisons de toute la côte gaspésienne. Les sessions des Cours de Justice y furent tenues pendant de

nombreuses années, avant la construction d'un Palais de Justice à New-Carlisle, devenu le chef-lieu judiciaire du comté de Bonaventure.

Récemment, des démarches ont été faites auprès de la Commission des Sites et Monuments Historiques du Canada pour faire reconnaître officiellement comme "site historique" cette antique demeure.

Cox fut mis à sa pension en 1784 et décéda le 8 janvier 1794. Il était âgé de 70 ans. Francis Le Maître fut plus tard nommé lieutenant-gouverneur de Gaspé, puis Alexander Forbes, de 1821 à 1883.

Les absences fréquentes du lieutenant-gouverneur de Gaspé, dont le salaire était originairement de mille louis, ont donné lieu à des protestations violentes des partisans de Papineau. Le salaire fut réduit, en 1821 de mille à 300 louis; en 1825 on refusa de porter un salaire à la liste civile.

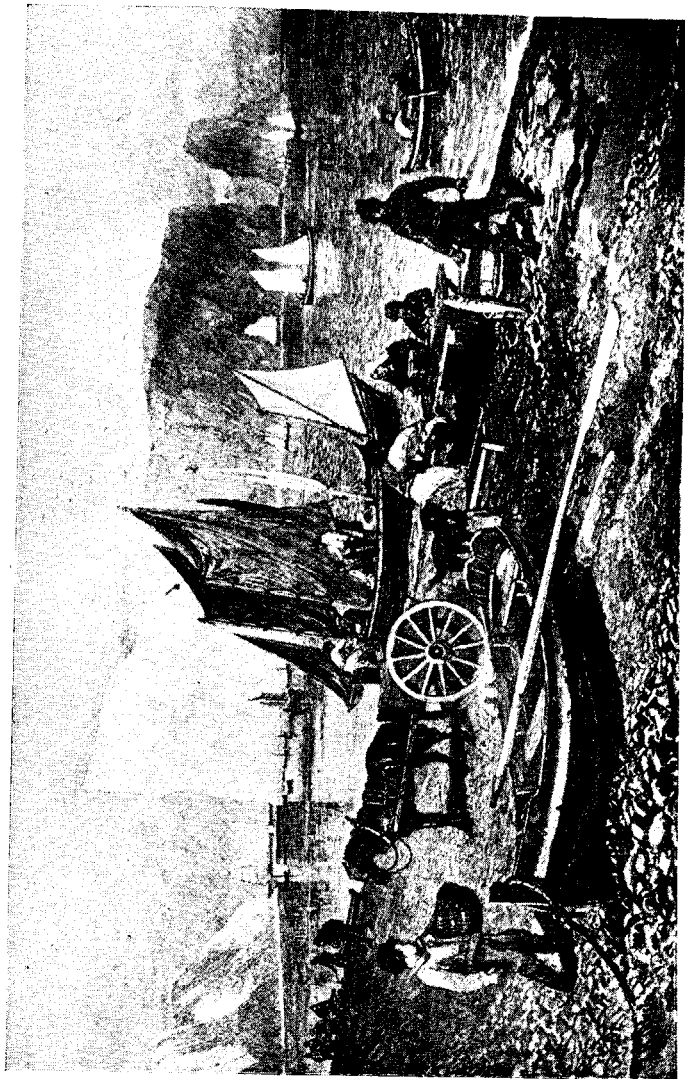
Il y avait à Gaspé, d'après un rapport de Cox, fait en 1777, 74 personnes résidant dans Gaspé.

ETABLISSEMENT DE PECHES SEDENTAIRES EN GASPESIE

Ce n'est qu'après la cession du Canada que les capitalistes d'Angleterre songèrent à s'intéresser aux pêcheries de Gaspé.

Les premiers à s'établir à la Baie des Chaleurs, furent des Jersais, les frères Philippe et Charles Robin qui vinrent en 1764 se fixer à Paspébiac.

En 1886, la compagnie Robin s'amalgama avec la



Percé : Le retour des barques après une journée de pêche.
Cortoisie de Mme E. L'Espérance.

Compagnie Collas et en 1914 la compagnie forma une nouvelle société avec Whitman, d'Halifax, sous le nom de Robin Jones Whitman, qu'elle porte encore.

Les Guernesais eux, ne vinrent qu'en 1783 s'établir à Grande Grève, pour l'industrie de la pêche. Ils furent suivis par les Janvrin, les Fruing, les Mauger, les Hyman, les Le Boutillier, les Simond et les Richard.

Le docteur Clarke estime que la Gaspésie produit, en moyenne, quarante à cinquante millions de morue par année.

COMMENT SE FAIT LA PÊCHE DE LA MORUE A TERRENEUVE

Les embarcations dont se servent les pêcheurs de la Gaspésie, sont d'une construction toute spéciale, comme on peut le voir par la description suivante :

“Les berges de Gaspé sont grandes, fortes et si propres à résister à de gros coups de vent, que les pêcheurs Gaspésiens ne craignent point de s'en servir pour traverser du Cap des Rosiers à la pointe de l'Est d'Anticosti; c'est une distance de trente lieues en pleine mer. Les berges américaines courent mieux dans le vent et sont préférables pour louvoyer; mais elles sont moins sûres et exigent plus de précautions contre les accidents. Si l'eau passe par-dessus les carreaux, elles s'enfoncent et disparaissent sous l'eau; celles de Gaspé au contraire disparaissent sous voiles et surnagent presque toujours. Aussi les pêcheurs de Gaspé, de Douglastown et du Cap des Rosiers ne craignent point d'exposer leurs berges à chavirer, car ils savent qu'ils pourront se réfugier sur la quille.”

Lescarbot décrit, de la manière pittoresque suivante, la pêche faite sur les bancs de Terre-Neuve (page 209) :

“Après que le terreneuvier a cargué ses voiles, les “matelots jettent leurs lignes à la mer lestées d’un plomb “de trois livres. La morue est hissée à bord et débitées “sur d’étroites tables fixées le long du bordage : Tel la “décapite, un autre l’éventre et l’étripe, un troisième lui “enlève l’arête, le dernier la met au saloir. Quant au foie, “il est jeté dans les barils où il fond en huile.”

“L’échafaud, dit Lescarbot, (page 210), s’élevait sur “la grève “comme un théâtre de comédie”. C’était un “grand plancher que surmontaient deux pignons et un toit “en toile de voile. Trois sacrificateurs y officiaient, dont la “morue était la victime : le piqueur lui coupait la gorge et “lui fendait le ventre; le décolleur lui arrachait les tri- “pailles, jetant le foie dans une manne, les œufs dans l’au- “tre; l’habilleur, “la prenant par l’oreille avec une mitaine”, “mettait à nu l’arête dorsale qu’il enlevait. Salée, séchée “au soleil, elle était empilée en “gros moutons” à côté du “pressoir carré où fondait son foie.”

“La partie huileuse des foies, mise à part, “alors “qu’elle est encore fraîche sert, une fois filtrée, à la fabri- “cation d’huiles médicinales (9).”

LA PÊCHE SUR LES CÔTES DE GASPE

Le pêcheur, après s’être, la veille, muni de boète ou “squid” que l’on trouve plus près de terre, prend le large

(9) Un navire-hôpital, qui a nom “la Sainte Jeanne d’Arc”, se rend, chaque année, aux bancs de Terre-Neuve pour ravitailler et secourir, s’il y a lieu, les navires de pêche français.



Le tranchage de la morue au Cap des Rosiers.—La famille Packwood.

au lever du jour et se rend à une grande distance, parfois à 15 ou 18 milles, tendre ses filets, pour ne revenir au port qu'à la nuit tombante, à moins qu'il n'ait plus tôt empli sa barque d'une pêche abondante.

Dure est la vie du pêcheur qui, chaque matin, affronte les dangers de la mer dans sa barque, ou "doris", mue généralement par un moteur à gazoline. Rares sont maintenant ceux dont les berges ne sont munies que de voiles pour leurs randonnées hauturières de chaque jour.

En arrivant aux bancs où se tiennent les morues on jette les lignes de fond, garnis d'avançons munis d'un hameçon auquel pend l'appât, la boîte.

La pêche finie, on lève les filets et au moyen d'un croc, on jette les morues sur le pont. Une fois de retour à la terre, un étal est installé sur la grève et on procède au décollage et au tranchage de la morue.

"Le pêcheur, en chemise, le bras recouvert de sang jusqu'au coude, après l'avoir piquée avec un espadot et mise sur les tréteaux, l'éventre. On lui arrache la tête, on la tranche en rabattant les deux ailes en écran, mettant de côté les œufs (la rogue) et le foie; les détritrus, la tête et les entrailles sont jetées sur le plein pour plus tard être emportés à la mer par le ressac."

"Le poisson est ensuite lavé et étendu, la chair en l'air, et saupoudré de sel de manière à en charger davantage les parties charnues. Puis, après l'avoir laissée ressauser quelques jours au soleil, sur les échauds ou séchoirs à clairvoie en plein air, ou sur la grave, épaisse couche de pierres (recouvrant le rivage) toute avoisinante, en prenant soin de la retourner au cours de la journée pour la protéger

contre les rayons d'un soleil trop intense ou contre les sautes de pluie, susceptibles de diluer, d'entraîner, de diminuer l'action du sel, et l'efficacité des alcalis salins dont on a saupoudré la chair. Chaque soir la morue est entrée dans les hangars ou laissée sur les échauds (10), et recouverte d'une capote ou planchette."

"Ainsi traitée, la morue s'appelle *la morue verte*."

"Après une période de probation suffisante en plein air, la morue est arrimée et entreposée dans de grands hangars, Là se termine le travail de séchage ou maturation, en attendant l'exportation de la "*morue sèche*" en Italie, au Brésil, aux Antilles."

LE PARC LOGAN

Au pied de la colline, appelée le "Cap à Canon", est situé un petit parc appelé le "Prac Logan", en l'honneur d'un des plus grands savants géologues dont s'honore le Canada, et où est élevé un monument à la mémoire de celui qui a fait connaître la Gaspésie au monde de la science: Sir William Edmund Logan (1798-1875), un canadien de naissance, de descendance écossaise, né à Montréal.

Nommé, en 1842, géologue provincial par le Gouverneur-Général du Canada, Sir William Edmund Logan commença la géologie de la Péninsule de Gaspé, qu'il termina en 1845.

Dans une première exploration, il remonta la Rivière Ste-Anne, sur le côté nord du St-Laurent, jusqu'à sa source

(10) Généralement appelés "chafauds" par les pêcheurs gaspésiens.

où il abandonna ses canots, traversa la haute chaîne des Monts Notre-Dame et sur le versant sud construisit de nouveaux canots pour descendre la rivière Grande Cascaédia jusqu'à la Baie des Chaleurs.

Son volume "Géologie du Canada", qui contient le rapport de ses explorations, publié en 1863, est considéré comme l'ouvrage classique de la géologie de la partie est du Canada, nous dit le directeur du Service des Mines de la Province de Québec, M. A. O. Dufresne.

C'est à Sir William Edmund Logan que l'on doit d'avoir le premier reconnu l'existence de "*la faille de Logan*", cette longue fissure de l'écorce terrestre de 900 milles de longueur, s'étendant du lac Champlain à Lévis, et de là longeant le nord du St-Laurent, faille qui a rendu particulièrement difficiles les assises du pont de l'Ile d'Orléans, en voie de construction. L'immense fissure constatée par Cartier à St-Servan n'est-elle pas la continuation de *la faille Logan*?

Au milieu du Parc Logan, d'une étendue de deux acres tout au plus, s'élève un rocher d'une quarantaine de pieds de hauteur et mesurant environ deux cents pieds de longueur.

Sur les flancs de la muraille dénudée, l'œil découvre la formation très caractéristique du roc qui, chaque année, retient l'attention et l'admiration des géologues qui visitent la Gaspésie.

Lors du congrès international de géologie, tenu à Percé, en 1913, on érigea, sur le pan du rocher, une tablette

qui fut solennellement dévoilée par Mlle F. Tuzo, fille du Shérif de Percé, sur laquelle se lit l'inscription suivante :

Sir William E. Logan, K. I., LL.D. Frs.

1798-1875

The father of the Canadian Geology.

Founder and First Director of the Geological
Survey of Canada.

1842-1869

Erected by the twelveth International Geological Congress.
Canada.

MCMXIII.

(Henri Hébert, 1900).

Sur la façade opposée de la muraille a été placée, en hommage aux familles de Percé, une plaque commémorant le souvenir de ses membres qui ont pris part à la grande guerre.

L'inscription suivante est gravée dans le marbre :

1914—1918

**En mémoire de la vaillance des Officiers et Soldats de
Percé qui ont combattu dans les armées de sa
Majesté pour l'honneur et la liberté.**

Nos morts héroïques :

Lieut. J. Herbert Lamb.

Spr John Boucher.

Jean Laflamme.

Et à l'honneur de ceux qui ont servi :

1917-18

Jos. Arbour	Arthur Laflamme
Omer Arbour	Rodolphe Langlois
Gustave Beaudry	Alphonse L'Espérance
Joseph Blais	Arthur Méthot (Jos.)
Edward Brochet	Alphonse Méthot
Horace Bourget	Alexandre Picard
Wilfrid Bourget	P. J. Quirion
Emile Caron, M.M.	Edward Quirion
J. B. Caron	Arthur Rail
Leslie Cromble	Edouard Rail
Mitchael Donohue	Joseph Seymour
George A. Flyn	Devey Vibert
Lieut. Francis Flyn	Rupert J. Vibert
Antonio Garneau	Harvey G. Bibert
Henry Gendreau	Herman Vibert
John Gagné	Wilson Vibert

Le Parc Logan se trouve au centre même du village de Percé, dans un endroit magnifique, à proximité du Cap "Pratto", mentionné dans la première et dans la seconde relation des voyages de Cartier.

Le Parc, entouré d'une jolie palissade, est muni de banquettes, où les touristes peuvent s'asseoir et contempler à loisir, d'un côté la mer sans limite et de l'autre le spectacle incomparable qu'offrent Les Trois Sœurs, le Mont Sainte-Anne, appelé par Champlain la "Table à Rolante" et le majestueux Pic de l'Aurore.

ETABLISSEMENT D'UN MUSEE GASPESIEN A PERCE

Percé est sur le point d'être doté d'un musée gaspésien, grâce à certaines initiatives privées qui ont reçu les plus précieuses et les plus réconfortantes adhésions.

L'idée de transformer en un musée permanent le musée estival ornithologique vivant, dont l'Île Bonaventure et le Rocher de Percé offrent chaque année le spectacle à l'admiration des touristes, fait son chemin. Elle a reçu notamment la haute approbation de M. A. B. Taverner.

Le Révérend Frère Marie-Victorin (11), M. Noah T. Clarke (fils du Dr John M. Clarke), conservateur du New York State Museum, Albany, N. Y., M. McCurry, M. Hartmagel, Asst. Géologiste de l'état de New York, M. Edgar Rochette, M. P., Président de la Société Provencher, ont tous accueilli, avec enthousiasme, le projet d'installer à Percé un musée, où, à côté des reliques historiques recueillies par toute la Gaspésie, des sections seront spécialement réservées à la "flore percésienne" et à l'étude de la formation géologique du sol gaspésien.

Le musée gaspésien de Percé, bien qu'encore à l'état embryonnaire, contient déjà quelques centaines d'articles, recueillis dans les comtés de Bonaventure, de Gaspé et des

(11) La lettre suivante en fait foi :

Montréal, le 21 avril 1934.

"En réponse à votre lettre du 12 avril, je m'empresse de vous dire que je suis gagné d'avance à votre projet d'un musée régional à Gaspé, c'est-à-dire à Percé.

"La Percésie" est l'un des endroits les plus remarquables de l'Amérique du Nord au point de vue scientifique. Des collections locales comprenant spécimens paléontologiques, cartes et modèles géologiques, herbier local, jardin botanique local, etc., seraient d'un vaste intérêt.

"Je ne sais pas de quelle façon je pourrais collaborer, mais vous pouvez dès maintenant compter sur moi.

"Bien à vous,

"Frère Marie-Victorin."

Iles de la Madeleine. Tous sont intéressants et d'aucuns ont une valeur historique incontestable (12).

L'érection d'une bâtisse, à l'épreuve du feu s'impose, où pourront être conservées, pour l'éducation et l'admiration des générations futures, toutes ces reliques gaspésiennes (13).

Le Parc Logan serait un endroit idéal pour une telle construction. Les promoteurs du projet (14) espèrent que la Commission des Monuments Nationaux du Canada permettra, à brève échéance, l'installation du musée gaspésien, dans le Parc Logan.

(12) Parmi les articles composant d'ores et déjà le musée gaspésien de Percé, mentionnons les quelques articles suivants :

Une baillonnette, trouvée sur le champ de bataille de Ristigonche où eut lieu le dernier engagement en la Nouvelle-France, entre l'Amiral Bourdon et le Capitaine Byron, en 1760. Don de Mrs. Macwhirter.

Un vieux rouet écossais.

Une vieille horloge, avec mouvements en bois.

Une épée, ayant appartenu au Capitaine de milice, Paul Poirier.

Un tapis venant du "Colburn", qui fit naufrage à Port Daniel en 1848.

Un vieux fauteuil, ayant appartenu à M. John LeBoutillier.

La Commission de Greffier de Amaza Bebeb.

Une chaise fabriquée à l'Île aux Oiseaux par David Whalen, le gardien du fort.

Un tableau, le Rocher des Oiseaux, peint en 1908, par David Bourque, alors gardien du fort et qui y trouva une mort tragique le 11 mars 1912, à l'âge de 32 ans.

On voit aussi au musée de Percé quelques menus objets ayant appartenu à Peter John Duval. M. Biard est l'heureux possesseur de l'épée que Peter Duval a reçu du Roi George III, pour l'avoir eu en cadeau du Dr John M. Clarke.

A la porte de la bâtisse qui abrite temporairement le musée, à Percé, on peut voir deux canons provenant, suivant la tradition, de la flotte de Walker qui aurait fait naufrage dans ces parages en 1711. Ce qui rend cette hypothèse vraisemblable est que les deux canons installés au Musée Zoologique de Charlesbourg, près de Québec, et qui ont été trouvés près de l'Île aux Oeufs, sur la côte du St-Laurent, semblent, par leur forme et leur taille, apparentés à ceux trouvés à l'Île Bonaventure.

(13) Le Docteur C.-E. Pouliot, du Cap d'Espoir, qui possède une pharmacie à Percé, a bien voulu se charger de la garde provisoire du musée.

(14) Parmi lesquels le Docteur Pouliot, qui a l'honneur d'être actuellement le Préfet du Comté de Gaspé-Sud, comprenant la ville de Gaspé, où se dérouleront les fêtes du IV^e centenaire.

PETER JOHN DUVAL, "THE YOUNG PHOENIX"

Il nous est agréable avant de clore ce chapitre sur Percé, de présenter à nos lecteurs une notice biographique d'un personnage légendaire en Gaspésie, à cause des actions d'éclat qu'il aurait accomplis sur mer, et de réhabiliter en quelque sorte sa réputation.

Ce personnage est un Jersais, Peter du Val, décédé à l'Ile Bonaventure, où il serait venu se fixer, avec les Janvrin, après une carrière assez mouvementée.

C'est à tort, croyons-nous, que le Dr Clarke gratifie Peter du Val du nom de "pirate", dans son livre, "The Heart of Gaspé".

Loin d'être un pirate, dans le sens péjoratif de ce mot, Peter du Val était, comme le fait observer d'ailleurs Mrs. Woods, dans son ouvrage "The Tourist Maritime Provinces", un commandant accrédité par le Roi d'Angleterre.

Il ne faut pas oublier qu'à la fin du XVIIe siècle, la France et l'Angleterre étaient en guerre.

Le Capitaine Peter du Val commandait un vaisseau de pêche, spécialement aménagé pour les aventures en haute mer en temps de guerre.

Sa Commission devait émaner du Roi. C'est bien ce qu'indique d'ailleurs les expressions dont se sert Mrs. Woods, lorsqu'elle dit : "Captain Peter du Val, during the Napoleonic war between France and England commanded a lugger-rigged privateer, under license from the British King."

En effet, le mot "privateer" signifie la personne qui, en temps de guerre, a, en vertu d'une commission, émanant

du Roi, la charge d'un navire, manœuvré soit par le propriétaire même du vaisseau ou par d'autres pour lui. (Webster Dictionary, Vo. : Privateer).

Cette commission royale s'appelle "Lettre de Marque".

Voici, d'après Mrs. Woods, une des actions d'éclat accomplie par Peter du Val :

Le Vulture (Le Vautour), armé de quatre canons, naviguait près des côtes de France, entre la Normandie et la baie de Biscaye.

Les marchands de Bayonne montèrent un brigantin de cent quatre-vingt tonnes, armé de seize pièces de canon, pour lui donner la chasse.

On avait si bien camouflé le brigantin que le Capitaine du Vulture se méprenant sur son identité et, croyant que c'était un vaisseau marchand, chercha à l'aborder.

Il était tout près lorsque le Capitaine du Val reconnut son erreur.

Payant d'audace, il s'approcha si proche du navire de Bayonne que les coups, tirés par les Français, passèrent au-dessus de son navire.

Il en profita pour tirer dans les parties vives du navire français.

Cette manœuvre réussit pleinement. Du Val fit prisonnier tout l'équipage et s'empare du vaisseau, n'éprouvant que la perte d'un seul homme.

Nous ne sommes pas en mesure de contredire la véracité de l'incident rapporté par Mrs Woods, mais nous croyons que le récit, alors même qu'il soit véridique, n'est pas complet.

En référant aux quelques documents qu'il nous a été donné de consulter, nous croyons que Peter Duval avait d'autres exploits à son crédit.

Peter Duval fut aussi capitaine à bord du navire "The Young Phoenix", propriété des Janvrin, de Jersey.

Au commencement du XVIIIe siècle, la Grande Bretagne était en guerre non seulement avec la France mais aussi avec la République Batavienne ou Hollande.

Nous avons eu, grâce à la courtoisie de l'archiviste du Canada, M. H. P. Biggar, la bonne fortune de nous procurer plusieurs documents intéressants se rapportant à Peter Duval, notamment :

"Un mandat des Commissaires de l'Amirauté anglaise, en date du 24 mai 1806, adressé au juge de la Haute Cour d'Amirauté, recommandant d'émettre une "*Lettre de Marque et de représailles*" contre la République de Batave, (A letter of Mark and reprisal against the Batavian Republic), en faveur de Peter du Val, Commandant du "Young Phoenix".

Il ressort des registres de l'Amirauté anglaise (Vol. 7, page 231), que le 24 mai 1806, des "Lettres de Marque" ont été émises contre la République Batavienne et adressées à Pierre du Val, le Commandant du navire "Young Phoenix".

Malheureusement, nous n'avons pu nous procurer, aux Archives de l'Amirauté, l'original de cette Lettre de Marque.

Nous savons toutefois pertinemment que telle Lettre de Marque existe, pour l'avoir vue entre les mains d'un des descendants de la famille du Val.

Malheureusement, le parchemin est lacéré et mutilé au point de ne pouvoir en lire le texte intégral.

Tout de même, nous avons pu retrouver, dans ce document, certaines dates qui nous ont permis de trouver, dans les Archives de l'Amirauté à Londres, les pièces que nous venons d'énumérer.

Nous ne désespérons pas d'obtenir l'un de ces jours, de l'heureux possesseur de ce précieux document, la faveur de nous le communiquer, afin de reconstituer la phraséologie complète du parchemin original.

Un certificat, signé par le greffier de la Haute Cour de l'Amirauté d'Angleterre, en date du 30 mai 1806, atteste que Benjamin Le Mesurier et John Routh, marchands, se sont portés cautions du Capitaine Peter du Val, maître du navire "Young Phoenix".

Un autre document contient la nomination, par les propriétaires du "Young Phoenix" de Georges Bogg, Notary Public, pour agir comme leur agent, "proctor".

Un document, signé par John Lander, déclare que le "Young Phoenix", navire anglais de 80 tonnes, appartient au port de Jersey, que le navire est monté de 12 canons, manœuvré par 30 hommes et pourvu des munitions nécessaires et de victuailles pour trois mois; qu'il porte trois ancres, que le navire est sous le commandement de Peter du Val, avec John Jones, second, et Ralph artilleur.

Détail intéressant à noter : Il appert à ce document que Frs Janvrin, Philippe Janvrin et John Janvrin, marchands de Jersey, sont les propriétaires et armateurs de ce vaisseau.

Ci-après est reproduit un extrait du mandat adressé, par les Commissaires de la Haute Cour d'Amirauté, au Juge président la Haute Cour d'Amirauté, recommandant l'émission de Lettres de Marque :

BY THE COMMISSIONERS FOR EXECUTING THE OFFICE OF LORD
HIGH ADMIRAL OF THE UNITED KINGDOM OF
GREAT BRITAIN AND IRELAND EC.

“Whereas by His Majesty’s Commission under the
“Great Seal of Great Britain, bearing Date the 16th Day
“of June, 1803, and in the Forty-third Year of His Ma-
“jesty’s Reign, we are required and authorized to issue
“forth and grant Letters of Marque and Reprisals to any
“of His Majesty’s Subjects or others, whom we shall deem
“fitly qualified in that behalf, for apprehending, seizing
“and taking the Ships, Vessels and Goods belonging to the
“Batavian Republic, or to any Persons being Subjects of
“the Batavian Republic, or inhabiting within any of the
“Territories of the Batavian Republic. . . .

“ These are, therefore, to will and require you
“forthwith to cause a *Letter of Marque and Reprisals*, to
“be issued out of the High Court of Admiralty unto
“PETER DU VAL, Commander of the SHIP YOUNG
“PHOENIX, Burthen about 82 Tons, mounted with 12
“Carriage Guns, carrying Shots of 6 Pounds Weight, also
“ carrying Shots of Pounds Weight, and
“Swivel Guns, and navigated with 30 Men, whereof the
“said PETER DU VAL is Commander.

“To apprehend, seize and take the Ships, Vessels and
“Goods, belonging to the Batavian Republic, or to any
“Persons being Subjects of the Batavian Republic, or
“inhabiting within any of the Territories of the Batavian
“Republic, according to His Majesty’s Commission and
“Instructions aforesaid. . . .

“ The said *Letter of Marque and Reprisals* to
“continue in Force, until further Order. For which this
“shall be your Warrant. Given under our Hands, and

“the Seal of the Office of Admiralty, this TWENTY
“FOURTH Day of MAY 1806.”

To the Right Honourable Sir William Scott,
Judge of the High Court of Admiralty.

BY COMMAND OF THEIR LORDSHIPS,

(Signed) P. H. Stephens.

” C. M. Cole,

” Kensington.

Grâce à l'obligeance de l'Archiviste du Canada à Londres, des copies “photostat” de ces divers documents nous ont été transmises, à l'exception toutefois des Lettres de Marque, dont la copie ne se trouve pas dans les Archives de l'Amirauté.

Toutes les pièces ci-dessus énumérées référant à du Val, ne le mentionnent que sous le nom de *Peter du Val*.

Cependant, dans la lettre de M. Biggar, comme dans la liste des documents qui m'ont été transmis, du Val est désigné comme suit: “*Peter John du Val*,” “*The Young Phoenix*”.

Ce détail est de nature à nous aider considérablement dans l'identification du récipiendaire des “Lettres de Marque.”

Il y a à Percé, sur la colline du Cap à Canon, dans un petit enclos funèbre, un marbre sur lequel se trouve une inscription, dont il nous a été impossible de déchiffrer le texte.

Un ami, plus heureux, nous dit que l'inscription se lit comme suit :

“Sacred to the Memory of Peter John Duval”

Native of the Isle of Jersey.

who after a short but painful illness departed this life at the Island of Bonaventure, *on the 25th of July 1835, aged 41 years.*

“Time and separation may allay the sorrows of the soul but never will they belittle the regrets which the loss of a kind and tender husband has awakened in the breast of his afflicted survivors.”

Il semble que Peter Duval du Young Phoenix avait un frère jumeau, le capitaine Philippe Duval.

Ce n'est donc pas à lui que réfère l'inscription sur le monument du Cap Canon.

Quant à la mention, sur l'építaphe, que Peter John Duval, décédé le 25 juillet 1835, était âgé de *41 ans*, je crois que c'est une erreur *dans la lecture* de l'inscription laquelle, à mon sens, doit porter le chiffre “6” au lieu du chiffre “4”.

Si l'inscription sur la pierre tombale du Cap Canon se rapporte à Peter Duval, père, il s'ensuivrait qu'il est né en 1774, si l'on admet que le chiffre “4” doit se lire “6”.

Peter Duval, fils, étant lui-même né à Jersey, le 24 juin 1794, il est plausible de croire que son père, Peter John Duval, lors de la naissance de son fils, demeurait lui aussi, à Jersey, port d'attache, comme nous l'avons vu, du navire “The Young Phoenix”.

L'inscription, trouvée au Cap Canon, ne peut, dans

notre humble opinion, s'appliquer à Peter Duval, *filis*, et cela, pour une raison péremptoire !

C'est que Peter John Duval, fils, né le 24 juin 1794, à Jersey, s'est marié, une première fois, en mai 1819, à Santander, Espagne, à Delle Julia Aldena (laquelle, née en 1802) et que, devenu veuf, il a épousé, en secondes noces, le 7 mars 1838, Marguerite de Bartotheme, fille de Pedro Bartotheme, Député au *Cortez* de l'Île de Jersey.

Ce Peter John Duval serait décédé à l'Île Bonaventure le 12 février 1851.

Ce n'est donc pas à *Peter Duval, filis*, qu'un monument aurait été élevé en 1835, par les soins de sa veuve et de ses enfants.

Du mariage de Peter John Duval, fils, avec Julia Aldena, sont nés plusieurs enfants : Julia, (1820), Elizabeth, Monica, Charlotte-Rominula (1823), John, Sophie, née à Jersey en 182(?) et Peter-Nicolas.

Peter-Nicolas serait né à Jersey, le 25 décembre 1821 et aurait épousé Ann McNeil.

De ce mariage serait né Albert-Francis Duval qui aurait épousé Ann McNeil.

Nous croyons donc être justifiable de conclure que Peter Duval, dont le corps est inhumé au Cap Canon et à la mémoire duquel a été placée l'inscription que l'on y trouve est bien *Peter John Duval, père, le "Privateer"*, qui, en 1806, a reçu, de l'Amirauté anglaise, des Lettres de Marque.

D'ailleurs, la phraséologie de l'inscription que l'on trouve au Cap Canon indique bien qu'elle a été inspirée par une personne de qualité et de culture littéraire.

On conçoit officiellement qu'il y eut eu, en ce temps là, à l'Ile Bonaventure, des personnes aussi cultivées que le font supposer les termes recherchés de l'inscription funéraire.

L'Ile Bonaventure aurait été concédée, en 1787 au Gouverneur Cox.

Retombée dans le domaine de la Couronne, une partie de l'Ile Bonaventure aurait été octroyée à Peter John Duval, qui serait venu s'y fixer avec les Janvrin, de Jersey, et y aurait établi une pêche sédentaire.

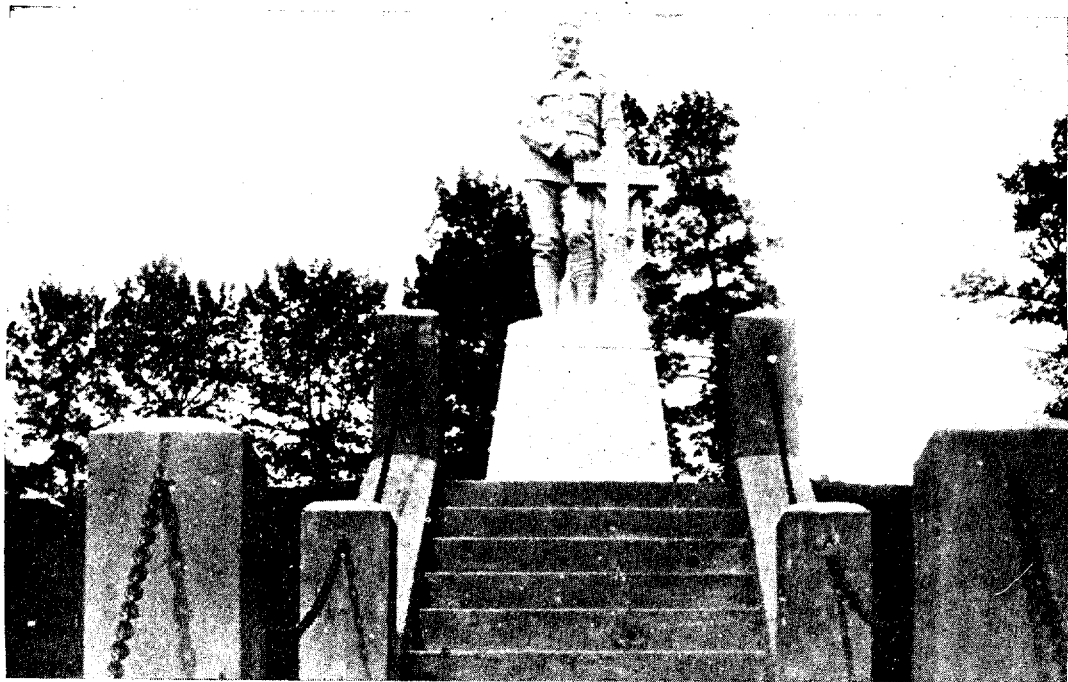
Nous regrettons de n'avoir pu nous procurer des renseignements plus complets sur Peter Duval.

Les Archives Nationales d'Ottawa ne possèdent, m'assure M. Lanctôt, aucun détail sur ce Peter Duval, qui aurait obtenu des Lettres de Marque, en 1806.

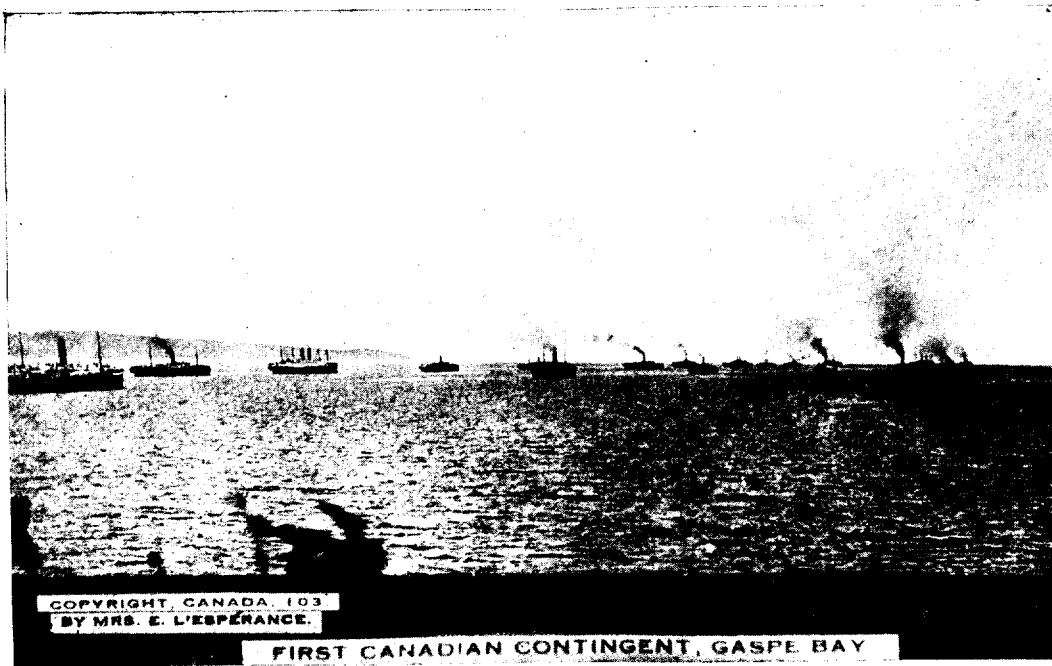
Toutes incomplètes que soient les données que nous avons pu recueillir sur Peter Duval, il reste avéré, semble-t-il, que le capitaine du "Young Phoenix" qui a été gratifié de Lettres de Marque par Georges III n'était pas le "pirate" que l'on a dit, mais bien un brave marin, fidèle et loyal sujet de la Couronne Britannique.

MONUMENTS AU BASSIN DE GASPE

Dans l'Album-Souvenir que vient de publier M. le curé Roy de Gaspé, à l'occasion du IV^e centenaire de Cartier, l'auteur s'est spécialement attaché à faire l'historique du "Bassin de Gaspé" proprement dit, de la création de la



**Monument érigé à Gaspé, en 1918, à la mémoire des soldats tombés
au champ d'honneur en 1914.**



COPYRIGHT, CANADA, 103

BY MRS. E. L'ESPÉRANCE.

FIRST CANADIAN CONTINGENT, GASPE BAY

La flotte qui a transporté, en 1914, le 1er contingent canadien. A l'extrémité gauche, le "Cap Gaspé". Courtoisie de Madame E. L'Espérance.

paroisse de Saint-Albert de Gaspé et de l'établissement d'un nouveau siège épiscopal à Gaspé.

Les copieux détails qui accompagnent son ouvrage, nous dispensent d'en retracer, de nouveau, la biographie ici.

Nous suggérons à nos lecteurs de lire l'étude très fouillée, de M. le curé Roy sur la Gaspésie, et que l'on trouvera dans le "Livre-Souvenir" qu'il vient de faire paraître.

Nous croyons cependant qu'il n'est pas hors de propos de souligner ici à nouveau le fait qu'en 1914, dans le port de Gaspé, s'est réunie la flotte de guerre la plus considérable que mentionne l'histoire moderne :

Plus de trente vaisseaux de guerre s'y sont rendus pour accompagner en Europe un convoi d'au-delà de cent navires portant les troupes canadiennes.

Une illustration fait voir une partie de ces navires, en formation de ligne, dans la baie de Gaspé, pour le départ.

A proximité du pont de Gaspé, inauguré le 9 octobre 1932, a été érigé, il y a quelques années, un très joli monument à la mémoire des soldats de Gaspé.

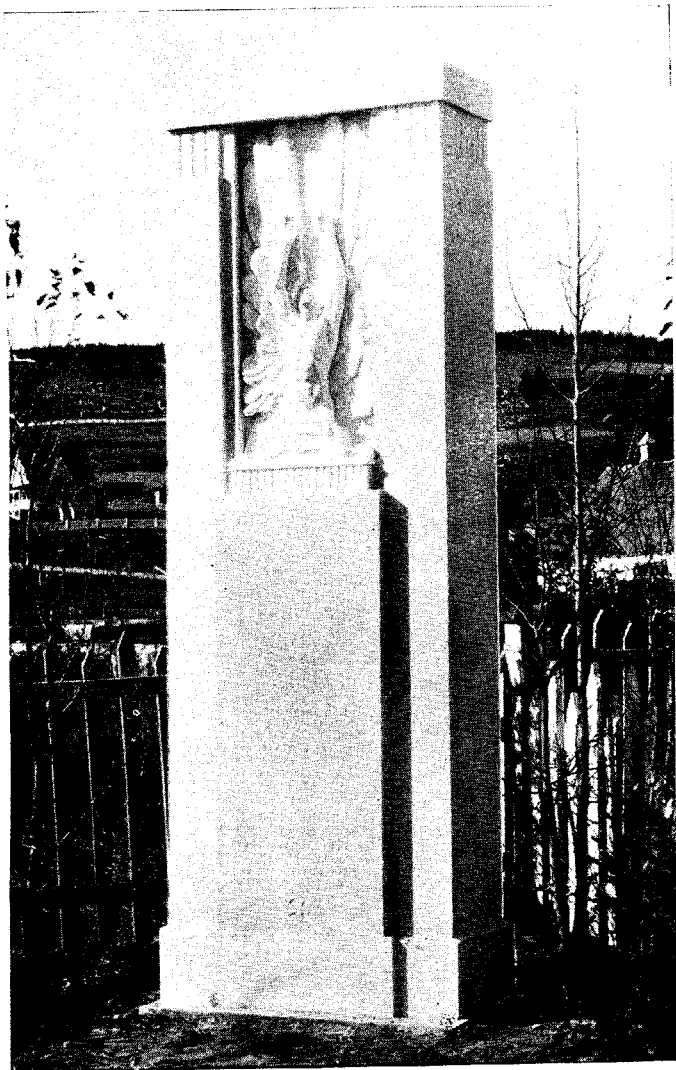
Nous croyons rendre un hommage mérité aux soldats gaspésiens, en reproduisant, ci-contre, l'inscription au bas de ce monument, ainsi que les noms des soldats tombés au champ d'honneur.

IN PROUD AND GRATEFUL MEMORY
OF THE MEN OF GASPE
WHO GAVE THEIR LIVES
FOR JUSTICE AND RIGHT
IN THE GREAT WAR.
1914-1918.

THESE LAID THE WORLD AWAY
POURED OUT THE RED SWEET WINE OF YOUTH
GAVE UP THE YEARS TO BE OF WORK AND
JOY AND THAT UNHOPED SERENE THAT
MEN CALL AGE.

Alexander Beatie	Archibald Brien
Alexander J. Patterson	Daniel G. Miller
Robert West	François Fournier
John Guignon	Victor Adams
Erskine J. Lindsay	Leslie G. Coffin
Alvash J. Coffin	Norman H. Boyle
Harold G. Coffin	Ralph H. Garrett
Arthur LeLacheur	Arthur LeGrand
William J. Palmer	Leonard Bertran
Ralph Fitzpatrick	Sidney J. Carter, M.M.
William Rabey	Gordon S. Rose
Charles H. Phillips	Allan E. Ascah
Roland I. Morin	John S. McAfee
George A. Garrett	Harold R. Clark
Arnold Simpson	Thomas Harding
Eric B. Eden	James H. Palmer
Leo B. LeBoutillier, D.C.M.	Maynard L. Eden
Joseph Marin	William Fitzpatrick
Herbert Guignon	Rodolphe Lemieux (15)

(15) Rodolphe Lemieux est le fils unique de l'Honorable Sénateur Rodolphe Lemieux, alors député du Comté de Gaspé au Parlement du Canada.



Monument élevé à Gaspé à la mémoire de l'aviateur Jacques de L'Esseps, par Henri Hébert.

LE MONUMENT DE LESSEPS

“Le 18 août 1932, dit la chronique, le petit et modeste village de Gaspé a été témoin d’une cérémonie très touchante et fort mémorable :”

“On y dévoilait un monumnet à la mémoire de l’aviateur *Jacques de Lesseps* et de son mécanicien et compagnon, *Théodore Chikenco*, un russe naturalisé français.”

“L’assistance, fort nombreuse, comprenait des représentants du clergé, du gouvernement de Québec, de la Chambre des Communes du Canada, des autorités municipales et une foule d’amis personnels de Lesseps, accourus pour lui rendre un dernier hommage, sous la présidence de Son Excellence Mgr Ross, qui fit la bénédiction du monument érigé à sa mémoire.”

Héritier d’un grand nom, fils de Ferdinand de Lesseps, créateur du canal de Suez et promoteur du canal de Panama, Jacques de Lesseps se fit, en 1909, aviateur et fut l’un des pionniers de la conquête de l’air.

Ce fut lui qui effectua, en 1910 la deuxième traversée de la Manche en avion et qui, le premier, survola les villes de Montréal et de Toronto.

Jacques de Lesseps prit part à la grande guerre, où il se distingua et mérita d’être cité quatre fois à l’ordre du jour de l’armée et d’être fait Chevalier de la Légion d’Honneur.

Décoré de la Croix de guerre Française, il reçut du gouvernement américain, la croix du “Distinguished Service Cross”.

La guerre terminée, il déploya son talent et ses activités dans une sphère plus pacifique et prit une part dirigeante au lever aérien d'une carte de la Gaspésie.

C'est au cours d'une de ses opérations, le 21 octobre 1927, qu'il se perdit, ainsi que son compagnon dans la brume et la tempête, au large des côtes de Matane.

Monsieur Henri Balleyguier, directeur et délégué de la Compagnie Aérienne Française, présent à la cérémonie, rendit un hommage ému à la mémoire de Jacques de Lesseps, dont il rappela les talents :

“Je suis venu de France pour vous confier le corps et “le souvenir de nos camarades tombés. Je suis venu vous “remettre le monument qu'une souscription publique au “Canada et en France a permis d'entreprendre, et que Mon- “sieur Henri Hébert a puissamment réalisé.”...

“Puisse cette stèle, geste d'attente et d'espoir en cette “terre de Gaspé, rappeler longtemps ici le souvenir des “aviateurs Français qui, après avoir défendu leur patrie “pendant quatre ans dans les ciels de Champagne et de “Lorraine, sont venus survoler la Province de Québec et “participer à sa mise en valeur, par des travaux de paix!”

L'Honorable Honoré Mercier, Ministre des Terres et Forêts, Président du Comité du Monument, fit à son tour l'éloge du héros de l'air :

“Jacques de Lesseps, dit-il, était de ceux-là qui pren- “nent leur tâche à cœur, qui comprennent l'importance “d'une mission et voient dans son accomplissement la réali- “sation d'un idéal, la grandeur et le prestige qui doit en “résulter pour leur patrie.”

M. Mercier fait un éloge éloquent de de Lesseps, “qui

“était un idéaliste, un tenace et un modeste, vertus qui font
“davantage apprécier sa carrière et rendent plus chère sa
“mémoire à ceux qui furent ses amis.”...

“Après avoir acquis un record de guerre qui tient de
“l'héroïsme, de Lesseps s'installa à la baie de Gaspé et il
“entreprit sa tâche de pilote avec le même souci du devoir
“et de la précision qui l'a toujours caractérisé. Il est au
“service d'une firme de son pays: du succès de l'entreprise
“dépend l'avenir de l'aviation civile française à l'étranger,
“et il le sait. Il a conscience qu'il travaille ainsi pour son
“pays : il y apporte toute sa conviction.”

“Il s'est envolé un jour dans le firmament, marchant
“vers une fatale destinée, comme il l'avait fort souvent
“risqué au cours de sa périlleuse carrière. De cette ran-
“donnée il ne revint pas.”,

Puis, l'Honorable M. Mercier, après avoir rendu hom-
mage au talent du sculpteur canadien, Henri Hébert, qui
avait su tirer de ce bloc de pierre une pensée, un symbole
remarquable d'une inspiration sobre, élevée, d'une inspira-
tion durable, émit en terminant le vœu suivant :

**“Que ce monument, érigé dans un coin pittoresque de la
“Baie des Chaleurs, premier point de contact entre le vieux
“continent et le nouveau, demeure comme un symbole de plus
“de l'indissoluble amitié qui nous attache au sol d'où sont
“partis nos ancêtres !”**



LES ILES DE LA MADELEINE

DEBARQUEMENT DE JACQUES CARTIER A L'ILE BRION

Comme le mentionne Cartier, dans la relation de son premier voyage, c'est le 25 juin 1534 qu'il découvrit, à l'extrémité nord-est de ce que l'on appelle maintenant "L'Archipel de la Madeleine", trois îles dont la plus considérable fut nommée par lui le "Rocher aux Margaux ou des Oiseaux". Il fut cependant impossible à Cartier d'aborder à cette île, offrant l'aspect d'un énorme môle de 114 pieds de hauteur jeté en pleine mer et dont les arêtes étaient de tous côtés taillées à pic.

D'aspect plus hospitalier est l'île qui s'offre à la vue à cinq lieues à l'ouest. Cartier s'y rend le 26 juin, et y passe la nuit.

Le merveilleux panorama de cette île, de deux lieues d'étendue, "rangée de sablons et beau fonds, la meilleure terre que nous ayons veu, ung arpent d'icelle vault mielx que toute la Terre-Neuve, pleine de beaux arbres, prairie, champs de bled sauvage et de poys en fleurs," enchante si fort Cartier qu'il lui donne le nom de "*Brion*" en l'honneur de l'Amiral de France, vicomte de Chabot, seigneur de Brion, dont il tenait sa commission (1).

(1) Une légende qui a cours en Bretagne veut qu'un fils ou un neveu de Brion, était en danger imminent de se noyer, lorsque Cartier, avec son intrépidité juvénile se lança à l'eau et réussit à le sauver, ce qui lui valut la reconnaissance et la haute protection de l'Amiral.

Dès le lendemain, Cartier se met en frais d'aller explorer la terre qu'il avait, la veille, entrevue à travers les brumes, à une dizaine de milles "à l'ouaist-surouaist" et qu'il croit être la terre ferme, mais qui n'était en réalité que l'archipel des Iles de la Madeleine.

A quatre lieues de l'île Brion, Cartier vit un beau cap qu'il estima être le commencement des bonnes terres et qu'il nomma le "cap Daulphin" (North Cape).

La relation de Cartier dit : "Nous ne pumes allez ni descendre à icelles pour ce que le vent en venoit et les rangeames celluy jour quinze lieues".

Si donc Cartier a, le 26 juin, donné au cap, à l'extrémité de l'archipel, le nom de Cap Daulphin, en l'honneur du prince François (décédé subitement le 10 août 1536), il est à supposer que le lendemain, il ait continué à côtoyer la terre du côté ouest, sans cependant pouvoir descendre à terre à cause du vent contraire.

Les plateaux sous-marins qui avoisinent l'île Old Harry et forment "la grande échouerie", c'est-à-dire le lieu où abondaient les morses ("Walrus"), "grandes bestes comme grands bœufs qu'elles ont deux dans en la gueule comme dans d'olifan qui vont en la mer", et où ils venaient prendre leurs ébats, ont sans doute attirer l'attention de Cartier.

Il côtoya par le nord-ouest, la terre en forme d'arc de cercle, jusqu'à des "terres basses et araineuses (les marais de l'Île au Loup) et rangea la terre sur une distance de dix lieues où il y a un cap de terre "rongné" (en dedans duquel il y a une anse et un sillon et perroy qui est entre la mer et un étang."

Ne serait-ce pas alors au Cap de l'Étang du Nord plutôt qu'à l'Île d'Entrée que le nom de "Saint Pierre" aurait été donné ?

Cette question reste encore controversée.

Le Dr H. F. Lewis, dans un travail lu à la Société Royale du Canada, au mois de mai dernier, émet l'opinion suivante à ce sujet :

"Despite the considerable number of explanations that have already been suggested in the present case, I make bold to offer a new one that seems to me to fit the above-mentioned conditions better than its predecessors."

"This explanation consists essentially of two things; namely, the supposition that a part of the passage has inadvertently been placed out of its proper chronological order and a meaning for the word "arivames", in the sentence about the naming of St. Peter's Cape, that is somewhat different from the meaning that has commonly been ascribed to it in this context."

"On June 27th, Cartier sailed along the shore of the main group of the Magdalen Islands, which is united by sand-beaches. There is every reason to suppose, as many previous commentators have done, that his "cap du Dauphin" is the present North Cape on *Grosse Isle* and that he coasted from that point along the western side of the islands. He says that he ranged along the land about 15 leagues on the 27th and 10 leagues on the 28th, which brought him as far as a reddish headland that he called *St. Peter's Cape*.

The distances given, if literally correct, would have carried him past the Magdalen Islands altogether. They

are clearly overstatements, like many other distances in Cartier's account."

"From the description of the vicinity of St. Peter's Cape as given in the account, I believe that this cape was the point of high land *on the south side of Etang du Nord*, on the western side of Grindstone Island.

"June 27th. Cartier sailed from Brion Island across to the neighbourhood of North Cape on Grosse Isle and then followed the coast southwestward along the west side of the Magdalen Islands for some distance, but could not come near the land, because of an adverse wind."

"Ganong (2) supposed that Cartier, after sailing along the west side of the Magdalen Islands, passed south of Amherst Island and proceeded as far as Entry Island before he finally sailed away from this group of islands."

Bishop Howley (3) attributed to the explorer a somewhat similar course, but extended it, supposing that Cartier, after passing west and south of the Magdalens, entered Pleasant Bay, on their eastern side, and continued on as far as the east side of Grindstone Island and the southern end of Allright Island."

C'est au Cap St-Pierre, de l'Étang du Nord, que Cartier semble référer lorsqu'il dit :

"A cinq lieues de ce second Cap, de l'extrémité ouest (de l'Ile Amherst), une île moult haulte et pointue qui par nous fut nommée "*Allesay*".

Si macabre est l'apparence de cet îlot de 170 pieds de

(2) *Transaction Roy. Society Canada*, 1888, p. 128.

(3) *Trans. Roy. Society Canada*, 1895, "Cartier Course, a last word",

hauteur jeté en plein golfe, qu'il fut appelé l'Ile au mort ou "*Deadman Island*".

Le lundi, 30 juin 1534, Cartier, le vent ayant changé, varia sa course et se dirigea vers l'ouest. A quarante lieues, il aborda à l'île du Prince Édouard, qu'il prit également pour la terre ferme.

L'ILE AU MORT

Les poètes ont chanté la funèbre beauté de l'Ile au Mort.

Voici une poésie du poète Thomas Moore, écrite alors qu'il côtoyait cette île un soir de septembre 1804.

(Written on passing Deadman's
Island in the Gulf St. Laurent,
late in the evening sept. 1804.)

See you beneath you cloud so dark,
Fast gliding along, a gloomy bark ?
Her sails are full, though the wind is till,
And there blows not a breath her sails to fill !

Oh ! what doth that vessel of darkness bear ?
The silent calm of the grave is there,
Save now and again a death-knell rung,
And the flap of the sails with might fog hung.

There lieth a wreck on the dismal shore
Of cole and pitiless Labrador ;
Where, under the moon, upon mounts of frost,
Full many a mariner's bones are tost !

You shadowy bark hath been to that wreck,
And the dim blue fire, that lights her deck,
Doth play on as pale and livid a crew
As ever yet drank the church-yard dew !

To Deadman's Isle, in the eye of the blast,
To Deadman's Isle, she speeds her fast,
By skeleton shapes her sails are furled,
And the hand that steers is not of this world !

Oh ! hurry thee on—oh ! hurry thee on,
Thou terrible bark ! ere the night be gone ;
Nor let morning look on so foul a sight
As would blanch for ever her rosy light !

Un poète canadien a fait de cette poésie anglaise une traduction. La voici :

POÈME IMITÉ DE THOMAS MOORE

par un poète canadien, James Donnelly

Ami, vois-tu là-bas, sous ce nuage sombre,
Cet étrange vaisseau qui s'avance dans l'ombre,
Et qu'un souffle inconnu fait bondir sur les eaux ?
D'un vent mystérieux ses voiles semblent pleines !...
Et pourtant les zéphirs retiennent leurs haleines :
Dans un calme profond, au loin dorment les eaux

Qu'a-t-il donc à son bord ce vaisseau des ténèbres ?
Il porte du tombeau tous les signes funèbres ;
Un silence de mort sur les ondes le suit.
Seul un glas triste et lent parfois s'y fait entendre,
Avec un battement des voiles que fait pendre
L'humide pesanteur des brumes de la nuit.

Au milieu des rochers de la stérile plage
Gisent des os blanchis, jetés par le naufrage,
Sous les brouillards épais du sombre Labrador.
La lune, en éclairant les lieux impitoyables,
Découvre avec horreur ces restes lamentables,
Que les flots irrités se disputent encor.

C'est là que cette barque en sa course nocturne
Va cueillir en passant la coupe taciturne
Qui semble maintenant à son bord se mouvoir.
Une flamme bleuâtre à demi les éclaire,
Et jamais la rosée, au morne cimetière
Ne tomba sur des fronts plus livides à voir.

C'est à l'Île-des-Morts qu'un vent fatal les guide,
C'est à l'Île-des-Morts que s'avance rapide
Cet ombre de vaisseau par des ombres conduit :
Des squelettes sont là déroulant à la brise
La sinistre voiture, une forme indécise
Debout veille à la poupe, et la barque obéit !

Fuis, ô barque terrible ! ô barque de mystère !
Fuyez pendant que l'ombre enveloppe la terre.
Fantômes de la nuit, rentrez vite au cercueil,
De peur qu'à votre aspect la jeune et tendre aurore
Ne dépouille son front de l'éclat qui la dore,
Et se cache à jamais sous un voile de deuil.

SITUATION ET CONFIGURATION DES ILES DE LA MADELEINE
PREMIERE CONCESSION

“Les Iles de la Madeleine, dit le Docteur John M. Clarke, situées en plein golfe, émergent d'un vaste plateau sous-marin. Leur physionomie mamelonne témoigne de l'action volcanique qui caractérise le système Alleghanys-Apalaches.”

Elles sont à 120 milles de Terre-Neuve, à 130 milles de la Gaspésie et du Nouveau-Brunswick et à 50 milles de l'Île du Prince Édouard.

On prétend qu'avant Cartier, Basques et Normands et avant eux les Scandinaves avaient fréquenté les Côtes

du Golfe, ce qui expliquerait l'existence de prairies naturelles à l'île Brion, attestant une culture antérieure à 1534.

Certaines coutumes en honneur chez les Indiens telle que la *Sedia Gestatoria* qui portait la fiancée, à son mariage, font croire qu'ils avaient de vagues notions de christianisme. On attribue même l'évangélisation de la Gaspésie aux évêques Groenlandais et Scandinaves, vers 1347.

M. de la Cour de Ravillon aurait fait, en 1591, sur le "Bonaventure" une expédition pour découvrir ce que les Basques appelaient "les Iles Ramées". La chronique rapporte que près de l'Île d'Entrée il prit 1500 morses comme ceux que Cartier décrit dans sa relation.

En 1597, un disciple du réformateur Robert Brown, le Commodore Leigh, jeta un œil de convoitise sur les Iles de la Madeleine et eut la velléité d'en devenir le maître.

Mais lorsqu'il apparut, le 18 juin 1597, au Hâvre de la Bouline, où trois collines s'épanouissent en fleur de lys, il fut tout surpris de la réception qu'on lui fit. Une grêle de boulets lui barrèrent la route et le Commodore Leigh dut déchanter devant la résistance des insulaires auxquels s'étaient joints des sauvages, des basques et des valeureux marins "malouins" qui aidèrent les vaillants défenseurs du sol à repousser l'envahisseur.

Il est à propos, à l'occasion du glorieux centenaire de Cartier, de rappeler le geste généreux de ses compatriotes et que raconte M. de la Roncière.

L'archipel madelinien offre l'aspect d'un hameçon d'une longueur d'une quarantaine de milles et dont le crochet tourné du nord au sud s'étend une quinzaine de milles vers l'est. Des dunes, percées de goulets, relient les différentes îles entre elles.

Voici le texte de la première concession des Isles de la Madeleine et de Saint-Jean au Sieur Doublet :

CONCESSION DU 19 JANVIER 1663

(Tiré du dépôt de la marine)

“*La Compagnie de la Nouvelle-France*, assemblée avec celle de Miscou, & de son consentement :

A tous, présens et à venir, Salut.

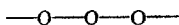
Désirant aider ceux qui peuvent travailler à la colonie du pays, sur la demande à nous faite par le Sieur Doublet, Capitaine de Navire, des Isles de la Madeleine, Saint-Jean, aux Oiseaux et de Brion, dans le golfe de Saint Laurent pour y faire colonie, & y envoyer navires nécessaires, & pour y faire toute fortes de pêches aux environs et sur les battures des dites isles, défricher & cultiver lesdites terres. Sur quoi délibération se seroit ensuivie, suivant le pouvoir à elle donné par Sa Majesté, a *au dit Doublet* donné, concédé & accordé lesdites isles de la Madeleine, Saint-Jean, aux Oiseaux, & de Brion, en toute propriété et redevance de vasselage de notre-dite Compagnie de Miscou, & chargée vers elle de cinquante livres par chacun an pour toute redevance, qui sera payée pendant les trois premières années, sans pourtant que ledit Sieur Doublet puisse traiter aucunes peaux ou pelleteries dans l'étendue des dits lieux ni ailleurs.

En témoin de quoi nous avons fait apposer le scel de notre Compagnie. Faits au Bureau de notre Compagnie de la Nouvelle France, le dix-neuvième janvier mil six cent soixante-huit.”

Extrait des délibérations de la Compagnie de la Nouvelle-France, par moi

CHAFFAUT Secrétaire,
avec paraphe.

L'épouse de François Doublet, *Madeleine Fontaine*, avait accompagné son mari, arrivé aux Iles sur le "Saint-Michel". C'est en toute probabilité en son honneur que le nom de "La Madeleine" fut donné à ces Iles. Elles étaient jusqu'alors connues comme les Iles de la Demoiselle. Roberval, dans son voyage aux Iles de la Madeleine, en 1542, était débarqué au Hâvre Au Ber avec sa jeune nièce, Marguerite et sa nourrice, d'où, semble-t-il, l'appellation symbolique donnée par les insulaires. Toutes deux y avaient séjourné quelque temps et avaient donné leurs noms aux monticules, sur l'un desquels une croix avait été plantée.



En 1730 la Seigneurie des Iles de la Madeleine fut réunie au Domaine Royal. Dès 1734 les Canadiens d'en bas de Québec commencèrent à les fréquenter pour le commerce des huiles, devenu par la suite très rémunérateur.

Les Iles de la Madeleine comprennent l'île de la Grande Entrée, devenue l'île "Coffin", l'île d'Entrée, le Hâvre Au Ber, le Bassin, l'Étang-du-Nord, le Cap-aux-Meules, le Havre-aux-Maisons, la Grosse-Isle, et plusieurs autres petites Iles.

PRECIS BIOGRAPHIQUE

Nous puisons les intéressants détails suivants dans l'ouvrage de M. le professeur Paul Hubert, un "madelinot" qui s'est fait l'historiographe des îles de la Madeleine :

En 1756, le Colonel Richard Gridley, qui avait participé au siège de Louisbourg en 1645, bâti le fort George, pris part à l'expédition de Ticondéroga et combattu sous Wolfe à la bataille des Plaines d'Abraham en 1759, sollicita

et obtint des Lords du Commerce la concession des Iles de la Madeleine.

Gridley vint y établir un poste de pêche.

En 1765 il fit prêter serment d'allégeance à ses trente-deux employés "acadiens" qui, après "le grand dérangement", étaient venus se réfugier aux Iles.

Par l'Acte de Québec de 1774 les Iles de la Madeleine tombèrent sous la juridiction du Bas-Canada. La Grande-Bretagne, par un traité conclu en 1783, concéda aux États-Unis le droit de pêche à Terre-Neuve et dans le Golfe St-Laurent, droit dont les États-Unis n'ont cessé de jouir largement.

LA TENURE SEIGNEURIALE SOUS ISAAC COFFIN

En 1787, *Sir Isaac Coffin* côtoyait ces Iles en amenant à Québec Lord Dorchester. En homme très avisé, il se rendit compte du premier coup, du brillant parti qu'il pouvait en tirer. Aussi les demanda-t-il avec instances au Gouverneur Général comme récompense des nombreux services rendus à l'Empire. Il voulait entreprendre la pêche sur une vaste échelle "avec des canadiens de Québec". Lord Dorchester transmit immédiatement à Lord Sydney la demande de concession, accompagnée d'une lettre qu'il terminait en ces termes : "En conséquence, nous avons cru qu'il était sage de concéder ces Iles au capitaine Coffin."

Les lettres patentes ne furent toutefois accordées à Coffin qu'en 1798; elles réservaient 1276 acres de l'Ile Coffin, aux protestants et conféraient le droit à tout sujet britannique de faire la pêche.

C'est à ce moment que le Hâvre Au Ber devint "Amherst", l'Étang-du-Nord, comprenant le Cap aux Meules, Grindstone, le Hâvre aux Maisons Allright, etc.

Lors de leur concession à l'amiral Coffin, les Iles de la Madeleine renfermaient une population de 500 âmes. Le nouveau seigneur lança une proclamation pour faire connaître ses droits aux insulaires, qui n'en tinrent cependant aucun compte.

Le gouverneur Craig, à qui Coffin avait adressé ses doléances, lui offrit d'envoyer en prison toute la partie mâle de la population et d'y abandonner les femmes et les enfants dont il ne savait que faire. C'était un moyen draconien qui peint bien le terrible et farouche Craig.

De toute la volumineuse correspondance échangée entre Coffin, son agent, les Lords du Commerce, les gouverneurs du Canada et le gouvernement du Bas-Canada, il ressort que les habitants des Iles de la Madeleine exigeaient des titres allodiaux ou en franc-alleu, c'est-à-dire sans aucune redevance au seigneur, pour toutes les terres qu'ils possédaient et qu'ils avaient défrichées. Ils prétendaient avoir des droits indéniables, et ils les exposèrent à Sir James Kempt.

On ne saurait lire sans émotion l'énergique revendication des Madelinots dans une lettre officielle du Révérend C. N. Boudreault, curé du Hâvre Au Ber, en date du 12 octobre 1852:

"Certain nombre de ces terres sont occupées depuis dix, vingt, trente, quarante ans et plus, sans aucune tenure quelconque, les habitants n'ayant point voulu jusqu'à présent reconnaître le seigneur ; les autres occupent leurs terres en payant au capitaine Isaac Coffin ou à ses agents,

une rente outre mesure, surtout pour le terrain qui leur est absolument nécessaire pour sécher leur poisson, pour quelques pieds de grève que la mer couvre bien souvent, pour des dunes que je comparerais aux sables mouvants des déserts de l'Arabie et que la moindre tempête bouleverse et démantibule de fond en comble, sans avoir pu néanmoins jusqu'à présent obtenir un bail en bonne et due forme."

Les demandes répétées du seigneur Isaac Coffin au gouvernement du Bas-Canada et ses sommations aux Madelinots n'avaient encore abouti à rien lorsqu'il mourut en Angleterre, le 23 juillet 1839, laissant sa propriété à son neveu, John Townsend Coffin, avec substitution en faveur de son fils Isaac Tristram Coffin, à la mort duquel l'héritage passerait aux mains de ses héritiers mâles.

John Townsend Coffin mourut le 29 avril 1882, sans avoir réglé cette question épineuse, qui avait été étudiée par un comité spécial sous le gouvernement du Bas-Canada, en 1853 et en 1859, et par celui de l'Assemblée Législative en 1872 et 1875.

Enfin, à la session de l'Assemblée Législative, en l'année 1872, le député de Gaspé, M. Pierre Fortin, obtint la nomination d'un comité composé de l'honorable M. Irvine, de Messieurs Robitaille, Chauveau, de Rimouski, Roy, Gendron, Lavallée, Cassidy et Fortin comme président, pour s'enquérir de la tenure des terres aux Iles de la Madeleine et des meilleurs moyens à prendre pour l'améliorer.

Le 13 février 1875, M. Fortin, président, faisait rapport au gouvernement du travail accompli par son comité, lequel rapport se termine ainsi : "*Ces Iles sont habitées par une population active, laborieuse, forte et dési-*

reuse de profiter des avantages que lui offre un sol très propice à la culture.”

A la session de 1894-1895 la Législature fut appelée à voter une *“loi concernant la tenure des terres aux Iles de la Madeleine.”* C'est l'Honorable E.-J. Flynn, alors commissaire des terres de la Couronne et député du comté de Gaspé, qui en fut le courageux promoteur.

La population des Iles de la Madeleine aimera, à l'occasion de ce quatrième centenaire, à se rappeler avec reconnaissance le nom et le souvenir des membres du Comité d'Enquête, nommés en 1872 et tout particulièrement celui de l'Honorable Juge Flynn, député de Gaspé et alors Premier Ministre de Québec, qui eut le courage et l'honneur d'obtenir enfin justice pour les occupants des Iles de la Madeleine.

La loi de 1895 (page 92) décrète que les terres déjà concédées appartiendront à leurs propriétaires. Seront également reconnus les droits de tous ceux qui occupent des terres sans titre, mais qui payent une rente annuelle. Le capital de cette rente annuelle sera rachetable.

Jusque-là, Coffin avait exigé des pêcheurs une redevance annuelle de *deux* quintaux de morue, ce qui équivalait, dit le curé Boudreau, à \$15.00.

Découragés de ces exigences draconiennes, une grande partie des pêcheurs avait, depuis plusieurs années déjà, émigré au Labrador, à Terre-Neuve et surtout à la Baie St-Georges, où l'abbé Bélanger les suivit. Il y mourut en 1858.

LES PREMIERES MISSIONS DES ILES DE LA MADELEINE

L'abbé LeRoux fut le premier missionnaire qui visita les Iles de la Madeleine. Il y arriva vers 1774. Après y être demeuré huit ans, il se rendit à Memramcook.

L'abbé Alain fut le premier missionnaire sédentaire au Hâvre Au Ber. Il desservit la mission jusqu'en 1797, alors qu'il fut remplacé par l'abbé Lejamtel, de 1797 à 1801.

Puis occupèrent successivement la mission du Hâvre Au Ber :

- 1801-07 : Gabriel Champoux.
- 1813-18 : Rév. Beaubien,
- 1819 : Rév. Remy Gaulin, natif de Ste-Famille de
de l'Ile d'Orléans,
- 1820-22 : J.-B. Madron,
- 1822-24 : Rév. Blanchet,
- 1824-27 : Rév. Béland,
- 1827-30 : Rév. P. Bédard,
- 1829 : Rév. J. Courtraud,
- 1830-33 : R. J. H. Brunet,
- 1833-36 : Rév. Thos. L. Brassard,
- 1836-39 : Rév. Noël,
- 1839-49 : Rév. A. A. Bélanger,
- 1849-88 : Rév. Chs. N. Boudreault,
- 1888 : Rév. S. Boudreau,
- 1888-96 : Rév. Pouliot,
- 1896-1915 Rév. S. J. Terriault,
- 1915-27 : Rév. P. H. Gallant,
- 1927-28 : Rév. Jean Buote,
- 1928 : Rév. M. Monaghan, encore actuellement
curé du Hâvre Au Ber.

De tous les missionnaires qui desservirent les Iles de la Madeleine le Révérend M. Boudreault est celui qui y exerça le plus longtemps son ministère, d'abord au Cap aux Meules puis au Hâvre Au Ber. Il fut le bon pasteur de son troupeau, le défenseur des Acadiens opprimés, le promoteur de toutes les entreprises pouvant apporter le bien-être de son peuple. Une tablette de marbre, placée dans l'église du Hâvre Au Ber, rappelle le nom, le souvenir et les bienfaits du premier curé madelinien, et se lit comme suit :

A LA MEMOIRE DE

CHARLES-NAZAIRE BOUDREAU,

PREMIER PRETRE DES ILES DE LA MADELEINE,

FONDATEUR DE CETTE PAROISSE,

DECEDE LE 14 JUIIN 1888

A L'AGE DE SOIXANTE-HUIT ANS.

C'est à l'abbé Alain que l'on doit la tenue des premiers registres qui aient été conservés jusqu'à nos jours.

La première chapelle érigée le fut d'abord au Havre Au Ber, au pied des Demoiselles; une autre le fut ensuite au Hâvre aux Maisons, puis à l'Étang du Nord.

VISITE DE MONSEIGNEUR PLESSIS EN 1811

Le 24 juin 1811, les Iles de la Madeleine eurent l'honneur de la visite de Mgr Plessis, Evêque de Québec, venu sur la goélette "L'Angélique" ; il était accompagné par le Père Remy Gaulin, missionnaire de l'Acadie (depuis devenu archevêque de Kingston) et d'un laïque, M. Louis Lemieux, de Québec.

Dans une ordonnance rendue à cette occasion au Hâvre Au Ber, il décréta que la chapelle, située aux pieds des "Demoiselles", serait l'église paroissiale de Hâvre Au ber, sous le vocable de la Purification de la Très Sainte Vierge et que la petite chapelle du Hâvre aux Maisons restera sous l'invocation de Sainte Marie-Madeleine.

La même ordonnance épiscopale obligeait les franc-tenanciers à donner au curé, chaque année, un quintal de morue.

Au cours de sa visite au Hâvre Au Ber, l'Evêque conféra la confirmation à 53 garçons et 75 filles.

On profita de la visite du distingué prélat pour ériger une croix sur "La Demoiselle". La cérémonie eut lieu le 28 juin 1811 et fut très solennelle.

Avant de partir, Mgr Plessis complimenta la population des Iles de la Madeleine sur leur esprit de foi, leur dévotion toute spéciale à la Sainte Vierge et à Sainte Anne (4), le respect qu'il portaient à leur dévoué pasteur, leur modestie et la pureté de leurs mœurs, en soulignant

(4) La fête de Ste Anne est célébrée avec grande solennité aux Iles. J'en fus témoin en 1933. Une vieille octogénaire, après être venue à la messe de Ste Anne le matin, parcourut, à pied, une distance de huit milles pour assister, le soir, dans l'église du Bassin, au Salut en l'honneur de la bonne Sainte Anne.

le fait que les registres des Iles ne décelaient aucune naissance illégitime.

C'est alors aussi que Mgr Plessis fit la nomination d'un premier missionnaire canadien, pour les Iles de la Madeleine, dans la personne de l'abbé Dufresne.

Celui-ci ayant malheureusement péri dans un naufrage en s'y rendant, l'abbé Beaubien, puis l'abbé Rémi Gaulin administrèrent temporairement la mission. L'abbé Madran consentit en 1819 à aller résider aux Iles; il y séjourna 3 ans.

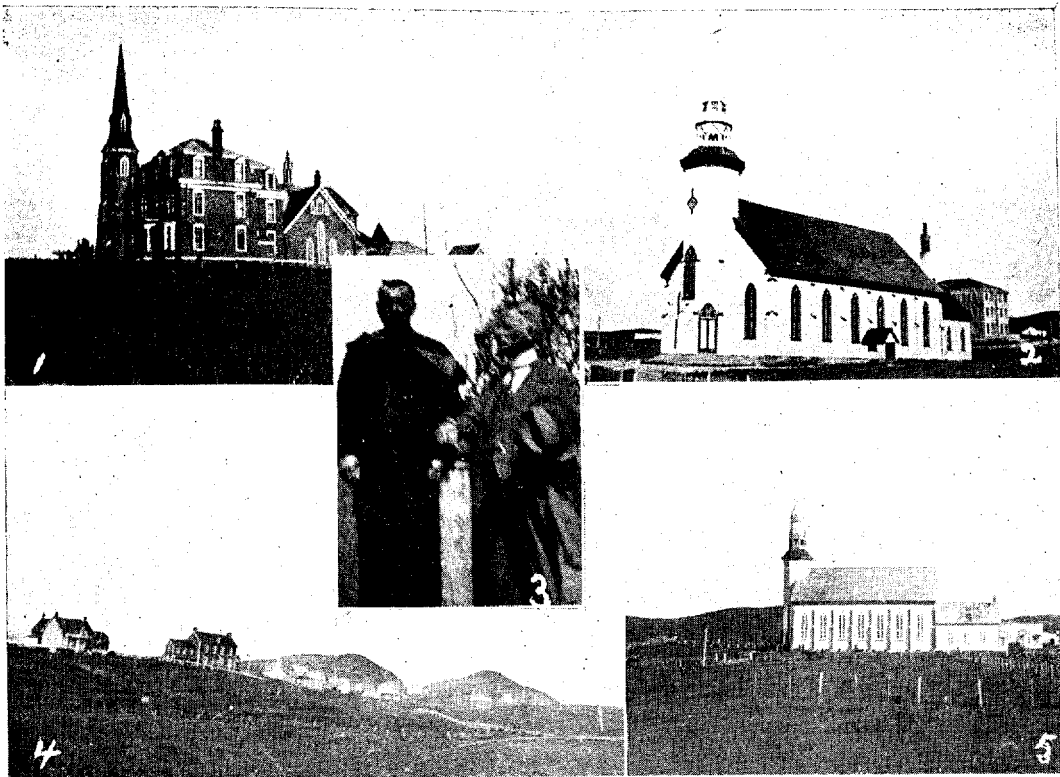
Depuis 1825 les Iles de la Madeleine sont tombées d'abord sous la juridiction de l'autorité ecclésiastique de la Nouvelle-Ecosse, puis de l'Ile du Prince-Édouard.

L'archevêque de Québec continua cependant à y envoyer, jusqu'en 1846, des missionnaires : L'abbé Alexandre Bélanger, l'abbé Cajetan Miville-Deschênes qui resta 22 ans au Hâvre aux Maisons.

Depuis 1850, l'Évêque de Charlottetown a juridiction *exclusive* sur les Iles de la Madeleine. Le premier prêtre acadien, originaire des Iles, chargé, en 1849, des fonctions curiales au Hâvre Au Ber, appartenait au diocèse de Charlottetown.

Les Iles de la Madeleine ont fourni plusieurs prêtres au clergé des Iles : Chs. Nazaire Boudreault, Onésime Hébert, Henri Therriault, Stanislas Boudrault et Samuel Turbide.

La population des Iles de la Madeleine était, en 1760, de 400 âmes. En 1811 elle était de 4250, comprenant les Canadiens venant de Québec et des Acadiens émigrés de St-Pierre Miquelon.



(1) Eglise de La Vernière.

(2) Eglise du Hâvre aux Maisons et Couvent
de la Congrégation Notre-Dame.

(3) Mgr Blaquièrre, Curé de Cap aux Meules.

(4) "Les Demoiselles"; au pied l'Eglise du Hâvre Au Ber.

(5) Eglise du "Bassin".

Les Iles de la Madeleine possèdent plusieurs églises. L'Ile Amherst, chef-lieu des Iles, en contient deux, celle du Hâvre Au Ber et celle du bassin.

Au Hâvre aux Maisons, l'église a été construite, dit-on, avec le bois de l'Aberdeen, qui y avait fait naufrage.

COUVENT DE NOTRE-DAME DES FLOTS

Il y a, depuis 1877, un couvent dirigé par les religieuses de la Congrégation Notre-Dame de Montréal et qui porte le joli nom de *Notre-Dame des Flots*. Toutes les Iles sont heureuses d'y envoyer chaque année leurs jeunes filles, qui y reçoivent une éducation supérieure et une distinction de manières qui font l'admiration de toutes les personnes ayant l'occasion de visiter les Iles de la Madeleine.

CAP AUX MEULES, 'GRINDSTONE'

Au Cap aux Meules se trouve la plus belle église de toutes les Iles.

Le Révérend M. Blaquière y exerce depuis nombre d'années les fonctions curiales. A lui sont dus les progrès constants et considérables qui se manifestent de toutes parts au Cap aux Meules (qui comprend l'Étang-du-Nord). Grâce à son activité, à son dévouement et à la munificence de l'Honorable J.-E. Caron, pendant plusieurs années député des Iles de la Madeleine, le Cap aux Meules est maintenant doté d'une école supérieure "*l'Académie St-Pierre*", fondée en 1912.

Le système scolaire est cependant établi aux Iles de la Madeleine depuis 1846. Le premier inspecteur d'écoles fut M. J. B. Painchaud.

Le 21 juillet 1911, était tenu sous la présidence de M. B. de la Bruyère, le premier congrès pédagogique des Iles de la Madeleine qui comptait alors 5 paroisses, 25 écoles catholiques et dont la population, presque en totalité acadienne, se chiffrait à 8000.

L'Evêque de Charlottetown, étant de droit membre du Conseil de l'Instruction Publique, a chargé Mgr Blaquièrre de le représenter aux séances du Conseil.

MONSEIGNEUR BLAQUIÈRE

Le 8 novembre 1832, le vénérable curé Blaquièrre recevait des mains de Mgr O'Sullivan, Evêque de Charlottetown, de qui relève les Iles de la Madeleine, l'investiture de la prélature romaine.

De grandes réjouissances eurent lieu à cette occasion au Cap aux Meules et à La Vernière où le Rév. Blaquièrre exerce encore les fonctions curiales. L'Evêque de Charlottetown avait tenu à honorer ces fêtes de sa présence. Le sermon de circonstance fut donné par le Rév. M. Poirier, professeur au collège de St-Dunstan.

Un fait qui démontre la grande influence morale exercée par le bon et vénéré Pasteur sur son troupeau est que aucune naissance illégitime n'a eu lieu dans sa paroisse depuis au-delà de dix ans.

Le touriste qui visite les Iles de la Madeleine est frappé de l'allure réservée et modeste à la fois, des jeunes filles des Iles dont le regard semble refléter la pureté cristalline des eaux qui baignent l'archipel madelinien.

LE DELEGUE PAPAL, LE GOUVERNEUR GENERAL DU CANADA,
LE "LORD BISHOP OF QUEBEC" HONORENT D'UNE
VISITE LES ILES DE LA MADELEINE

Dès avant 1932 les Iles de la Madeleine avaient été honorées de la visite de grands personnages religieux : C'est ainsi que le 16 juin 1914, les Acadiens des Iles de la Madeleine acclamaient, par des fêtes qui durèrent quatre jours, l'auguste représentant du Souverain Pontife, Mgr Stagni, accompagné de Mgr Synnott et de l'Évêque de Charlottetown, Mgr O'Leary.

Le 18 juillet 1920, les Madelinots du Hâvre Au Ber, du Cap aux Meules et du Hâvre aux Maisons, avaient cette fois l'honneur d'acclamer le représentant de l'autorité civile dans la personne du Gouverneur du Canada, le duc de Devonshire, accompagné de la duchesse et de sa famille, pendant le séjour de six heures qu'ils firent aux Iles.

M. Paul Hubert souligne un incident qui s'est alors produit et qui montre bien la tenacité de l'attachement des Acadiens à la France.

Le Maire de l'Étang-du-Nord, M. William Leslie, ayant demandé aux Acadiens de lui permettre de lire en anglais l'adresse au Gouverneur-Général, prétextant qu'il maniait incorrectement la langue française, les paroissiens insistèrent pour que leur loyauté envers la Couronne Britannique fut exprimée *dans la langue de leurs pères*.

L'Évêque anglican de Québec, M. Mountain, ne craignit pas lui aussi d'affronter les fatigues et les périls d'un long voyage pour venir visiter ses coreligionnaires des Iles de la Madeleine.

Une tempête survint malheureusement qui le contraignit à quitter la goélette incapable de rentrer au port

d'Amherst et à descendre dans une barque de pêcheur qui ne put prendre terre qu'à un endroit fort éloigné de Amherst. Pour comble de malheur, l'évêque dut parcourir à pied, sous une pluie diluvienne, plusieurs milles avant de pouvoir trouver un cheval et un méchant cabriolet qui le rendirent à destination.

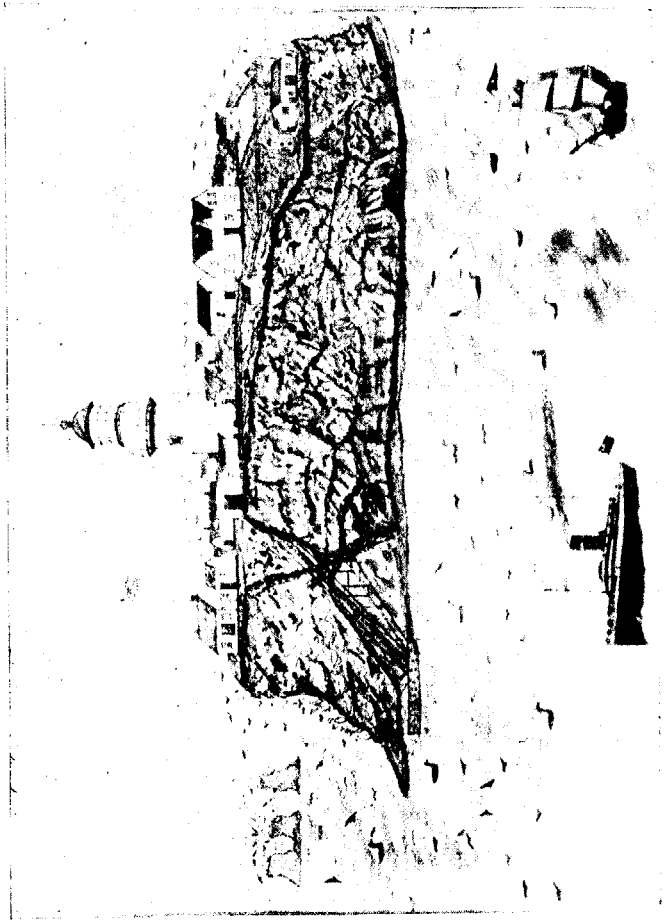
LE ROCHER AUX OISEAUX

Le Rocher aux Oiseaux, dont nous avons déjà donné la situation, à une douzaine de milles du Hâvre aux Maisons, est muni d'un phare très puissant qui rayonne sur une distance de 20 milles. Ce phare relève du département de la marine de Charlottetown.

On accède à ce rocher, mais seulement si la mer est calme, par une échelle de 145 marches, fixée à la paroi abrupte du roc, qui mesure 172 pieds au-dessus du niveau de la mer. Le Rocher aux Oiseaux a 900 pieds de long par 480 pieds de large. Sur son sommet sont érigées quinze bâtisses. Un puits de 25 pieds par 15 pieds y a été creusé pouvant contenir 2000 gallons d'eau.

Des myriades d'oiseaux de toutes sortes : cormorans, fous de besan, guillemots, goélands, etc., forment un rideau de barrage, qui souvent obscurcit le ciel. Une loi sévère, passée en 1919, les protège efficacement contre les maraudeurs d'œufs appartenant à différentes nationalités qui, chaque année, envahissent l'Île aux Oiseaux, devenu heureusement un "*sanctuaire des oiseaux*" sous l'étroite surveillance d'officiers fédéraux.

La construction d'un phare sur le rocher aux Oiseaux ne remonte qu'en 1870 alors que le gouvernement se rendit



L'île aux Oiseaux "Birds Rock"; d'une peinture, faite en 1905,
par M. Wilfrid Bourque, gardien du fort.

aux demandes, maintes fois renouvelées des navigateurs, à la suite de nombreux naufrages.

Le premier gardien qui y séjourna avec son fils fut Georges Fennelton, avec un nommé Guité comme assistant, en 1872. Peter Whalen en fut le second gardien. Le 15 avril 1890, étant allé à la chasse avec son assistant Thivierge, la banquise sur laquelle ils se trouvaient fut entraînée au large et Whalen mourut de froid. Son compagnon Thivierge seul survécut et vint avertir la femme de Whalen.

Le gouvernement fédéral, pris de sollicitude et de compassion pour les pauvres gardiens, exilés pendant plusieurs mois sur cet îlot en pleine mer, fit poser, en 1880, un câble sous-marin entre le Rocher des Oiseaux et la Grosse Ile.

Le sort des pauvres gardiens en fut allégé, mais le Rocher aux Oiseaux ne cessa point pour cela d'enregistrer plusieurs tragiques fatalités :

Charles Chiasson avait été nommé gardien du phare de l'Ile aux Oiseaux le 7 juillet 1880. Le 3 août 1881 en voulant tirer un coup de canon en présence de son fils et de Téléphore Turbide, le canon explosa, tuant le père et le fils, blessant Paul Chanel, un visiteur, qui expira deux heures après. Restés seuls, Turbide et la fille de Chanel, furent rescapés quelques jours plus tard par le "Napoléon III."

Téléphore Turbide, qui recueillit la succession de Chiasson comme gardien du fort, eut lui-même une main amputée par une semblable explosion en 1891.

Pierre Bourque le remplaça en 1897. Le 13 juin, son assistant, Hypolithe Mélançon, était à son tour blessé par une explosion du canon.

On peut lire, dans le livre de Paul Hubert (page 198), le rapport détaillé et émouvant de ces accidents, adressé par Wilfrid Bourque à l'agent du département des marines à Québec, en date du 6 juillet 1809.

Des modifications furent rapportées en 1904; le phare, jusqu'alors fixe, devint un phare tournant. En 1907, une sirène fut substituée au canon d'alarme.

La fatalité ne cessa point, pour cela, de s'abattre sur le Rocher aux Oiseaux.

Le 11 mars 1912, Mme Wilfrid Bourque, jetant machinalement ses regards sur le champ de glace qui encerclait l'île, vit un spectacle qui la frappa de stupeur : son mari, Wilfrid Bourque, gisait noyé, cramponné à une banquise tout près du rivage, le fusil encore au bras. Une syncope avait terrassé son mari âgé à peine de 32 ans. Pendant huit jours, Madame Bourque dut subir les affres de cette mort terrifiante. Ce n'est qu'alors que répondant à ses signaux de détresse, un bateau de Terre-Neuve, le "Seal", aborda le Rocher aux Oiseaux et put ramener au Hâvre aux Maisons, le cadavre du mari, la veuve éplorée de douleur et son fils.

En 1912, un autre gardien, Elphège Bourque, et un nommé Richard, moururent empoisonnés par l'eau corrompue du puits.

Le gardien actuel du fort aux Oiseaux est Montague Arsenault.

Le département de la marine, réalisant l'impérieux devoir que le gouvernement avait d'assurer la sécurité et d'apporter quelques compensations et un peu de reconfort aux gardiens du phare de l'île aux Oiseaux, les gratifia

en 1927, d'un avion postal qui, de temps à autre, allait leur donner les nouvelles de l'extérieur. Depuis lors le Rocher aux Oiseaux est en communication radiophonique avec Charlottetown, ce qui permet au gardien Arsenault de communiquer chaque jour avec sa famille qui demeure à "Basse terre", près du Hâvre aux Maisons.

L'illustration du "Rocher des Oiseaux" que l'on trouve dans ce livre est une représentation d'une peinture faite par Wilfrid Bourque lui-même, en mars 1906, alors qu'il était le gardien du phare. Sa veuve, Mme Johama Turbine, a daigné faire le sacrifice de se départir de cette peinture, pourtant si justement chère, en faveur du "*Musée Gaspésien de Percé*", où on pourra l'admirer à loisir. Ce sera assurément l'un des précieux articles de la collection.

Nous croyons devoir exprimer de nouveau notre gratitude à Madame Bourque et à sa famille pour ce geste généreux.

On n'a pas manqué sans doute d'admirer aussi, parmi les illustrations contenues dans ce chapitre consacré spécialement aux Iles de la Madeleine, une miniature en relief du "Rocher aux Oiseaux". Cette maquette mesure 42 pouces de long sur 24 pouces de large et 9½ pouces de hauteur. On peut compter sur la maquette 1350 petits oiseaux minuscules en plomb, représentant une partie des oiseaux cormorans, fous de basan, guillemots, goélands, margots et "puffins", qui peuplent l'île en quantité innombrable.

Ce beau travail que nous avons eu l'occasion d'admirer à la résidence de M. Montague Arsenault, à Basse Terre, est l'œuvre de son jeune fils, M. F. Montague Arsenault.

Cette miniature a été faite par lui, durant son séjour à l'île aux Oiseaux pendant l'hiver 1931.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE DES ILES DE LA MADELEINE

Ce n'est qu'en 1875 que les Iles de la Madeleine furent érigées en trois municipalités distinctes.

Etant donnés l'éloignement et les difficultés de communication avec Percé, le chef-lieu du comté de Gaspé, de qui relève les Iles de la Madeleine pour les fins judiciaires, une Cour de Circuit fut établie en 1845 au Hâvre Au Ber. Plus tard, une Cour du Magistrat fut installée au Hâvre Au Ber, à l'Étang du Nord et au Hâvre aux Maisons. Les magistrats des comtés de Bonaventure et de Gaspé s'y rendent, trois ou quatre fois l'an, y présider les termes.

Le Juge de la Cour Supérieure chargé du district de Gaspé se rend lui-même, une fois l'an, présider au Hâvre Au Ber, le terme de la Cour de Circuit. Il y exerce les mêmes fonctions que la Cour Supérieure des autres districts de la Province.

Réalisant les inconvénients de l'existence d'une seule prison au chef-lieu du district, le gouvernement fit construire, en 1851, au Hâvre Au Ber, un Palais de Justice où se trouve, à part la prison, le Bureau d'Enregistrement pour les Iles de la Madeleine.

Il y aurait tout un volume à écrire sur les Iles de la Madeleine, théâtre de maints événements importants, les splendides panoramas, de féériques levers et couchers de soleil, voire même de charmantes idylles acadiennes, que nous n'avons malheureusement pas le temps de relater ici. Nous référons nos lecteurs à l'ouvrage très fouillé, publié en 1926, par le professeur Paul Hébert, et ayant pour titre "*Les Iles de la Madeleine et les Madelinots*".

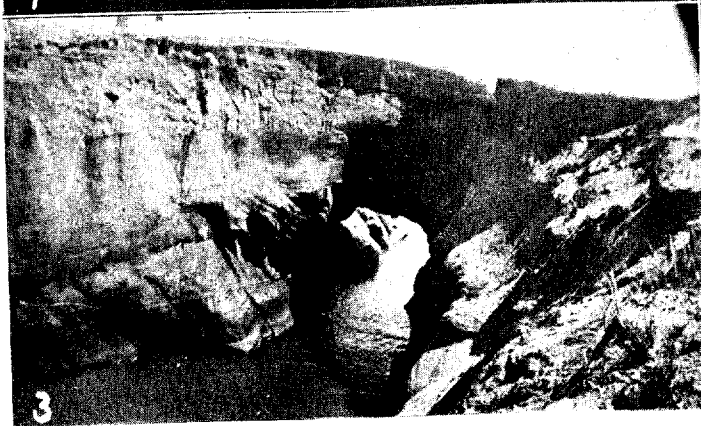
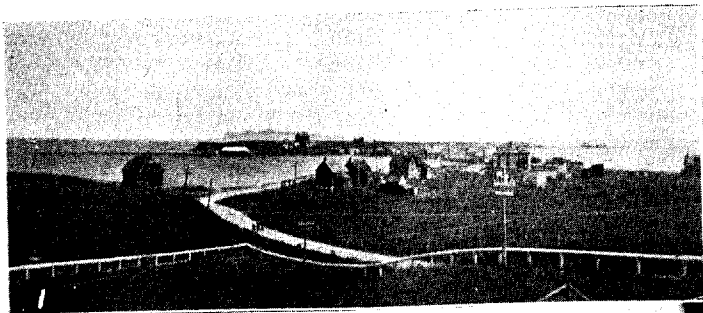
Nous nous contenterons de rapporter ici certaines



(1) Vue de la Pointe de l'Est.

(2) Un vieux breton.

(3) Le plus vieux citoyen du Cap aux Meules. (4) Famille Alfred Clark.



(1) Vue du Havre Au Ber.
(2) Miniature du Rocher aux Oiseaux, par le jeune Montague Arsenault.
(3) Trou à pipaille à "Old Harry".
(4) M. et Mme Hugh Clark, "Old Harry".

anecdotes qui ont été portées à notre connaissance, lors d'une visite en 1933 et qui, croyons-nous, intéresseront nos lecteurs.

REMINISCENCES D'UN INSULAIRE

L'un des plus vieux citoyens des Iles de la Madeleine est un acadien, Félix Gaudet, né au Cap aux Meules le 21 août 1851, du mariage de Joseph Gaudet et de Scholastique Malaison (Moisan).

Au cours d'une conversation que j'ai eu l'occasion d'avoir avec lui, M. Gaudet me dit que les Iles de la Madeleine ont été le théâtre de nombreux naufrages, qu'il énumère et dont le plus considérable est celui du navire "Le Miracle" qui eut lieu au Cap de l'Est, en 1847, et dont il tient de son père le récit détaillé.

On conserve, dit-il, précieusement chez Alfred Clark, à East Cape, un certificat signé par le capitaine du "Miracle", attestant qu'il y avait à bord 446 personnes, mais que presque toutes furent sauvées, grâce aux efforts de James Clark et de ses fils, parmi lesquels, Hugh Clark, un vieil écossais, dont nous reproduisons la photographie, prise en 1933.

La famille Clark est l'une des plus vieilles des Iles de la Madeleine et occupe encore l'Ile Old Harry, où se trouve le fameux trou de la "Pipaille", immense ouverture percée dans la falaise par l'action des vagues et qui chaque jour s'agrandit.

La famille d'Alfred Clark, fils de Hugh, occupe l'Ile appelée "East Cape", où elle possède l'une des plus belles fermes des Iles de la Madeleine.

Le père Gaudet nous a appris que la seconde église du Hâvre aux Maisons avait été bâtie avec le bois du navire Aberdeen qui avait fait naufrage en 1857 sur la barre, non loin de l'Église.

Une des plus furibondes tempêtes qui, à sa connaissance, se soit jamais abattue sur les Iles de la Madeleine, est celle du 23 août 1883, continua notre intéressant interlocuteur. Elle dura trois jours sans désemparer et surprit quatre-vingt-quatre navires étrangers ancrés dans la Baie du Hâvre Au Ber.

Sept ou huit goélettes madelinotes avaient, à la fin de novembre 1875, quitté Halifax par un temps splendide. Après avoir été "encalminées" une partie de la journée, elles furent surprises par un violent "poudrin" qui les jeta sur les brisants du cap Breton. Les vaisseaux furent perdus, sauf "l'Artic" et "la Flash", mais l'équipage put heureusement se sauver.

Le Père Gaudet ne peut se défendre d'émotion en nous rappelant le triste sort de "la Flash" qui, peu de jours plus tard, bravait de nouveau les périls de la mer, pour se rendre à Québec. Une forte "liaison" de vent du Nord-Est ayant sévi plusieurs jours, on commença à éprouver des craintes pour le sort de "la Flash" puis le silence se fit. La "Flash" avait sans doute fait naufrage, aucun marin, venant de Québec aux Iles de la Madeleine, n'en avait entendu parler.

Un jour vint cependant où l'énigme fut connue :

Un cuisinier à bord du navire "Canayen" raconta, sur son lit de mort, l'aventure de "la Flash" :

"Elle avait été attaquée sournoisement, le soir même de son départ des Iles. Une lutte sanglante s'en suivit

mais l'équipage Acadien fut massacré, le vaisseau pillé, puis coulé. Lui-même n'avait pu échapper au coutelas des corsaires qu'en plongeant dans les flots."

M'étant enquis de la pêche qui se faisait aux Iles, M. Gaudet me dit que depuis 1885, la pêche du homard et du maquereau a supplanté celle du hareng et de la morue qui, cependant, est encore abondante à l'Ile au Mort, où nombre de pêcheurs vont passer l'été.

LE SERVICE DES MALLES EN HIVER.

Un mode inusité: "le ponchon"

La navigation entre le Cap Breton et les Iles de la Madeleine prend généralement fin à la fin de décembre pour ne recommencer qu'au mois de mai suivant. C'est dire le profond isolement dans lequel se trouvent les habitants des Iles de la Madeleine pendant quatre mois de l'année.

Il leur reste heureusement une dernière ressource de communiquer avec le monde extérieur : un câble reliant l'Ile à la terre ferme et la télégraphie sans fil.

Or, il se trouva que le 6 janvier 1910 le câble se brisa et toute communication devint impossible.

Dans leur désolation, plusieurs marins madelinots songèrent à entreprendre la traversée ; la mer était libre de glace et le vent semblait favorable.

Les plus sages des "loups de mer" dissuadèrent cependant les jeunes marins de leur fougueuse tentative: Les Hâvres du Cap Breton étaient tous gelés et d'un accès très difficile.

C'est alors qu'une idée géniale germa dans l'esprit d'un vieux marin du Hâvre Au Ber. "Pourquoi, dit-il, ne pas

confier les malles de sa Majesté à la fortune d'un bateau qui seul, sans équipage, toutes voiles dehors, serait orienté de façon qu'il atteigne un port du Cap Breton?"

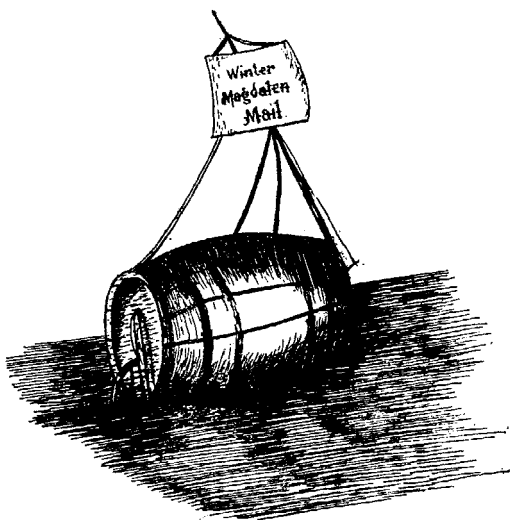
Le vent, ce jour-là, était bon et les vieux assuraient une "liaison de Nord-Est", c'est-à-dire une suite pendant plusieurs jours du même vent. C'était une chance exceptionnelle à courir. Il ne fallait pas la négliger. Mais quelle barque serait chargée du précieux colis et lancée ainsi à l'aventure, comme le panier de Moïse ?

Le choix s'arrêta sur une nef d'une construction fort originale : un grand tonneau, appelé "Ponchon" (Puncheon).

On alla quérir des boîtes destinées à mettre le homard en conserve; on y déposa le courrier, au nombre d'une centaine de lettres, parmi lesquelles une lettre au Ministre de la Marine, à Ottawa, lui faisant part de la détresse des insulaires par suite de la rupture de toute communication.

On s'empressa de tailler une voile sur laquelle les femmes brodèrent une inscription à l'effet que le messenger d'occasion était porteur des "Malles de Sa Majesté". Sur la rude étamine une main adroite avait brodé "l'étoile de la mer". Le Ponchon fut muni d'un gouvernail en fer, assujéti de façon à le conduire dans la direction voulue. Puis les lettres furent scellées et mises dans le tonneau, dans des boîtes de conserve cachetées à l'épreuve de l'eau.

On lança à la mer la nef vagabonde, puis le 10 février, vers les deux heures de l'après-midi, on confiait le frêle esquif au hasard des flots et de la brise de "nord-est" qui sévissait, suivi des acclamations et des vœux de toute la population réunie sur le rivage du Hâvre Au Ber.



Le courrier d'hiver des Iles de la Madeleine, "Le ponchon".

Deux jours plus tard, le 12 février, le “Ponchon” atterrissait à Port Hastings, Nouvelle-Écosse. Sitôt son identité connue on dirigea les malles vers Halifax, d’où elles furent distribuées à leurs destinataires, quelques jours plus tard.

Sur réception de ce courrier insolite faisant connaître à l’Honorable Rodolphe Lemieux la détresse de ses électeurs, le Ministre de la Marine s’empressa de dépêcher de Sydney aux Iles de la Madeleine le vapeur “Harlow” qui, le 1er mars, avertissait les madelinots que leur requête lui était parvenue, et les assurait que désormais il y aurait l’hiver, des communications régulières avec les Iles de la Madeleine.

On conçoit la joie, l’enthousiasme des madelinots à la vue de ce bateau qui venait calmer leurs justes alarmes et les mettre de nouveau en contact avec le monde extérieur.

Depuis lors, un service presque régulier a été entretenu l’hiver entre les Iles de la Madeleine et le Cap Breton.

Un peu plus tard, en 1915, était établie au Cap aux Meules, une station marconigramme qui, depuis, fonctionne d’une manière satisfaisante.

Les Religieuses de la Congrégation Notre-Dame conservent précieusement dans leur petit musée du Couvent de Havre aux Maisons, où nous l’avons vu, un fac-similé de ce fameux “Ponchon” qui est conservé, nous assure-t-on, au musée d’Annapolis.

N’est-il pas vraiment à souhaiter qu’un heureux “vent de liaison”, souffiant cette fois des rives du doux pays d’Évangéline, *sous la guidance de l’étoile de la mer*, ramènent bientôt aux Iles de la Madeleine, patrie d’adoption des réfugiés de Port Royal, cette ingénieuse épave ?

HEUREUX PEUPLE

Ayant été frappé de la douceur des mœurs des Acadiens des Iles de la Madeleine, de leur caractère pacifique, j'en fis la remarque au père Gaudet ajoutant que je m'étais rendu compte, lors de la tenue des termes, que les Madelinots plaidaient rarement. Le père Gaudet m'en donna la raison que voici :

“Depuis l'abolition de l'ancienne tenure Seigneuriale, depuis la reconnaissance des droits des Acadiens à la propriété de leurs terres, tous vivent heureux et satisfaits. Il était loin d'en être ainsi sous la domination du défunt seigneur Isaac Coffin, qui leur suscita procès sur procès.”

Il n'y avait alors en réalité que deux Madelinots qui avaient un titre parfait à leurs terres : MM. Borne et Painchaud.

Isaac Coffin accabla de poursuites les insulaires qui ne voulaient pas accepter le titre purement précaire à leur propriété, qu'il voulait leur imposer. Plus de cinq cents Acadiens furent entraînés à Québec pour se défendre devant les cours de Justice et encoururent ainsi des frais énormes de déplacement.

Grâce à la loi dont l'Honorable E. J. Flynn, député des Iles de la Madeleine, fut, en 1895, le promoteur, la paix est revenue aux Iles, chacun est maître absolu de sa terre et s'emploie, sans crainte du lendemain, aux multiples occupations de la pêche.

L'ÂME ACADIENNE

Voici, dans sa gracieuse simplicité, une poésie d'un madelinot, M. Isaac Therriault, qui fait voir le profond attachement des Acadiens à leur patrie d'adoption.

MON ÎLE

J'aime ce petit coin de terre,
Perdu là-bas aux grandes eaux.
Où je vécus avec ma mère
Mes premiers jours pauvres et beaux.
Les souvenirs de l'enfance
Viennent charmer mon âge mûr,
Comme la vapeur que le vent balance
Embellit parfois le ciel d'azur.

J'aime à voir la mer calme et grande
Qui touche à l'horizon, le ciel.
J'écoute le soir sur la lande
Le bruit de ses flots si solennel.
J'aime à la voir en furie
S'élever avec majesté,
Jeter sur les caps sa vague blanchie.
J'aime à voir sa sauvage beauté.

J'aime les buttes en verdure
Où vont paître les agnelets
Le petit ruisseau qui murmure,
Dans le vallon si beau, si frais.
J'aime tout, tout dans mon île.
J'y naquis, je veux y vieillir.
On est isolé, mais on est tranquille.
Il est bon d'y vivre et d'y mourir.

UN TYPE DE BRETON : EUSARIQUE DESRAPE.

Je prenais plaisir au cours de mes promenades, aux Iles de la Madeleine, à prendre contact avec la bonne population de ces Iles, dont les maisons sont toujours ouvertes et accueillantes. C'est ainsi que je rencontrai un jour un vieillard du nom de Eusarique Desrape qui m'intéressa fort.

Le père Eusarique Desrape est un type du breton bretonnant, comme on peut s'en rendre compte à la vue de son portrait. Il est né au Cap Breton en 1852, fils de Servant Desrape et de Julienne Leblanc.

A la demande que je lui faisais, en l'abordant, s'il avait fait bien des pêches il me répondit avec un malin sourire et un regard gouailleur qu'il avait "plus de péchés à son crédit que de morues."

Je le questionnai sur ses origines. Il s'excusa tout d'abord de son peu d'instruction—plus remarquable qu'il ne dit, et son discours n'était pas toujours suivant "le code".

Le nom de "Bertrand" que portait son grand-père lui avait été donné en souvenir du Général Bertrand qui assista aux derniers moments de Napoléon 1er à l'Ile Ste-Hélène.

Fait prisonnier au cours d'une bataille, Bertrand Desrape fut amené en Angleterre avec 50 autres prisonniers. Il raconte que son grand-père et ses compagnons réussirent cependant à s'échapper, en creusant un trou en dessous de la prison, transportant la terre dans leurs sabots ; puis ayant réussi à monter à bord d'une goélette ils s'emparèrent d'une frégate et se sauvèrent en France."

Eusarique Desrape croit se rappeler que c'est sur le

vaisseau “La Belle Poule” que son grand-père était lorsqu’il fut fait ainsi prisonnier par les Anglais.

Après s’être échappé, Bertrand Desrape vint tenter fortune au Cap Breton et alla se fixer aux Iles de la Madeleine, où il faisait l’école. Il mourut au Cap aux Meules le 7 août 1876.

Eusarique Desrape dit qu’à la date du décès de son père il demeurait au Cap Breton. Il décida alors de venir s’établir aux Iles de la Madeleine.

La traversée fut dure, pardi ! me dit-il, en me racontant son voyage :

“J’avais dans ma barge, mesurant 25 pieds de quille, quatre à cinq quintaux de morue. Je quittai les côtes du Cap Breton une heure avant le coucher du soleil et ramai sur une distance de douze milles jusqu’à l’Étang-du-Nord, que j’atteignis au lever du soleil le lendemain.”

“Depuis lors, dit-il, je ne suis jamais sorti des Iles de la Madeleine, où je vis entouré des membres de ma famille et j’espère bien y mourir et dormir mon dernier sommeil auprès des miens au Cap aux Meules.”

Le père Eusarique Desrape, au cours de nombreuses conversations que j’ai eu avec lui pendant mon séjour aux Iles me fit la nomenclature d’un grand nombre de naufrages dont la tradition a conservé le souvenir ou dont il eut connaissance personnellement.

LE NAUFRAGE DU "WASP"—M. AUGUSTIN LEBOURDAIS

C'est alors que le père Eusarique Desrape me narra le terrible naufrage du "Wasp" et dont Augustin Lebourdais fut l'une des victimes :

"C'était en 1871, par un soir gris et lugubre de novembre. Poussé par la tempête, le bateau "Wasp" fit naufrage et fut jeté à la côte. La plupart des occupants périrent. A bord se trouvait Augustin Lebourdais, du Cap aux Meules. Il réussit cependant à gagner, à la nage, la dune du Nord, près du Hâvre aux Maisons."

"Quelques meules de foin aménagées sur les dunes par les insulaires, offraient à Lebourdais un refuge bien précaire. Il réussit à pénétrer sous cet abri de fortune mais épuisé de fatigue, transi de froid, il s'endormit. Cinq jours durant Lebourdais resta ainsi sur la dune."

"Un nommé Jacob, voyageant par là, aperçut le corps inanimé de Lebourdais. Aidé d'un nommé Willis Desrape il l'amena à sa maison. Lebourdais avait les deux pieds gelés.

Croyant bien faire, on lui mit d'abord les pieds dans l'eau tiède, puis on chercha à lui enlever ses chaussures ; les bas étaient collés aux chairs. Pas besoin de vous dire, Monsieur, qu'on était loin des hôpitaux en ce temps-là. Il n'y avait pas même de médecin aux Iles de la Madeleine. Il y avait toutefois un ministre protestant du nom de Bye. Croyant que ce révérend avait peut-être des connaissances chirurgicales que nous n'avions pas, nous fîmes mander M. Bye, afin qu'il fasse l'opération avant que la gangrène ne se produise. L'opération fut pratiquée d'urgence, à froid, sans instrument quelconque de médecine, avec un simple coutelas dont le pêcheur se sert pour éventrer la morue."



M. Augustin LeBourdais, décédé le 26 février 1920.

Auguste LeBourdais était bâti de fer, dit Desrape. Véritable Hercule, d'une très forte constitution, il put, comme Marius, assister de sang froid aux deux opérations successives auxquelles il fut alors soumis.

“En effet, on ne fit pas seulement une première amputation de l'un et de l'autre pied.”

“Ayant constaté que l'infection montait dans la jambe on pratiqua une nouvelle amputation de chaque jambe et, afin de se rendre compte que l'infection n'avait pas atteint le point où l'opération se pratiquait, on fit usage d'une vrille, à travers les os.”

Mgr Le Blaquière, curé du Cap aux Meules, me dit tenir de LeBourdais lui-même que les cheveux lui dressaient tout droit sur la tête, chaque fois que la vrille effleurait le nerf, tant la douleur était extrême.

La stature d'Augustin LeBourdais était telle qu'elle dépassait d'une coudée la taille des autres assistants à l'église.

Quelques semaines plus tard, Auguste LeBourdais était transporté à Québec où il subissait, pour la troisième fois, l'amputation des deux jambes.

Heureusement que cette dernière opération réussit parfaitement, LeBourdais survécut cinquante ans au naufrage, dont il avait été la malheureuse victime à l'âge de 32 ans.

Augustin LeBourdais était instruit; il exerçait au Cap aux Meules la profession de notaire. Quelque temps après son accident il fut nommé surintendant des lignes télégraphiques aux Iles de la Madeleine. Ce sont ses enfants qui

ont recueilli sa succession à la surintendance des bureaux de télégraphe et de téléphone au Cap aux Meules.

L'acte de sépulture d'Auguste LeBourdais est consigné au registre de la paroisse du Cap aux Meules à la date du 29 février 1920 et est dans les termes suivants :

“Nous prêtre, soussigné, avons enterré dans le cimetière de cette paroisse le corps de Augustin LeBourdais, décédé le 26 courant, âgé de 76 ans, époux de Emilienne LeBourdais, née Renault. Présents: Joseph LeBourdais, Gaudioise LeBourdais, J. A. H. Laquerre.”

Le portrait contenu en ce volume et qui m'a été aimablement fourni par sa famille, donne une idée de la forte prestance d'Augustin Lebourdais et de son étonnante vitalité, même après sa double opération.

Vivement intéressé par ce récit du père Eusarique Desrape, je lui demandai s'il n'aurait pas quelques autres anecdotes pour mettre dans mes cartons de voyage ?

Mais si, dit-il, à part des naufrages, bien des faits se sont passés aux Iles de la Madeleine qui, réunis, constitueraient tout un faisceau intéressant.

“Madame Painchaud, du Hâvre Au Ber, une femme instruite, qui sait manier la plume aussi adroitement que l'aiguille et le crochet, est, si je ne me trompe, à compulsier et recueillir tous ces épisodes et ces anecdotes, pour en faire un volume, à être distribué dans toutes les écoles et les couvents des Iles afin de faire connaître aux enfants la captivante petite histoire Madelinienne.”

Vous allez sans doute revenir à l'Ile, puisque vous semblez tant vous y plaire. D'ici votre retour je vais essayer de me remémorer d'autres incidents.

L'ODYSSEE D'UN CHEVAL

Avant que vous ne quittiez les Iles j'aimerais cependant vous raconter une histoire, dont la véracité pourra vous être attestée par tous les gens des Iles.

Il s'agit d'un sujet bien simple pourtant qui y a donné lieu. C'est la randonnée assez extraordinaire d'un cheval. Voici les détails de cet incident avec toutes les précisions nécessaires dont vous pourrez appuyer votre récit quand vous raconterez la chose à vos amis "les Cadiens":

"C'était dans l'hiver 1923, Richard McLean, cultivateur de l'Ile d'Entrée, située à l'extrémité Ouest des Iles était propriétaire d'un cheval que Curtis Quinn, de la Grosse Ile, désirait acquérir. Le marché fut conclu et Quinn amena le cheval de McLean chez-lui à la Grosse Ile, en traversant sur la glace."

"Plusieurs mois s'écoulèrent. Au cours de l'été 1923 Quinn constata bien un jour la disparition de son cheval, mais croyant qu'il s'était attardé à paître sur les dunes qui avoisinaient la Grosse Ile, il n'en fit aucun cas, et ce d'autant moins qu'à cette époque de l'année il n'avait guère besoin de son cheval. Plusieurs jours s'écoulèrent. Les gens des Iles environnantes virent bien un cheval errant libre sur les dunes et se dirigeant vers le Cap aux Meules, mais l'animal leur étant inconnu ils ne lui portèrent aucune attention."

"Chose extraordinaire, invraisemblable mais vraie tout de même, monsieur,—prenez en ma parole de fils de St-Yves—le cheval de McLean, subitement pris d'ennui et de nostalgie pour son lieu de naissance, avait repris le chemin du retour."

“Il s'achemina lentement d'abord vers le Cap aux Meules.”

“A un certain moment, les gens de l'endroit virent bien, sur le quai du Cap aux Meules, un cheval inconnu qui semblait interroger l'horizon et diriger son regard vers l'Ile d'Entrée, séparée du quai du Cap aux Meules par une baie de cinq à six milles, puis, après quelques minutes, retourner sur lui-même et continuer à déambuler en gagnant la Vernière et l'Étang-du-Nord.”

“Une longue dune, que l'on peut franchir en voiture à marée basse, relie l'Étang-du-Nord au Bassin.”

“Parvenu au “Bassin”, le cheval prit le grand chemin et s'achemina cette fois vers le quai du Hâvre Au Ber. Longtemps, le cheval interrogea l'horizon et fixa un long et persistant regard sur l'Ile d'Entrée qui, à cet endroit n'était séparée du quai du Hâvre Au Ber que par une baie de trois ou quatre milles.”

“Le cheval, comme absorbé dans le panorama qui s'offrait à lui et sur lequel l'Ile d'Entrée se détachait, dans toute sa grandeur, resta longtemps immobile. Puis, revenant encore une fois sur ses pas, il longea de nouveau la grève dans la direction de l'ouest, jusqu'à la dune de Sandy-Hook, langue de sablons qui se prolonge plusieurs arpents dans la mer.”

“L'extrémité Ouest de cette dune se trouve à environ un mille et demi de l'Ile d'Entrée et en est séparée par un chenal assez large et où le courant est plutôt fort. C'était là un obstacle infranchissable, semble-t-il, si l'on pouvait supposer que l'intention du cheval était de traverser à l'Ile d'Entrée.”

“Il faut croire que le cheval fut fasciné par la vue de l’île d’Entrée, son pays de naissance. Tout à coup, comme poussé par un sentiment de nostalgie plus violente qui tenait du vertige, il se lança frénétiquement à l’eau.”

“Quelques minutes plus tard, au grand ébahissement de tous ceux qui furent témoins du retour du cheval, il atteignait la propriété de son maître.”

“Inutile de dire qu’en face d’une preuve si manifeste d’attachement à son pays de naissance, le propriétaire, M. McLean, tint à garder son cheval et fut tout heureux de rembourser à Quinn le prix d’achat.”

Les madelinots n’avaient jusqu’alors jamais entendu parlé d’un semblable exploit.

“J’ai cru que vous aimeriez vous-même à connaître cet incident vraiment extraordinaire, vous l’admettez n’est-ce pas, d’un cheval qui, parti de chez son maître l’hiver, et avoir traversé la baie sur la glace, est revenu, seul, l’été suivant, à son lieu de naissance, parcourant à travers dunes et goulets une distance d’au-delà de *soixante milles*.”

Ce récit d’une histoire vraie ne saurait manquer d’intéresser et de réjouir tous ceux qui ont un véritable culte pour la gent animale généralement et pour la race chevaline en particulier.”

“M. McLean m’a donné la photographie du cheval, héros de cette aventure. Je l’ai conservée, dans mon tiroir aux vieux papiers. Me feriez-vous, M. le Juge, le plaisir de l’accepter ?”

Et voilà comment je devins en possession du portrait désormais légendaire bucéphale.

Inutile de dire que je fus vivement intéressé par ces récits du père Eüsarique Desrape.

A regret, je pris congé du vieillard breton, lui promettant bien, à mon prochain retour aux Iles, de venir reprendre avec lui le cours de la si captivante leçon de la petite histoire des Iles de la Madeleine.

**LES ACADIENS DES ILES DE LA MADELEINE SONT LES TOUT
PREMIERS A RENDRE HOMMAGE A CARTIER**

Les journaux du Canada ont publié le détail des fêtes grandioses organisées au Hâvre Au Ber par le Révérend Monaghan et le Docteur Arsenault pour commémorer le quatrième centenaire de la découverte des Iles de la Madeleine par Cartier (les îles Brion, la Grosse Ile, St-Pierre de l'Étang du Nord, l'Islet au Mort, etc.). A cette occasion toute la population des Iles fut conviée au Hâvre Au Ber le 24 juillet dernier.

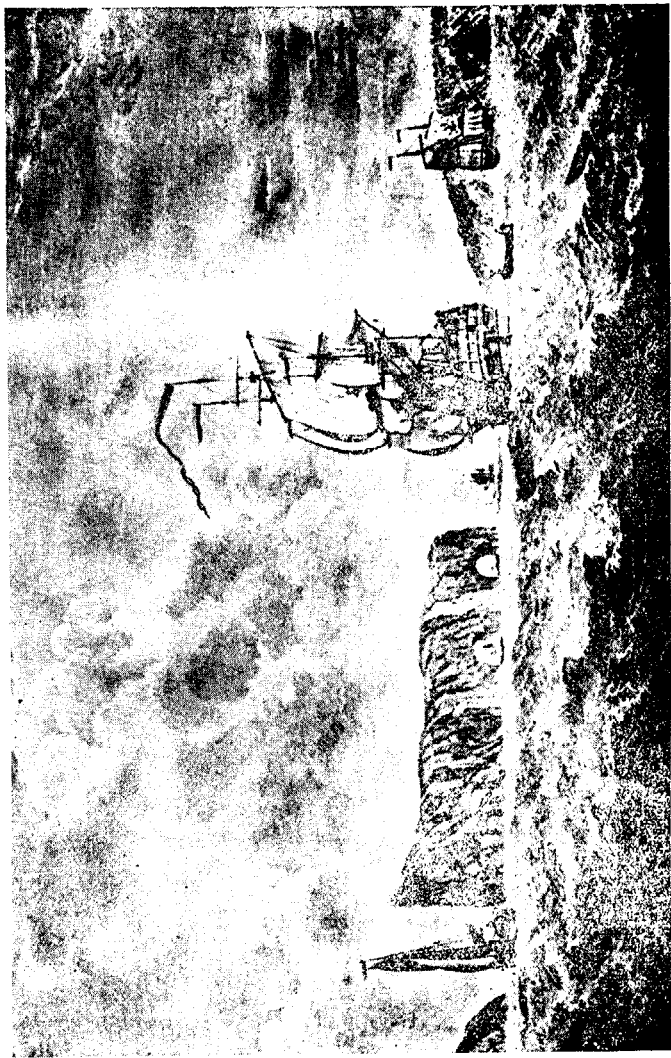
L'Évêque de Charlottetown, Mgr O'Sullivan, se rendit expressément à Hâvre Au Ber pour rehausser de sa présence l'éclat de la cérémonie. Une grand'messe pontificale fut chantée en plein air au pied de la "Demoiselle". Le sermon de circonstance fut donné par le vénéré doyen du clergé des Iles, le curé au Cap aux Meules.

Mgr Blaquière laissa parler son cœur d'apôtre et de patriote. C'est dire qu'il sut émouvoir et enthousiasmer son auditoire.

Dans l'après-midi, eut lieu la bénédiction solennelle d'une croix en chêne, érigée sur le sommet de la "Demoiselle", montagne d'au-delà de cent cinquante pieds de hau-



**Photographie du cheval qui a traversé,
à la nage, de Sandy Beach à l'île d'Entrée.**



Percé et l'Île Bonaventure en 1760, par le Capitaine Smyth.

teur, auquel on accède par un chemin circulaire, pour rappeler aux Acadiens le glorieux geste accompli quatre cents ans auparavant par Jacques Cartier sur le promontoire de Gaspé.

Une fête populaire suivit les démonstrations religieuses et dura tout le jour.

Le soir venu, on alla en procession reconduire au "Laval" l'Évêque et le nombreux clergé accouru de toutes les paroisses des Iles, voire même de Souris, Charlottetown et Summerside.

Il nous fait plaisir d'avoir l'occasion de souligner le fait que ce sont les Acadiens des Iles de la Madeleine qui ont inauguré si brillamment la série des fêtes canadiennes en l'honneur de Cartier.





*La Croix du Centenaire
De la découverte du Canada
Érigée à Gaspé le 25 Août 1934*

Nous les vus, à l'ombre de la Croix le Canada se grandit dans les roses

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
LETTRE-PRÉFACE	I
AVANT-PROPOS	1
PREMIERE PARTIE	
RELATION ORIGINALE DU PREMIER VOYAGE DE CARTIER (1534). Collection Moreau, 1867	11
RELATION DU 2ÈME VOYAGE DE CARTIER (1535-1536) d'après le manuscrit 5598-B, Bibliothèque Nationale, Paris	53
DEUXIEME PARTIE	
RÉCIT PAR LE DR J. M. CLARKE DE LA DÉCOUVERTE, EN 1908, D'UN MÉDAILLON DE CARTIER AU CAP DES ROSIERS (traduction de l'anglais autorisée par l'auteur)	141
TROISIEME PARTIE	
HOMMAGES CANADIENS :	
OCTAVE CRÉMAZIE	155
HONORABLE SÉNATEUR LEMIEUX	156
ADOLPHE POISSON	169
ALPHONSE DÉSILETS	173

QUATRIEME PARTIE

	<i>Pages</i>
L'OEUVRE DE LA PROPAGATION DE LA FOI ET LES MISSIONS DU CANADA	175
EXTRAITS DES "ANNALES DES MISSIONS DU DIOCÈSE DE QUÉBEC" :	
RAPPORT DU RÉV. J. B. CÔTÉ	180
RAPPORT DU RÉV. M. F. X. BOSSÉ	182
RAPPORT DU RÉV. F. X. L. BLAIS, Curé de la Rivière au Renard sur les missions de la Gaspésie :	
I. MISSIONS EN HAUT DE LA RIVIÈRE AU RENARD	197
II. MISSIONS DE LA RIVIÈRE AU RENARD AU CAP DES ROSIERS	205
LA BÉNÉDICTION D'UNE CROIX AU GROS CAP AUX OS, le 14 juin 1866	219
ETABLISSEMENT DE LA FOI AU CANADA :	
ORDONNANCE ROYALE,—DÉCRET PONTIFICAL	225
CONCESSION À NICOLAS DENYS	230
RAPPORT DU RÉVÉREND GUILMETTE, CURÉ DE PERCÉ :	
LES MISSIONS DU LITTORAL DE LA BAIE DES CHALEURS	235

CINQUIEME PARTIE

GASPE : Percé, les Iles de la Madeleine

GASPE : TOUT CE QUE COMPORTE CE MOT	241
LE MONUMENT DU SOUVENIR-CANADIEN	243
PERCÉ : SES BEAUTÉS, SES RICHESSES	245
UN MUSÉE ESTIVAL À PERCÉ	249

	<i>Pages</i>
WOLFE À GASPÉ	250
NOMINATION D'UN SURINTENDANT DES PÊCHERIES ET D'UN GOUVERNEUR	251
ETABLISSEMENT DES PÊCHES SÉDENTAIRES EN GASPÉSIE	252
LA PÊCHE DE LA MORUE À TERRENEUVE ET EN GASPÉSIE	253
LE "PARC LOGAN" À PERCÉ ET LE MONUMENT AUX SOLDATS DE LA GRANDE GUERRE	256
PETER JOHN DUVAL, "THE YOUNG PHOENIX"	262
MONUMENTS ÉRIGÉS AU BASSIN DE GASPÉ AUX SOLDATS DE LA GRANDE GUERRE ET À JACQUES DE LESSEPS	270
LES ILES DE LA MADELEINE :	
DÉBARQUEMENT DE CARTIER AUX ILES	277
L'ILE AU MORT :	
POÉSIE DE THOMAS MOORE (1804)	281
TRADUCTION PAR JAMES DONELLY	282
SITUATION ET CONFIGURATION DES ILES DE LA MADELEINE :	
PREMIÈRE CONCESSION DE 1663	283
PRÉCIS BIOGRAPHIQUE : TENURE SEIGNEURIALE	287
LES PREMIÈRES MISSIONS DES ILES DE LA MADELEINE	291
VISITE DE GRANDS PERSONNAGES :	
MONSEIGNEUR PLESSIS EN 1811	293
LE DÉLÉGUÉ PAPAL, MGR STAGNI	293
VISITE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL, LE DUC DE DEVONSHIRE	297
VISITE DU "LORD BISHOP OF QUEBEC", LE RÉV. M. MOUNTAIN	297
LE ROCHER AUX OISEAUX	298
ADMINISTRATION JUDICIAIRE DES ILES DE LA MADELEINE	302

RÉMINISCENCES D'UN INSULAIRE, M. FÉLIX GAUDET ;	
NOMBREUX NAUFRAGES	303
LE SERVICE DES MALLES EN HIVER : LE PONCHON	305
HEUREUX PEUPLE	308
L'ÂME ACADIENNE, "POÉSIE"	309
UN TYPE BRETON : EUSARIQUE DESRAPE	310
LE NAUFRAGE DU "WASP" ET AUGUSTE LEBOURDAIS	312
L'ODYSSÉE D'UN CHEVAL	315
HOMMAGE DES ACADIENS DES ÎLES DE LA MADELEINE À	
JACQUES CARTIER	318

TABLE DES ILLUSTRATIONS

	<i>Pages</i>
PHOTOGRAPHIE DE JACQUES CARTIER	10
ST-MALO AU XVI ^e SIÈCLE	12
MAISON DE JACQUES CARTIER, PLACE ST-THOMAS, ST-MALO .	14
PUITS DE ROTHENEUF	16
ILE AUX OISEAUX "GREENLY ISLAND"	17
PROMONTOIRE DE ST-SERVAN	18
PORT DE ST-SERVAN	19
VUE AÉRIENNE DU HÂVRE "JACQUES CARTIER"	20
HÂVRE "JACQUES CARTIER"	21
PERCÉ AU XVI ^e SIÈCLE	36
TRACÉ PRÉSUMÉ SUIVI PAR CARTIER DU CAP PRATTO À LA BAIE DE GASPÉ	38
FAC-SIMILÉ D'UNE PAGE DE LA "RELATION ORIGINALE" DU PREMIER VOYAGE DE JACQUES CARTIER	42
PRISE DE POSSESSION DE LA GASPÉSIE, tableau de Fouqueray ..	46
CARTE GRAPHIQUE DU PREMIER VOYAGE DE CARTIER	52
LISTE DE L'ÉQUIPAGE DE JACQUES CARTIER	54
INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE ST-MALO, FRANCE ...	56
PLAQUETTE PLACÉE SUR LE PARQUET DE L'ÉGLISE ST-MALO ...	57
MODÈLE DE GALLION MALOUIN AU XVI ^e SIÈCLE	58
LA NEF AMIRALE : "LA GRANDE HERMINE"	60

	<i>Pages</i>
DÉBARQUEMENT DE JACQUES CARTIER À L'ILE D'ORLÉANS,	
PAR WALKER	72
ARRIVÉE DE CARTIER AU CANADA	83
LA BOURGADE D'HOCHELAGA, À LA "DIGUE DES CASTORS"	90
STATUE DE JACQUES CARTIER, PAR BAREAU	94
LA MAISON DE JACQUES CARTIER À ST-MALO	104
PÈLERINAGE À LA STATUE DE ROCAMADOUR	118
ERECTION D'UNE CROIX À LA RIVIÈRE LAIRETZ, le 3 mai 1536	129
CARTE GRAPHIQUE DU DEUXIÈME VOYAGE DE CARTIER	140
ENTROIT OÙ UN MÉDAILLON À L'EFFIGIE DE CARTIER FUT TROUVÉ EN 1908, AU CAP DES ROSIERS	146
PORTRAIT DU MÉDAILLON D'APRÈS SCULPTURE SUR BOIS PAR MÉDARD BOURGAULT	149
LA FRANCE PENCHÉE SUR LE PREMIER BERCEAU CANADIEN,	
Poésie de Nettement	153
PORTRAIT DE JACQUES CARTIER, PAR THÉOPHILE HAMEL	155
EXTRAIT DE BAPTÊME, PORTANT LA SIGNATURE DE CARTIER ...	174
MANOIR LeBOUTHILLIER, À L'ANSE AU GRIFFON	214
LE PHARE DU CAP DES ROSIERS	216
UNE CENTENAIRE DU CAP AUX OS: MME CASIVI	216
LE MONUMENT AUX NAUFRAGÉS DU "CARRICKS"	216
LA GRANDE GRÈVE—L'ÉTABLISSEMENT "FRUING"	217
PROMONTOIRE DU CAP AUX OS, OÙ UNE CROIX FUT PLANTÉE EN 1866	220
VESTIGE D'UNE CROIX ÉRIGÉE EN 1906, SUR LA TERRE DE M. PERRY, EN REMPLACEMENT DE CELLE PLANTÉE EN 1866 ..	221
PHOTOGRAPHIE DE L'ANCIEN CURÉ DE LA RIVIÈRE AU RENARD	224
L'ANSE DU CAP—CAP D'ESPOIR	236

	<i>Pages</i>
HONORABLE SÉNATEUR LEMIEUX	242
LE ROCHER DE PERCÉ TEL QU'IL APPARAÎSSAIT EN 1760	244
LE ROCHER DE PERCÉ.—REPRODUCTION D'UNE PEINTURE FAITE EN 1832 PAR MRS JOHN RACEY	246
LE VILLAGE DE PERCÉ ET SON ROCHER	247
ANCIENNE PROPRIÉTÉ JAMES	248
LES TROIS SOEURS.—LE PIC DE L'AURORE	248
L'UNE DES PLUS VIEILLES MAISONS DE LA GASPÉSIE, LA RÉSI- DENCE DU GOUVERNEUR COX, À NEW-CARLISLE	250
RETOUR DES BARQUES APRÈS UNE JOURNÉE DE PÊCHE	253
LE TRANCHAGE DE LA MORUE AU CAP DES ROSIERS	254
MONUMENT ÉLEVÉ À GASPÉ AUX SOLDATS TOMBÉS AU CHAMP D'HONNEUR EN 1914	270
LA FLOTTE EXPÉDITIONNAIRE CANADIENNE EN RADE DE GASPÉ EN 1914	271
MONUMENT DE JACQUES DE LESSEPS À GASPÉ	272
CARTES DES ILES DE LA MADELEINE	284
EGLISE DE LA VERNIÈRE	295
MGR BLAQUIÈRE, CURÉ DU CAP AUX MEULES	295
LES DEMOISELLES—HÂVRE AU BER ET LA CHAPELLE, AU PIED	295
L'ÉGLISE DU "BASSIN"	295
L'ÉGLISE DU HÂVRE AUX MAISONS ET LE COUVENT "NOTRE- DAME DES FLOTS"	295
LE ROCHER AUX OISEAUX	298
VUE DE LA "POINTE DE L'EST"	302
LA FAMILLE DE M. ALFRED CLARK	302
LE PÈRE EUSARIQUE DESRAPE	302

	<i>Pages</i>
UN DES PLUS ANCIENS CITOYENS DU CAP AUX MEULES :	
FÉLIX GAUDET	302
PANORAMA DU HÂVRE AU BER	303
MINIATURE EN RELIEF DU ROCHER DES OISEAUX	303
M. ET MME HUGH CLARK, LES PLUS ANCIENS RÉSIDENTS DE "OLD HARRY"	303
LE TROU À PIPAILLE	303
"LE PONCHON"	307
AUGUSTIN LEBOURDAIS, LE NAUFRAGÉ DU "WASP"	313
AUGUSTIN LEBOURDAIS	314
LE CHEVAL DE RICHARD MCLEAN	319
PERCÉ ET L'ÎLE BONAVENTURE EN 1760, PAR LE CAPITAINE SMYTH	319
LA CROIX DU IV ^e CENTENAIRE	320
